



Le temps de l'équité: Justice sociale, environnement et générations futures

Thèse

Antoine Verret-Hamelin

Doctorat en philosophie
Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

Le temps de l'équité
Justice sociale, environnement et générations futures

Thèse

Antoine Verret-Hamelin

Sous la direction de :

Patrick Turmel, directeur de recherche

Résumé

Le contexte actuel de la crise environnementale et climatique rend plus nécessaire que jamais une réflexion philosophique sur l'étendue temporelle de la justice : avons-nous des obligations de justice envers les générations futures? Si oui, pourquoi? Quelle forme prennent ces obligations, et comment les respecter aujourd'hui? En réponse à ces questions, cette thèse tente de fonder une *philosophie politique* des enjeux intergénérationnels et environnementaux – tout en ouvrant le dialogue avec les sciences sociales – et soutient plus précisément une forme *d'équité intergénérationnelle* requérant elle-même, pour sa mise en œuvre, une forme *d'égalitarisme intra-générationnel*.

Nous défendons que l'équité intergénérationnelle repose sur une forme de réciprocité multilatérale : alors que les générations futures éloignées nous procurent un horizon de sens, notamment en respectant un certain devoir de mémoire, les générations actuelles doivent assurer une forme de durabilité écologique pour la postérité. Nous clarifions la notion de « durabilité » en mettant en relief la « question difficile de la durabilité », qui oppose l'importance normative relative du patrimoine naturel à l'importance normative relative du capital technique. Face à cette question, plusieurs réponses sont examinées de façon critique, comme l'idée selon laquelle notre patrimoine naturel aurait une valeur culturelle mnémonique. Le principal argument développé pour soutenir une version forte de la durabilité repose sur la valeur coopérative du patrimoine naturel : en tant que liant social et soutien aux personnes défavorisées, l'environnement favorise la coopération sociale.

Quel design institutionnel pourrait respecter ces exigences de la durabilité forte? Le marché du carbone est perçu par plusieurs comme étant efficient et potentiellement équitable. Nous arguons que plusieurs caractéristiques du marché du carbone font en sorte que, selon toutes probabilités, les entreprises privées auront à la fois le pouvoir et la volonté de manipuler ce système à leur avantage économique court-termiste. Nous explorons plutôt la possibilité de rénover les démocraties modernes par l'introduction d'une chambre tirée au sort et délibérative, qui permettrait de réaliser une plus grande égalité politique entre concitoyens, et aurait différents avantages du point de vue de la durabilité.

Abstract

In the current context of environmental and climate crisis, philosophical reflection on the temporal scope of justice is more necessary than ever. Do we have obligations of justice toward future generations? If so, why? How should we characterize these obligations, and how can we meet them? In the face of these questions, this dissertation tries to ground a *political philosophy* of environmental and intergenerational issues – while opening up a dialogue with social sciences. In particular, it defends a form of *intergenerational fairness* that itself requires, for its implementation, a form of *intra-generational egalitarianism*.

I argue that intergenerational fairness rests on a form of multilateral reciprocity: while distant future generations provide us with a horizon of meaning, notably by respecting a certain duty of memory, present-day generations must secure a form of ecological sustainability for posterity. I clarify the notion of « sustainability » by highlighting the "though question of sustainability", which opposes the relative normative importance of natural heritage and the relative normative importance of technical capital. Facing this question, various answers are critically examined, such as the idea that our natural heritage has a cultural mnemonic value. The main argument developed in order to support a strong version of sustainability rests on the cooperative value of natural heritage: as a social binder and support for the disadvantaged, nature facilitates cooperation.

What institutional design could meet the requirements of strong sustainability? Carbon markets is often seen as an efficient and potentially equitable mechanism. I argue that many characteristics of carbon markets explain why private corporations are likely to have both the power and willingness to manipulate this system to their own short-term economic advantage. I rather explore the possibility of renewing modern democracies by introducing a deliberative randomly-selected chamber, that would realize a greater political equality between co-citizens, and that would reap multiple advantages from the standpoint of sustainability.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract.....	iii
Table des matières	iv
Liste des abréviations, sigles, acronymes	viii
Remerciements	ix
Introduction	1
1. Le diagnostic conventionnel.....	4
2. Les objectifs poursuivis.....	15
3. Méthodologie.....	19
4. Plan de la thèse	21
PARTIE I – L’ÉTENDUE GÉNÉRATIONNELLE DE LA JUSTICE : DEVONS-NOUS QUELQUE CHOSE À NOS SUCESSEURS LOINTAINS?.....	24
Chapitre I – « Mes successeurs éloignés n’ont rien fait pour moi » : coopérativisme et absence de réciprocité entre les générations.....	25
1.1 Introduction.....	25
1.2 La justice comme réciprocité.....	26
1.3 Le problème : la non-réciprocité entre les générations.....	33
1.4 Première solution : la réciprocité indirecte descendante.....	37
1.4.1 Insuffisances de la première solution : l’acrasie générationnelle	41
1.5 Seconde solution : la réciprocité indirecte ascendante	46
1.5.1 Insuffisances de la seconde solution : normativité et contextualisation.....	52
1.6 Conclusion	58
Chapitre 2 – De mémoire et d’espoir : horizon de sens et réciprocité multilatérale	60
2.1 Introduction.....	60
2.2 Horizon de sens et réciprocité multilatérale	61
2.2.1 Intérêts posthumes et intérêts dépassant la durée de vie individuelle	62
2.2.2 Trois dystopies.....	66
2.2.3 Devoir de mémoire et réciprocité multilatérale.....	72
2.3 Première objection : un nouveau problème d’action collective ?.....	79
2.4 Seconde objection : équité, urgence, convergence	81
2.5 Troisième objection : une approche perfectionniste?	85
2.6 Quatrième objection : une approche conservatrice?	89
2.7 Cinquième objection : des obligations envers les morts?	92

2.8	Conclusion	95
PARTIE II – LA MÉTRIQUE DE LA JUSTICE INTERGÉNÉRATIONNELLE : QUE DEVONS-NOUS À NOS SUCCESSEURS LOINTAINS?		
96		
Chapitre 3 – D’écorce ou de plastique : métrique de justice intergénérationnelle et clarification du débat entre durabilité forte et faible		
97		
3.1	Introduction.....	97
3.2	Mise en contexte	99
3.2.1	La métrique de la justice.....	99
3.2.2	La métrique de la justice intergénérationnelle : une illustration plastique...	100
3.3	Durabilité faible	104
3.4	Durabilité forte.....	113
3.5	Réconciliation et divergence : de l’empirique au normatif.....	121
3.6	Une question difficile et des réponses insatisfaisantes	128
3.6.1	L’importance relative douteuse du potentiel productif.....	128
3.6.2	Les fonctions scientifiques inconnues du patrimoine naturel.....	128
3.6.3	Les fonctions esthétique du patrimoine naturel.....	130
3.6.4	Les fonctions cognitives du patrimoine naturel.....	131
3.7	Une métrique intra-générationnelle objective : un saint-graal?.....	132
3.8	Conclusion	134
Chapitre 4 – Les copeaux de l’histoire : la valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel comme réponse à la question difficile?		
136		
4.1	Introduction.....	136
4.2	La valeur culturelle du patrimoine naturel.....	137
4.3	La nature moderne : une nature sauvage.....	139
4.4	La nature postmoderne : intriquée à l’être humain	141
4.4.1	Mutations physiques	142
4.4.2	Mutations symboliques.....	144
4.4.3	Une illustration locale: le cas des forêts québécoise	147
4.5	Nature postmoderne et compréhension de soi	153
4.6	Limites de l’argument culturel et mnémonique	159
4.6.1	Sociétés plurielles et écosophies conflictuelles	159
4.6.2	Myopie géographique	164
4.7	Conclusion	166
Chapitre 5 – Pour une coopération durable : la valeur coopérative du patrimoine naturel comme réponse à la question difficile?		
168		

5.1	Introduction.....	168
5.2	Le patrimoine naturel comme vecteur de la coopération sociale.....	169
5.3	La stratégie de compensation comme vectrice d'inégalités économiques et politiques	175
5.4	Spirale infernale entre inégalités politico-économiques et inégalités écologiques 183	
5.5	La spirale infernale de la stratégie de compensation : socialement insoutenable. 193	
5.6	Une spirale infernale socialement insoutenable et irréversible.....	197
5.7	Objections	204
5.8	Conclusion	208
PARTIE III – RÉALISER LA JUSTICE INTERGÉNÉRATIONNELLE		211
Chapitre 6 – « À vendre : petit lopin d'atmosphère avec vue sur la Terre » : l'inefficience et l'iniquité du marché du carbone		212
6.1	Introduction.....	212
6.2	Quelques faits pour informer la réflexion normative.....	214
6.2.1	La crise climatique.....	214
6.2.2	Externalités négatives et marché du carbone.....	216
6.3	Les arguments en faveur du marché du carbone.....	218
6.3.1	Efficiencia.....	218
6.3.2	Faisabilité politique	218
6.3.3	Équité.....	220
6.4	Une critique : pouvoir excessif et volonté pervertie	221
6.4.1	Le pouvoir des entreprises régies par un SPEDE	221
6.4.2	Les motivations des entreprises régies par un SPEDE	226
6.5	Le passé, garant du futur : des SPEDE dysfonctionnels.....	241
6.6	La taxe carbone : une alternative viable?.....	247
6.7	La taxation des produits de luxe polluants comme pis-aller.....	249
6.8	Conclusion	255
Chapitre 7 – Le choix judicieux du hasard : une démocratie lottocratique durable et équitable		257
7.1	Introduction.....	257
7.2	La démocratie aujourd'hui : dans quel état?	258
7.3	La CTS : plus équitable entre concitoyens	261
7.4	Une CTS pour favoriser la durabilité forte	266
7.4.1	L'argument éco-épistémique	266

7.4.2	L'argument de l'horizon temporel ouvert	271
7.4.3	L'argument générationnel	274
7.4.4	L'argument de l'indépendance	277
7.5	La CTS : impuissante?.....	280
7.6	Conclusion	283
	Conclusion	284
	Bibliographie	287

Liste des abréviations, sigles, acronymes

CC :	Changements climatiques
CFC :	Chlorofluorocarbures
CNC :	Capital naturel critique
CO ₂ ^{eq} :	Dioxyde de carbone et équivalents en matière de gaz à effet de serre.
CTS :	Chambre tirée au sort
DECC :	Dégradations environnementales et changements climatiques
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDDDVI :	Intérêt dépassant la durée de vie individuelle
IRIS :	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
ONG :	Organisations non-gouvernementales
ONU :	Organisation des Nations unies
PIB :	Produit intérieur brut
SPEDE :	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions

Remerciements

Pour écrire cette thèse, je n'ai été qu'un nain sur des épaules de géants. Je tiens donc à remercier du fond du cœur ces géants. J'aimerais d'abord remercier mon directeur de recherche, Patrick Turmel. Je n'ai que des fleurs à lui lancer. Les eaux de la recherche universitaire sont parfois troubles, et il m'apparaît aujourd'hui qu'un bon directeur de recherche doit posséder deux qualités essentielles : avoir un bon sens des priorités, et maîtriser l'art délicat de tirer le chercheur junior vers le haut tout en lui laissant une certaine latitude pour l'exploration intellectuelle. Patrick possède ces deux qualités comme nul autre. J'aimerais aussi remercier Axel Gosseries et les membres de la Chaire Hoover en éthique économique et sociale pour une collaboration qui fut pour moi extrêmement stimulante. Je remercie particulièrement Pierre-Étienne Vandamme : mes idées sur la démocratie par tirage au sort doivent beaucoup à nos discussions et à l'écriture en tandem de nos deux articles sur ce thème. Je remercie également Jocelyn Maclure, Sylvie Loriaux et Thomas Baudin : leur esprit critique me fut d'un précieux secours pour affuter ma pensée. Je remercie aussi Joseph Heath, dont les écrits m'ont beaucoup influencé, et qui a accepté d'être l'examineur externe sur le jury d'évaluation de ma thèse. Je remercie le FRQSC, le GRIN, le CRÉ et l'IDÉA pour le précieux soutien financier. Je remercie les membres du secrétariat de la Faculté de philosophie de l'Université Laval, particulièrement Lucie Fournier, pour tous les services rendus. Je remercie ma famille, en particulier mes parents, pour leur soutien inconditionnel sans lequel je ne serais jamais arrivé au bout de cette merveilleuse aventure. Je remercie Daphné, ma bienveillante salamandre, qui lutte chaque année pour sortir les jeunes générations des maux de l'ignorance. Tant d'autres collègues et amis m'ont accordé leur temps, leur aide ou leur amitié à un moment ou à un autre de ce long périple. À défaut de pouvoir les nommer tous, j'aimerais au moins saluer et remercier Félix Aubé Beaudoin, Fannie Bélanger-Lemay, Jérôme Brousseau, Chloé Castagnet, Andrés Cruz Labrin, Philippa Dott, Louis Dugal, Marie Fallon, Maxime Lambrecht, Louis Larue, Benjamin Lavoie, Lucas Misseri, Théophile Pénigaud de Mourgues, Frédéric Perreault, Olivier Provencher, Danielle Schwartz, Hugo Tremblay. Je lance au vent un remerciement pour quelques grands esprits passés qui m'ont tant influencé : John Rawls, John Stuart Mill, Aldo Leopold, Félix Leclerc. Enfin, je remercie mes lecteurs et lectrices : sans vous, ce travail aurait bien peu de sens.

Introduction

« Je n'aurai pas le temps de finir la maison
De peindre l'auvent, secouer le paillason
Que tu seras présent, vivant, sorti des nombres
Déjà vêtu de blanc, déjà venu au monde.

[...]

J'aurais voulu m'instruire, me polir, m'établir
Te donner de quoi rire et de quoi te nourrir
Voilà que je t'offre, des deuils pleins les coffres,
Un vieux règne en lambeaux pour ton monde nouveau »

- *En attendant l'enfant*, Félix Leclerc.

La philosophie a longtemps vu dans la postérité une promesse, notamment celle de la réalisation d'un idéal. Rousseau, dans sa première promenade, évoque l'espoir longtemps caressé d'être un jour réhabilité dans la société, c'est-à-dire mieux compris et perçu comme il aurait souhaité l'être de son vivant. Descartes termine son *Discours de la méthode* en évoquant sa préoccupation pour ses « neveux », qui reprendront après sa mort le flambeau de sa quête de vérité. Louis-Sébastien Mercier imaginait déjà au XVIII^e siècle la société utopique de l'an 2440. Aujourd'hui encore, philosophes ou scientifiques se plaisent à rêver d'un avenir libéré de la famine, de la guerre, de la maladie, voire de la mort. Et ces fantasmes sont peut-être plus accessibles que jamais : un fait nouveau dans la condition humaine est l'immense pouvoir qu'ont les générations actuelles sur les conditions de vie futures de nos successeurs immédiats et lointains. Nous aurons peut-être la capacité, d'ici la fin du siècle, de léguer aux suivants une énergie inépuisable comme la fusion nucléaire, ou encore de léguer un patrimoine génétique libéré de traits handicapants. Autrement dit, le pouvoir que nous avons sur les conditions de vie futures de l'humanité sera peut-être employé *pour le mieux*.

Mais ce pouvoir que nous avons sur la postérité peut être employé *pour le pire* : nous avons aussi le pouvoir de léguer à nos successeurs des déchets nucléaires, un patrimoine génétique simplifié à l'excès, un climat dégénéré, une biodiversité érodée, des ressources rarissimes, et

des institutions sociopolitiques démantelées. Plusieurs indices laissent présager que c'est la deuxième voie que nous sommes en train de poursuivre en cette aube du XXI^e siècle. Pour reprendre les paroles magnifiques de la chanson de Félix Leclerc en exergue, nous nous apprêtons à léguer des deuils pleins les coffres et un vieux règne en lambeaux.

La prolifération des déchets nucléaires, la simplification excessive du patrimoine génétique humain, ou encore le risque de voir disparaître la moitié des langues parlées à travers le monde (UNESCO 2010) sont des enjeux préoccupants. Cette thèse se concentrera toutefois sur les obligations intergénérationnelles en matière de protection du patrimoine naturel.

Les émissions de gaz à effet de serre (ci-après GES) causant le réchauffement du climat ne cessent d'augmenter, et pire encore, leur rythme de croissance augmente lui aussi : comme l'indique le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (ci-après GIEC), « [l]es émissions anthropiques totales de GES ont été les plus importantes de toute l'histoire de l'humanité entre 2000 et 2010 » (2013a, 6). Les effets de ces GES sur le climat terrestre seront variés : augmentation des températures moyennes; événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents; élévation du niveau des mers; acidification des océans; amincissement de la couche d'ozone, et plus encore (GIEC 2013b)¹. Mais les dérèglements du climat ne forment qu'une partie de l'histoire. À ces changements climatiques (ci-après CC) s'ajoutent les contaminations des sols, des eaux et de l'air. S'ajoute aussi l'érosion de la biodiversité : non seulement sommes-nous entrés dans la sixième extinction de masse, mais même chez les espèces animales qui ne sont pas considérées comme menacées, nous observons des réductions inquiétantes des populations (Ceballos et al. 2015; Ceballos, Ehrlich, and Dirzo 2017). S'ajoute aussi une crise des déchets, notamment des déchets plastiques : des 6,3 milliards de tonnes de déchets plastiques générés depuis 1950, près de 5 milliards d'entre elles n'ont été ni recyclées, ni incinérées, mais se sont entassées dans les décharges, les océans et d'autres environnements naturels (Geyer, Jambeck, and Law 2017). S'ajoute aussi une détérioration de la qualité des sols : selon une synthèse récente des études disponibles sur le sujet, « la conclusion écrasante des évaluations régionales est que la majorité des ressources du sol de la planète sont dans un état juste

¹ Autrement dit, le *réchauffement* des températures provoque plusieurs *changements* climatiques. Nous parlerons donc tantôt du « réchauffement climatique » dans sa globalité, tantôt des « CC » pour souligner la diversité de ces phénomènes.

correct, mauvais ou très mauvais », les menaces les plus importantes étant « l'érosion des sols, la perte de COS [carbone organique du sol] et le déséquilibre des éléments nutritifs [carences d'éléments nutritifs comme l'azote et le phosphore dans les sols de certaines régions, surutilisation d'engrais dans les sols d'autres régions] » (Groupe technique intergouvernemental sur les sols 2016, 66).

Ces dégradations environnementales et changements climatiques (ci-après DECC) peuvent apparaître dans nos esprits comme une réalité informe, éloignée et insaisissable, pour nous citoyens d'un pays fortuné, doté d'un vaste territoire sauvage et armé de normes environnementales prétendument contraignantes. Mais ces désordres environnementaux nous assaillent nous aussi, comme en témoigne ce petit échantillon. La pollution de l'air a causé le décès prématuré de 7700 Canadiens en 2015 (Rabson 2017). Des contaminations des sols et des cours d'eau ont lieu chez nous, et les mesures de décontamination se font parfois attendre. Par exemple une contamination des sols et des eaux sous-terraines est constatée dans un site d'enfouissement à Bécancour depuis de nombreuses années, mais nulle action de décontamination n'est en vue (Shields 2017b). Les CC affectent déjà et profondément le mode de vie des Inuits de l'Arctique canadien (Ford et al. 2008). Certaines de nos espèces animales les plus emblématiques (au Québec) sont à risque de sombrer dans l'inexistence, de la baleine noire au faucon pèlerin, en passant par le caribou, l'ours blanc, l'aigle royal, le béluga, le bourdon (important pollinisateur!) et différentes espèces de loups et de morues². L'élévation attendue du niveau des mers sera plus importante au Canada que dans le reste du monde³. Enfin, des événements comme l'imbroglio de la tempête de neige sur l'autoroute 13 en mars 2017, les inondations sévissant dans tout le bassin du St-Laurent au printemps 2017, puis les feux de forêts ravageurs en Colombie-Britannique en juillet de la même année, sont des types d'événements qui seront à la fois plus fréquents et plus violents au Québec et au Canada dans notre avenir affligé par les changements climatiques.

Des efforts politiques et individuels sont faits pour répondre à cette crise environnementale, mais ces efforts restent lacunaires. Les cibles climatiques sont sans cesse repoussées ou

² La liste complète – et la classification en espèces « menacées », « vulnérables » et « susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables » – est disponible sur <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp#insectes>. Consulté le 21 juillet 2017.

³ Selon le spécialiste en géomorphologie côtière Pascal Bernatchez, en entrevue au *Canal savoir* (http://www.canalsavoir.tv/videos_sur_demande/grand_bouleversement). Consulté le 22 juillet 2017.

simplement ratées. Les subventions publiques aux énergies fossiles vont bon train, comme en témoigne le rachat en 2018 du gazoduc *Trans Mountain* par le gouvernement canadien. Les pouvoirs des compagnies exploitant les énergies fossiles s'étendent, comme en 2016 au Québec quand le gouvernement provincial adopta (sous bâillon) la loi 106 accordant un pouvoir d'expropriation aux compagnies pétrolières et gazières. Et malgré le développement graduel d'une conscience écologique, le climato-scepticisme est toujours bien en selle, avec la moitié des Canadiens ne croyant toujours pas que les humains sont bel et bien à l'origine d'un réchauffement planétaire (Martin-Morin et al. 2015, 2). Nicolas Hulot, l'un des grands leaders du mouvement écologiste, démissionnait à l'été 2018 de son poste de ministre de la Transition écologique, en raison du laxisme gouvernemental en matière de lutte aux changements climatiques. En effet, la communauté internationale a eu beau signer l'Accord de Paris en 2015, s'engager à lutter efficacement contre les CC, et pourtant les émissions de GES ont non seulement augmenté en 2017, mais elles ont connu une augmentation record en 2018, selon le *Global Carbon Project* (cité dans Carrington 2018).

1. Le diagnostic conventionnel

Face à cette crise environnementale et climatique, un diagnostic semble de plus en plus admis, que nous pouvons désigner comme étant le *diagnostic conventionnel de la justice intergénérationnelle en contexte de crise environnementale et climatique*, ou « diagnostic conventionnel » pour faire court.

Diagnostic conventionnel : le *problème* est la désépargne environnementale perpétrée par les générations actuelles. Son *effet* est de violer le droit qu'ont nos successeurs d'hériter d'un environnement sain. La *cause* de ce problème est le mode de pensée et l'économie capitaliste. L'*obstacle* nous empêchant d'agir : un changement de trajectoire impose un coût d'opportunité substantiel aux générations actuelles.

Déballons ce diagnostic conventionnel. En laissant libre cours à un capitalisme sauvage et débridé, nous tolérons une dégradation et un appauvrissement du patrimoine naturel. Ce patrimoine sera celui hérité par les hommes et les femmes de demain qui, bien que flous en raison de leur inexistence actuelle – ou « sans visage » comme le dirait peut-être Lévinas – seront faits de chair et d'os comme vous et moi. Héritant d'un monde ravagé et appauvri, ils souffriront des choix que nous avons fait, vous et moi, en ce XXI^e siècle. Ces hommes et ces

femmes auront des droits, incluant celui de recevoir un environnement naturel aussi riche que celui dont nous avons nous-mêmes profité, droit que nous sommes en train de bafouer dans la plus grande injustice et dans la plus grande impunité. Pour corriger à temps cette injustice, mieux vaut « sortir du capitalisme » dès maintenant pour éviter tous les dommages collatéraux de ce système qui a pour moteur la croissance et l'accumulation illimitée, et appeler à une révolution des consciences individuelles et à une sortie de la pensée économiste hégémonique. Si nous peinons à embrasser ce projet à bras-le-corps, c'est surtout en raison de l'immense sacrifice qu'il requiert de notre part. Il nous faudrait renoncer à beaucoup – nos habitudes, notre mode de consommation, notre confort – pour opérer les changements sociétaux et individuels nécessaires pour éviter une grande injustice environnementale vis-à-vis de la postérité.

Ce diagnostic semblera parfaitement naturel et intuitif aux yeux de certains. D'autres ne seront peut-être pas prêts à l'accepter en bloc, mais en accepteront plusieurs parties. De façon quelque peu artificielle, nous pouvons décomposer ce diagnostic conventionnel en six intuitions :

- A. Les générations futures ont des droits. Ne pas les respecter serait une injustice.
- B. Ces droits futurs comprennent le droit d'hériter d'un environnement naturel riche.
- C. Le respect de ces droits futurs exige l'abandon du système capitaliste.
- D. Cet abandon du système capitaliste doit être complété ou propulsé par une révolution des consciences individuelles.
- E. Cette révolution des consciences individuelles doit comprendre l'abandon de la pensée économiste hégémonique.
- F. Le principal obstacle à la révolution des consciences et à l'abandon du capitalisme (intuitions C et D) est le sacrifice demandé aux générations actuelles.

L'impulsion à l'origine de cette thèse doctorale est toute simple : ces six intuitions sont loin d'aller de soi. Examinons-les tour à tour.

a. Les générations futures ont des droits.

Ce qui fait de la justice intergénérationnelle le débat le plus riche – à notre humble avis – en philosophie politique, c’est son incomparable complexité : peu importe où vous tournez le regard philosophique, vous rencontrez des difficultés tant théoriques que pratiques. Prenez le cas de la première intuition : nous avons des obligations de justice envers les générations futures, car celles-ci ont des droits et revendications légitimes. Affirmation plausible, n’est-ce pas? Mais que faire du problème de l’inexistence actuelle des prétendus « porteurs de droits »? Que faire du problème de la non-identité, selon lequel *peu importe* ce que nous faisons aujourd’hui, ces actions constitueront la condition d’existence des individus futurs? Que faire du problème des variations démographiques, selon lequel il faudrait aujourd’hui renoncer à suffisamment de ressources pour combler les besoins des 50 milliards d’êtres humains qui peupleront la terre dans un futur lointain? Et que faire des incertitudes! Nous ignorons presque tout des préférences des individus futurs, de leur conception du monde, de leur conception de la justice. Et nous ignorons encore beaucoup de choses concernant les interdépendances écosystémiques et les perturbations futures du climat. Nous ignorons encore presque tout de la biodiversité : comme l’explique Edward Wilson, des dizaines de milliers d’espèces végétales et animales nous restent à découvrir (Wilson 2002, chapitre 2).

Un autre obstacle théorique est celui de la non-réciprocité. Une conception de la justice jouissant d’une grande plausibilité et d’une grande popularité est celle de la justice comme réciprocité. Nous nous devons quelque chose les uns les autres parce que nous nous apportons beaucoup les uns aux autres, que ce soit via les relations de *don – contre-don* typiques des sociétés traditionnelles (Graeber 2013; Mauss 2002), ou via l’immense surplus coopératif collectif des sociétés industrialisées modernes (Rawls 1997; Robichaud et Turmel 2012). Ces conceptions de la justice achoppent dans le contexte intergénérationnel, car les générations futures ne nous apportent rien. Nous ne pouvons procurer un bénéfice à nos prédécesseurs. La relation intergénérationnelle est unilatérale, asymétrique. Et en l’absence de mutualité, nous ne pouvons être liés à nos successeurs lointains par des obligations fortes. Certains miseront sur la réciprocité indirecte descendante ou la réciprocité indirecte ascendante, mais nous montrerons que ces solutions sont insatisfaisantes. Conséquemment, tout semble indiquer que nous n’avons aucune obligation forte envers la postérité. Si une personne, propulsée par des convictions personnelles, voire religieuses, souhaite tout sacrifier pour le

bien de la postérité, elle est bien sûr libre de le faire. Mais nulle obligation collective, politique, ne semble obliger les vivants vis-à-vis de la postérité.

Ces problèmes sont à la fois épineux et fascinants. Le problème de la non-réciprocité nous apparaît comme le plus sérieux, et c'est celui qui retiendra notre attention. Chose certaine, nous avons sous les yeux un cas délicieux de « déséquilibre réflexif » pour reprendre l'expression de John Rawls : une intuition si simple, si largement partagée (l'intuition A), et pourtant si terriblement contredite par des réflexions théoriques un peu plus soutenues.

b. Ces droits comprennent le droit d'hériter d'un environnement naturel riche.

Tournons-nous vers l'intuition B, voulant que les droits des générations futures – si elles en ont – incluent le droit de recevoir en héritage un environnement naturel riche, peut-être aussi riche que celui que nous avons nous-mêmes reçu de nos prédécesseurs. Le patrimoine transmis d'une génération à l'autre est multiforme : nous transmettons un bagage génétique, un bagage culturel, un bagage naturel; nous léguons une constitution, des infrastructures, des connaissances scientifiques, des œuvres d'art, etc. Ce qui est transmis et reçu d'une génération à l'autre est un panier de biens. Pourquoi les obligations de justice intergénérationnelle – si elles existent – devraient-elles prendre la forme d'une interdiction de substitutions au sein de ce panier de biens? Est-il plausible que nous devions laisser un panier de biens *identique* à celui que nous avons nous-même reçu, avec les différents biens répartis dans les mêmes proportions? Nous devrions léguer à la postérité des œuvres d'arts de quantité et de qualité équivalente à ce que nous avons nous-même reçu? Cela semble peu plausible. Imaginez que nous brûlions, délibérément ou non, tous les exemplaires du *Macbeth* de Shakespeare. Les générations futures pourraient-elles nous en tenir rigueur si, en échange, nous persuadions George R. R. Martin d'écrire dix autres romans de la série *A Song of Ice and Fire*, inspirant la télésérie *Game of Thrones*? Pourraient-elles parler d'injustice si, au moment de perdre tous les exemplaires de *Macbeth*, nous trouvions (et transmettions) simultanément le remède contre le cancer? Pourraient-elles parler d'injustice si une petite quantité de minerais (patrimoine naturel) était consacré à un projet artistique (patrimoine esthétique), comme des sculptures de bronze? Répondre par l'affirmative mènerait à une forme de paralysie intergénérationnelle. Mais alors, si certaines formes de substitutions sont possibles entre les composantes du panier de biens intergénérationnels, pourquoi les

générations futures auraient-elles droit à une composante particulière, soit un environnement naturel aussi riche que nous l'avons nous-mêmes reçu? Pourquoi ne pourrions-nous pas consommer certaines ressources naturelles, et tolérer plusieurs formes de dégradations de l'environnement et un appauvrissement de la biodiversité, si cela n'est que l'effet secondaire de la hausse du potentiel productif dont profitera la postérité? Autrement dit, les DECC sont une conséquence du développement économique, mais celui-ci se fait en tandem avec une amélioration des techniques de production, permettant toujours de « produire plus avec moins ». Nos successeurs jouiront de niveaux de consommation et d'un confort matériel bien plus grand que le nôtre; cela ne peut-il pas compenser les pertes environnementales concomitantes? Encore une fois, nous sommes aux prises avec un déséquilibre réflexif entre l'intuition B, simple et plutôt consensuelle, et la réflexion philosophique plus approfondie.

c. La meilleure façon de respecter ces droits futurs est d'abandonner le système capitaliste.

Penchons-nous sur la troisième intuition, celle voulant que la seule (ou la meilleure) façon de respecter les droits environnementaux des individus futurs – s'ils en ont – soit de « sortir du capitalisme » pour résorber le plus tôt possible la crise environnementale et climatique. Il s'agit peut-être d'une intuition largement partagée, si l'on se fie par exemple au succès que connaissent certains livres comme *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme* du journaliste Hervé Kempf (2014). Certains présentent même cela comme une évidence : « il est évident que la course folle au profit, la logique productiviste et mercantile de la civilisation capitaliste/industrielle nous conduisent à un désastre écologique aux conséquences incalculables. » (Löwy 2011, 25; voir aussi Münster 2012, 10–12) Le problème avec cette intuition n'est pas qu'elle se heurte frontalement à nos réflexions plus abstraites, comme c'était le cas avec les deux précédentes; c'est plutôt une intuition *embrouillée*. Qu'entendons-nous exactement par « capitalisme »? Au-delà de la rhétorique accusant la « logique productiviste et mercantile de la civilisation capitaliste/industrielle », quels sont les vices précis de l'économie de marché? En évoquant le mal capitaliste, avons-nous en tête l'accroissement constant des inégalités économiques? De telles inégalités pourraient très bien être comprimées en restant à l'intérieur d'une économie de marché, par exemple en suppléant l'État-providence d'impôts hautement progressifs. Avons-nous plutôt

en tête l'insistante marchandisation d'objets et de sphères d'activités qui ne devraient pas être commodifiés? Pourtant, la mise à prix de la nature – la tarification des GES dans un marché du carbone par exemple – semble corriger une grande lacune de toute économie, celle d'avoir des externalités négatives dans l'angle mort des transactions économiques. Si nous avons plutôt en tête la définition traditionnelle du capitalisme renvoyant à la propriété privée des moyens de production, là aussi l'exigence de « sortie du capitalisme » semble faire fausse route. Comme plusieurs philosophes politiques de tradition analytique l'ont défendu, depuis le marxisme analytique jusqu'à des penseurs contemporains ne se réclamant point du marxisme, la propriété privée ou collective des moyens de production n'a qu'un rôle secondaire, instrumental pour l'idéal égalitariste (voir le résumé de Kymlicka 2003, chapitre 4; Roemer 1993). Une société égalitaire pourrait être réalisée par de multiples voies, à mi-chemin entre la propriété « publique » et « privée » des moyens de production : socialisme de marché, démocratie de propriétaire, économie de coopératives, État-providence avec impôts hautement progressifs, etc. La posture selon laquelle le respect des générations de demain ne peut être réalisé que par le truchement d'une plus grande égalité parmi les vivants et une lutte contre la commodification du monde est souvent celle des « écosocialistes », majoritairement Européens, et ces penseurs endossent souvent, en même temps, une version ou une autre de la propriété collective des moyens de production, et cela dans un langage à forte connotation marxienne. Bref, plusieurs semblent endosser en bloc ces trois formes de méfiances – vis-à-vis de l'augmentation des inégalités; de la marchandisation de la nature; de la propriété privée des moyens de production. Michael Löwy, par exemple, critique « la réduction de l'univers social au calcul des marges de rentabilité » tout en défendant « l'égalité sociale » et la « propriété collective des moyens de production » (Löwy 2011, 26; 33). Mais selon nous, il faut éviter de prendre pour acquis, *a priori*, que ces méfiances découlent les unes des autres et s'impliquant mutuellement, d'autant plus que ces méfiances ne vont pas de soi.

d. Cet abandon du capitalisme doit être complété ou propulsé par une révolution des consciences individuelles.

Plusieurs penseurs s'attellant aux questions intergénérationnelles en viennent à la conclusion que nous n'avons pas d'obligations de justice vis-à-vis des générations futures. Certains concèdent tout de même que nous avons, au mieux, des devoirs éthiques individuels, voire

des devoirs surrogatoires (e.g. Heyd 2009). S'inscrivant dans le même type d'approche individualisante et a-politique, nous observons un foisonnement de l'éthique environnementale depuis les années 1970 (pour une anthologie francophone des textes fondateurs, voir Afeissa 2007). Nous observons aussi le retour de l'éthique de la vertu dans les débats sur la justice climatique (Jamieson 2010b; Sandler 2007; Wensveen 2000). Plus près de chez nous, l'un des grands leaders écologistes du Québec, Serge Mongeau, préconise l'approche individuelle de la « simplicité volontaire », exigeant une « *révolution intérieure* et personnelle qui seule peut conduire à une révolution collective authentique » (Mongeau 2005, 55–56, italique dans l'original).

Mais un appel à un changement des attitudes individuelles ne sombre-t-il pas dans une forme subtile de pétition de principe, au sens où il réitère simplement le problème, mais sans tenir compte de ses causes structurelles? Le problème n'est-il pas celui-là même que les êtres humains aujourd'hui ont des préférences et des modes de pensée incompatibles avec les exigences de la durabilité écologique? Dire qu'il faut changer ces préférences et ces modes de pensée, c'est dire qu'il faut résoudre le problème. Troublant de vérité. La frugalité doit effectivement être encouragée. Mais comment s'y prendre? Les causes de ces préférences et de ces modes de pensée sont variées, complexes, et n'ont pas seulement des causes économiques (comme l'envisage l'intuition C), mais aussi des causes politiques. Il nous faut comprendre l'ensemble de ces causes structurelles, et privilégier un design institutionnel qui y remédie.

Disons les choses autrement. Autant chez les penseurs de la durabilité qu'au sein du mouvement écologiste militant, il est de bon ton d'adopter une perspective « par le bas » (*bottom up*) : les initiatives individuelles (recycler, acheter des aliments biologiques, utiliser des sacs réutilisables, etc.) et les mouvements citoyens sont encouragés et célébrés comme *amorçant efficacement les transformations sociétales* dont nous avons besoin pour surmonter la crise environnementale. « Acheter c'est voter » nous dit-on (Waridel 2005). À l'inverse, les gouvernements, vus comme lourdement bureaucratiques, contrôlés par une élite à la solde du monde corporatif, sont vus au mieux comme inaptes, au pire comme faisant partie du problème (Mongeau 2005, 14). Cette vision est trop simpliste. Il nous semblerait avisé de privilégier une approche « par le haut » (*top-down*) : ce sont principalement des réformes institutionnelles et un réalignement des structures incitatives qui *amorceront efficacement les*

transformations sociétales dont nous avons besoin pour surmonter la crise environnementale. Bien sûr, les initiatives individuelles et mouvements citoyens écologistes ont leur importance et doivent être encouragés, mais leur principal apport est justement celui d'un leadership « structurel », c'est-à-dire un leadership dans la facilitation et la mise en place des réformes institutionnelles requises. L'on voit bien qu'une dialectique se joue entre la politique formelle et les (mouvements) citoyens. Ce que nous voulons surtout souligner ici, c'est que les gestes posés par les citoyens et les organisations de la société civile ne sauront suffire; une véritable solution sera politique.

e. Cette révolution des consciences individuelles doit comprendre l'abandon de la pensée économique hégémonique.

Ces éthiques individuelles (décrites dans l'intuition D) se sont en grande partie développées en réaction au langage prédominant dans le débat public touchant aux politiques environnementales et climatiques, en l'occurrence le langage économique. Nombre de penseurs et d'activistes voient l'économie néoclassique comme le régime de savoir hégémonique, muselant les approches alternatives (J. Barry 2012, chapitre 4; Jamieson 2010a, 79–82). Sans entrer dans le détail, nous croyons que ces inquiétudes ne sont pas complètement infondées : bien que la discipline économique soit d'un précieux secours, elle tend à « coloniser » (pour reprendre l'expression d'Habermas) nos autres modes d'appréhension du monde. Mais alors, si la discipline économique détient quelque bout de vérité et peut être d'un précieux secours, pourquoi nous préoccuper de sa prédominance? Ne devrions-nous pas nous réjouir de sa précellence si elle permet de nous aiguiller sur les modifications *structurelles* à apporter aux institutions économiques pour que nos sociétés soient plus en phase avec les exigences de la durabilité écologique? Pour répondre adéquatement à ces questions provoquantes, il nous faut comprendre ce langage économique et ses faiblesses. L'esprit paresseux peut se satisfaire d'une critique extérieure, campé dans une forme d'analphabétisme économique; mais une critique pertinente de la suprématie de l'économisme doit entrer en dialogue avec la discipline économique, mettre le pied sur son terrain conceptuel enfin d'en saisir les vrais problèmes et les vraies lacunes. C'est l'une des ambitions que nous aurons, en toute modestie, dans cette thèse.

f. Le principal obstacle est le sacrifice demandé aux générations actuelles.

Il est commun de présupposer que la justice envers les générations futures nécessiterait que les générations actuelles se « serrent la ceinture ». Les ressources que l'on préserverait pour demain seraient des ressources auxquelles l'on renoncerait aujourd'hui, et ce coût d'opportunité pourrait s'avérer substantiel considérant la non-soutenabilité du train de vie occidental moyen. Autrement dit, il semble y avoir conflit (*tradeoff*) entre l'augmentation du bien-être de la génération actuelle et la satisfaction des exigences de justice intergénérationnelle. Ce conflit a deux versions, l'une que nous nommerons englobante, l'autre maximinienne⁴.

Version englobante du conflit intergénérationnel : pour agir équitablement envers les générations futures, les générations actuelles – dans leur ensemble – doivent assumer un coût, et ce coût est proportionnel à l'amplitude de la norme d'équité intergénérationnelle adoptée.

Autrement dit, plus nous voulons agir équitablement envers le futur, plus cela sera coûteux pour les générations actuelles dans leur ensemble. Cette version du conflit intergénérationnel est englobante au sens où aucune distinction n'est faite entre les groupes d'individus, au sein de chacune des générations, qui sont impactés différemment par la répartition intergénérationnelle des ressources, fut-elle équitable ou non. L'on prend simplement la génération actuelle dans son ensemble, et l'on oppose nos « intérêts » à ceux de nos successeurs; l'on oppose la « satisfaction de nos préférences » à la satisfaction des leurs.

L'emploi des guillemets vise à signaler que le conflit intergénérationnel peut être formulé avec différentes métriques de justice. Les économistes orthodoxes en parlent habituellement comme d'un compromis (*tradeoff*) entre consommation et investissement. Après tout, toute ressource peut être soit consommée, soit épargnée. Comme le résume Robert Solow, quand on conçoit le conflit en ces termes, l'enjeu de la durabilité et de l'équité intergénérationnelle « devient un problème par rapport à l'épargne et à l'investissement. C'est un problème de choix entre consommer aujourd'hui ou subvenir aux besoins du futur. » (1993, 183) L'on peut aussi exprimer ce conflit en termes des coûts et bénéfices des émissions de GES, comme le fait le philosophe Stephen Gardiner : « les effets néfastes des émissions actuelles risquent de s'abattre, ou de s'abattre démesurément, sur les générations futures, tandis que les

⁴ En référence au principe de différence rawlsien, aussi appelé « maximin », selon lequel une inégalité n'est juste que si elle profite aux plus défavorisés (la justice exige de maximiser le minimum social).

bénéfices des émissions reviennent largement au présent. » (Gardiner 2006, 404); voir aussi Gardiner 2011, chapitre 5; Neumayer 2013, 30) Ou encore Clive Spash, l'une des voix les plus intéressantes de l'économie écologique, qui l'exprime en termes de coûts généraux, de droits et d'intérêts : « Étant donné le coût à assumer pour respecter le droit des générations futures à ne pas être lésées, la génération actuelle a particulièrement intérêt à nier ces droits » (Spash 1994, 34) Pour Eric Neumayer, ne pas causer le moindre dommage aux générations futures imposerait aux générations actuelles un « coût d'opportunité immense [*tremendous*] » (2013, 79; voir aussi Ekins 2003, 280). Discutant du fait que les générations actuelles ont un pouvoir énorme sur la postérité, et que ce pouvoir est unilatéral, Neumayer pose la question suivante : « une question naturelle et séduisante est alors : pourquoi ne pas tirer profit de ce positionnement inégal et maximiser notre propre utilité sans aucune préoccupation pour l'avenir? 'Après nous le déluge?' [en français dans le texte]. En effet, pourquoi pas? » (2013, 16) Cette question est bien sûr rhétorique, mais vise à montrer que rien ne nous empêche de *maximiser* notre situation *aux dépens* de la postérité.

Insistons sur le fait que le conflit intergénérationnel ne s'applique pas seulement à l'allocation inter-temporelle de ressources naturelles ou monétaires, mais concerne tous les efforts que les membres d'une génération pourraient faire pour le bien de la postérité. Thomas Hobbes nous donne un exemple du conflit intergénérationnel dans sa version englobante, sans que ce conflit soit centré sur les ressources naturelles ou monétaires. Cet exemple provient de sa mise en garde face aux aspirations révolutionnaires de ses contemporains. Il avertit le lecteur en ces mots :

J'espérais qu'ayant lu et examiné la doctrine que je présente, vous préférerez supporter avec résignation quelques inconvénients dans les affaires domestiques (puisque les affaires humaines ne peuvent pas être sans inconvénient) plutôt que de troubler l'état des affaires publiques. [...] Que vous estimerez préférable de jouir de la situation présente, même si elle n'est pas la meilleure, plutôt que de susciter une guerre et de mourir tués ou épuisés de vieillesse, pour que d'autres hommes, en un autre siècle, aient une situation améliorée. (Hobbes 2010[1642], 89–90)

Hobbes est ici d'avis que ses contemporains ne gagneraient pas à sacrifier leur bien-être pour que leurs successeurs jouissent d'une situation meilleure. Bref, nombreux sont les philosophes et les économistes à endosser la version englobante du conflit intergénérationnel, bien que les formulations puissent être multiples.

Une version plus nuancée de ce conflit affirme qu'il y a un conflit entre justice inter et *intra*-générationnelle : les ressources que nous épargnons pour demain sont des ressources que l'on pourrait consacrer *aux plus défavorisés d'aujourd'hui*.

Version maximinienne du conflit intergénérationnel : pour agir équitablement envers les générations futures, les générations actuelles doivent renoncer à (ou limiter) l'amélioration du sort de leurs plus défavorisés, et ce coût de renoncement est proportionnel à l'amplitude de la norme d'équité intergénérationnelle adoptée.

Autrement dit, plus nous voulons agir équitablement envers nos successeurs, plus cela nous empêche d'améliorer le sort des plus défavorisés d'aujourd'hui. De nombreux auteurs endossent cette version du conflit. L'on en trouve une formulation limpide chez la juriste Edith Brown Weiss, auteure influente dans les débats sur la justice intergénérationnelle : « l'équité intergénérationnelle peut apparaître en conflit avec l'objectif d'atteindre l'équité intragénérationnelle, c'est-à-dire l'équité parmi ceux vivant aujourd'hui. Sans aucun doute, nous devons de toute urgence consacrer des ressources pour aider chaque personne à répondre à ses besoins de base en nourriture, en eau potable et en logement. » (Weiss 1992, 21; voir aussi R. M. Solow 1993, 185–186)⁵ L'on retrouve ce conflit dans les ouvrages de philosophes (e.g. P. B. Thompson 2015, 168) et même dans des essais destinés au grand public (Lomborg 2007, ix). Les économistes Wilfred Beckerman et Joanna Pasek exprime la même idée, mais avec une touche de provocation. Après avoir décrit le principe du développement durable comme étant le principe le plus populaire pour guider nos réflexions sur l'équité intergénérationnelle (2001, 71), ils disent ceci :

Si les enjeux environnementaux n'ont pas beaucoup retenu l'attention dans les politiques de développement, c'est pour la simple raison que, dans la plupart des cas, il y a des priorités plus urgentes, comme la plupart des pays en développement l'ont eux-mêmes souligné. Quand une personne angoisse à savoir comment elle obtiendra un repas honnête d'un jour à l'autre, elle n'est pas susceptible de se préoccuper outre-mesure des effets de la déforestation sur l'assimilation globale du carbone via le processus de photosynthèse. (Beckerman and Pasek 2001, 72)

Autrement dit, la lutte contre la pauvreté représente une priorité politique plus urgente que ne l'est l'équité envers les générations futures, norme d'équité amarrée au principe de

⁵ À noter qu'immédiatement après avoir décrit ce conflit, Weiss nuance son propos en affirmant que plusieurs actions peuvent servir à la fois la justice intergénérationnelle et la justice intra-générationnelle.

durabilité. Certains seront tentés de répondre que la crise environnementale risque d'accabler de façon disproportionnée les populations les plus pauvres de la planète, faisant de la lutte aux DECC une partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. C'est d'ailleurs relevé dans le dernier rapport du GIEC : « Pour parvenir au développement durable en toute équité, et en éradiquant la pauvreté, il faut limiter les effets du changement climatique. » Mais les auteurs du rapport enchaînent immédiatement en redonnant crédit à la version maximinienne du conflit intergénérationnel : « Parallèlement, certains efforts d'atténuation [des CC] pourraient nuire à l'action fondée sur le droit de promouvoir le développement durable et sur la réalisation de l'équité et de l'éradication de la pauvreté. » (GIEC 2013a, 5) Pour le dire simplement, sortir des populations entières de la pauvreté peut s'avérer très énergivore.

En somme, ce « paradigme du conflit intergénérationnel » – dans ses deux versions – semble bien ancré dans nos conceptions de la justice intergénérationnelle. Mais est-il justifié? N'avons-nous pas *tous* un quelconque intérêt à agir équitablement envers les générations futures? Et la lutte contre la pauvreté et les inégalités comporte-t-elle autant de coûts environnementaux qu'on le suppose, au point de devoir renoncer à l'équité intergénérationnelle? Une société plus égalitaire ne permettrait-elle pas, par exemple, de freiner la consommation ostentatoire et ainsi limiter le consumérisme éco-destructeur? Et comme nous l'avons rapidement évoqué en citant le GIEC, la lutte aux CC ne profitera-t-elle pas d'abord aux plus défavorisés de demain *et d'aujourd'hui*? Ces quelques questions nous donnent au moins une raison *prima facie* de ne pas accepter aveuglément le paradigme du conflit intergénérationnel, malgré le fait qu'il semble quasiment coulé dans le béton.

Bref, une mise à l'épreuve préliminaire révèle que ces six intuitions ne semblent pas poser les mêmes problèmes. Certaines d'entre elles semblent contredites par la réflexion philosophique plus approfondie (A et B), d'autres semblent embrouillées (C), infécondes (D et E), ou quasiment coulées dans le béton (F). Quelle sera, plus précisément, notre position vis-à-vis de ces intuitions? Ironiquement, celle qui semble la plus sûre sera celle que nous rejetterons avec le plus de force...

2. Les objectifs poursuivis

En fait, un examen attentif de ces intuitions permettra *d'unifier le regard* : c'est en poursuivant une réflexion philosophique unifiée autour de deux objectifs complémentaires

que nous pourrions clarifier et remettre en perspective ces intuitions. Autrement dit, un objectif double et transversal permettra de nouer ensemble les différentes parties de la thèse, de clarifier ces intuitions, et de repenser le diagnostic conventionnel sur la justice intergénérationnelle en contexte de crise environnementale et climatique. Avant de poser cet objectif double, regardons brièvement quelles sont les trois parties de la thèse.

Les trois parties de cette thèse suivent une logique à la fois simple et intuitive. La première partie porte sur l'étendue de la justice intergénérationnelle; la seconde sur la métrique de la justice intergénérationnelle; la troisième sur les institutions de la justice intergénérationnelle. Autrement dit, nous répondrons au *pourquoi*, au *quoi* et au *comment* de la justice intergénérationnelle : d'abord vient la question de savoir si – et *pourquoi* – nous avons des obligations de justice envers les générations futures; l'étape suivante consiste à clarifier *ce que* nous devons aux générations futures; enfin, se pose la question de savoir *comment* respecter ces exigences de justice intergénérationnelle. Cependant, ces trois étapes de l'enquête philosophique ne nous serviront que de prétextes – ou plutôt de tremplins – pour tisser deux fils rouges traversant et nouant ensemble chacune des trois parties. Ces deux objectifs complémentaires concernent la *perspective* et le *contenu* de notre enquête.

PREMIER OBJECTIF, de perspective: fonder et défendre une philosophie *politique* des enjeux intergénérationnels et environnementaux.

À rebours des éthiques individuelles et de l'hégémonie économiste, nous défendrons une *philosophie politique* des relations intergénérationnelles : nous défendrons l'idée que nous avons bel et bien des obligations *de justice* envers les générations futures (1^{ère} partie); nous défendrons la thèse que la nature a une valeur *coopérative* et que la protection de l'environnement et les luttes socioéconomiques parmi les vivants vont main dans la main (2^e partie); enfin, nous préconiserons une voie *politique* pour respecter les exigences de la durabilité, celle de la mise en place d'une assemblée délibérative et tirée au sort, tout en critiquant le mécanisme *marchand* qu'est le marché du carbone (3^e partie)⁶. Parallèlement, nous serons amené à examiner et critiquer dans différents contextes la logique *économique* de « compensation », que nous décrirons en temps et lieu (2^e et 3^e partie). Cette philosophie

⁶ Nous défendrons la mise en place d'une forme de taxation du carbone, mais cela est un mécanisme plus *fiscal* que *marchand*. Surtout, nous donnerons à cette taxe un rôle limité.

politique des relations intergénérationnelle vise donc à donner quelques outils pour mieux comprendre nos obligations envers le futur, outils dont nous avons grandement besoin dans le contexte de crise environnementale et climatique qui est le nôtre.

DEUXIÈME OBJECTIF, de contenu: renverser le paradigme du conflit intergénérationnel, selon lequel nous devons choisir entre le bien-être de la postérité, et le bien-être des personnes (défavorisées) vivant aujourd’hui.

Nous défendrons d’abord que le bien-être des générations actuelles dépend du bien-être des générations futures – que la relation entre générations éloignées n’est pas unilatérale (descendante), mais en est bien une de réciprocité. Ainsi, contrairement à ce que soutient la version englobante du conflit intergénérationnel, nous aurions *tous* intérêt à agir équitablement envers les générations futures (1^{ère} partie). *A contrario* de la version maximinienne du conflit générationnel, nous verrons que pour protéger l’environnement naturel (et respecter ainsi les générations futures), nous devons lutter contre les inégalités sociales, et *vice versa* : pour améliorer le sort des plus défavorisés, nous devons protéger l’environnement naturel (2^e partie). Nous montrerons aussi que les marchés du carbone mis en place ces dernières années pour lutter contre les CC risquent à la fois d’être inéquitables (pour les individus d’aujourd’hui) et inefficaces (inaptes à lutter efficacement contre les changements climatiques et ainsi à respecter les générations futures). À l’inverse, une solution politique telle qu’une refonte du bicaméralisme redonnant une place centrale au tirage au sort permettrait d’atteindre une plus grande équité parmi les vivants, et permettrait aussi d’accélérer le mouvement de la transition écologique (3^e partie).

Nous pouvons désormais énoncer notre thèse centrale, nouant ces deux fils rouges :

THÈSE CENTRALE : une réflexion de philosophie politique nous permet de concevoir les exigences et institutions de la justice intergénérationnelle de façon tout à fait compatible avec l’augmentation du bien-être de la génération actuelle et de ses plus défavorisés⁷.

Ici, l’expression « bien-être » ne doit pas être prise dans son sens welfariste restreint, mais en un sens assez souple. En fait, tout au long de la thèse, nous explorerons différentes composantes du « bien-être », en mettant l’accent sur certaines d’entre elles qui nous

⁷ À noter que cette formulation sera revue en conclusion de thèse : sa forme actuelle vise surtout à être claire pour le lecteur en début de parcours.

semblent fondamentales, telles que le besoin d'un horizon de sens, et le besoin de coopérer de façon minimalement solidaire et sécuritaire avec ses semblables.

Par ailleurs, l'expression « compatible » peut sembler enlever une certaine force à notre thèse centrale. L'on aurait pu espérer une thèse plus radicale du type « la justice envers les générations futures et l'amélioration du sort des générations actuelles et de ses plus défavorisés *s'impliquent mutuellement* ». Si nous y allons avec la thèse plus nuancée, c'est pour ne pas escamoter d'entrée de jeu les efforts et coûts nécessaires pour respecter des exigences de justice intra ou inter-générationnelle. Par exemple, il ne fait aucun doute que la transition énergétique, se détournant des énergies fossiles pour le bien des générations futures, entraînerait plusieurs coûts pour les générations actuelles : ceux et celles possédant des actifs dans l'industrie fossile verraient ces actifs perdre en valeur; des travailleurs de ce secteur perdraient leur emploi et devraient se recycler dans un autre travail (ce qui peut s'avérer fort pénible et difficile pour de nombreux travailleurs); l'ensemble de la population devrait renoncer à la consommation de luxe et revoir ses habitudes de déplacement, ses habitudes alimentaires, etc.

Nous ne pourrions passer en revue, analyser et sous-peser l'ensemble de ces coûts : nous nous pencherons davantage du côté des bénéfiques, qui se situent au niveau des composantes fondamentales de bien-être esquissées plus haut. En d'autres termes, si l'on accepte le postulat que le bien-être n'est pas composé seulement de confort matériel et financier, et que l'on prend toute la mesure de l'importance pour l'être humain d'avoir un horizon de sens et de faire société, alors notre thèse centrale sera avérée : il y a moyen d'améliorer le sort des êtres humains de demain, tout en améliorant le sort des êtres humains d'aujourd'hui.

Si le paradigme du conflit intergénérationnel peut sembler si intuitif, si séduisant, c'est peut-être en raison de la prédominance du langage économique dans le débat, langage qui a pour cheville ouvrière la notion de *consommation*. C'est une plate vérité qu'une ressource *consommée* n'est plus disponible pour la postérité. Et puisque le niveau de consommation est souvent employé comme raccourci (*proxy*) pour décrire le niveau de bien-être (e.g. R. M. Solow 2014, 103), la conclusion semble être d'une logique implacable : les niveaux de bien-être du présent et du futur sont bloqués dans un jeu à somme nulle. Mais sitôt la notion de bien-être élargie, le champ de la discussion s'ouvre considérablement.

Cette thèse centrale, qui vient nouer les deux objectifs de perspective et de contenu, nous forcera à réviser légèrement le « diagnostic conventionnel » de la justice intergénérationnelle. Comme nous tenterons de le démontrer, certaines des intuitions à la base de ce diagnostic sont bel et bien légitimes, mais doivent être fondées (elles ne doivent pas être prises pour acquises), alors que d'autres nous induisent carrément en erreur. Nous offrirons donc un diagnostic révisé en conclusion finale.

3. Méthodologie

Précisons d'emblée que ce travail est d'abord un travail de philosophie *normative*. Bien que nous tentions d'informer abondamment cette réflexion par des données empiriques provenant des sciences du climat par exemple, notre recherche porte essentiellement sur les principes qui devraient guider les relations intergénérationnelles. La façon dont les générations passées ont interagi entre elles n'a qu'un intérêt périphérique pour cette recherche : nous nous intéressons à la façon dont les générations *devraient* idéalement interagir entre elles.

La méthode poursuivie dans ce travail normatif est celle de « l'équilibre réflexif », inauguré par John Rawls. D'ailleurs, c'est en traçant les contours de cette méthode que la philosophie politique est redevenue un champ disciplinaire à part entière au tournant des années 1970. L'idée est la suivante : les intuitions les plus largement partagées, les mieux ancrées dans nos esprits, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement philosophique approfondi, nous servent de « points fixes provisoires » pour la réflexion. Elles nous donnent nos points d'appui pour orienter l'enquête philosophique plus poussée, qui prend alors de nouveaux appuis sur des constructions théoriques, des expériences de pensée, des clarifications conceptuelles, etc. Il s'agit d'élever la réflexion à un niveau supérieur d'abstraction. Mais cette méthode en est une de va-et-vient entre ces différents niveaux d'abstraction : la réflexion abstraite nous permettra de clarifier les tenants et aboutissants de certaines intuitions de départ, mais aussi d'en réviser certaines et d'en abandonner d'autres. C'est donc un processus de révision mutuelle entre nos jugements les mieux pesés et nos constructions théoriques plus abstraites. Comme annoncé plus haut, nous avons ciblé les intuitions qui sont, de notre point de vue, les plus largement partagées dans le débat public et la littérature académique sur l'enjeu intergénérationnel et environnemental. Il nous reste à pousser la réflexion théorique pour mieux cerner la valeur de ces intuitions, et les réviser le cas échéant.

Cette quête d'un équilibre réflexif gagne en valeur et en fécondité quand elle s'élargie pour faire place aux sciences humaines et sociales (Maclure 2013, 284). Il ne s'agit plus seulement de confronter nos intuitions les plus solides à des réflexions philosophiques plus abstraites, mais de les confronter aussi aux résultats les plus récents et les plus pertinents dans des disciplines telles que la sociologie ou la psychologie. C'est l'une des aspirations de cette thèse : revisiter le débat sur la justice intergénérationnelle à la lumière des développements récents en sciences humaines et sociales. Tout au long de cette thèse, dans l'examen des arguments et des objections, nous portons une attention particulière aux développements récents en économie (surtout en économie écologique), en science politique, en psychologie (e.g. en psychologie environnementale), etc. Ces disciplines regorgent de données empiriques récentes et pertinentes pour les débats normatifs sur la justice intergénérationnelle. Il est grand temps que les philosophes en tiennent sérieusement compte.

Dans une thèse portant sur la justice entre les générations, nous devons clarifier dès que possible ce que nous entendons par « générations » (quant à « justice », les clarifications viendront dès le premier chapitre). Tout au long du texte, le terme « génération » désignera une cohorte, c'est-à-dire un groupe d'individus nés au même moment, et non une classe d'âge (enfant, travailleur, retraité). Un individu n'appartient qu'à une seule cohorte tout au long de sa vie mais traverse l'ensemble des classes d'âge. Quand nous définissons une cohorte générationnelle comme un groupe d'individus nés au même moment, cela peut sembler flou. Diverses définitions plus précises seraient possibles, mais retenons celle-ci : une cohorte regroupe tous ceux et celles nés à l'intérieur d'une limite de temps définie par l'âge moyen des parents à la naissance des enfants. Par exemple, si l'âge moyen des parents à la naissance des enfants est de 30 ans au Québec, on peut regrouper tous ceux nés entre 1990 et 2020, et appeler cette génération « millénariaux ». Il y a certainement quelque chose d'arbitraire dans la fixation des limites, mais cela n'affectera pas notre discussion. Par ailleurs, quand nous emploierons les expressions « générations actuelles », l'on doit en comprendre que nous désignons à la fois les séniors, les plus jeunes et ceux d'âge moyen (i.e. les « travailleurs »). C'est pourquoi nous utiliserons de façon interchangeable les expressions « les générations actuelles » et « les vivants ». Les « générations futures » renvoient autant à ceux et celles qui verront le jour en 2050 qu'en 5000. Nous emploierons souvent l'expression « générations futures éloignées » : il ne faut pas nécessairement en comprendre que nous désignons les

êtres humains qui verront le jour dans un futur lointain, dans une autre ère géologique ou civilisationnelle. Nous désignons simplement par cette expression les générations avec lesquelles les vivants ne seront pas en contact, c'est-à-dire les générations non-contiguës. D'un côté, il y a les générations futures qui nous sont « voisines », « adjacentes » ou encore « contiguës » (font partie de ce groupes les êtres humains nés en l'an 2050 par exemple); de l'autre côté, il y a les générations « lointaines » (font partie de ce groupe les humains nés en l'an 5000, mais aussi ceux nés en 2150).

4. Plan de la thèse

La première partie de l'ouvrage s'attarde à la question de l'étendue temporelle de la justice : avons-nous des obligations envers les générations futures éloignées? Si oui, pourquoi? Le premier chapitre sera consacré au problème incommode de l'absence de réciprocité entre les générations éloignées. Nous tâcherons de montrer que ce problème doit être pris au sérieux dans nos réflexions sur la justice intergénérationnelle. Et malheureusement, les solutions les plus intuitives pour résoudre ce problème – soit la réciprocité indirecte descendante et la réciprocité indirecte ascendante – s'avèrent insatisfaisantes. La réciprocité descendante souffre d'un problème motivationnel, tandis que la réciprocité ascendante est inopérante pour nous orienter face au défi intergénérationnel le plus important de notre époque, soit celui de la lutte aux CC et de la résorption de la crise environnementale.

Tout n'est pas perdu. Le second chapitre s'attellera à la tâche de défricher une voie plus prometteuse pour surmonter le problème de la non-réciprocité intergénérationnelle. Il sera montré qu'au-delà des apparences, les générations futures éloignées nous apportent bel et bien quelque chose : elles nous procurent un horizon de sens, notamment en respectant un certain devoir de mémoire. Bref, il y a réciprocité. Cette idée d'un horizon de sens futur n'est pas complètement originale : d'autres ont exploré cette voie avant nous (Partridge 1981b). Par contre, ces pionniers ont exploré cette avenue d'une façon différente de la nôtre, sans l'inscrire dans une conception de la *réciprocité* intergénérationnelle. De plus, ils n'ont pas toujours pris le temps d'examiner les objections que l'on peut dresser devant cette approche, corvée que nous assumerons en imaginant et en repoussant cinq objections possibles.

La seconde partie s'attarde à la métrique de la justice intergénérationnelle. Le troisième chapitre est en grande partie voué à un travail de clarification (bien que nous y prenions

positions sur divers enjeux). Nous passerons les débats récents opposant la durabilité écologique « forte » et « faible » au crible de l'analyse philosophique et normative. Nous parviendrons à élucider l'enjeu réel de la durabilité, qui n'est pas – comme le prétendent la plupart des participants à ce débat – celui de la substituabilité, mais plutôt celui de la compensation. Cette clarification nous permettra de mettre en relief ce que nous appellerons la « question difficile de la durabilité ». En voici une version simplifiée : quelle est l'importance normative du patrimoine naturel comparée à celle du patrimoine technique?

Les deux chapitres suivants tentent deux réponses à cette « questions difficile » pour tenter de fonder la durabilité forte. Le chapitre 4 explique en quoi le patrimoine naturel a une valeur culturelle mnémonique, surtout considérant la « fin de la nature » annoncée par Bill Mckibben (1989) : la nature n'est plus vue comme sauvage, extérieure, immaculée, mais comme intriquée à l'humain *et à son histoire*. Or, la valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel s'avère plus importante que la valeur productive du capital technique. Nous verrons toutefois que cet argument culturel et mnémonique souffre de certaines faiblesses, et qu'il ne peut avoir une portée politique.

Au chapitre 5 est développée la seconde réponse à la question difficile, qui met l'accent sur la valeur coopérative du patrimoine naturel, liant social qui offre un ultime rempart aux personnes défavorisées. Amenuiser ce liant social à coup de DECC aggrave les inégalités économiques, politiques et écologiques, amenuisant ainsi la sécurité, la stabilité et la confiance sociale au sein des sociétés d'aujourd'hui et de demain. Hériter de conditions sociales et environnementales favorables à la coopération sociale est plus important qu'une hausse du potentiel productif. Autrement dit, si l'on doit préserver le patrimoine naturel, c'est notamment pour pouvoir (aujourd'hui et demain) préserver les conditions de la coopération durable.

La troisième partie sera consacrée au design institutionnel de la justice intergénérationnelle. Le chapitre 6 sera essentiellement dédié au marché du carbone, mécanisme climatique favori de nombreux gouvernements du monde. Plusieurs prétendent que le marché du carbone est à la fois efficient pour lutter contre les CC (pour le bien des générations futures) et qu'il peut être équitable entre les vivants. Nous critiquons cette position, en montrant que plusieurs caractéristiques du marché du carbone font en sorte qu'il

sera toujours hautement probable que les entreprises régies par ce marché auront à la fois le pouvoir et la volonté de manipuler le marché du carbone à leur avantage. Autrement dit, ce marché risque de continuellement reconduire les inégalités préexistantes, et s'avérer inapte à lutter efficacement contre les CC. Nous clôturons ce chapitre en proposant comme alternative une forme particulière de taxation du carbone, dont le rôle serait plus limité.

Le marché du carbone n'est qu'une mesure parmi d'autres. Or, le dernier chapitre vise à défendre une réforme politique qui pourrait s'appliquer à différentes échelles (provinciale, fédérale, ou régionale) et qui aurait pour avantage d'accélérer l'introduction des mesures menant à la transition écologique, nous rapprochant ainsi des exigences de la durabilité forte. Il s'agit de rénover les démocraties par l'introduction d'une chambre tirée au sort et délibérative. Cela permettrait d'avoir une plus grande égalité politique entre les vivants, et aurait quatre avantages du point de vue de la durabilité : vertus éco-épistémiques; horizon temporel ouvert; rééquilibrage des intérêts générationnels; protection contre les intérêts court-termistes des entreprises privées. Sans tenir les rênes du pouvoir législatifs, nous plaiderons qu'une telle chambre aurait tout de même une incidence politique, sociale et économique considérable.

Une dernière mise en garde avant de nous lancer dans le cœur du sujet. Cette thèse souffre de plusieurs angles morts. Les questions d'éthique intergénérationnelle sont interconnectées à une multitude d'enjeux connexes, et les filons que l'on peut tirer et ausculter sont peut-être sans fin. Par exemple, l'on pourrait reprocher à cette thèse d'éclipser le point d'intersection entre la préservation de l'environnement et l'éthique animale; d'éclipser le problème de la non-identité qui a tant (trop!) fasciné les philosophes jusqu'ici; d'éclipser un géant comme Hans Jonas; d'éclipser l'enjeu de la surpopulation, des déchets nucléaires; etc. Nous avons voulu éviter le risque de trop nous éparpiller dans ces divers enjeux. Ce sont effectivement des enjeux prégnants, qui ne recevront pas ici le traitement qu'ils méritent. Nous osons tout de même croire que le lecteur aura amplement de quoi se mettre sous la dent dans les pages qui suivent.

PARTIE I – L'ÉTENDUE GÉNÉRATIONNELLE DE LA
JUSTICE : DEVONS-NOUS QUELQUE CHOSE À NOS
SUCESSEURS LOINTAINS?

Chapitre I – « Mes successeurs éloignés n’ont rien fait pour moi » : coopérativisme et absence de réciprocité entre les générations

« En rendant la justice à ceux qui peuvent rendre la justice en retour, le principe de réciprocité est respecté au niveau le plus élevé. »

« Il n’y a pas moyen pour les futures générations d’aider les plus défavorisés des générations précédentes. Ainsi le principe de différence ne s’applique pas pour la question de la justice entre générations et le problème de l’épargne doit être traité autrement. »

- Rawls, *Théorie de la justice*, p.549 et 327.

1.1 Introduction

L’impact des politiques actuelles sur les générations futures est tout sauf négligeable. Il n’y a qu’à penser aux CC anthropogéniques ou aux déchets nucléaires pour en saisir l’ampleur. Pour la plupart d’entre nous, il semble parfaitement naturel d’admettre que nous avons des obligations de justice envers les générations futures. Toutefois, quand nous prenons la juste mesure des problèmes théoriques propres au contexte intergénérationnel, force est d’admettre que ces obligations de justice ne vont pas de soi. Comment faire face, par exemple, aux problèmes liés à l’incertitude: comment penser des obligations distributives vis-à-vis de générations dont le poids démographique, les préférences et l’identité restent en partie inconnus aujourd’hui?

L’obstacle le plus déroutant du contexte intergénérationnel est de notre point de vue celui de la non-réciprocité: impossible, pour les générations futures éloignées, d’affecter les générations précédentes. Pourquoi aurions-nous alors des obligations de justice envers des générations avec lesquelles nous ne coopérons d’aucune manière? Que devons-nous à des générations qui ne nous apportent rien? Cette absence d’interactions entre les générations éloignées est l’un des paradigmes les plus communément acceptés parmi les penseurs de la justice intergénérationnelle, et représente une raison suffisante, aux yeux de certains, pour

nier la possibilité même d'obligations de justice entre les générations (e.g. Heyd 2009). En effet, dans un cadre coopérativiste tel celui de John Rawls, l'étendue de l'exigence égalitaire dépend de l'étendue de la coopération, car ce sont les fruits de la coopération sociale qui doivent faire l'objet d'une division équitable. Dans ce cas, s'il n'y a aucune coopération possible entre les générations éloignées, aucune exigence égalitaire ne lie ces générations.

Mais ce paradigme de la non-réciprocité entre les générations est-il réellement justifié? Les générations ne participent-elles pas à une longue chaîne d'interactions indirectes où chacune d'entre elles, en héritant d'un patrimoine nécessaire à son autonomie, contracte auprès de ses prédécesseurs une dette qu'elle doit rembourser en préservant et transmettant ce patrimoine à ses successeurs? Dans ce chapitre, nous poserons un regard critique sur les deux solutions classiques au problème de la non-réciprocité entre les générations.

Dans un premier temps, nous présenterons brièvement la conception de la justice comme réciprocité, largement inspirée de Rawls (2). Puis, nous exposerons le paradigme de la non-réciprocité intergénérationnelle et montrerons qu'il s'agit d'un véritable défi pour la justice comme réciprocité (3). Nous verrons ensuite que la solution la plus intuitive à ce problème, celle de la réciprocité indirecte descendante, est insatisfaisante pour des raisons motivationnelles (4). Nous explorerons ensuite la voie de la réciprocité ascendante, qui sera aussi rejetée, cette fois en raison de ses angles morts moraux et circonstanciels (5). Enfin, nous rappellerons les thèses du chapitre, et ouvrirons en esquissant les grandes lignes de la solution qui nous semble la plus prometteuse pour désarmer le problème de la non-réciprocité intergénérationnelle (6).

1.2 La justice comme réciprocité

La notion de réciprocité connaît un regain d'intérêt ces dernières années, et cela dans plusieurs disciplines. Les fameux tournois informatiques organisés par Robert Axelrod dans les années 1980, qui ont montré que la stratégie « donnant – donnant » était la plus efficace (1984), et la création en 1981 de la *Revue du Mauss*, qui accorde une place centrale à l'analyse des relations de « don – contre-don », ont certainement contribué à ce nouveau souffle. Les travaux de Martin Nowak et de Karl Sigmund, par ailleurs, tentent de démontrer que le développement du langage dans la longue histoire de l'évolution humaine a eu pour fonction de permettre la réciprocité indirecte, qui elle permettait à des individus toujours plus

nombreux de coopérer (2005). Mais pour trouver une conception philosophique et normative de la justice comme réciprocité, il nous faut remonter en 1971 et replonger dans la *Théorie de la justice* de John Rawls⁸.

C'est la conjugaison du coopérativisme et du déontologisme qui composent ce que Rawls appelle la « justice comme réciprocité » : nous coopérons parce que nous sommes dépendants les uns des autres pour protéger nos libertés et produire l'ensemble des biens et richesses qui nous permettent d'avoir une vie satisfaisante (coopérativisme); et puisque nous nous reconnaissons comme moralement égaux (déontologisme), nous ne pouvons tolérer que des motifs moralement arbitraires influencent la répartition des fruits de cette coopération. Autrement dit, la répartition par défaut concernant la division du « surplus coopératif » produit via ce système de coopération complexe qu'est la société est celle de l'égalité stricte, et ce sont les écarts par rapport à ce point de départ qui requièrent de sérieuses justifications normatives. Bref, la justice comme réciprocité se taille une place quelque part à mi-chemin entre Kant et Hobbes (entre Kant et Hume selon Rawls) : « [l]a réciprocité est un idéal moral situé entre l'impartialité d'une part, qui est altruiste, et l'avantage mutuel, d'autre part. » (Rawls 2008, 112–13)

Pour Rawls, les talents, l'intelligence et même la capacité à faire un effort sont des caractéristiques moralement arbitraires (qui ne devraient pas influencer la répartition des fruits de la coopération) car le développement de ces facultés dépend massivement de circonstances extérieures pour lesquelles nous ne sommes pas responsables. Mais qu'une inégalité profite aux individus les plus vulnérables de la société, cela constitue une bonne raison (i.e. moralement pertinente) de tolérer un écart par rapport à la répartition égalitaire qui nous sert de point de repère par défaut. Autrement dit, c'est une inégalité qui procure un avantage *réiproque* (Rawls 1997, 209). Par contre, une répartition inégale des libertés de base (qui sont un produit du surplus coopératif parmi d'autres) ne profiterait pas aux plus défavorisés, d'où la distinction des deux principes de justice, soit le principe des libertés égales et le principe de l'égalité d'opportunités, comprenant le principe de différence selon

⁸ Pour d'autres discussions passionnantes sur la justice comme réciprocité, l'on peut se tourner vers B. Barry 1991b; Becker 2005; Bowles and Gintis 2013; Lister 2013; Quong 2007; S. White 2003.

lequel des inégalités économiques ne sont acceptables que si elles profitent aux plus défavorisés.

Chez Rawls, la « réciprocité » est une notion protéiforme qui, se cachant derrière la plupart des idées centrales de la *Théorie de la justice*, en constitue le fil d'Ariane : elle réfère tantôt à une tendance psychologique (celle de « rendre la pareille » (1997, 534)), tantôt à une obligation individuelle, en l'occurrence le « principe d'équité » (1997, 142)), tantôt au principe de l'égalité socioéconomique (le principe de différence « exprime » l'idée de réciprocité (1997, 133)), tantôt à l'idée même d'une société bien ordonnée (1997, 41).

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que la réciprocité est une notion *normative* (l'interaction doit être équitable parce que nous nous reconnaissons comme dépendant les uns des autres *et* moralement égaux) qui repose sur un postulat *factuel* (il y a bel et bien interaction mutuellement avantageuse qui nous permet de mener des vies satisfaisantes). Des postulats factuels différents affecteront donc l'exigence de réciprocité. Par exemple, en l'absence de coopération, aucune exigence égalitariste ne prend forme, puisqu'il n'y a aucun surplus coopératif à diviser équitablement. Mais dans un contexte différent, l'exigence de réciprocité pourrait donner lieu à d'autres types d'obligations.

Autrement dit, se demander ce que la réciprocité exige, c'est se demander ce que la reconnaissance mutuelle de notre égalité morale requiert dans le contexte d'une pratique X : elle requiert peut-être l'égalitarisme dans le contexte de la coopération à l'échelle nationale, mais l'on peut penser qu'elle requiert aussi un certain « retour équitable » dans le contexte d'un échange isolé – bref dans le contexte d'une *interaction*, et non d'une coopération dense. Par exemple, un échange économique entre Christophe Colomb et un Autochtone devrait respecter une certaine norme de *fair play* : si, en raison d'une différence de statut ou de pouvoir de négociation, l'Autochtone vend à Colomb sa plus grande richesse pour une bouchée de pain, l'échange peut être considéré comme inéquitable, mais cela ne nous permet pas de conclure que, suivant l'échange, Christophe Colomb doit remettre la moitié de sa richesse à l'Autochtone. Comme l'indique Lawrence Becker, un échange équitable (i.e. qui respecte la norme de réciprocité) est un échange « approprié et proportionnel » (*fitting and proportional*) (Becker 2005, 18). Cela dit, plusieurs ambiguïtés persistent. Les contributions de chacun sont parfois indiscernables et incommensurables (nous y reviendrons), et nous ne

savons pas si ce sont les *bénéfices* procurés par l'échange ou les *efforts* de chacun qui doivent être « appropriés et proportionnels ». Tournons-nous d'abord vers une autre question : l'absence d'interaction représente-t-elle un vide moral?

En l'absence de coopération ou d'interaction, l'exigence normative de réciprocité ne peut s'appliquer, mais cela ne signifie pas que nous soyons libres de tout devoir moral. Patrick Turmel et David Robichaud résumant bien cette idée :

L'argument de la coopération se présente donc ainsi : quiconque produit un bien sans l'aide de qui que ce soit est le propriétaire légitime de ce bien et ne doit rien à personne. Robinson Crusoé, seul sur son île, qui construit une hutte, cultive un potager et élève quelques bêtes, est en principe unique propriétaire de ces biens. Si quelqu'un fait naufrage et échoue sur l'île de Robinson, ce dernier a peut-être un devoir d'entraide, mais pas d'obligation de justice envers le nouvel arrivant. Par contre, le corollaire de cette idée est que quiconque participe à la création d'un bien a droit à sa juste part. Et dès lors que nous prenons la mesure de l'apport de la coopération sociale à toute forme de contribution dans la production de richesse, il devient évident que cette production n'est jamais le fruit d'individus isolés, mais toujours celui d'une entreprise collective, à laquelle chacun contribue (de façon inégale, mais tout de même difficilement quantifiable). (Robichaud et Turmel 2014, 183)

Selon la conception de la réciprocité qui nous semble la plus plausible, en l'absence de coopération ou d'interaction les obligations qui nous lient sont de nature *suffisantistes*. Cette obligation de justice repose simplement sur la reconnaissance de l'égale dignité de tous les humains⁹. Sitôt que l'aide de Robinson permet à Vendredi de subvenir lui-même à ses besoins, Robinson peut considérer avoir rempli son devoir. Il est en effet commun de définir le seuil de suffisance par une certaine forme d'autonomie – individuelle ou collective.

Tout ceci n'est qu'une description de la justice comme réciprocité. En offrir une défense complète dépasserait largement le cadre de ce chapitre. Mais précisons quelques raisons pour lesquelles la version décrite ci-haut de la justice comme réciprocité nous semble convaincante. D'abord, c'est une conception de la justice sensible au contexte relationnel : elle incarne l'intuition bien ancrée selon laquelle nous avons des obligations plus importantes envers ceux qui contribuent à notre propre bien-être. Ensuite, cette conception s'appuie sur l'un des postulats éthiques les plus consensuels aujourd'hui, soit l'égalité morale des humains, comme en témoigne l'enchâssement du principe de dignité humaine dans la

⁹ Rawls et d'autres auteurs distinguent le *devoir* – qui ne dépend pas d'une relation préalable – de l'*obligation*, qui elle repose sur l'existence d'une relation, telle que la promesse, l'échange, la coopération, etc.

Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais surtout, en même temps que la justice comme réciprocité prend au sérieux cette égale dignité de tous les êtres humains, elle prend aussi au sérieux la réalité de la motivation humaine. Se reconnaître comme moralement égaux est une chose; la réalisation de la justice en est une autre. Le respect d'obligations égalitaristes peut être exigeant, et notre altruisme n'est pas sans failles. D'autant plus que nous pouvons être tentés par des stratégies opportunistes, qui consistent à faire un effort moindre – voire à resquiller – tout en récoltant les fruits de la coopération des autres. Pour résoudre ce type de problème, une coopération stable et équitable doit être accompagnée de ressources symboliques communes, assurant une certaine compréhension mutuelle, sur laquelle peut s'établir une confiance mutuelle. Ces ressources symboliques, telles qu'une langue ou une culture partagée, se combinent aussi à un système de contrainte, tel qu'un système légal, permettant de forcer la coopération des uns et des autres¹⁰. Un tel système de contrainte et une telle infrastructure symbolique sont les bases sous-jacentes de la coopération sociale, nourrissant une certaine confiance mutuelle et garantissant la coopération de tous. Pour le dire autrement, notre volonté à respecter certaines de nos obligations dépend des attentes que nous avons face au comportement (coopératif ou opportuniste) des autres. Si tous mes concitoyens dissimulent leur fortune dans des paradis fiscaux, je serai peut-être réfractaire à l'idée de faire du zèle et payer la totalité de mes impôts, même si je reconnais mon voisin vulnérable comme égal en dignité. C'est donc une conception de la justice qui prend très au sérieux la dimension motivationnelle, dans la mesure où elle ne prend pas les agents moraux pour des saints, c'est-à-dire des personnes qui, naturellement et inconditionnellement, seraient prêtes à limiter leurs libertés ou leur plaisir pour procurer un bénéfice à autrui – malgré la reconnaissance de son égale dignité. C'est une approche qui prend « les hommes tels qu'ils sont » pour reprendre la formule de Rousseau (reprise par Rawls), soit des êtres humains prêts à limiter leurs libertés ou leur plaisir (e.g. en payant des impôts, en refusant

¹⁰ Cette ligne argumentative peut aussi être exprimée dans le langage maussien. Dans son célèbre *Essai sur le don*, où Marcel Mauss étudie les relations « don – contre-don » dans les sociétés primitives, l'épigraphe ouvre l'appétit du lecteur avec un poème scandinave contenant ces vers : « Tu le sais, si tu as un ami/ en qui tu as confiance/ et si tu veux obtenir un bon résultat,/ il faut mêler ton âme à la sienne / et échanger les cadeaux/ et lui rendre souvent visite./ Mais si tu en as un autre/ de qui tu te défies/ et si tu veux arriver à un bon résultat,/ il faut lui dire de belles paroles/ mais avoir des pensées fausses/ et rendre dol pour mensonge./ Il en est ainsi de celui/ en qui tu n'as pas confiance » (1923, 6) Il est frappant d'y observer à quel point la relation de réciprocité que l'on retrouve ici dans l'échange « don – contre-don » repose sur la *confiance* qu'ont les parties l'une dans l'autre, et que l'échange « don – contre-don » se fait *entre amis*.

d'exploiter l'Autochtone avec qui l'on troque, etc.) s'ils ont suffisamment confiance dans le fait que les autres feront aussi leur part.

Certes, cette conception de la justice et cet argument de la motivation humaine ne vont pas de soi et reposent sur des prémisses controversées. L'une d'entre elles est celle du pluralisme et des limites de l'altruisme : si l'étendue de l'égalitarisme dépend de l'étendue de la coopération, c'est parce que l'altruisme des individus n'est pas infini et que la plupart de ceux qui participent à une entreprise coopérative commune préfèrent habituellement avoir *plus* de ressources que d'en avoir moins pour réaliser leur conception du bien, quelle qu'elle soit. Il s'agit de l'hypothèse humaine de la « générosité limitée » (Rawls 1997, section 22), qui pourrait toujours être remise en question, bien qu'elle nous semble plausible. Quoi qu'il en soit, le présent chapitre n'a pas l'ambition de défendre en profondeur le coopérativisme. Notre objectif est plus limité : nous tenterons de remettre en question le postulat de la non-réciprocité intergénérationnelle, afin de montrer que le coopérativisme peut lui aussi être porteur d'obligations intergénérationnelles fortes.

Par ailleurs, cette présentation de la justice comme réciprocité est statique. Une approche plus dynamique nous permettra de l'enrichir. Prenons le cas de l'interaction. Une interaction économique répétée a de bonnes chances de se transformer, éventuellement, en coopération plus dense exigeant une forme d'égalitarisme, d'autant plus qu'un échange économique est souvent accompagné d'échanges culturels, de conventions préalables, etc. La question qui s'impose est alors : à partir de quel moment l'interaction devient-elle une coopération assez dense pour que l'obligation du retour équitable se transforme en exigence égalitariste? Nous nous contenterons ici d'esquisser les trois critères qui nous semblent pertinents, sans toutefois nous prononcer sur leurs caractères nécessaires ou suffisants.

Le premier critère est celui de la dépendance mutuelle. Pour reprendre l'exemple de Brian Barry, le commerce des épices pendant le Moyen Âge entre l'Orient et l'Occident permettait sûrement un avantage mutuel, mais ni l'Orient, ni l'Occident ne dépendait de ce commerce pour sa survie ou son autonomie (B. Barry 1991a, 194). Il y avait donc avantage mutuel, sans dépendance mutuelle. Le second critère est celui de l'indiscernabilité des contributions. Nos relations de dépendance sont à la fois denses, complexes et souvent imperceptibles. Si un philosophe, en publiant un livre, contribue à l'avancée de la connaissance humaine, il le fait

en s'appuyant sur une masse considérable de contributions préalables : ses parents l'ont élevé, la société l'a éduqué, lui a inculqué des normes, d'autres philosophes ont creusé avant lui les questions sur lesquelles il travaille, etc. On ne peut donc voir sa contribution « individuelle » comme une création *ex nihilo*, entièrement attribuable à « son » génie. Dans cet amoncellement de contributions variées qu'est la société, impossible de discerner précisément les contributions de chacun, encore moins de les *quantifier* comme le remarquent Turmel et Robichaud dans la citation ci-dessus. Le troisième critère est intimement lié au second : non seulement les contributions de chacun sont indiscernables, mais elles sont en grande partie incommensurables. Faisons abstraction du bagage nécessaire au philosophe pour écrire un livre. Il demeure extrêmement difficile de comparer la valeur de sa contribution à celle de l'éboueur, de l'ouvrier d'usine, de l'astronaute et du chanteur d'opéra, mais chacun contribue bel et bien – de façon peut-être indirecte et imperceptible – au bien-être des autres. Pour reprendre la fameuse fable de La Fontaine, le chant de la cigale est bel et bien une forme de contribution, même si celle-ci est difficilement comparable à celle de la fourmi.

Pris de façon isolée, chacun des trois critères semble insuffisant pour décrire le passage de l'interaction simple à la coopération dense. Peut-être ces trois critères sont-ils *conjointement* nécessaires ou suffisants pour caractériser la coopération dense, menant à une exigence égalitariste. Mais il n'est pas nécessaire de trancher ces questions pour la suite de notre propos.

Nous pouvons aussi porter un regard dynamique sur le passage du suffisantisme à l'égalitarisme¹¹. Il y a de bonnes chances qu'en répondant à une exigence suffisantiste en contexte non-coopératif, le contexte en vienne à changer. Il serait étonnant que l'on satisfasse une obligation suffisantiste en larguant des caisses d'approvisionnement au loin, en restant complètement libre de toute interaction et de toute attache avec la personne ou la collectivité aidée. Robinson, en remplissant son devoir envers Vendredi, risque de rapidement tisser des

¹¹ À noter que Karl Widerquist (2010) fait une interprétation très exigeante du suffisantisme. Sa thèse repose sur l'idée qu'il est impossible d'élever tous les agents au-dessus d'un seuil de suffisance étant donné la persistance de problèmes de santé et de sécurité. Mais l'interprétation de Widerquist fléchit si l'on aborde les problèmes de santé graves et les handicaps du point de vue du devoir d'entraide plutôt que du point de vue de la justice distributive. À ce sujet, voir Quong 2007, 93–97.

liens avec lui. L'aide sera probablement suivie (voire accompagnée) de partage d'idées et de techniques, d'échanges culturels, etc.

Ces explications visent à mieux cerner les trois cas de figure de la justice comme réciprocité. En l'absence d'une interaction, le devoir de justice qui lie un agent moral à un autre est simplement suffisantiste. Dans le cas d'une interaction, il y a exigence de retour équitable, où l'échange doit être « approprié et proportionnel ». Ces deux cas de figure seront ceux qui nous préoccuperont dans ce chapitre et le suivant : nous tenterons de clarifier si les générations actuelles ont un devoir suffisantiste ou une obligation d'équité plus forte envers les générations futures éloignées. Le troisième cas de figure est celui de la coopération dense déclenchant une exigence égalitariste. Il s'agit là de la vision de l'égalitarisme qui oriente, de façon implicite, plusieurs des idées développées dans les chapitres 5, 6 et 7.

1.3 Le problème : la non-réciprocité entre les générations

Joseph Addison, homme de lettres anglais et cofondateur en 1711 du magazine *The Spectator*, rapporte ces paroles moqueuses d'un ancien camarade de Collège : « nous faisons toujours quelque chose, *dit-il*, pour la postérité, mais je serais ravi de voir la postérité faire quelque chose pour nous. » (Addison 1714) Quatre siècles plus tard, ces paroles trouvent encore un écho dans la réflexion sur les relations entre générations, comme si elles reflétaient un pur truisme : les « membres des générations antérieures sont invulnérables vis-à-vis des membres des générations ultérieures » lance Clayton Hubin (1976, 80). Addison et Hubin semblent tous deux d'avis que les générations futures ne nous apportent rien. Comment le pourraient-elles? Brian Barry est l'un des principaux philosophes contemporains à avoir consolidé ce paradigme.

En fait, Barry est l'un des premiers philosophes à avoir pris au sérieux l'importance du contexte intergénérationnel pour les questions de justice. Sa réflexion engageante sur la justice intergénérationnelle s'est échelonnée sur une trentaine d'années et a posé plusieurs jalons du débat. Et tout au long de ses travaux, Barry réitère le fait de l'unidirectionnalité de la dépendance générationnelle: les générations futures ne peuvent rien faire pour nous nuire ou améliorer notre sort, il s'agit là de l'implication fatidique de la flèche du temps (B. Barry 1977, 270; 1978, 224; 1999, 107). Cette asymétrie de pouvoir apparaît comme un fait purement logique, qu'il résume bien dans ce passage : « tandis que ceux qui vivent

aujourd'hui peuvent aggraver ou améliorer le sort de leurs successeurs, la direction du temps garantie que ces successeurs ne peuvent rien faire pour aider ou léser la génération actuelle. » (B. Barry 1989, 189)

Toujours est-il que la non-réciprocité entre les générations n'est pas un obstacle significatif pour Barry puisqu'il rejette le modèle coopérativiste. Les exigences de justice ne reposent pas, selon lui, sur l'existence de relations préalables, mais sur la simple prémisse « universaliste » selon laquelle l'égalité morale fondamentale des êtres humains requiert une égale considération de leurs intérêts, indépendamment de leur position géographique ou temporelle (B. Barry 1999, 96; 100). Dans cette conception « impartialiste » de la justice, le problème de la non-réciprocité est simplement dissous.

Mais comme nous l'avons vu dans la section précédente, aux yeux d'un coopérativiste tel que Rawls, Barry est coupable d'un saut logique : on ne peut conclure que l'égalité socioéconomique est une obligation de justice seulement en vertu de l'égalité morale des êtres humains. Il manque une prémisse *relationnelle*: il doit y avoir une forme d'interaction ou de coopération pour qu'une exigence d'équité ou d'égalité soit enclenchée. En l'absence d'échange ou de productions communes, les obligations qui nous lient sont de nature différente et reposent simplement sur l'égale dignité des humains. Ainsi, pour les rawlsiens et pour tous ceux qui conçoivent la justice comme une forme ou une autre de « donnant-donnant », le problème de la non-réciprocité entre les générations est hautement problématique pour la justice intergénérationnelle. Parmi d'autres, Olivier Godard (2016, 29), David Heyd (2009) et Wilfrid Beckerman (2006, 62) en arrivent à la conclusion que l'absence d'interaction entre les générations éloignées est une raison suffisante pour rejeter la possibilité même d'obligations de justice entre elles (voir aussi E. A. Page 2006, 108 et Gosseries 2004, 157).

C'est donc sans surprise que Rawls abandonne son principe égalitaire dans le contexte intergénérationnel, puisqu'il « n'y a pas moyen pour les futures générations d'aider les plus défavorisés des générations précédentes. Ainsi, le principe de différence ne s'applique pas pour la question de la justice entre générations et le problème de l'épargne doit être traité

autrement. » (1997, 327)¹² Rawls admet donc le paradigme de la non-réciprocité, considérant que c'est « un fait naturel que les générations s'étendent dans le temps et que les bénéfices économiques ne vont que dans une direction. On ne peut modifier cette situation et ainsi la question de la justice ne se pose pas de ce point de vue. » (1997, 327) C'est pourquoi le principe proposé par Rawls pour réguler les relations entre les générations n'est pas à proprement parler un principe de justice, mais seulement un « devoir naturel » (1997, 331), signifiant par là qu'il ne suppose aucune relation préalable entre les parties et s'applique à tous les êtres humains indistinctement. Ce « juste principe d'épargne » se distingue du maximin (principe égalitariste) tant dans son contenu que dans sa justification.

Selon ce principe d'épargne, une société juste sur le plan intergénérationnel est une société qui garantit aux générations ultérieures une épargne suffisante pour être « bien ordonnée », c'est-à-dire minimalement juste sur le plan intra-générationnel (voir aussi McKinnon 2012, chapitre 2). Au-delà d'une épargne minimale, nulle obligation égalitaire : « une fois les institutions justes solidement établies et toutes les libertés de base effectivement réalisées, le taux net d'accumulation tend vers zéro. A ce point, une société remplit son devoir de justice en garantissant les institutions et leur base matérielle. » (Rawls 1997, 329) Ainsi, si une génération hérite d'une épargne supérieure au seuil de suffisance, elle est en droit de consommer le surplus, de désépargner, car cela ne viole aucunement le juste principe d'épargne si le patrimoine légué à la postérité reste au-dessus du seuil de suffisance. C'est une conclusion que Rawls semble rejeter (1997, 325), mais la nature suffisantiste du principe d'épargne, tout comme le rapprochement explicite entre le principe d'épargne et le devoir d'assistance au niveau international (Rawls 2006, 131–32) nous force à admettre cette implication normative (Gosseries 2009, 44). Concrètement, cela signifie que nous pouvons détruire quelques écosystèmes, brûler la moitié des musées, laisser s'éteindre la plupart des langues minoritaires, causer l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales, jeter nos livres de médecine et abandonner nos savoir-faire traditionnels et artisanaux : en autant que nous en laissons *assez* aux générations futures pour qu'elles puissent maintenir une société minimalement juste, ce carnage patrimonial ne sera pas condamné par le principe

¹² L'épargne est l'ensemble des biens qu'une génération transfère à la suivante: ressources naturelles, culturelles, institutionnelles, cognitives, etc.

d'épargne rawlsien. Bref, le contenu de ce principe est suffisantiste : au-delà d'une épargne minimale, nulle obligation égalitaire.

Devant les multiples critiques adressées à sa conception de la justice intergénérationnelle, Rawls vint à modifier substantiellement la *justification* du principe d'épargne, tout en laissant intact son *contenu* suffisantiste (Rawls 1993, 273–74, 2001, 159–60). En fait, il modifia sa façon de concevoir les relations intergénérationnelles dans le cadre de la position originelle et du voile d'ignorance¹³. Alors qu'il avait, dans un premier temps, introduit une dose d'altruisme dans la psychologie des partenaires derrière le voile d'ignorance, supposés avoir le « souci de leurs descendants immédiats » (1997, 328), il a ensuite abandonné cette hypothèse psychologique qui détonnait avec la caractérisation originelle du voile d'ignorance (désintérêt mutuel) pour adopter l'hypothèse de la conformité stricte : les individus placés derrière le voile d'ignorance doivent choisir le principe d'épargne qu'ils souhaiteraient que l'ensemble des générations aient suivi (1993, 274). Les modalités du choix sous le voile d'ignorance ne sont plus les mêmes, mais Rawls estime que les participants opteront tout de même pour le juste principe d'épargne, c'est-à-dire un principe ayant un contenu suffisantiste, où l'épargne sert à « satisfaire les conditions requises pour établir et préserver une structure de base juste à travers le temps. » (2001, 159)

Toutefois, dans le cadre rawlsien, la position originelle n'est qu'une illustration permettant d'explicitier les implications normatives des prémisses déontologique et coopérativiste. Ainsi, la question qui doit nous préoccuper est de savoir si ces deux prémisses tiennent toujours dans le cadre intergénérationnel. Au lieu de se reconnaître comme moralement égaux, les individus futurs auront peut-être une conception de l'être humain et du citoyen radicalement différente de celle communément acceptée dans nos démocraties modernes¹⁴. Malheureusement, nous ne pouvons traiter ici de cette difficulté possiblement fatale pour la justice intergénérationnelle. Nous désirons nous concentrer sur la seconde prémisse rawlsienne, selon laquelle les partenaires dans la position originelles sont des individus

¹³ La position originelle est une mise en scène fictive où les citoyens d'une société doivent s'entendre sur les principes fondateurs de l'organisation sociale. Le voile d'ignorance nous rend aveugle aux particularités de notre identité telles que notre classe sociale, notre sexe, nos talents naturels, etc. Cela permet une certaine impartialité des participants dans la position originelle.

¹⁴ Par exemple, Terence Ball (1985) critique l'idée qu'une seule et même conception de la justice puisse être endossée par l'ensemble des générations. À ce sujet, voir aussi Golding 1981.

coopérant ou interagissant d'une manière ou d'une autre. Comme nous l'avons expliqué, Rawls nie qu'il y ait une telle interaction mutuellement avantageuse entre les générations, ce pourquoi il se replie sur le principe d'épargne. Cela signifie donc qu'il est superfétatoire d'invoquer l'argument du voile d'ignorance pour justifier ce principe suffisantiste. Autrement dit, le remaniement théorique que Rawls opère dans ses écrits ultérieurs est étonnant de par son inutilité : il réajuste vainement l'artillerie lourde (position originelle et voile d'ignorance) pour justifier un devoir naturel suffisantiste, alors que le vrai défi est de montrer qu'il y a bel et bien une forme d'interaction mutuellement avantageuse entre les générations, même éloignées, et qu'ainsi une exigence de réciprocité nous lie à elles et nous interdit de désépargner. S'il y a interaction mutuellement avantageuse entre les générations même éloignées, celles-ci pourront toutes être représentées dans la position originelle et derrière le voile d'ignorance.

1.4 Première solution : la réciprocité indirecte descendante

Ce problème de la non-réciprocité peut sembler artificiel, compte tenu de la réciprocité indirecte descendante. Ne sommes-nous pas parties prenantes d'une longue chaîne d'interaction où chaque génération reçoit de ses prédécesseurs un patrimoine qu'elle devra elle-même transmettre à ses successeurs? La transmission d'un patrimoine multiforme se fait depuis l'aube de l'humanité et continuera certainement dans le futur (Callahan 1981, 74). Cette chaîne est peut-être moins apparente que ne l'est la coopération entre contemporains en raison de son caractère *indirect* : nous recevons un bénéfice de X mais rendons la pareille (*reciprocate*) à Y. Ce caractère indirect introduit peut-être des difficultés pratiques (nous y reviendrons), mais celles-ci ne semblent pas miner le caractère mutuellement avantageux de cette interaction intergénérationnelle.

L'on pourrait voir la relation parent-enfant comme la forme originelle ou centrale de la réciprocité indirecte descendante. Pour des raisons essentiellement altruistes, c'est-à-dire par amour pour nos enfants, nous tenons à leur léguer un monde juste, sécuritaire, riche, etc., de la même façon que nos parents nous ont légué un monde viable. Comme le résume l'économiste français André Masson, cela se traduit dans le langage économique par l'idée que « la fonction d'utilité des parents ne dépend pas que de leur consommation mais incorpore aussi, avec un poids variable selon leur degré d'altruisme, le niveau de bien-être

de leurs enfants. » (2009, 122) Ce type d'analyse recèle assurément une part de vérité, mais doit nous inspirer une certaine méfiance.

Cinq raisons doivent nous convaincre d'éviter cette approche parentale au profit d'une approche « de cohortes ». D'abord, ce ne sont pas tous les membres d'une société qui ont des enfants. Cela signifierait donc que les adultes sans enfants n'auraient aucune obligation envers la postérité, et pourraient se permettre de rogner une partie du patrimoine destiné aux générations futures. Ensuite, il faut souligner que la présence d'une génération qui nous succède prend la forme d'un bien public pour la génération actuelle, dans la mesure où nos successeurs procurent plusieurs bénéfices à *tous* les membres de la génération actuelle. Cette seconde raison sera expliquée plus en détail dans la section 1.5. Eric Neumayer mentionne aussi le fait que la promotion du bien-être de nos enfants prend partiellement la forme d'un problème d'action collective, car ce qui est avantageux pour mon enfant, tel qu'un bon système d'éducation, est aussi avantageux pour l'enfant de mon voisin (2013, 14). La quatrième raison sera, elle aussi, approfondie dans la suite du chapitre (section 1.4.1), mais nous pouvons l'évoquer rapidement : la relation parent-enfant est aveugle au problème des bombes à retardement. La possibilité qu'une action commise aujourd'hui cause un tort à la génération naissant en l'an 2500 tombe dans l'angle mort de l'altruisme parental (E. A. Page 2006, 118). Enfin, nous pourrions être tentés de miser sur l'altruisme parental comme stratégie de contournement de la prémisse humienne de la « générosité limitée », au point de rendre caduc l'élaboration d'une théorie de la justice envers les générations futures. Autrement dit, nul besoin de se casser la tête à fonder une théorie de la justice intergénérationnelle puisque nous aimons naturellement nos enfants, voulons leur bien, et souhaitons naturellement leur transmettre un patrimoine aussi riche que possible. Cette attitude nous induirait en erreur pour les raisons avancées ci-dessus, mais aussi parce qu'elle surestime cet altruisme parental. Ou pour le dire dans le sens inverse, cette approche sous-estime les conflits entre parents et enfants, et sous-estime l'existence de familles dysfonctionnelles et de parents odieux¹⁵. Pour toutes ces raisons, il vaut mieux éviter

¹⁵ Pour une argumentation philosophique concernant les conflits d'intérêts intra-familiaux, voir Weinstock 2013. Pour une illustration frappante, il suffit de lire le roman *L'ingratitude* de l'auteure sino-canadienne Ying Chen, où l'héroïne va jusqu'au suicide pour s'évader de l'emprise tyrannique de sa mère.

l'altruisme parental comme cadre d'analyse, et prendre plutôt les cohortes comme unités de base de la justice intergénérationnelle¹⁶.

Dans la perspective de la réciprocité indirecte descendante version « cohortale », chaque génération a des obligations de justice envers la suivante parce qu'elle a reçu un legs de la génération précédente¹⁷. Cet endettement générationnel est non seulement intuitif, mais défendu par plusieurs auteurs contemporains (Robichaud et Turmel 2014, 181–82; Weiss 1992, 20, 2009, 225). Mais pour en retrouver l'une des formulations les plus élégantes, il nous faut remonter à la fin du XIX^e siècle et replonger dans les travaux de Léon Bourgeois :

L'homme naît débiteur de l'association humaine. En entrant dans l'association, il y prend sa part d'un héritage accumulé par les ancêtres de lui-même et de tous ; en naissant, il commence à jouir d'un capital immense qu'ont épargné d'autres générations antérieures. [...] Nous l'avons déjà dit : les aptitudes de notre corps, les instruments et les produits de notre travail, les instincts qui veillent en nous, les mots dont nous nous servons, les idées qui nous guident, la connaissance que nous avons du monde qui nous entoure, qui nous presse et que cependant nous dominons, tout cela est l'œuvre lente du passé ; tout cela, depuis le jour de notre naissance, est sans cesse mis par ce passé à notre disposition, à notre portée, et, pour la plus grande part, s'incorpore en nous-mêmes. (Bourgeois 2008, 47)

Dès la naissance, nous acquérons donc une dette envers nos prédécesseurs, et pas seulement envers nos prédécesseurs immédiats. Si une génération passée éloignée avait décidé de dilapider le patrimoine naturel, culturel ou technique, nos prédécesseurs immédiats auraient eu bien peu de choses à nous transmettre. Le patrimoine de l'humanité se développe de façon incrémentale, aux quatre coins du globe et de génération en génération. Le vieil adage selon lequel nous ne sommes que des nains sur des épaules de géants, image formulée par Bernard de Chartres et reprise par Isaac Newton, est euphémique. La réalité historique du développement culturel, technique et institutionnel est plus radicale encore et est bien exprimée par Peter Richerson et Robert Boyd: tout créateur, tout innovateur n'est qu'un nain se tenant sur une pyramide de nains (2005, 50).

Cet endettement générationnel nous relierait donc à l'ensemble des générations passées. Mais nous relie-t-il à l'ensemble des générations futures ? Autrement dit, nous avons peut-être contracté une dette envers les générations passées, même lointaines, mais ce sont nos

¹⁶ Les première, quatrième et cinquième raisons sont résumées dans Neumayer 2013, 16.

¹⁷ Edward Page désigne cette approche comme celle du "*trusteeship model*" (2006, 108).

successeurs *immédiats* vers lesquels nous nous tournons pour régler la note. Bourgeois rejette cette conclusion :

Ce n'est pas pour chacun de nous en particulier que l'humanité antérieure a amassé ce trésor, ce n'est ni pour une génération déterminée, ni pour un groupe d'hommes distinct. C'est pour tous ceux qui seront appelés à la vie, que tous ceux qui sont morts ont créé ce capital d'idées, de forces et d'utilités. C'est donc envers tous ceux qui viendront après nous, que nous avons reçu des ancêtres charge d'acquitter la dette ; c'est un legs de tout le passé à tout l'avenir. (Bourgeois 2008, 49)

Selon Bourgeois, la dette générationnelle est prospective dans la mesure où le remboursement doit se faire *aux* générations futures et non pas à une génération en particulier. La dette générationnelle n'est donc jamais pleinement acquittée, seulement relayée d'une génération à l'autre, le débiteur se transformant toujours en créancier.

Dans cette optique, nous pouvons dire qu'il y a bel et bien une forme d'interaction *indirecte* à laquelle participe l'ensemble des générations passées et futures. Rawls lui-même, dans certains passages, semble endosser – non sans ambiguïtés – cette approche de la réciprocité indirecte descendante, par exemple quand il affirme que le « capital transmis est le *remboursement* de ce que les générations ont donné... » (1997, 330, nous soulignons)¹⁸. Le fait qu'il endosse par moments la conception de la justice intergénérationnelle comme remboursement témoigne probablement du caractère fortement intuitif de cette approche. Mais comme nous l'avons expliqué plus haut, la lecture non-relationnelle et suffisantiste de la conception rawlsienne de la justice intergénérationnelle demeure la plus fidèle à sa pensée¹⁹.

Brian Barry, de son côté, concède bien peu de chose à l'idée de réciprocité indirecte descendante. Il avance la fameuse objection de la pomme caramélisée (B. Barry 1991c, 232 sqq.). Si l'on me donne une pomme caramélisée, en quoi cela devrait-il m'obliger à dispenser autour de moi d'autres pommes caramélisées ? Selon Barry, la réponse sera positive seulement s'il y a déjà une coutume (*practice*) concernant les dons de pommes caramélisées, de la même façon qu'il y a une coutume de bistrot consistant à payer une tournée à tour de

¹⁸ Voir aussi Rawls 1993, 274; Rawls 1997, 161.

¹⁹ Après tout, si Rawls était réellement convaincu par l'idée que la justice comme réciprocité s'applique au contexte intergénérationnel par le biais de la réciprocité indirecte descendante, il n'aurait pas eu besoin d'un principe distinct (principe d'épargne suffisantiste) ; il n'aurait pas hésité à appliquer le maximin aux relations intergénérationnelles.

rôle. Or, Barry ne voit aucune pratique de ce type en ce qui a trait aux relations intergénérationnelles. L'idée selon laquelle les générations qui nous suivent ont droit à l'héritage qui nous a été transmis, qu'il s'agit pour nous d'une dette à rembourser vis-à-vis de nos ancêtre, est une idée qui, selon Barry, est loin d'avoir eu un poids significatif dans les délibérations et décisions des générations passées (B. Barry 1991c, 233). Nous pourrions initier cette pratique et cela offrirait aux générations futures une raison supplémentaire pour se soucier du sort de leurs descendants. Mais en raison du caractère supplétif de cette exigence, il nous faut selon Barry une autre base normative pour considérer aujourd'hui les intérêts des générations de demain (B. Barry 1991c, 233–34).

L'objection de Barry est loin d'être anodine: la norme du donnant-donnant nous dit peu de chose de nos obligations en l'absence d'une pratique déjà existante, au mieux elle invite une pratique qui serait mutuellement avantageuse. Dans le prochain chapitre, nous verrons qu'une pratique mutuellement avantageuse entre les générations peut être considérée comme « déjà en cours ». Mais pour l'instant, nous voulons nous tourner vers la plus grande difficulté à laquelle se bute la réciprocité indirecte descendante. Proclamer, à la manière de Léon Bourgeois, que notre dette générationnelle doit être remboursée à « tous ceux qui viendront après nous », que c'est un « legs de tout le passé à tout l'avenir », ne fait qu'esquiver un problème motivationnel dû au fait que nous sommes seulement en contact avec nos successeurs immédiats.

1.4.1 Insuffisances de la première solution : l'acrasie générationnelle

Les générations sont empêtrées dans ce que l'on appelle un problème d'action collective : chaque génération a intérêt à ce que les autres générations (les précédentes) aient respecté les exigences de la réciprocité indirecte descendante, et a simultanément intérêt à resquiller, c'est-à-dire à ne pas assumer elle-même les coûts de ces exigences (Gardiner 2006; Turmel et Robichaud 2010). Mais si toutes les générations se laissent tenter par le *freeriding*, le résultat sera collectivement désavantageux, et ce coût sera de loin supérieur au coût associé au respect des exigences de réciprocité. Dans le contexte intra-générationnel, ce type de problème peut être résolu grâce à la contrainte : en forçant la coopération via des lois et des sanctions, tous les agents en sortent gagnant. Mais cette contrainte doit s'appliquer à tous les agents, et c'est là que le bât blesse dans le contexte intergénérationnel : nul possibilité de

contraindre l'ensemble des générations sous un seul ensemble de règles. Axel Gosseries compare ce problème à celui de « l'absence de gardiens » pour faire respecter les règles d'utilisation d'un bivouac par des randonneurs successifs (2010).

Le cœur du problème vient du fait qu'une génération *a déjà* tiré profit de la chaîne générationnelle avant de devoir rendre la pareille (*reciprocate*). Que les membres d'une génération jouent les opportunistes ou fassent leur juste part, cela ne changera rien à ce qu'ils ont reçu des générations précédentes. Comme le dit Rawls : « [L]es générations précédentes ont économisé ou non, les partenaires actuels ne peuvent rien y faire maintenant. » (1997, 172)

En théorie, cela ne devrait pas poser problème à la justice comme réciprocité, car celle-ci exige des individus une certaine impartialité une fois qu'ils participent à une interaction mutuellement avantageuse. Mais ce serait ignorer les multiples facteurs qui, en pratique, peuvent provoquer la *faiblesse de la volonté*. Nous pouvons nous tourner brièvement vers la psychologie sociale pour éclairer les causes de l'acrasie générationnelle. Comme génération, nous ne recevons aucune récompense supplémentaire si nous faisons notre juste part; nous ne sommes pas punis si nous jouons les opportunistes; nous n'interagissons pas avec la plupart des membres de la chaîne intergénérationnelle (excepté nos successeurs et prédécesseurs immédiats); et certaines personnes peuvent avoir l'impression que les générations passées (disons depuis la révolution industrielle) n'ont pas adopté un comportement particulièrement juste par exemple en matière de protection de l'environnement. Or, les études en psychologie sociale tendent à montrer que ces quatre facteurs accentuent le phénomène de la paresse sociale (*social loafing*), défini comme la tendance des individus à réduire leurs efforts individuels quand ils participent à une tâche collective (Simms and Nichols 2014). Nous pouvons aussi nous référer aux études sur « l'effet du témoin » (*bystander effect*) qui ont montré abondamment que la diffusion de la responsabilité peut agir comme un frein sur nos attitudes prosociales (Fischer et al. 2011). Ce phénomène peut être appliqué aux générations, par exemple dans la mesure où plusieurs générations sont responsables de la crise environnementale. Nous pourrions aussi faire appel à l'idée journalistique du « mort-kilométrique » : notre sensibilité face à des victimes est inversement proportionnelle à leur distance géographique – ou dans notre cas à leur distance temporelle.

Pour toutes ces raisons, il est particulièrement tentant pour une génération de resquiller, tout en sachant que son comportement est injuste. L'acrasie générationnelle peut certainement être tempérée par notre interaction avec nos successeurs immédiats : ils peuvent exercer une certaine pression sur nous simplement en nous demandant de justifier notre comportement; la plupart d'entre nous entretenons des liens affectifs avec eux; l'interaction diminue l'effet de la paresse sociale; etc.

Mais l'acrasie générationnelle refait irruption dès que l'on tient compte des bombes à retardement, c'est-à-dire des actions dont les effets sont reportés dans le temps. Si une génération met sous terre une bombe qui ne doit exploser que dans un millénaire, cette génération et la suivante seront dans la même situation d'un point de vue motivationnel : elles n'auront aucun incitatif à faire un effort particulier pour désamorcer cette bombe. La réciprocité indirecte descendante est donc particulièrement mal adaptée pour faire face à ce type de problème. C'est la principale raison pour laquelle Stephen Gardiner considère que la justice intergénérationnelle est empêtrée dans une « tempête morale parfaite » (Gardiner 2006, 402–7).

Le problème de la bombe à retardement peut sembler abstrait ou purement théorique, mais à y regarder de plus près, l'on constate que le principal défi que les générations actuelles doivent relever si elles veulent agir équitablement vis-à-vis des générations futures prend la forme d'une bombe à retardement. Il s'agit de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Plusieurs causes et symptômes de la crise environnementale s'inscrivent dans la durée : si l'on prend l'exemple de la contamination d'un sol par des métaux lourds, les polluants peuvent prendre plusieurs décennies avant d'atteindre les nappes phréatiques et causer alors de nouveaux problèmes. Mais cet exemple s'inscrit dans le moyen terme et peut ne concerner qu'une seule génération. Prenons alors le cas frappant des émissions de gaz à effets de serre : le CO₂ rejeté dans l'atmosphère y restera pendant des siècles, et jusqu'à 40% de ce CO₂ contribuera à l'effet de serre durant plus d'un millénaire (GIEC 2013b, 26). Sans oublier qu'environ le quart des émissions de CO₂ est capté par les océans, et là aussi le réchauffement se poursuivra longtemps après la disparition des émetteurs : en raison des transferts de chaleur entre l'eau de surface et l'océan profond, l'eau acidifié restera dans les fonds marins pendant des siècles (Mathesius et al. 2015). Soyons clairs : les changements climatiques ne doivent pas être vus comme une menace *future* car

leurs effets se font déjà sentir à l'heure actuelle, particulièrement par les populations les plus défavorisées. Ce qui représente une bombe à retardement, c'est l'ensemble de leurs effets cumulés et combinés. Le réchauffement que l'on cause (et que l'on subit) aujourd'hui entraînera peut-être, un jour, des effets de cascades qui pourraient causer l'effondrement d'équilibres écosystémiques.

Reprenons le cas des océans. Il est difficile de prévoir les effets futurs du réchauffement et de l'acidification des océans, mais quelques indices nous permettent d'entrevoir des risques graves. Trois tendances ou possibilités sont particulièrement inquiétantes. *Primo*, des biologistes marins s'inquiètent déjà du fait que certaines espèces de plancton – organisme à la base de la chaîne alimentaire aquatique – ne parviennent pas à s'adapter au réchauffement des températures océaniques (Hinder et al. 2014). *Secundo*, des quantités astronomiques d'hydrates de méthane sont emprisonnées dans les sédiments des fonds marins sous forme de glace. À titre comparatif, on estime que ces réserves de méthane sont aussi importantes en quantité que l'ensemble des réserves d'énergies fossiles (Kessler 2014), et sur une période de cent ans, l'effet de serre du méthane est selon le GIEC 34 fois plus important que celui du CO₂ (2013, 714, table 8.7). *Tertio*, la redistribution océanique de la chaleur sera « très probablement »²⁰ affaiblie au cours du XXI^e siècle en raison du réchauffement du climat, sans qu'il y ait un risque important d'effondrement. Par contre, le GIEC estime qu'un effondrement après le XXI^e siècle « ne peut être exclu » (GIEC 2013b, 22).

En somme, on ne peut exclure la possibilité que le réchauffement climatique anthropogénique causé *aujourd'hui* entraîne *éventuellement* des phénomènes tels que la disparition de l'organisme à la base de la chaîne alimentaire aquatique, la fonte des glaces des fonds marins libérant des quantités astronomiques de méthane et l'effondrement du système océanique de régulation des températures terrestres. La probabilité que ces phénomènes se produisent à court ou moyen terme est très faible, voire nulle. Et les incertitudes entourant ces scénarios-catastrophes – et la façon dont ils se renforceront mutuellement ou provoqueront d'autres perturbations encore imprévisibles – sont grandes, mais ils illustrent de façon dramatique l'idée que nous voulons souligner à double trait : les effets les plus graves des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement seront fort probablement subis par les

²⁰ Probabilité se situant entre 90 et 100% (GIEC 2013b, 2; 22).

générations futures éloignées et non par les générations actuelles et leurs successeurs immédiats.

Cet effet de bombe à retardement vient renforcer les facteurs à la base de l'acrasie générationnelle, car les générations futures éloignées ne nous apportent rien directement. Nous sommes peut-être « liées » à elles par la chaîne générationnelle descendante, mais cela est loin d'être suffisant sur le plan motivationnel. Si nous avons déjà reçu les bénéfices de la transmission intergénérationnelle (et que notre comportement coopératif ou opportuniste n'y change rien) et si les principaux bénéficiaires de nos efforts pour respecter la réciprocité intergénérationnelle sont les générations futures éloignées, sans visages, avec lesquelles nous n'interagissons d'aucune manière, alors il faudrait que nous soyons des saints pour respecter les exigences de la réciprocité indirecte descendante. Bref, concevoir la justice intergénérationnelle comme un remboursement à l'ensemble des générations futures d'une dette contractée auprès de nos ancêtres est une voie quelque peu stérile sur le plan motivationnel. Soulignons aussi que cet obstacle n'embête pas seulement la réciprocité indirecte descendante. Il entrave tout autant les conceptions suffisantiste et impartialiste de la justice intergénérationnelle. Bien qu'ils échouent à le reconnaître, Bourgeois, Barry et Rawls se butent tous au problème de l'acrasie générationnelle.

Rien de ce que nous avons dit ne réfute la réciprocité indirecte descendante sur le plan théorique. D'ailleurs, il serait tout à fait raisonnable de répondre à l'obstacle de l'acrasie générationnelle en cherchant à cultiver un plus grand sens de l'impartialité et de la responsabilité auprès de nos contemporains. Nous voyons d'un œil plutôt sceptique ce type de réponse, car un plus grand appel à la solidarité ou à la redevabilité générationnelle peut difficilement résoudre un problème d'action collective sitôt que l'on admet l'hypothèse humienne de la « générosité limitée ». Cela dit, il est important de mentionner que cette solution – cultiver le sens de la redevabilité et de l'impartialité générationnelle – et celle que nous souhaitons explorer dans le chapitre suivant ne sont pas mutuellement exclusives. Et ce que nous explorerons dans le chapitre suivant est une forme ascendante de transfert entre générations mêmes éloignées. S'il s'avère que cette conception tient la route, cela signifiera que la réciprocité est bel et bien bidirectionnelle. Le transfert ascendant entre générations éloignées viendra compléter la réciprocité indirecte descendante et combler ses lacunes

motivationnelles. Avant de nous engager sur cette voie, il nous faut inspecter une autre forme de réciprocité intergénérationnelle, celle de la réciprocité indirecte ascendante.

1.5 Seconde solution : la réciprocité indirecte ascendante

Nous avons tenté de montrer que l'endettement générationnel descendant est une voie fragile pour penser la justice intergénérationnelle. Nous souhaitons à présent explorer une autre alternative pour renverser le paradigme de la non-réiprocité intergénérationnelle. Il s'agit de montrer qu'au-delà des apparences, les générations futures éloignées *nous apportent bel et bien quelque chose*, ce que révèle un examen attentif des formes multiples de coopération entre générations adjacentes.

Puisque les générations se chevauchent, il est évident qu'il y a interactions entre générations contiguës, mais l'interaction n'est pas seulement *descendante*. On peut voir la coopération entre générations voisines comme étant séquentielle: les parties font différentes contributions à différents moments, et la coopération est souvent indirecte. Plus concrètement, la forme la plus apparente de coopération entre générations voisines est la prise en charge, par une génération *G1*, de l'éducation d'une génération *G2* dans un premier temps, suivie du financement des retraites de *G1* par *G2* dans un second temps, puis de la transmission – et la taxation – des patrimoines privés de *G1* vers *G2* dans un troisième temps. Chacune de ces interactions soulève des enjeux spécifiques. D'ailleurs, plusieurs auteurs se sont penchés sur ces questions de manière isolée, par exemple en interrogeant les formes légitimes d'éducation en contexte libéral, la valeur comparative des systèmes de retraite par répartition ou capitalisation, ou l'impact des héritages sur la justice intra-générationnelle²¹.

Ce que l'on doit mettre en lumière, c'est que les générations adjacentes sont, comme les individus d'une société, en situation de dépendance *mutuelle*. La dépendance et les bénéfices de la coopération ne vont pas que dans un sens. Un individu est bien sûr vulnérable tout au

²¹ Pour assurer un minimum de justice sur le plan *intra-générationnel*, pour satisfaire le critère minimaliste de l'égalité des chances, la taxation des héritages est une nécessité si l'on veut assurer à tous les citoyens des perspectives de vie équivalentes. Alors que l'économie actuelle reprend progressivement la forme d'un capitalisme de rentiers, où la majeure partie de la richesse n'est pas produite mais héritée, cette taxation des héritages est plus nécessaires que jamais (Piketty 2013). Le fait que les héritages soient, à l'heure actuelle, faiblement imposés dans la plupart des sociétés ne montre pas que la coopération à ce niveau est absente, mais bien que la coopération sociale n'est pas toujours juste. Les formes de coopération qui caractérisent nos sociétés sont souvent partielles et imparfaites. C'est le cas, comme nous l'avons défendu ailleurs, de la coopération internationale (Verret-Hamelin 2015).

long de l'enfance: il a besoin d'éducation et de soins particuliers pour que se développe son autonomie. Mais une personne est aussi vulnérable quand elle atteint le troisième âge. Cette vulnérabilité peut être physique ou psychologique, mais aussi financière: devant l'incertitude de la durée de notre propre vie, le risque de mettre trop ou trop peu de ressources de côté en prévision de nos vieux jours fait de la coopération intergénérationnelle une nécessité tant pour les aînés que pour les jeunes (Heath 2013; Masson 2009; Mazor 2010, 404–7; H. McCormick 2009).

Comme c'était le cas avec la réciprocité indirecte descendante, ces formes de coopération relient l'ensemble des générations. Reprenons notre modèle à deux générations: *G1* prend en charge l'éducation de *G2* et, dans un second temps, *G2* financera les retraites de *G1*. Mais il va sans dire que *G1* a aussi été prise en charge à l'aube de sa vie (par *G0*), et que *G2* se chargera de l'éducation de ses successeurs (*G3*) qui eux-mêmes financeront les vieux jours de *G2*. Cette chaîne coopérative s'étire dans le temps de façon indéfinie, reliant de façon indirecte les générations même éloignées. Comme l'explique David Gauthier:

L'argument selon lequel nos descendants lointains, ceux dont les vies ne se recoupent aucunement avec la nôtre, doivent être ignorés, ne méconnaît-il pas la signification réelle de ce recoupement des générations humaines ? Ces dernières n'entrent pas les unes après les autres sur la scène de la vie, comme si chacune était un corps indivisible et que cette scène ne pouvait en accueillir qu'une à chaque époque. Chaque individu interagit *à la fois avec ceux qui sont plus âgés* et ceux qui sont plus jeunes que lui, entrant ainsi dans une chaîne ininterrompue d'interactions qui s'étend du passé le plus obscur jusqu'au futur le plus éloigné de l'homme. La coopération mutuellement avantageuse implique directement des individus de générations certes différentes, mais qui se recoupent, ce qui crée des liens de coopération indirects, qui couvrent l'ensemble de l'histoire humaine. (2000, 360, nous soulignons).

La coopération entre générations contiguës montre qu'une génération dépend directement *des* générations voisines, et ainsi dépend indirectement de l'ensemble des générations.

Le financement des retraites est d'un intérêt particulier, d'abord pour des raisons historiques. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la baisse du taux de fécondité et l'arrivée à la retraite des baby-boomers, nous assistons à un renversement des proportions démographiques, au sens où la population active sera de plus en plus limitée et devra subvenir aux besoins de seniors de plus en plus nombreux (Fortier and Hébert 2015). Mais le financement des retraites présente aussi un intérêt conceptuel pour la justice intergénérationnelle.

C'est cette forme de coopération intergénérationnelle que Joseph Heath analyse dans le détail, lui permettant de résoudre le problème de la non-réciprocité intergénérationnelle en montrant que celui-ci repose sur une conception « directe et excessivement étroite de la réciprocité » (Heath 2013, 33). La thèse centrale de Heath est que notre legs aux générations futures n'est pas le résultat d'une obligation de justice envers ces générations, mais seulement l'effet secondaire (positif) de notre comportement intéressé, qui nous pousse à coopérer avec les aînés dans l'optique d'améliorer notre sort une fois arrivé à l'âge de la retraite. Contrairement aux apparences, le bénéfice de l'interaction entre les générations est ascendant.

D'abord, mentionnons que la principale forme d'épargne, selon Heath, consiste en la production de biens d'investissement, qui permettent dans le long terme d'améliorer les techniques de production: nous renonçons aujourd'hui à consacrer des ressources à la production de biens de consommation afin d'investir de manière à augmenter notre productivité future, donc à augmenter notre capacité à produire des biens de consommation avec les mêmes quantités de ressources disponibles (2013, 33). Mais les fruits de ces investissements – de cette épargne – ne sont pas récoltés uniquement par les générations futures: nous profitons, de notre vivant, de ces investissements. En fait, c'est la raison même pour laquelle nous investissons (Heath 2013, 33–34; 49). Heath n'y fait pas explicitement référence, mais l'éducation pourrait être comprise sur le même modèle: nous investissons dans le capital humain afin d'augmenter nos bénéfices espérés une fois atteint le troisième âge. L'avantage que cela produit pour les générations futures n'est que le bénéfice collatéral de notre comportement intéressé²².

Toutefois, il y a une grande inefficience à prévoir, pour soi-même, la quantité de ressources à mettre de côté en vue de la retraite, c'est-à-dire la quantité d'investissement requis pour financer nos vieux jours, *a fortiori* si l'on considère l'évolution rapide de l'espérance de vie depuis le début du XX^e siècle. Pour parer à l'incertitude inhérente à la richesse viagère

²² C'est la raison pour laquelle le problème de l'accumulation est un faux problème. Selon ce problème, une question difficile de la justice intergénérationnelle est de savoir comment justifier un taux d'épargne positif pour les premières générations, celles qui vivent elles-mêmes en-deçà d'un certain seuil de richesse et de technologies. Si ces premières générations n'épargnaient jamais, l'humanité ne sortirait jamais de la misère caractéristique de l'homme des cavernes. Mais comment demander à ces premières générations de se « serrer la ceinture » au profit des générations ultérieures (en épargnant) alors qu'elles sont elles-mêmes dans une situation médiocre? Ce problème est dissous sitôt que l'on note qu'une génération n'épargne pas seulement pour ses successeurs, mais épargne aussi pour elle-même. Voir Tremmel 2010, 131.

accumulée individuellement, les systèmes de retraite par répartition représentent un mécanisme assurantiel reposant sur la coopération intergénérationnelle. Si une génération a épargné trop peu, ses successeurs viennent combler le manque, prévoyant que leurs successeurs feront de même. Pour illustrer ce mécanisme, Heath se prend lui-même en exemple :

Dans un tel système [régime de retraite par répartition], les cotisations des employés actifs ne sont pas épargnées ou investies; elles sont simplement utilisées pour faire les paiements à ceux qui sont actuellement à la retraite [...] Suite à la crise financière de 2008, je participe en ce moment à un tel système [...] Ce que j'obtiens en retour, pour l'instant en tout cas, est minuscule. À la fin de l'année, on m'envoie une lettre m'indiquant quelle sera ma rente mensuelle anticipée, calculé à partir de mon salaire actuel et de mes années de services accumulées. Mais ceci n'est rien d'autre qu'une promesse, et une promesse fragile. Elle est l'otage des vicissitudes des négociations employeurs-employés des vingt prochaines années. Pourquoi donc suis-je d'accord avec cette entente? [...] Parce que je suis confiant qu'une fois que je serai vieux et arrivé à la retraite, il y aura une nouvelle génération de jeunes professeurs qui voudront bien faire pour moi ce que je fais actuellement pour mes collègues émérites. [...] Parce que je m'attends à ce qu'ils s'attendent à avoir un jour de jeunes collègues qui feront de même pour eux, c'est-à-dire que la chaîne de coopération s'étendra de façon ininterrompue dans le futur [...] (Heath 2013, 50).

Bref, si Heath (*G2*) épargne, ce n'est pas pour une raison de justice vis-à-vis des générations futures mais pour profiter (notamment au troisième âge) de ces investissements; et si Heath (*G2*) accepte de financer (du moins partiellement) les retraites de ses collègues émérites (*G1*), encore une fois ce n'est pas pour la noble cause de la justice ou de la gratitude, mais bien pour profiter à l'âge de la retraite de ce mécanisme assurantiel, qui sera soutenu à ce moment par ses jeunes collègues (*G3*). Cette coopération intergénérationnelle offre un mécanisme assurantiel largement plus efficient – en terme de financement des retraites – que l'épargne strictement individuelle (Heath 2013, 42–51).

Cette conception de la réciprocité indirecte ascendante renverse le paradigme de la non-réciprocité intergénérationnelle, même vis-à-vis des générations futures éloignées, car la coopération intergénérationnelle qui se matérialise dans un système de retraite par répartition suppose la coopération *indéfinie* des générations futures (et non pas infinie, comme le précise Heath (2013, 47)). Cela s'explique par le fait que *G2* ne serait prêt à financer la retraite de *G1* s'il ne pouvait compter sur la coopération de *G3* quand *G2* atteindra la retraite. Et on ne pourrait compter sur la coopération de *G3* si l'on ne pouvait compter sur la coopération de *G4* quand *G3* atteindra la retraite, et *ainsi de suite*. C'est pourquoi cette coopération

intergénérationnelle ascendante présuppose la coopération des générations futures, même éloignées (Heath 2013, 47; 51). Bref, contrairement aux apparences et à ce qui est supposé par la majorité des auteurs travaillant sur la justice intergénérationnelle, les générations futures éloignées *peuvent* nous affecter, elles *peuvent* nous procurer un bénéfice.

Face à cette conception de la coopération intergénérationnelle, une première objection peut être examinée, mais comme nous le verrons cette objection nous servira simplement de tremplin pour clarifier la conception heathienne de la réciprocité ascendante. Selon nombre de gouvernements et d'experts, les régimes de retraite à prestations déterminées (i.e. par répartition) sont financièrement insoutenables, étant donné les variations démographiques que l'on connaît, et la prétendue générosité de ces régimes envers les baby-boomers. L'on pourrait aussi faire un pas de plus et arguer que nous assistons aujourd'hui à l'érosion du salariat, se transformant peu à peu en précarat (Standing 2011), et que les régimes de retraites à prestations déterminées sont l'une des institutions phares du salariat vouées à une lente disparition. Et si l'on se fie à l'annonce de la « fin du travail » prédite par certains (Rifkin 1996), ces fonds de pension ont un avenir plus qu'incertain.

Nous pourrions en conclure que ces régimes doivent être réformés en profondeur – pour pas dire remplacés par des régimes à cotisations déterminées, c'est-à-dire des régimes par capitalisation qui ne reposent aucunement sur la réciprocité entre les générations adjacentes. Certains douteront de ce diagnostic perçu comme « néolibéral » et mettront en lumière comment nous pouvons conserver ces mécanismes de solidarité intergénérationnels au prix de quelques réformes mineures. Par exemple, au lieu d'augmenter l'âge de la retraite, nous pourrions accélérer l'entrée des jeunes sur le marché du travail, quitte à ce qu'ils terminent leurs études à temps partiel (Gosseries et Vandenberghe 2016).

Que l'avenir des fonds de pension à prestations déterminées soit assuré ou vacillant, toujours est-il que la *confiance* qu'ont les jeunes générations dans ces mécanismes est assurément vacillante. Comme en témoigne le titre du livre de Normand Baillargeon – *L'assaut contre les retraites* – les systèmes de retraites (en particulier ceux à prestation déterminés, qu'ils soient publics ou privés) subissent un véritable assaut depuis quelques années (2015). Cet ouvrage se penche surtout sur le contexte québécois et sur les mesures d'austérité imposées dans les années 2010. Mais les réformes et remises en question des systèmes de retraite par

répartition ne sont pas exclusives au contexte québécois. Chose certaine, la perte de confiance dans ces régimes, particulièrement chez les jeunes, est observable dans plusieurs pays. À preuve, une étude menée à l'échelle européenne révèle que « [l]e grand public apparaît également fort pessimiste dans son espoir de voir les contrats de retraite être honorés dans le futur. A tel point que plus de la moitié du public pense que les pensions seront moins importantes que ne le laissent actuellement supposer leurs impôts et leurs contributions. » (Walker 1993, 22) Cette étude peut sembler datée, mais les études récentes abondent dans le même sens. C'est le cas notamment d'une étude réalisée en 2012 sur les attitudes des jeunes Britanniques vis-à-vis des régimes de retraites. Les entrevues de deux jeunes Britanniques y sont fort révélatrices. Paul, un développeur immobilier de 25 ans, déclare ceci : « je n'ai pas confiance dans les fonds de pension privés auxquels on s'inscrit. [...] Je ne crois pas que l'on finit nécessairement par obtenir ce que l'on pense obtenir quand on s'inscrit à ces fonds. » (L. Foster 2015, 8) Et Ben, constructeur de 22 ans : « Tu sais que tu mets de l'argent de côté, mais tu ne sais pas ce que tu vas obtenir à la retraite. » (L. Foster 2015, 8) Quelle que soit la santé réelle des régimes de retraite par répartition, la *méfiance* des jeunes concernant ces mécanismes menace l'intégrité même de la coopération intergénérationnelle telle que la conçoit Heath. Comme il le dit, « les gens continueront peut-être à coopérer simplement s'ils pensent qu'ils ont de bonnes chances de bénéficier du système de réciprocité. Mais s'il n'y a vraiment aucune incertitude [s'il est prévisible qu'ils n'en profiteront pas], il est raisonnable de supposer que la coopération s'écroulera complètement. » (Heath 2013, 55) Autrement dit, plus les jeunes générations doutent de la pérennité des fonds de pension – quelle que soit leur santé financière réelle –, plus la réciprocité ascendante risque de s'effondrer.

Cette objection est d'un intérêt certain en ce qui concerne la durabilité des fonds de pension actuels. Mais elle nous force à clarifier la thèse de Heath pour éviter d'en faire un homme de paille. Selon Heath, les systèmes de retraite par répartition ne sont *qu'un exemple* de la structure coopérative reliant les générations. Différents mécanismes peuvent remplir cette fonction assurantielle, à commencer par les structures de solidarité intrafamiliales.

En effet, avant le développement du capitalisme, cette structure coopérative s'incarnait surtout au sein de la famille. Comme l'explique Heath, « historiquement, ce système de coopération a été soutenu principalement par l'altruisme intrafamilial. Toutefois, avec le développement du capitalisme et de l'État-providence, il est devenu une caractéristique

centrale de la structure sociale de base. » (Heath 2013, 42) Bien souvent, quand l'économie était essentiellement agricole, les fermiers léguaient leurs terres à leurs enfants en échange d'une garantie de logement et de nourriture (Heath 2013, 63, note 57). Que le véhicule soit une cotisation dans un fonds de pension ou un lopin de terre, la structure de la coopération est la même. Dans les deux cas, le « contrat » n'est qu'une *promesse* faite par les plus jeunes. Cette promesse est celle de consacrer aux séniors une partie des ressources produites par les générations actives, avec l'attente légitime que ceux qui suivront feront de même. Pour le dire autrement, cette promesse est celle de consacrer aux « improductifs » une partie du « surplus coopératif » produit par les « productifs ».

Avec le développement du capitalisme, c'est la conversion de la monnaie en investissements qui incarne cette coopération ascendante : je produis plus que ce dont j'ai besoin, mais ce surplus, je ne le cache pas sous mon matelas, je l'investis. Cela signifie que d'autres l'utiliseront pour produire des biens d'investissement, c'est-à-dire pour augmenter le capital technique. Ainsi, il sera d'autant plus facile de me céder une partie des biens de consommations produits quand je serai devenu « improductif » (Heath 2013, 48–51). Bref, « le comportement coopératif [...] provient des jeunes » quand ils acceptent d'honorer la promesse financière faite aux aînés, « permettant ainsi à ces derniers de continuer à consommer longtemps après qu'ils aient cessés d'apporter la moindre contribution à l'économie. » (Heath 2013, 49; voir aussi Masson 2009, 79)

Avec le développement de l'État-providence, cette coopération intergénérationnelle s'incarne désormais dans les systèmes de sécurité sociale, l'assurance santé publique (ce sont principalement les jeunes en santé qui paient pour les soins des séniors), et les régimes de retraite par répartition. Conséquemment, la remise en question des régimes de retraite à prestations déterminées et la transformation du salariat en précarité ne récuse aucunement l'existence de la coopération intergénérationnelle ascendante décrite par Heath. Elles remettent simplement en question son incarnation la plus récente. Mais deux autres objections méritent d'être soulevées.

1.5.1 Insuffisances de la seconde solution : normativité et contextualisation

En un certain sens, l'argument de Heath s'avère limité, dans la mesure où il emploie un modèle économique d'application restreinte. Il utilise la théorie du choix rationnel, qui

comprend la théorie des jeux, pour montrer que des agents parfaitement rationnels (au sens instrumental) et intéressés (i.e. maximisateurs) ont tout à gagner à coopérer avec les générations adjacentes. Ce type de développement théorique est bien sûr utile pour souligner le chevauchement générationnel et l'avantage mutuel qu'ont les générations à coopérer, notamment en vue du troisième âge qui se caractérise aussi par une certaine vulnérabilité. Mais comme Heath le reconnaît lui-même (2013, 58–59), en se limitant à la théorie du choix rationnel, nous sommes à court de ressources théoriques pour condamner certaines formes de coopération inéquitables et privilégier une coopération plus juste. En fait, la perspective de l'avantage mutuel est minimaliste d'un point de vue éthique et ne met de l'avant aucune exigence d'équité. Pour reprendre les mots de Heath, elle est « normativement minimale » (2013, 38–39). Tant et aussi longtemps qu'il sera dans l'intérêt des générations futures de maintenir le lien coopératif, la génération actuelle a tout le loisir d'imposer des termes coopératifs qui l'avantagent de façon démesurée. C'était l'une des objections soulevées par Gustaf Arrhenius (1999, 29–34). Mais en guise de réponse, Heath clame que l'existence de coopérations injustes « n'a pas besoin d'être démontrée; qu'elles existent est une conséquence triviale [du modèle]. » (Heath 2013, 59) Une désépargne trop importante (qui provoquerait la non-coopération des générations futures) est à exclure, non pas pour une raison de justice, mais simplement parce qu'il s'agit d'un comportement irrationnel pour une génération qui souhaite maximiser son utilité, ce que Heath affirmait déjà en 1997 (Heath 1997, 370, note 7).

Bien entendu, le coopérativisme de Rawls affirme aussi qu'il y a un avantage mutuel dans la coopération sociale, mais sitôt le surplus coopératif produit, nous devons admettre qu'une certaine impartialité exige de nous que nous distribuions équitablement les fruits de la coopération. La conception rawlsienne de la justice comme réciprocité vise justement ce point d'équilibre entre la justice comme impartialité et la justice comme avantage mutuel (Rawls 1993, 16–17). L'exigence d'impartialité doit aussi s'appliquer à la coopération intergénérationnelle. Comme nous l'avons expliqué plus haut, la justice comme réciprocité – dans une perspective rawlsienne – nous mène à rejeter le critère du « mérite » dans la répartition des charges et des bénéfices d'une interaction ou d'une coopération. Ce jugement peut s'appliquer aux générations. La capacité contributive d'une génération aux différentes formes de coopération intergénérationnelle relève en grande partie de facteurs moralement

arbitraires: une génération ne choisit pas d'être moins nombreuse ou de subir des cataclysmes environnementaux. Faisons un pas de plus : concernant l'apport d'une génération au patrimoine technique hérité, il serait possible de défendre un « déterminisme technologique » selon lequel le développement technique suit un cours relativement « autonome » et détermine en grande partie l'évolution de la société (contrairement au rapport inverse habituellement supposé). Dans ce cas, une génération ne serait même pas responsable de sa contribution (ou absence de contribution) au développement du capital technique. Sans adhérer à cette approche quelque peu radicale, nous pouvons tout de même présumer, en nous appuyant sur les travaux de Piketty, que nous entrons probablement dans une période de croissance faible et que cela a peu de chance d'être affecté par nos politiques publiques (Piketty 2013, 125). Bref, une génération ne peut dire « mériter » une plus grande part du surplus coopératif intergénérationnel en vertu de sa contribution supérieure, tout comme elle ne peut être tenue pour responsable de sa contribution inférieure. Cela signifie que nous ne pouvons rogner une partie du patrimoine, par exemple en épuisant les ressources naturelles et en provoquant des dérèglements climatiques graves, sous prétexte que l'on en préserve juste assez pour garder le lien de coopération intergénérationnel. Cela signifie aussi qu'une génération doit faire un effort supplémentaire si la génération qui la précède est plus nombreuse (effort supplémentaire pour le financement des retraites), ou si la génération qui la suit subira, de façon prévisible, un « désavantage exogène », c'est-à-dire non causé par l'humain (Gosseries 2004, 229–30). Ces obligations auraient besoin d'être clarifiées et défendues plus en détail, mais tout ce que nous voulons mettre en lumière ici est que la justice comme réciprocité appliquée aux générations ne se contente pas d'affirmer que les générations ont intérêt à coopérer. Elle fait un pas de plus en évaluant *l'équité* de la coopération intergénérationnelle.

Sans être invalide, le raisonnement de Heath déploie une vision trop restreinte de l'avantage mutuel. Cette vision restreinte est aveugle aux exigences normatives de la réciprocité intergénérationnelle, ce qu'il reconnaît lui-même (Heath 2013, 58-59). Par ailleurs, si nous cherchons une alternative à l'approche de l'endettement générationnel descendant parce qu'elle est insuffisante pour inciter l'action juste, certains douteront peut-être de la force motivationnelle de la réciprocité indirecte ascendante étant donné le caractère abstrait ou

quelque peu spéculatif du lien qui nous rattache, dans cette approche, aux générations futures éloignées.

Examinons plus en détail cette nouvelle objection. Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, l'un des objectifs de cette thèse est de nous donner les outils théoriques essentiels pour penser la crise environnementale et climatique que nous causons aujourd'hui et qui frappera de plein fouet les générations de demain. Cette crise est composée de plusieurs dimensions, mais l'une des plus importantes est le réchauffement climatique anthropogénique. Le dioxyde de carbone que nous émettons s'accumule dans l'atmosphère et cause un effet de serre, et celui-ci provoquera peut-être éventuellement des boucles de rétroactions et changements abrupts. Or, en matière de mitigation des CC, il s'avère qu'il y a *urgence*. Selon les meilleures estimations disponibles, un réchauffement de plus de 2°C d'ici 2100 risquerait d'entraîner des conséquences graves et auto-renforcées, comme celles que nous avons évoquées concernant les océans. Pour avoir une chance de limiter le réchauffement sous le seuil des 2°C par rapport au niveau préindustriel, il nous faut viser une réduction de 40 à 70% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (GIEC 2013a, 10–11). Et toujours selon le GIEC, pour atteindre ces objectifs, il nous faut entamer un effort drastique avant 2030 :

Si rien n'est fait avant 2030 pour renforcer les efforts d'atténuation déjà déployés aujourd'hui, on estime qu'il deviendra alors bien plus difficile d'atteindre des niveaux d'émissions relativement bas à long terme et que cela réduira la palette de solutions pouvant assurer un maintien du réchauffement au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels (*degré de confiance élevé*). (GIEC 2013a, 12)

Pour des raisons essentiellement pédagogiques, nous pouvons aussi nous servir de la cible de la billionième tonne (Allen et al. 2009). Pour éviter les effets les plus catastrophiques des CC, nous devrions essayer à tout prix de rester sous le seuil des « 1 billion de tonnes » de GES accumulées dans l'atmosphère. L'atmosphère en contient déjà plus de 600 000 milliards, et au rythme où vont les choses – en maintenant le statu quo – ce n'est pas plus tard qu'en 2034 que la billionième tonne sera émise, si l'on se fie aux estimations de l'Université d'Oxford²³. Bref, par souci pour les générations futures, nous devons absolument faire un effort de mitigation substantiel dans les vingt prochaines années. Et cet effort, pour

²³ Disponible sur <http://www.trillionthtonne.org/>.

avoir une chance de se matérialiser, devra sûrement être transversal, c'est-à-dire porté par une panoplie d'acteurs tels que les ONG, les associations syndicales, les intellectuels et quelques dirigeants d'entreprise visionnaires, en plus des gouvernements élus et des citoyens pris individuellement (Méda 2014, chapitres 14-15). Mais il devra aussi être transversal en termes de cohortes : compte tenu du poids politique grandissant des baby-boomers et de la moyenne d'âge souvent élevée de la classe politique, plusieurs démocraties à travers le monde sont « grisonnantes » pour reprendre le titre du livre d'Achim Goerres, *The political participation of older people in Europe: the greying of our democracies* (2009). Autrement dit, les retraités sont peut-être « improductifs » d'un point de vue économique, mais ils sont très « productifs » d'un point de vue politique, notamment du point de vue du taux de participation. Pour ne prendre qu'un exemple, aux élections canadiennes de 2011, le taux de participation des 65-74 ans était le plus élevé de tous avec 75,1% de participation, alors que celui des 18-24 ans était de 38,8% (Hilderman, Anderson, and Loat 2015, 37). Si l'on tient aussi compte du renversement démographique – les aînés participent dans des proportions plus importantes, mais sont aussi plus nombreux – leur poids politique est on ne peut plus considérable. Ainsi, sans le soutien politique crucial des retraités, la « transition écologique » a peu de chance de se produire dans les délais souhaités, au détriment des générations futures²⁴.

Devons-nous douter du soutien des baby-boomers aux politiques de réduction des GES? Pour l'instant, présumons que non (nous y revenons au dernier chapitre). Mais dans la perspective de la réciprocité ascendante, oui, surtout si l'on tient compte des « droits acquis » des retraités. Dans la perspective de l'avantage mutuel, où les agents sont maximisateurs et où la réciprocité intergénérationnelle est ascendante, les retraités actuels n'ont aucun intérêt à faire un effort pour mitiger les dérèglements du climat. D'abord, ils ne seront pas touchés par les effets les plus graves des CC. Mais surtout, si l'on suit l'analyse de Heath, les seniors ont *déjà* fait leur part pour assurer le lien coopératif intergénérationnel, dans la mesure où ils ont renoncé à une partie de ce qu'ils ont produit quand ils étaient productifs pour le consacrer aux besoins de leurs prédécesseurs. Heath reconnaît que si une génération laissait à ses héritiers un monde complètement détruit et invivable, probablement que ceux-ci briseraient

²⁴ L'un des arguments en faveur de la proposition du dernier chapitre est justement d'opérer un rapprochement entre les générations plus âgées et les plus jeunes.

le lien coopératif intergénérationnel et ne consacrerait pas de ressources aux retraites des aînés²⁵. Cette stratégie de menace de confiscation des pensions est évoquée par l'économiste français André Masson : « [l]a solution consiste à établir un lien fort entre transferts descendants et transferts ascendants – retraite, soutien familial aux parents âgés – qui peut prendre la forme stratégique suivante : une génération ne touchera la pension ou le soutien attendu qu'à la condition d'avoir fait de même pour la précédente *et d'avoir suffisamment investi dans la suivante* [...] » (2009, 53, nous soulignons). Mais aujourd'hui, cette « menace » a une plausibilité plutôt faible: en dépit de la possible décrépitude du monde qui sera celui des millénariaux et de leurs enfants, les retraités peuvent toujours brandir leurs *droits acquis*, selon lesquels un niveau de prestation leur a été garantie et tout contrat doit être respecté. Mais Axel Gosseries remarque à juste titre qu'une telle promesse peut entrer en conflit avec d'autres exigences de justice, et que l'on peut questionner la priorité accordée au principe du *pacta sunt servanda* (2004, 280). D'ailleurs, certaines clauses de ces droits acquis sont bel et bien remises en question, comme en témoignent, dans le cas québécois, les suggestions du rapport D'Amours émis en 2013 et l'avis de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) sur ce même rapport. Les révisions proposées par le rapport D'Amours et par l'IRIS concernent notamment les mesures d'indexation et de bénéfices des retraites anticipées (Couturier and Lefrançois, 2013, 17). Mais quels que soient les détails de ces propositions de réformes, les droits acquis sont, dans leur ensemble, préservés. Prenons l'exemple du rapport d'Amours. Celui-ci propose de « recadrer la notion de droits acquis [...] Néanmoins, la *promesse de base* des régimes à prestations déterminées – soit la rente établie en pourcentage du salaire et en fonction du nombre d'années travaillées – serait protégée. En outre, il n'est pas question de réduire la rente en cours de versement. » (D'Amours et al. 2013, 8, nous soulignons) Sans prendre position sur les raisons morales de la remise en question des droits acquis, nous pouvons tout de même nous avancer sur le fait que, selon toute vraisemblance, la « promesse de base » de ces droits acquis ne sera pas remise en question. Bref, dans la perspective de la réciprocité indirecte ascendante, les seniors d'aujourd'hui ont déjà fait leur part, reçoivent déjà leurs bénéfices sans la crainte qu'ils leur soient retirés, et ne subiront pas les effets les plus graves des changements

²⁵ Du moins, c'est ce qu'il affirmait dans un article précédent (1997, 370, note 7). Mais dans son article récent, il semble rejeter cette conclusion (2013, 65).

climatiques. Tout semble indiquer que, dans l'approche heathienne, les seniors n'ont aucun intérêt à coopérer en faveur des générations futures, et sans leur appui, nous échouons à atteindre nos cibles climatiques d'ici les années 2030.

Comme verdict final, nous pouvons dire qu'il ne fait aucun doute que si nous nous élevons à un niveau d'abstraction suffisamment élevé, l'analyse de Heath est certainement plausible pour montrer comment les générations gagnent à coopérer dans une perspective ascendante. Mais si l'on souhaite évaluer *l'équité* de cette coopération, dans le contexte actuel caractérisé par *l'urgence* et le caractère nécessairement *transversal* de la lutte aux changements climatiques, et l'existence de *droits acquis* pour les retraités actuels, force est de conclure qu'il s'agit là d'une voie peu attrayante – ou du moins inopérante – pour penser la justice envers les générations futures. Pour ces raisons, il est important d'examiner une dernière piste de solution pour penser notre dépendance vis-à-vis des générations futures.

1.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons d'abord posé les jalons de la justice comme réciprocité d'inspiration rawlsienne. Mais *contra* Rawls, nous devons conclure que son principe d'épargne est suspect puisqu'il tolère la désépargne en contexte de surplus et ne prend pas la mesure de la richesse des interactions entre les générations. Comment surmonter l'embûche que représente l'absence de mutualité entre les générations? La voie la plus intuitive pour surmonter cet obstacle, soit celui de la réciprocité indirecte descendante, a pour boulet pratique la faiblesse de la volonté générationnelle. *Contra* Bourgeois, nous devons conclure que l'endettement générationnel descendant est une conception certes intuitive et théoriquement plausible, mais pratiquement inopérante en raison de ses lacunes motivationnelles, elles-mêmes causées par le problème d'action collective dissimulé au cœur de la réciprocité indirecte descendante. La voie moins commune de la réciprocité indirecte ascendante, selon laquelle les générations futures éloignées nous procurent bel et bien un bénéfice, est incapable de tenir compte du principal enjeu de justice intergénérationnel auquel nous sommes confrontés en ce XXI^e siècle, soit celui de la crise environnementale et climatique. *Contra* Heath, l'avantage mutuel ascendant ne peut servir de point d'ancrage satisfaisant pour penser les exigences *normatives* qui doivent incomber aux générations *actuelles*. Ces conceptions idéalisées de la réciprocité intergénérationnelle ont donc une

plausibilité théorique certaine, mais échouent à guider les générations actuelles dans les décisions à prendre sur des questions qui affecteront les générations futures éloignées.

Peut-être devrions-nous concéder que la conclusion logique de la justice comme réciprocité est l'absence d'obligations égalitaires nous liant aux générations futures. Nous pourrions nous contenter d'un principe suffisantiste. Nous pourrions alors laisser libre cours aux caprices consuméristes et éco-destructeurs des générations actuelles; tolérer sans broncher le creusement des inégalités; et laisser s'éroder la biodiversité et la diversité linguistique, pour autant que l'on cède à nos successeurs un monde minimalement vivable. Après tout, pour atteindre un certain « équilibre réflexif », on ne doit pas chercher à tout prix le modèle théorique qui confortera nos intuitions de départ; peut-être faut-il simplement réviser ces intuitions et renoncer à la possibilité de l'équité intergénérationnelle.

Avant de laisser les générations actuelles se dédouaner moralement et se complaire dans cette posture cynique, tentons une dernière avenue. Les générations futures nous apportent bel et bien quelque chose, sans que ce soit un transfert indirect à la Heath. Ce qu'elles nous procurent, c'est un horizon de sens. Et si nous voulons leur laisser la possibilité et la volonté de préserver cet horizon de sens, nous devons leur laisser quelque chose d'un peu mieux qu'un minimum vital. Quoi exactement? Ce sera l'objet de la deuxième partie. Tout d'abord, examinons cette voie de « l'horizon de sens », qui nous permettra peut-être de renverser le paradigme de la non-réciprocité intergénérationnelle.

Chapitre 2 – De mémoire et d’espoir : horizon de sens et réciprocité multilatérale

« Le devoir des mortels, et leur grandeur possible, résident dans leur capacité de produire des choses – œuvres, exploits et paroles – qui mériteraient d’appartenir et, au moins jusqu’à un certain point, appartiennent à la durée sans fin, de sorte que par leur intermédiaire les mortels puissent trouver place dans un cosmos où tout est immortel sauf eux. Aptes aux actions immortelles, capables de laisser des traces impérissables, les hommes, en dépit de leur mortalité individuelle, se hausse à une immortalité qui leur est propre et prouvent qu’ils sont de nature "divine". »

- Hannah Arendt, *Condition de l’homme moderne*, p.54-55.

2.1 Introduction

Nous l’avons vu dans le chapitre précédent, les formes de réciprocités indirectes ascendante et descendante sont insatisfaisantes. Cela doit-il nous contraindre à faire un choix entre la conception de la justice comme réciprocité et l’équité intergénérationnelle? On ne pourrait avoir l’un et l’autre? Avant de nous résigner à cette alternative, permettons-nous de remettre un postulat en question : exception faite de la réciprocité indirecte ascendante, n’y a-t-il aucune autre manière dont les générations futures puissent nous affecter?

Dans ce chapitre, nous tenterons d’offrir une réponse nuancée à cette question. Si nous sommes prêts à élargir un tant soit peu la notion de « contribution » pour y inclure la production de biens immatériels, alors nous pourrions dire que les générations futures nous procurent quelque chose d’essentiel : un *horizon de sens*. Et ce n’est pas une génération en particulier, comme G3 ou G9, qui nous procure ce bien, mais l’ensemble des générations futures – à différents degrés. Cela donnera alors toute sa validité à l’affirmation de Léon Bourgeois selon laquelle nous ne transmettons pas notre patrimoine à une génération future en particulier, mais bien à l’ensemble de la postérité. Bref, si la thèse défendue dans ce chapitre tient la route, nous aurons formulé les bases d’une réciprocité *multilatérale*, où chaque génération est porteuse, à différents degrés, d’obligations envers l’ensemble de ses prédécesseurs et envers l’ensemble de ses successeurs, mais où le respect de ces obligations

intergénérationnelles ne doit pas être vu comme un fardeau, mais comme la participation à une interaction mutuellement bénéfique.

D'abord, nous jetterons les bases de la réciprocité intergénérationnelle qui nous semble la plus féconde, soit la réciprocité multilatérale (2). Ensuite, nous tenterons de répondre aux objections possibles. Nous devons examiner si l'objection que nous avons confrontée à la réciprocité indirecte descendante discrédite aussi la réciprocité multilatérale (3). De façon analogue, nous devons examiner si la raison pour laquelle nous avons rejeté la réciprocité indirecte ascendante entrave aussi la réciprocité multilatérale (4). Nous nous demanderons ensuite si l'approche défendue est coupable de perfectionnisme (5) ou de conservatisme (6). Comme dernière objection, nous nous demanderons si la réciprocité multilatérale a pour implication saugrenue que l'on ait des obligations envers les morts (7). Enfin, nous conclurons (8).

2.2 Horizon de sens et réciprocité multilatérale

Pour concevoir de façon élargie la réciprocité entre les générations éloignées, nous devons d'abord élargir la notion même de « contribution » – ce que nous avons commencé à faire dans le chapitre précédent en évoquant l'incommensurabilité des contributions individuelles au surplus coopératif. Rappelons que les individus d'une même génération sont en situation de dépendance mutuelle profonde: nous avons besoin les uns des autres pour créer la moindre richesse. C'est le fait de « la nécessité, pour tous, de la coopération sociale pour obtenir un niveau de vie décent. » (Rawls 2001, 84)²⁶

Mais ce qui est produit en commun dans nos sociétés – et qui nous permet d'atteindre un niveau de vie satisfaisant –, ce n'est pas simplement un plus grand confort matériel, mais bien l'ensemble des conditions permettant une certaine autonomie individuelle et politique. Parmi ces conditions, l'on retrouve une panoplie de biens sociaux *immatériels*, tels que la protection des droits et libertés, la reconnaissance sociale et l'accès à des ressources culturelles et symboliques. D'ailleurs, un pan parfois négligé de la théorie de la justice rawlsienne (et peu détaillé par Rawls lui-même) est l'inclusion des « bases sociales du respect de soi » dans les biens sociaux premiers. Depuis Rawls, plusieurs philosophes politiques ont

²⁶ Pour reprendre les mots de Hobbes, sans la coopération sociale, la vie serait « solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève » (Hobbes 2000[1651], 225).

étudié l'importance de ces biens symboliques, tel que Will Kymlicka, qui soutient que l'accès à une « culture sociétale », donnant accès à une langue, une histoire, un ensemble de points de repères symboliques, est nécessaire pour l'autonomie individuelle (2001).

Pour créer cette panoplie de biens, des contributions de natures très variées sont nécessaires. Et pour accéder à une riche palette de biens symboliques et culturel, nous dépendons des générations passées éloignées. Elles ont permis la transmission et la bonification d'un patrimoine culturel, symbolique, linguistique et artistique. Si elles avaient déséparné à ce niveau, nous nous en sentirions sûrement lésés aujourd'hui, car cela limiterait notre accès à des ressources symboliques qui nous permettent de mieux comprendre qui nous sommes, et de mieux comprendre d'où nous venons. C'est une idée que l'on retrouve chez Patrick Turmel et David Robichaud :

Que nous parlions de langues, de sculptures, de danses, de musique ou d'autres produits de l'expression humaine, tous contribuent à enrichir le monde dans lequel nous vivons. Ils sont sources de plaisir, de divertissement, d'émerveillement et de découverte, mais sont aussi des ancrages identitaires, par lesquels nous nous inscrivons et nous situons dans le monde et dans le temps. Toute décision consciente de détruire un symbole identitaire fait ainsi problème dans la mesure où elle affecte les contenus identitaires et les formes d'autoreprésentation des générations futures. (Turmel et Robichaud 2010, 227)

Autrement dit, en faisant ressortir l'importance du patrimoine immatériel, nous soulignons le fait que la déséparne ne se réduit pas à la surexploitation des ressources naturelles ou à la consommation du capital économique. Pour ne prendre que deux exemples, les autodafés de livres en Allemagne nazie et la destruction à Mossoul de sculptures millénaires par des djihadistes représentent des injustices intra-générationnelles, mais aussi intergénérationnelle – si bien sûr nous parvenons à fonder les droits des générations futures.

2.2.1 Intérêts posthumes et intérêts dépassant la durée de vie individuelle

Le fait d'insister sur le caractère indispensable des ressources immatérielles pour mener une vie satisfaisante nous permet de voir que nous dépendons *aussi* des générations suivantes pour certains biens immatériels. Nous dépendons d'abord de la postérité pour la satisfaction de nos *intérêts posthumes*.

L'on peut espérer, sans fatuité, que nos proches auront souvenir de nos accomplissements après notre mort, peut-être aussi de notre caractère, de notre réputation, au moins de notre

nom (Passmore 1981, 53)²⁷. Nul besoin d'avoir un ego surdimensionné et de rêver à une gloire éternelle pour comprendre l'espoir modeste de laisser une trace post-mortem, aussi brève soit-elle. Si vous saviez qu'après votre mort, vos ennemis prévoyaient colporter des mensonges horribles à votre sujet, amenant vos proches à vous mépriser et l'humanité à se souvenir de vous comme d'un monstre coupable de tous les maux, il serait étonnant que cela vous laisse indifférent. Il est normal d'espérer que ceux qui survivent se souviennent fidèlement de la personne que nous avons été.

De plus, l'on peut souhaiter que cette trace, que ce reflet de nous-même qui ne dure qu'un temps, ne perdure pas seulement dans les esprits des vivants, mais aussi dans le respect de notre dépouille et le respect de nos volontés testamentaires. La valeur accordée aux sépultures est d'ailleurs un thème séculaire en littérature, depuis Sophocle au V^e siècle av. JC avec *Antigone* jusqu'à Wajdi Mouawad avec *Littoral* publié en 2007. Ces exemples corroborent l'idée que nous avons bel et bien des intérêts posthumes, c'est-à-dire des intérêts personnels concernant le traitement de notre « personne » (ou ce qu'il reste de nous) après notre mort²⁸.

Par ailleurs, l'aspiration à une forme d'immortalité a intéressé de nombreux philosophes, notamment Hannah Arendt, qui évoque le désir qu'ont les humains à laisser une « trace impérissable » (citation en exergue). Déjà dans *Le Banquet*, Socrate rapportait l'enseignement de Diotime sur le désir, plus fort que tout, qu'ont les êtres humains à chercher des honneurs et gloires éternelles, et que la connaissance des choses éternelles est la voie suprême pour atteindre l'immortalité (*Le Banquet*, 208c-209d). Cet exemple socratique révèle que le désir d'immortalité n'est pas forcément centré sur soi, sur l'amour-propre, mais peut être une forme d'extériorisation, de participation à une chose qui nous dépasse, qui nous fascine, que l'on aime et que l'on souhaite voir perdurer.

²⁷ Avishai Margalit explique d'une manière oblique la peur de l'oubli posthume. Selon lui, cette crainte ne concerne pas vraiment un état de fait posthume, mais concerne plutôt la qualité de nos relations de notre vivant : si nous sommes rapidement oublié à notre mort, c'est que nous avons peu d'importance dans l'esprit des autres. Nos relations aux autres étaient moins « épaisse » (*thick*) qu'on ne l'espérait (Margalit 2002, 93–94).

²⁸ L'on peut aussi évoquer l'intérêt posthume héroïque, soit la quête vaniteuse d'une gloire éternelle par des exploits exceptionnels, à la manière d'Achille dans l'Iliade qui renonce au bonheur paisible et prend les armes pour entrer dans l'histoire des « grands hommes ». Mais plutôt que de focaliser sur ce type d'intérêt posthume grandiloquent, nous insisterons plutôt sur les intérêts posthumes à la fois modestes et centrés sur une extériorisation de soi, intérêts qui nous semblent largement plus communs.

Un homme de lettre peut briguer un siège à l'Académie française pour faire partie de ceux que l'on surnomme « les immortels »; un chercheur espérera entrer dans l'histoire comme celui qui aura découvert le remède contre une maladie grave; ou encore un homme d'État espérera voir un boulevard rebaptisé en son nom. Mais l'intérêt de l'écrivain, du chercheur et de l'homme d'État ne se limite pas à la renommée posthume. Il peut aussi inclure la perpétuation du projet auquel ils ont participé, que leur contribution individuelle soit commémorée ou non. La continuité de ces choses nous importe surtout parce qu'elle nous garantit, dans une certaine mesure, que ce à quoi nous avons consacré notre vie – un projet de recherche ou l'éducation de nos enfants par exemple – ne s'évanouira pas après notre mort.

À côté des intérêts posthumes, qui sont plus « personnels » (intérêt concernant *ma* dépouille, *mes* volontés testamentaires, etc.) et qui concernent seulement l'après-mort, nous pouvons donc identifier un autre type d'intérêts qui sont moins « personnels » et qui donnent sens à la fois durant notre vie et après notre mort. Il s'agit, pour reprendre l'expression de Jana Thompson, de nos *intérêts dépassant la durée de vie individuelle* (2009a; 2009b, 39–72)²⁹. Plusieurs projets que nous entreprenons de notre vivant ont un sens en grande partie parce qu'ils s'inscrivent dans la durée, et la valeur de ces activités ne dépend pas nécessairement de l'expérience que nous ferions de leur aboutissement. La « quête de vérité » dans le travail philosophique, la lutte pour la préservation de l'environnement, la recherche biomédicale et l'élaboration d'un nouveau traitement contre une maladie grave, la réalisation d'une société plus juste ou d'un projet nationaliste sont autant d'exemples de projets dont la valeur ne dépend pas nécessairement de leur achèvement durant notre vie, et dont la valeur ne dépend pas de la reconnaissance publique de notre contribution individuelle. Ces intérêts dépassant la durée de vie individuelle (ci-après *IDDVI*) sont parfois analogues aux « préférences impersonnelles » décrites par Ronald Dworkin, comme celle de voir l'humanité découvrir de la vie sur la planète Mars (2000, 25 sqq.).

²⁹ Le rôle des intérêts dépassant la durée de vie individuelle (*lifetime-transcending interests*) pour la justice intergénérationnelle est examiné par Thompson dans une perspective communautarienne. Pour les raisons que nous explorerons plus loin, la ligne argumentative que nous développons ici peut faire l'économie des thèses communautariennes.

L'IDDVI le plus évident, et probablement le plus répandu, concerne le bien-être de nos descendants immédiats. Mais certains de ces IDDVI ont pour objet un idéal, que ce soit une manière de vivre ou la réalisation d'une société juste, et celui qui embrasse un tel idéal risque d'accorder une valeur *intrinsèque* à cet idéal, c'est-à-dire qu'il souhaitera sa réalisation, qu'il soit là pour en témoigner ou non. Si mon idéal est celui du pacifisme, et que j'ai la chance de voir la paix dans le monde se réaliser de mon vivant, il serait étonnant que je ne souhaite pas du même souffle que cette paix soit maintenue *ad vitam aeternam*, même longtemps après mon décès. Comme le note Thompson, il est naturel pour ceux et celles qui embrassent un idéal de se percevoir comme faisant partie d'une tradition de lutte pour la réalisation de cet idéal, une histoire qui s'étend dans l'avenir (2009a, 34–35). Thompson considère que les IDDVI sont aussi tournés vers le passé, mais nous laissons cette question de côté (2009a, 34–35).

Un point crucial est le suivant : pour la continuité ou l'avortement de ces grands projets porteurs de sens dans nos vies – mais qui dépassent largement le cadre de notre existence individuelle –, nous dépendons des générations futures. Elles continueront et achèveront certains de nos projets porteurs de sens, et satisferont ainsi nos IDDVI³⁰. Comme Thompson le précise, il n'y a pas de frontière claire entre un IDDVI et un intérêt qui ne se réalisera que dans le futur mais dont je pourrais faire l'expérience si j'ai la chance de vivre assez longtemps (2009b, 34). Un projet de recherche biomédicale donne un bon exemple d'intérêt qui se situe à cheval entre ces deux catégories.

Bien que nos successeurs n'aient aucunement l'obligation de mener à terme ces projets, il est naturel d'espérer qu'ils le fassent, et ce n'est pas un espoir vain, car même les sociétés libérales contemporaines entretiennent et valorisent une foule de traditions. Ici, nous employons le terme « tradition » dans un sens large, désignant toutes les choses et sphères d'activité qui sont préservées ou poursuivies par des personnes non-contemporaines les unes des autres. D'un point de vue factuel, plusieurs ont noté qu'il est impossible pour le présent de s'extirper complètement de son passé (Baier 1981, 178–179; Rolston III 1981, 129). Le

³⁰ Kant était d'avis que la postérité en viendrait à un développement complet des facultés humaines (Kant 1990, 72). Mais comme le note John Passmore (1981, 50), la perspective kantienne s'apparente à celle d'un sacrifice que l'on doit faire pour un idéal qui ne sera réalisé que dans le futur. Ici, il n'est question ni de sacrifice, ni de devoir réaliser un idéal particulier. La réalisation d'un idéal n'est qu'une incarnation possible d'un IDDVI.

présent est lourd du passé, et même celui qui souhaite rejeter son héritage se définira en grande partie par ce qu'il repousse. D'un point de vue normatif, l'on peut aussi penser à plusieurs circonstances où il est désirable de reprendre à notre compte et nourrir un héritage transmis par nos ancêtres, par exemple dans le cas où une convention passée aurait permis de résoudre un problème de coordination, dans le cas où une tradition incarne un idéal (e.g. la tradition humaniste), ou par simple souci d'économie dans la délibération (Scheffler 2010, chapitre 11). Quoiqu'il en soit, nul besoin d'endosser ces deux propositions pour la suite de l'argumentaire. Il nous suffit d'admettre que les générations successives ont tendance à perpétuer plusieurs choses qu'elles héritent du passé, et même lorsqu'elles les abandonnent, elles en conservent au moins une : la mémoire du passé. Ce faisant, elles *donnent vie au passé* (expression que nous utiliserons de façon interchangeable avec l'expression « procurer un horizon de sens »).

Par conséquent, nous avons tort de penser que les générations futures ne nous apportent rien: ce qu'elles nous offrent, c'est un *horizon de sens* qui insuffle à nos IDIVI toute leur valeur. Grâce à la postérité, les plus grandes choses auxquelles nous participons de notre vivant perdurent – du moins, nous pouvons espérer qu'une partie d'entre elles perdurent. Trois expériences de pensée dystopiques permettront de donner chair à cette idée.

2.2.2 Trois dystopies

Samuel Scheffler a examiné l'importance que nous attachons à la postérité pour accorder aujourd'hui de la valeur à ce que nous entreprenons. L'idée que les générations futures nous procurent un horizon de sens essentiel est la conclusion à laquelle il parvient (sans utiliser ces termes) par le détour d'expériences de pensée apocalyptiques: la signification et la valeur de nos grands projets de vie (et même, selon Scheffler, de nos plaisirs plus triviaux) seraient fortement amenuisées si nous savions que l'humanité était vouée à disparaître après notre mort (2013). Scheffler s'inspire notamment du roman de P. D. James, *Children of men*. Dans ce roman, l'humanité est devenue infertile. Dans un avenir rapproché, il n'y a plus aucune naissance, et donc les hommes et femmes ne sont plus seulement confrontés à la perspective de leur propre mort, mais aussi à celle de leur civilisation et de leur espèce. Le tableau dépeint

par P. D. James est sombre et caractérisé par le désarroi généralisé causé par la perte d'espoir en l'avenir³¹.

Selon Scheffler, il serait étonnant que quiconque ait une réaction d'indifférence face au scénario apocalyptique. Au contraire, Scheffler est confiant que la plupart des gens réagiraient avec horreur et désespoir : « Il me semble plausible de supposer qu'un tel monde [le monde imaginé par P.D. James] serait caractérisé par une apathie, une anomie et un désespoir généralisés; par l'érosion des institutions sociales et de la solidarité sociale; par la détérioration de l'environnement physique; et par une perte profonde de conviction concernant la valeur ou l'intérêt de plusieurs activités. » (Scheffler 2013, 40) La supposition de Scheffler nous semble justifiée. Si elle est exacte, cela révèle une connexion conceptuelle entre le fait de valoriser quelque chose et souhaiter qu'elle soit préservée à travers le temps (Scheffler 2013, 22). Nous pouvons, de notre vivant, lutter pour la préservation de ce qui a de la valeur à nos yeux, mais sans la solution collective à ce problème de la continuité, nous serions désemparés. Sans cet *afterlife* collectif, nous n'aurions aucun espoir de continuité, et sans cet espoir, sans cette attente, nous serions « émotionnellement détaché » de la plupart des pratiques socioculturelles, à l'exception peut-être de pratiques comme l'amitié et le soulagement de douleurs extrêmes (Scheffler 2013, 44; 54; voir aussi Trisel 2004, 384–85). Voici, dans nos mots, le scénario imaginé et discuté par Scheffler:

Scénario de P. D. James : dans un futur rapproché, la postérité n'est plus là pour donner vie au passé.

Scheffler retire de ce scénario une conclusion étonnante concernant les limites de l'égoïsme et de l'individualisme humain. Les pratiques socioculturelles que nous valorisons *ne semblent pas* affectées par l'anticipation de notre mort individuelle, mais bien plutôt par

³¹ Notre description ne peut égaler celle de P. D. James: « les vivants s'abandonnèrent à un négativisme quasi universel, ce que les Français appellent *l'ennui universel*. Il fondit sur nous comme une maladie insidieuse : et c'était bel et bien une maladie, avec ses symptômes bientôt familier de lassitude, de dépression, de malaise indéterminé, une promptitude à céder aux moindres infections, un perpétuel mal de tête rendant tout effort impossible. [...] sans espoir de postérité pour nous ni notre espèce, sans l'assurance que nous vivrions quand même nous serons morts, tous les plaisirs de l'esprit et des sens ne m'apparaissent parfois que comme de pathétiques et croulantes défenses étançant nos ruines. [...] Seuls les enregistrements et les disques nous permettent aujourd'hui d'entendre des voix d'enfants, seuls le cinéma et la télévision de retrouver leur image en mouvement. Certains trouvent insupportable de regarder de tels films, mais la plupart s'en nourrissent comme d'une drogue. » (James 1993, 17–19)

l'anticipation de notre mort collective (Scheffler 2013, 26; 72–73; 80). Dans ce cas, la continuité d'un monde commun, constituée en grande partie *d'étrangers*, semble importer davantage à nos yeux que la continuité de notre propre existence, car la première conditionne la possibilité de valoriser les pratiques socioculturelles auxquelles nous prenons part (Scheffler 2013, 26; 72–73; 80). Bref, l'action – faite par l'individu – de valoriser est enchâssée dans une entreprise collective qui perdure à travers le temps, et c'est cet enchâssement qui donne à cette action individuelle toute sa valeur (Scheffler 2013, 59).

Quelle est la leçon des réflexions de Scheffler? Que la dépendance générationnelle n'est pas unilatérale. Les générations actuelles sont, en un certain sens, vulnérables vis-à-vis du sort des générations futures, et cette pensée devrait nous motiver à agir pour assurer leur survie (Scheffler 2013, 77–78). Autrement dit, en mettant en péril la survie des générations futures, nous mettons en péril notre propre bien-être. Comme le note Scheffler, nous avons tendance à concevoir notre souci des générations futures en termes d'obligations et de responsabilités, qui peuvent sembler lourdes et exigeantes. Un autre type de raison apparaît alors :

Mais les considérations que j'ai mises de l'avant suggèrent que nous avons aussi des raisons d'un tout autre type de se soucier des intérêts des générations futures, et cela pour la simple raison qu'elles ont tant d'importance pour nous. Sous certains aspects, leur survie importe davantage pour nous que la nôtre. Sous cet angle, ce qui est mis en relief n'est pas leur dépendance envers nous, mais plutôt notre dépendance envers elles. Cela ne nie pas qu'elles soient causalement dépendantes de nous en un sens évident. Mais selon la perspective que j'ai esquissée, leur dépendance causale envers nous n'est pas une source d'obligations exigeantes, mais nous procure plutôt des opportunités bienvenues [...] (Scheffler 2013, 78).

Bref, la transmission d'un monde commun – et l'effort que cela nous demande pour en préserver la base environnementale par exemple – ne doit pas être vue comme un fardeau, mais comme une *opportunité bienvenue*, celle de préserver un monde d'une importance insoupçonnée pour nos vies individuelles.

L'expérience de pensée de Scheffler et de P.D James est d'une grande force, mais nous souhaitons la pousser un peu plus loin, cette fois en nous inspirant de H. G. Wells et de *La Machine à explorer le temps* (1997). Dans ce roman aux apparences de fiction juvénile se profile une critique sociale des plus pertinentes: des millénaires durant, les sociétés humaines ont laissé les inégalités s'accroître et les classes sociales rester aussi distantes les unes des autres que possible, au point tel que dans un futur éloigné, l'humanité s'est divisée en deux

espèces : de petits êtres frêles vivant à la surface et descendants de la bourgeoisie, et d'affreuses créatures vivant sous terre, descendantes du prolétariat (Wells était socialiste). Aucune de ces sous-espèces n'a de culture ou de société organisée, et seulement l'une d'elle a préservé de minces facultés de langage. Et sans culture, point d'histoire et de mémoire collective. Dans ce scénario, le lecteur n'est pas amené à imaginer que l'humanité disparaîtra après sa mort, mais plutôt qu'il sera *oublié*, lui, ses proches, sa nation, sa langue, sa culture, sa civilisation. Tout ce à quoi il a participé sa vie durant sera *abandonné*. Voici, dans nos mots, le scénario de H. G Wells :

Scénario de H. G. Wells : dans un futur éloigné, la postérité n'a plus la capacité de donner vie au passé.

L'hypothèse que nous avançons est la suivante : si un voyageur du temps nous apprenait que le monde wellsien se réalisera bel et bien (avec une certitude absolue) dans un avenir plus éloigné, et si nous prenions le temps d'imaginer ce monde et d'imaginer ce que sa venue signifierait pour nous, nous tomberions dans une détresse individuelle et collective semblable – bien que moins radicale – à celle décrite par P.D. James et Samuel Scheffler. Les institutions et la solidarité en pâtiraient, moins d'efforts seraient entrepris pour préserver l'environnement, et une certaine apathie nous guetterait. Si cette hypothèse est exacte, cela signifie que ce qui nous procure un horizon de sens, ce n'est pas seulement la survie de l'humanité en tant que telle. Ce qui nous permet aujourd'hui de valoriser nos IDDVI, c'est d'abord la survie de sociétés ayant certaines caractéristiques communes avec les nôtres, c'est-à-dire des sociétés nourrissant une culture, se souvenant de leur passé, et reprenant le flambeau de certaines sphères d'activités comme la recherche scientifique ou la préservation d'une langue vernaculaire. Des sociétés qui auront peut-être conservé quelque chose des sociétés du XXI^e siècle, quitte à ce que ce « quelque chose » ne soit qu'une page dans les livres d'histoire. Sans cet espoir de continuité de l'histoire et de la mémoire humaine, il nous serait plus difficile – sans être impossible – de valoriser notre participation aux luttes sociales, aux activités artistiques, aux traditions de toutes sortes (et si les suppositions de Scheffler sont exactes, même les plaisirs que nous procurent la gastronomie, l'humour, le jeu et la sexualité deviendraient un peu plus fades).

Comme nous l'avons expliqué, nous avons fait un pas de plus en évoquant le scénario de H. G. Wells. Quelle est la leçon de l'expérience de pensée wellsienne? Que nous ne dépendons pas seulement de la *survie* de l'humanité: encore faut-il qu'elle ait la *capacité* de porter et nourrir une culture, c'est-à-dire, au minimum, de préserver une certaine mémoire et une certaine connaissance de l'histoire, et dans l'idéal de perpétuer certaines sphères d'activités chères au XXI^e siècle. Comme l'explique Thompson, si nous voulons que nos successeurs aient les moyens de préserver les pratiques qui sous-tendent nos IDDDVI, c'est à nous de leur donner ces moyens, via le transfert d'un patrimoine suffisamment riche (2009a, 44). Nous dépendons du fait que nos successeurs formeront toujours une communauté de sens, ou pour reprendre l'expression d'Avishai Margalit, qu'ils formeront toujours une *communauté de mémoire* (2002). Le scénario wellsien vise donc à insister davantage sur le rôle crucial de la mémoire collective. Au final, elle est l'ultime pilier sur lequel peuvent s'appuyer nos IDDDVI (nous y reviendrons).

Nous devons à nouveau faire un pas supplémentaire et explorer un troisième scénario. Imaginez que nous ne fassions rien pour prévenir les changements climatiques, l'accroissement des inégalités, les pandémies mondiales et l'homogénéisation de la culture, tout en étant bien conscients de ces phénomènes et de leurs répercussions futures. Imaginez que le monde que nous laisserons en héritage soit un monde appauvri de tous les points de vue, mais que les héritiers de ce monde (disons en 2500) soient toujours porteurs d'une culture, avec une langue, une certaine transmission des connaissances et une organisation sociale relativement stable. Ces humains de l'an 2500, connaissant bien l'histoire, méprisent les choix sociétaux que nous avons faits au XXI^e siècle. Ils décident alors de faire ce que font les personnages du roman *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury (histoire qui se déroule dans le futur, mais à une date non spécifiée): ils ne vivent que dans et pour le présent, et tentent d'éliminer les moindres traces du passé. Les pompiers n'ont plus pour fonction d'éteindre des brasiers, mais plutôt de mettre le feu aux livres et aux bibliothèques. Comme le lecteur l'apprend dès l'ouverture du roman (1995, 21), le personnage principal est l'un de ces pompiers:

Le plaisir d'incendier !
Quel plaisir extraordinaire c'était de voir les choses se faire dévorer, de les voir
noircir et *se transformer*.

Les poings serrés sur l'embout de cuivre, armé de ce python géant qui crachait son venin de pétrole sur le monde, il sentait le sang battre à ses tempes, et ses mains devenaient celles d'un prodigieux chef d'orchestre dirigeant toutes les symphonies en feu majeur pour abattre les guenilles et les ruines carbonisées de l'Histoire.

Il n'est peut-être pas nécessaire de préciser que les livres dans l'histoire de Bradbury représentent quelque chose de plus large, comme le note l'un des personnages plus loin dans l'histoire : « Les livres n'étaient qu'un des nombreux types de réceptacles destinés à conserver ce que nous avons peur d'oublier. » (1995, 115). La postérité fait le choix de ne vivre que pour et dans le présent. Elle fait le choix – pour emprunter la plume de Bradbury – de vivre « à une époque où les fleurs essaient de vivre sur les fleurs, au lieu de se nourrir de bonne pluie et de terreau bien noir. » (1995, 116) Imaginons donc que nos successeurs fassent de même et fassent le choix d'« abattre les guenilles et les ruines carbonisées de l'Histoire ». Les traditions qui avaient perduré jusque-là sont abandonnées, les monuments commémoratifs rasés, les livres s'envolent en fumée, et les cimetières sont remplacés par des stationnements pour voitures volantes. Dans ce scénario, les sociétés de l'an 2500 n'ont pas la *volonté* d'être une communauté de mémoire.

Scénario de Bradbury : la postérité n'a plus la volonté de donner vie au passé³².

L'hypothèse que nous avançons – et qui ne surprendra pas le lecteur – est que ce scénario aurait sur nous un effet semblable à celui du scénario wellsien: désespoir, apathie et anomie nous affecteraient aujourd'hui. Ce nouveau scénario nous permet de souligner que les générations actuelles ne doivent surtout pas prendre pour acquis que la simple présence d'individus et de sociétés futurs suffise à nous procurer un horizon de sens, car la préservation d'une mémoire collective *reste un choix*.³³ L'entretien des cimetières, l'enseignement de l'histoire, la préservation du patrimoine architectural et toutes les autres pratiques sociales et traditions qui gardent un lien avec le passé requièrent de nombreuses ressources, économiques et humaines. Certes, nous consacrons ces ressources à ces activités en partie

³² L'on pourrait aussi imaginer un scénario plus nuancé où un mélange d'incapacité et de manque de volonté empêcherait la postérité de donner vie au passé, par exemple en contexte de guerre civile. Ce passage du roman *Ru* de Kim Thúy illustre ce type de possibilité : « Je me souviens d'élèves à l'école secondaire qui se plaignaient de leur cours d'histoire obligatoire. Jeunes comme nous l'étions, nous ne savions pas que ce cours était un privilège que seuls les pays en paix peuvent s'offrir. Ailleurs, les gens sont trop préoccupés par leur survie quotidienne pour prendre le temps d'écrire leur histoire collective. » (Thúy 2009, 46)

³³ Pour une expérience de pensée et un point de vue différent à ce sujet, voir Trisel 2004, 388–89.

pour notre propre bien (les cimetières nous donnent un lieu de recueillement, le respect des volontés testamentaires nous donnent confiance dans le droit contractuel, etc.), mais aussi en partie par respect pour nos prédécesseurs. Si ces prédécesseurs étaient perçus comme des parasites qui ont tout consommé et détruit sur leur passage, les successeurs pourraient faire le choix de tout effacer, de recommencer à zéro, de détruire le rétroviseur et de regarder strictement vers l'avant.

2.2.3 Devoir de mémoire et réciprocité multilatérale

Le troisième scénario met en évidence le rôle actif des générations ultérieures face à leurs prédécesseurs. Bien qu'il soit naturel *d'espérer* que les générations futures portent les mêmes IDDVI que nous, elles n'auront aucunement *l'obligation* de le faire. Mais cela ne signifie pas qu'elles n'auront aucune obligation à notre égard. Pour expliciter ce point, comparons notre approche à celle de John Passmore.

John Passmore est un philosophe australien, auteur de l'ouvrage influent *Man's Responsibility for Nature* (1974). Dans ce livre, Passmore avance l'idée de la chaîne d'amour : quand nous agissons en vue de la postérité, c'est simplement par amour, c'est-à-dire par amour de lieux, d'activités, d'institutions et de personnes. Si nous aimons ces choses et ces personnes, nous souhaitons aussi leur perpétuation – l'inverse serait contradictoire (Passmore 1981, 53)³⁴. Selon Passmore, notre amour a toutefois ses limites temporelles : on ne peut aimer ce qui se trouve dans un futur lointain. Par contre, si nous aimons certaines personnes dans un futur rapproché, telles que nos petits-enfants, nous sommes naturellement amenés à nous soucier des objets et des choses qu'ils aimeront eux, et ainsi de suite (Passmore 1981, 54). Ainsi se raccordent les maillons de la chaîne d'amour intergénérationnel. Les IDDVI tels que nous les décrivons ne correspondent pas tout à fait à la « chaîne d'amour » (*chain of love*) décrite par Passmore, malgré les similitudes.

La position de Passmore mélange deux choses, soit l'amour pour les personnes et l'amour pour des choses. G1 peut aimer la chose X, alors que G3 aimera Y et G6 aimera Z. Dans ce cas, la chose aimée initialement (X) n'a plus aucune importance, tout comme son abandon. Autrement dit, la position de Passmore revient à ceci : nous aimons nos successeurs G3 et

³⁴ Un extrait du livre de 1974 a été réimprimé dans l'excellent collectif d'Ernest Partridge (1981a). Nous utilisons cette version de 1981.

nous nous préoccupons des choses Y qu'ils aimeront; mais G3 aimera aussi ses successeurs (G6), et donc par ricochet nous nous soucions aussi de ce que G6 aimera (Z). Cela revient à dire que nous nous soucions de *tout* ce qui sera aimé par nos successeurs (même les plus lointains), quelles que soient ces choses aimées par eux. Et ce modèle n'a plus rien à dire sur la chose aimée initialement (X). Dans l'optique qui est la nôtre, les IDDVI ont deux assises qui se superposent : nous *espérons* que la chose aimée X perdurera à travers le temps; et si cette chose X est abandonnée (ou plutôt *quand* cette chose X sera abandonnée), nous pouvons tout de même avoir l'attente légitime qu'elle ne sera pas oubliée.

Ces deux assises sont de natures distinctes : un état de fait, et une attente légitime, qui elle renvoie à une obligation de la part de la postérité. L'état de fait : chaque génération reprend naturellement plusieurs des projets et aspirations de ses prédécesseurs, mais n'a nulle obligation de le faire. C'est pourquoi nous devons nous contenter d'espérer que la postérité conserve certaines de nos pratiques les plus chères. L'attente légitime : à notre avis, un certain *devoir de mémoire* a force morale. Commençons par décrire ce devoir avant d'en donner la justification normative.

Le devoir de mémoire est un devoir à géométrie variable : il varie en fonction de l'importance de l'IDDVI considéré et de la proximité avec son porteur. Éventuellement, ce devoir se tarit, et les IDDVI d'une civilisation sont simplifiés pour emplir une vulgaire page d'histoire. Mais pour nos prédécesseurs immédiats, ce devoir peut prendre un sens plus aigu. Prenons un exemple politique local. Il ne nous semble pas exagéré d'avancer que les « millénariaux » du Québec devraient prendre le temps de comprendre ("*reflect on*" pour paraphraser Avner De-Shalit qui soutient une thèse semblable (1995, 48–49)) les raisons qui ont poussé leurs prédécesseurs immédiats (disons tous ceux et celles qui avaient l'âge de la majorité politique en 1995) à tenir deux référendums sur la souveraineté du Québec. Mais en l'an 3000, quand le Québec-Maine-Nouveau-Brunswick sera devenu un territoire de l'empire sino-indien, le devoir de mémoire de la postérité sera peut-être réduit à inscrire dans les livres d'histoire qu'un territoire jadis appelé Québec aspirait, quelque part au tournant du second millénaire, à devenir un pays.

Le dégonflement du devoir de mémoire n'est pas à déplorer : il est sain pour la mémoire de comporter une part d'oubli. D'abord, l'oubli des éléments superficiels permet justement de

mettre en relief les éléments qui importent réellement et qui ne doivent pas être oubliés. Ensuite, un excès de mémoire peut nous empêcher de penser à la postérité, ou plus simplement d'aller de l'avant, de progresser, d'innover, et de nous définir par nous-même. Ce risque d'« insomnie » et de « ruminantion », pour paraphraser Nietzsche, est bien reconnu parmi les auteurs étudiant le devoir de mémoire (Blustein 2008, 15–18; pour une discussion critique, voir Bouton 2014, 60–65)³⁵.

Le devoir de mémoire est plus saillant dans le contexte d'injustices passées (Blustein 2008, 125–32; Bouton 2014, 54; Ricoeur 2000, 105). Nos prédécesseurs ont tantôt risqué leur vie pour lutter contre un oppresseur, et ont tantôt pris la place du bourreau, participant à des crimes contre l'humanité. Aucun de ces épisodes ne doit sombrer dans l'oubli. Au Canada, l'événement historique devant faire l'objet du devoir de mémoire le plus aigu (mais où le devoir de mémoire est certainement insuffisant pour amender l'injustice passée) est sans doute le génocide culturel que les descendants d'Européens ont fait subir aux Premières Nations. Ted Moses, anciennement grand chef du Grand conseil des Cris, dit à ce propos que le devoir de mémoire « devrait être un point de départ naturel pour songer aux atrocités passées. » (2005, 40) La « Commission de vérité et réconciliation du Canada », qui a recueilli des témoignages à travers le pays pendant plusieurs années afin d'éclaircir les réalités multiples des pensionnats autochtones – politique au cœur du génocide culturel – était une initiative s'inscrivant notamment dans un devoir de mémoire. Ces remarques visent simplement à noter le caractère multiforme du devoir de mémoire : il est important de préciser toutefois que le devoir de commémorer les injustices passées n'a guère la même base justificative que le devoir de réfléchir aux IDVVI les plus importants de nos prédécesseurs. Autrement dit, le devoir de mémoire peut s'appliquer à différents objets, et dans le cas des injustices passées, ce devoir ne s'inscrit guère dans la réciprocité multilatérale telle que nous la décrivons dans les prochaines pages.

³⁵ Il s'agit d'un des thèmes centraux de la *Seconde considération inactuelle* de Nietzsche, résumé dans ce magnifique passage : « Si je devais m'exprimer, sur ce sujet, d'une façon plus simple encore, je dirais : *il y a un degré d'insomnie, de ruminantion, de sens historique qui nuit à l'être vivant et finit par l'anéantir, qu'il s'agisse d'un homme, d'un peuple ou d'une civilisation.* / Pour pouvoir déterminer ce degré et, par celui-ci, les limites où le passé doit être oublié sous peine de devenir le fossyeur du présent, il faudrait connaître exactement la *force plastique* d'un homme, d'un peuple, d'une civilisation, je veux dire cette force qui permet de se développer hors de soi-même, d'une façon qui vous est propre, de transformer et d'incorporer les choses du passé, de guérir et de cicatrizer des blessures, de remplacer ce qui est perdu, de refaire par soi-même des formes brisées. » (Nietzsche 1874, 7)

Bref, l'intensité du devoir de mémoire varie selon les circonstances. De plus, la façon de satisfaire ce devoir varie elle aussi selon les circonstances (Blustein 2008, 3; 280). Un exemple récurrent dans ce chapitre est celui des sépultures et de l'entretien des cimetières. Mais considérant l'empreinte écologique des cimetières, il serait avisé de revoir cette façon de faire, ce que font déjà certaines maisons funéraires avant-gardistes. Pour ceux qui refusent de léguer leur corps à la science après leur mort et tiennent à avoir une sépulture, l'urne biodégradable à enterrer au pied d'un arbre est une option écologiquement soutenable et qui ne perd rien des dimensions de « rituel » et de « lieu de recueillement ».³⁶ Bref, c'est une façon peut-être plus actuelle et plus avisée de donner vie au passé.

Dernière remarque avant d'examiner la base normative du devoir de mémoire : celui-ci est toujours à risque de faire l'objet de manipulations politiques et idéologiques (Bouton 2014, 65–66; Margalit 2002, 99; Ricoeur 2000, 109). La mémoire collective des nations repose souvent sur des mythes fondateurs mettant en scène quelque héros ou événement passé dont la réalité historique est souvent romancée ou entremêlée de fiction. Les récits de Guillaume Tell en Suisse ou de Dollard des Ormeaux au Québec en offrent de bons exemples. Mais parfois, ce passé n'est pas simplement romancé, mais carrément déformé, pour nourrir les desseins d'un gouvernement autoritaire par exemple. Il suffit de penser au nazisme entretenant le souvenir nostalgique d'une race aryenne pure, ou encore au totalitarisme actuel en Corée du Nord louant les exploits extraordinaires de Kim Il-sung³⁷. Les gouvernements démocratiques tentent eux aussi de manipuler la mémoire collective à des fins partisans. À titre d'exemple, le monument commémoratif aux victimes du communisme que voulait ériger le gouvernement Harper près de la Cour suprême du Canada a été critiqué pour son caractère idéologique (e.g. Rabkin 2015).

Comment ce devoir de mémoire est-il justifié? Comme nous l'avons expliqué, nous dépendons des générations futures en ce qui a trait à nos IDDVI. Mais les générations futures

³⁶ On peut lire ceci sur le site web d'une maison funéraire offrant un tel service : « Quel est le but d'Arbre de vie Québec? Offrir aux utilisateurs une alternative pour se souvenir des personnes décédées, de façon naturelle, durable et positive en transformant ainsi le processus de "mort" dans la régénération et le retour à la vie par le biais de la nature. » Disponible sur <http://arbredeviequebec.ca/propos-de-nous/>. Consulté le 29 juillet 2017.

³⁷ L'excellent documentaire *Under the Sun* de Vitaly Mansky nous transporte au milieu d'une salle de classe nord-coréenne, où une institutrice demande aux jeunes élèves de répéter *ad nauseam* que le « respecté et généralissime » Kim Il-sung a réussi dans son enfance à chasser les Japonais « scélérats » en leur lançant violemment une pierre.

ne sont pas passives dans ce rapport, il ne suffit pas pour elles d'exister pour faire leur « juste part » dans cette réciprocité intergénérationnelle. Elles ont un rôle actif, qui est celui de donner vie au passé. Par cette expression, nous désignons à la fois l'acte de reprendre le flambeau de certains projets et sphères d'activités hérités du passé – avancement des sciences, luttes sociales, etc. –, sans que ce soit une obligation (et nos successeurs reprendront bien sûr les flambeaux de leur choix); et nous désignons en même temps l'acte de ne pas laisser mourir certaines mémoires et certaines histoires. Ce deuxième acte est fait *notamment* par devoir, celui de retourner la faveur (*reciprocate*) aux générations passées qui ont contribué à la protection et à la transmission d'un patrimoine aussi riche que celui qu'elles ont-elles-même reçu³⁸. Autrement dit, la base normative du devoir de mémoire n'est pas à chercher en dehors de la réciprocité intergénérationnelle : il correspond au « transfert » ascendant fait en aval, en « échange » du transfert descendant en amont qui est celui de la transmission du patrimoine. Dans ce cas, pour rester fidèle à une distinction commune entre *devoir*, qui ne dépend pas d'une relation préalable, et *obligation*, qui s'inscrit dans une relation d'échange ou de coopération, nous devrions plutôt parler de l'obligation de mémoire. Cette idée d'une obligation de mémoire payant la dette que nous avons envers le passé se retrouve notamment dans les écrits de Paul Ricoeur :

L'idée de dette est inséparable de celle d'héritage. Nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédés d'une part de ce que nous sommes. Le devoir de mémoire ne se borne pas à garder la trace matérielle, scripturaire ou autre, des faits révolus, mais entretient le sentiment d'être obligés à l'égard de ces autres dont nous dirons plus loin qu'ils ne sont plus mais qu'ils ont été. (2000, 108)

Ainsi, si nous préservons le patrimoine qui nous a été légué, nous pouvons raisonnablement avoir l'attente légitime que les générations futures « rempliront leur part du contrat » en nous procurant un horizon de sens. Pour le dire dans le sens inverse : si les générations antérieures ont fait un effort de préservation du patrimoine, nous avons une certaine obligation à l'égard de leur mémoire. Cette obligation se superpose à la tendance qu'ont les sociétés à perpétuer plusieurs choses du passé.

³⁸ Nous disons « notamment » pour ne pas escamoter le fait qu'il est aussi dans l'intérêt des membres d'une génération de conserver une mémoire collective. Cela leur donne des points d'ancrages essentiels pour la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes. Autrement dit, c'est un horizon de sens pour eux aussi.

L'on obtient donc une forme de réciprocité intergénérationnelle à la fois bidirectionnelle, partiellement dépendante du chevauchement des générations, élargie et universelle. D'abord, cette réciprocité est *bidirectionnelle* au sens où l'échange se fait entre les deux mêmes parties. Dans le deuxième temps de l'échange, le bénéficiaire n'est pas une personne ou un groupe différent du contributeur initial. Autrement dit, dans les formes de contributions indirectes que nous avons explorées au chapitre précédent, G1 fait quelque chose pour G2, puis G2 fait quelque chose pour G3; ou G2 fait quelque chose pour G1 en espérant que G3 fera quelque chose pour G2. Ici, la réciprocité est bidirectionnelle au sens où G1 fait quelque chose pour G3 avec l'attente que G3 fera quelque chose pour G1. À noter que la réciprocité que nous mettons de l'avant se distingue aussi de celle qui inscrirait l'obligation de mémoire dans une réciprocité indirecte ascendante. Selon Jeffrey Blustein, c'est en respectant une obligation de mémoire envers nos prédécesseurs que nous pouvons avoir l'attente légitime que nos successeurs feront de même et respecteront une obligation de mémoire envers nous (Blustein 2008, 276–80). Une telle réciprocité aurait la même structure que celle décrite par Heath dans le chapitre précédent : G2 se souvient de G1 pour s'assurer que G3 se souviendra de G2, et G3 se souviendra de G2 pour s'assurer que G4 se souviendra de G3, et ainsi de suite. Dans notre modèle, la réciprocité n'est pas qu'indirecte (ascendante), mais bidirectionnelle.

Ensuite, la réciprocité que nous avons mise de l'avant est *partiellement dépendante du chevauchement générationnel* au sens où l'une des contributions – la transmission du patrimoine – repose davantage sur le chevauchement des générations que la seconde contribution – l'horizon de sens – qui, elle, dépend peu du chevauchement intergénérationnel. Du côté descendant, le transfert de G^x se fait nécessairement à G^{x+1} même s'il est destiné à l'ensemble des générations futures. Du côté ascendant, une génération peut donner vie au passé de plusieurs prédécesseurs simultanément. Et des épisodes comme celui de la Renaissance qui « redonna vie » à l'héritage gréco-latin après une éclipse de plusieurs siècles pourraient se reproduire. En même temps, si les pompiers brûleurs de livres de la génération G3 décidaient de réduire en cendres toutes les traces de G1, alors G6 serait incapable de donner vie au passé de G1. C'est pourquoi nous parlons de dépendance partielle. Cette forme de réciprocité est aussi *élargie* au sens où les contributions sont foncièrement différentes et difficilement mesurables : la transmission du patrimoine est une contribution en grande partie matérielle (bien qu'elle ait des composantes immatérielles), alors que

l'horizon de sens procuré par les générations futures est en grande partie un bien symbolique (même s'il repose notamment sur des investissements matériels). C'est d'ailleurs parce que la contribution en aval est en grande partie symbolique qu'elle dépend moins du chevauchement générationnel.

Enfin, cette réciprocité est *universelle* car l'échange ne se fait pas strictement d'une génération à une autre (e.g. entre G1 et G3), mais bien de chacune des générations à toutes les générations passées et futures – bien que l'obligation envers le passé s'amenuise avec le temps, et celle envers l'avenir dépende du chevauchement générationnel. Comme nous pouvons le voir, cette réciprocité a une structure complexe. Pour lui donner une étiquette simple, nous pouvons la désigner comme la réciprocité *multilatérale*. Nous pouvons à présent en donner une formulation canonique:

Réciprocité multilatérale : si G3 donne vie au passé de G1, c'est en retour du patrimoine transmis par G1; si G3 transmet un patrimoine à G6, c'est avec l'attente légitime que G6 donnera vie au passé de G3.

Pour clarifier le sens de cette réciprocité, nous pouvons revenir à l'objection des pommes caramélisées de Brian Barry analysée au chapitre précédent : pouvons-nous dire qu'il y a *déjà* une pratique d'échange ou devons-nous *initier* cette interaction? Les pratiques de réciprocité ne sont pas toujours explicites ou visibles au regard de ceux qui y participent, mais chose certaine, c'est que les générations actuelles semblent déjà respecter ce type d'exigences vis-à-vis des générations passées : nous respectons les volontés testamentaires, nous consacrons des ressources à l'entretien des cimetières, nous enseignons l'histoire dans nos écoles, nous avons des journées et monuments commémoratifs, etc. Si nous faisons notre juste part dans la préservation et la transmission d'un patrimoine riche, nous pouvons nous attendre à ce que les générations futures continuent ce type de pratique sociale (voir Masson 2009, 32; 36). En un certain sens, nous pouvons dire que l'échange « est en cours ». Autrement dit, l'idée n'est pas que nous avons *intérêt* à *initier* cette forme de d'échange intergénérationnel, mais plutôt que nous devons, par souci de réciprocité, faire notre juste part dans cette pratique intergénérationnelle existante et mutuellement bénéfique. Nous pourrions toujours rompre ce lien intergénérationnel, mais cela n'est pas dans notre intérêt, car cette réciprocité multilatérale est mutuellement bénéfique pour l'ensemble des générations passées et à venir.

Revenons à Rawls un instant. Dans le chapitre précédent, nous avons conclu qu'il était précoce d'inclure toutes les générations dans la position originelle avant de savoir si elles étaient liées par une interaction mutuellement avantageuse. Nous avons aussi conclu que le principe d'épargne rawlsien était de nature suffisantiste et permettait donc la désépargne intergénérationnelle en contexte de surplus.

En donnant un fondement à la réciprocité multilatérale, nous avons fait le travail théorique nécessaire pour dire que *toutes* les générations peuvent prendre place sous le voile d'ignorance. Générations non-contiguës, passées et futures ont leur siège réservé dans la position originelle. Et nous pouvons conserver l'hypothèse de la conformité stricte : les individus et générations derrière le voile d'ignorance doivent sélectionner le principe de justice intergénérationnelle qu'ils souhaiteraient que l'ensemble des générations aient suivi (Rawls 1993, 274). Dans l'idéal, nous pouvons prendre pour acquis que si nous agissons de façon juste en transmettant un patrimoine aussi riche que celui qui nous a été légué, les générations futures respecteront l'exigence de *fair play* et agiront de façon juste en nous procurant un horizon de sens. L'exigence de retour équitable est ainsi justifiée : il ne suffit pas de transmettre un monde minimalement viable, comme le voudrait le principe d'épargne suffisantiste (qui tolère la désépargne), mais bien de transmettre un patrimoine équivalent à celui dont nous avons nous-même profité. Il nous reste à examiner les objections qui pourraient mettre à mal la réciprocité multilatérale à la base de l'équité intergénérationnelle. La réciprocité multilatérale fait-elle face à un nouveau problème d'action collective? Est-elle adaptée pour faire face au principal défi intergénérationnel que nous vivons en ce XXI^e siècle? Notre modèle est-il coupable de perfectionnisme? De conservatisme? Implique-t-il des obligations envers les morts? En répondant à ces objections, nous serons amenés à clarifier plusieurs aspects de notre approche.

2.3 Première objection : un nouveau problème d'action collective ?

Dans le chapitre précédent, nous avons rejeté la solution de la réciprocité indirecte descendante en raison du problème d'action collective qui entravait cette structure de réciprocité générationnelle. Parce que les générations actuelles ont déjà reçu le bénéfice de l'échange et que rien (ou presque) ne les incite à rendre la pareille, il est hautement probable que cette approche soit inopérante. L'on pourrait répliquer que le même type de problème

accable la réciprocité multilatérale : les générations futures, tout comme les générations actuelles, pourraient rester aveugles aux IDDDVI de leurs prédécesseurs et omettre de respecter un devoir de mémoire, car de toute façon elles auront déjà hérité d'un patrimoine riche ou pauvre, et leurs actions orientées vers le passé n'y changeront rien. Et comme nous l'avons mentionné, ces actions orientées vers le passé requièrent des ressources, soit des ressources qui pourraient être consacrées à la satisfaction de leurs désirs immédiats. De plus, les générations futures ne sont pas concernées par l'échange que nous entretenons avec nos prédécesseurs et par notre opportunisme vis-à-vis du passé: autrement dit, nous pourrions négliger nos obligations envers le passé, mais tout de même prendre soin de transmettre un patrimoine riche et diversifié et avoir l'attente raisonnable que les générations futures, elles, respecteront un devoir de mémoire et considéreront nos IDDDVI.

Deux réponses se conjuguent pour relever ce premier défi. D'abord, l'acte qui nous permet de respecter le devoir de mémoire et de considérer les IDDDVI de nos prédécesseurs est un acte dont l'utilité est double, bidirectionnelle : en même temps qu'il nous permet de respecter une obligation vis-à-vis du passé, il nous permet simultanément de respecter une obligation envers la postérité (sans compter que c'est un acte dont nous profitons également). L'enseignement de l'histoire et le fait de nourrir une mémoire collective par des actes commémoratifs (cérémonies, monuments, récits, etc.) composent aussi une partie du patrimoine que nous léguons à la postérité. Celle-ci héritera d'un patrimoine culturel et symbolique qui donnera des points de repères essentiels à l'autonomie individuelle des membres de ces générations futures. Pour reprendre l'expression de Turmel et Robichaud, cet héritage culturel contient des « ancrages identitaires, par lesquels nous nous inscrivons et nous situons dans le monde et dans le temps. » (2010, 227) Bref, le fait de ne pas laisser le passé s'évanouir dans l'oubli nous permet d'honorer le passé, mais aussi de donner les outils symboliques indispensables à la postérité.

Cette réponse se combine à une autre. Plusieurs études en théorie des jeux ont révélé que les êtres humains sont parfois plus revanchards que rationnels : ils souhaitent souvent punir les resquilleurs – en cessant la coopération – même si cela implique des coûts supplémentaires et même si cela n'est pas fait dans l'intention de modifier le comportement du resquilleur (Fehr and Gächter 2002). C'est pourquoi nous parlons de *punitions altruistes*, c'est-à-dire d'actes punitifs desquels nous ne pouvons soutirer aucun gain. En quoi ces résultats sont-ils

pertinents pour la réciprocité intergénérationnelle? Ils dévoilent que les générations futures pourraient punir – e.g. en laissant mourir le passé – le comportement opportunistes de la génération actuelle si celle-ci échouait à respecter ses obligations envers ses prédécesseurs. Autrement dit, imaginons que G2 joue les opportunistes vis-à-vis de G1 mais agit de façon tout à fait équitable envers G3. Dans ce scénario, G3 pourrait décider de punir G2 pour son geste opportuniste, même si G3 n'est pas affectée par l'opportunisme de G2; même si cela ne changera pas le comportement de G2; et même si cela occasionne un coût pour G3. Bref, dans le cadre de la réciprocité multilatérale, les générations actuelles peuvent s'attendre à être punies si elles resquillent, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de la réciprocité indirecte descendante. Pour cette raison et la précédente, la réciprocité multilatérale n'est pas empêtrée dans un problème d'action collective qui rendrait cette approche inopérante, comme l'est la réciprocité indirecte descendante. Si nous voulons que la postérité prenne le temps de considérer nos IDDVI, nous avons tout intérêt à respecter un devoir de mémoire.

2.4 Seconde objection : équité, urgence, convergence

Nous avons rejeté la réciprocité indirecte ascendante en raison de son minimalisme normatif – inaptitude à évaluer substantiellement l'équité d'une interaction – et de son caractère inopérant dans le contexte actuel caractérisé par l'urgence et le besoin d'une lutte transversale pour affronter les problèmes environnementaux et climatiques.

Commençons par la question de l'équité. La réciprocité indirecte ascendante telle que défendue par Heath – c'est-à-dire en reposant strictement sur la théorie du choix rationnel – est mal outillée pour déterminer si les termes de l'interaction sont équitables ou non. Dans la perspective qui est la nôtre, sommes-nous en mesure de déterminer si l'échange intergénérationnel est équitable? La préservation du patrimoine reçu et la production d'un horizon de sens sont-elles des contributions équivalentes ou comparables? Dans les mots de Lawrence Becker (2005, 18), la contrepartie est-elle appropriée et proportionnelle? On ne peut espérer avoir une réponse parfaitement satisfaisante à cette question.

Chose certaine, la réciprocité multilatérale n'est pas normativement minimaliste. Elle nous dit, non sans ambiguïté, que l'on devrait au moins – en amont – protéger et transmettre le patrimoine qui nous a été légué, et au moins – en aval – prendre le temps de considérer les IDDVI de nos prédécesseurs. Bien que nous ayons l'ambition, dans ce chapitre et les

suivants, de décrire de façon un peu plus précise le contenu de ces obligations en amont et en aval, la tâche de déterminer si ces contenus, une fois précisés, sont « appropriés et proportionnels » l'un par rapport à l'autre, est une tâche frustrante car elle est condamnée à rester floue. De façon similaire, on peut difficilement dire si l'artiste méconnu mais surdoué et le PDG d'entreprise qui a hérité de l'entreprise familiale font leur « juste part » à titre égal ou comparable. Si le PDG est paresseux et d'une intelligence limitée, mais est à la tête d'une entreprise qui embauche une centaine de personnes et paie des centaines de milliers de dollars en impôts, alors combien d'albums de musique l'artiste méconnu doit-il produire pour que les deux contributions soient « appropriées et proportionnelles »? L'on voit bien, par le caractère insoluble de cette question, que le devoir du *retour équitable* est voué à rester quelque peu vague. D'abord, parce que les différentes contributions sont souvent incommensurables et indiscernables, comme nous l'avons expliqué. Ensuite, parce qu'il n'est pas clair si l'équivalence se situe au niveau de ce qui est produit ou au niveau de l'effort fourni. Si une personne consacre tout son temps, son énergie et sa bonne volonté à produire pour sa communauté un bien X, pendant que son voisin consacre deux fois moins de temps et parvient à produire 2X, peut-on dire que ces contributions sont équivalentes? L'un ou l'autre aurait-il raison de se plaindre que son voisin n'en fait pas assez? Et encore, devons-nous évaluer la production à sa quantité ou à sa qualité? Tout cela est loin d'être évident. Sous plusieurs aspects, les contributions tournées vers l'avenir et celles tournées vers le passé ont certaines ressemblances. Dans les deux cas, il s'agit de faire un effort de conservation, par exemple en consacrant des ressources à l'entretien d'un musée comme à l'entretien d'une réserve écologique (espèce de musée naturel); de renoncer à certains caprices consuméristes comme à la tentation d'abandonner sa langue vernaculaire au profit de la *lingua franca* mondiale; d'être attentif aux prédictions scientifiques concernant les tendances démographiques et climatique futures, et attentif aux leçons de l'histoire; etc. Nous nous permettons donc l'audace de postuler que la production d'un horizon de sens est une contrepartie appropriée et proportionnelle dans le cas où nos prédécesseurs ont préservé et nous ont transmis le patrimoine qu'ils ont eux-mêmes reçu.

Ensuite, nous avons reproché à la réciprocité ascendante d'être inadaptée au contexte actuel d'urgence environnementale et climatique et du besoin de luttes transversales pour répondre à cette urgence. Concernant le second aspect – le besoin d'une lutte transversale –, nul besoin

de nous appesantir. La réciprocité multilatérale ne touche pas les préoccupations d'une frange de la population, que ce soit les séniors ou les jeunes, ou encore les travailleurs ou les chômeurs, les hommes ou les femmes, etc.³⁹ Au contraire, le besoin de confiance dans la continuité du monde nous préoccupe en tant qu'humains, ou plus précisément en tant qu'êtres capables d'accorder de la valeur aux choses. Le séniors et le jeune adulte ne valorisent certainement pas les mêmes choses, mais tous deux seraient probablement bouleversés à la vue des scénarios jamesien, wellsien et bradburien, ce qui nous permet de supposer que tous deux tiennent autant à la continuation d'un monde commun et à la préservation d'un horizon de sens. Tous deux seraient donc également prêts à respecter les exigences de la réciprocité multilatérale intergénérationnelle. Leurs intérêts sont, pour ainsi dire, convergents sur ce point.

Enfin, nous devons interroger la capacité de la réciprocité multilatérale à motiver une action rapide, compte tenu des délais serrés qui nous contraignent si nous voulons éviter le pire en matière de changements climatiques. Ici, le philosophe doit faire preuve d'humilité. Ce n'est pas armé de syllogismes rigoureux et de démonstrations théoriques sans failles qu'il pourra susciter une transformation sociétale d'envergure, surtout si cette dernière implique des remises en question profondes. Par contre, ce que la philosophie peut faire, c'est de jeter un éclairage nouveau sur nos propres aspirations qui sont parfois embrouillées, parfois aveuglées par les inquiétudes et les nécessités du quotidien. C'est ce que nous avons tenté de faire, en montrant que les actions nécessaires pour assurer une certaine justice vis-à-vis du futur doivent être vues comme des opportunités bienvenues et non comme des fardeaux, malgré les coûts directs – et visibles – que ces actions occasionneraient. Il s'agit de détourner notre regard des panneaux de signalisations que nous avons devant les yeux et qui, lorsque suivis systématiquement les uns après les autres, nous mènent dans la mauvaise direction; et tourner plutôt le regard vers le chemin d'ensemble et la destination souhaitée⁴⁰. Heureusement, pour cette mission, la réciprocité multilatérale a un allié inestimable : l'art.

³⁹ Quelle que soit la conception de la justice intergénérationnelle retenue, il est vrai que les personnes âgées semblent accorder, selon certaines études, une importance un peu moindre à la transition écologique. Cet enjeu sera discuté plus abondamment dans le dernier chapitre.

⁴⁰ Cette image est empruntée à Robert Costanza et Herman Daly (1987, 4–5).

L'évocation des romans de P.D. James, de H. G. Wells et de Ray Bradbury n'avait pas seulement pour fonction d'illustrer un argument. Cela servait aussi, furtivement, à mettre en lumière l'une des pistes de solution pour amener les citoyens d'aujourd'hui à être plus sensibles aux intérêts des générations futures – et, par ricochet, à leurs propres intérêts. Si nous voulons résoudre la crise environnementale qui se dresse devant nous en ce XXI^e siècle, il ne suffira pas de convaincre, par des arguments rationnels et désincarnés, que nous avons tous intérêt à ce que nos successeurs héritent d'un monde décent. Il nous faudra trouver les moyens de stimuler notre imagination, afin de bien visualiser quel sera le visage des sociétés de demain. Et dans cet effort de visualisation, les *fictiones climatiques*, brossant le tableau de sociétés futures accablées par des problèmes écologiques d'une ampleur effrayante, occuperont un rôle de premier plan. Comme l'expliquent Martin Gibert et Morgane Paris dans un article portant sur le rôle de l'imagination en morale, la lecture d'un roman d'anticipation tel que *La route* de Cormac McCarthy « produit habituellement chez ses lecteurs des représentations mentales suffisamment robustes pour déclencher une véritable empathie. » (2010, 59) Ce ne sera pas la première fois que la littérature aura joué un rôle politique prépondérant : la révolution aurait-elle été possible dans la France du XVIII^e siècle si ce n'avait été du théâtre de Voltaire? Aux États-Unis, l'esclavage aurait-il été aboli au XIX^e siècle si ce n'avait été de *La case de l'oncle Tom* de Harriet Beecher Stowe? Et ce pouvoir n'est pas réservé à la littérature, mais aux arts de manière plus générale. Le mur de Berlin se serait-il écroulé en 1989 si ce n'avait été du concert de Bruce Springsteen? À en croire Erik Kirschbaum, la réponse à cette dernière question est négative (2013). Ces questions rhétoriques ne visent pas à insinuer que ces artistes ont causé à eux seuls ces renversements politiques, mais seulement qu'ils ont contribué d'une façon non négligeable à nourrir ces révolutions. Nous nous permettons donc la spéculation suivante : les artisans de la transition écologiques seront en partie les conteurs, romanciers, musiciens et cinéastes de la *cli-fi*, genre artistique qui met au premier plan les dangers qui guettent notre horizon de sens lointain. Nous pouvons nous réjouir du fait que la *cli-fi* est un genre – littéraire, mais aussi cinématographique – en pleine expansion, dont les promesses sont encore incertaines. Si vous voulez transformer le monde, écrivez des romans⁴¹.

⁴¹ Clin d'œil à Camus qui pensait que celui qui veut philosopher doit écrire des romans, et à Marx qui pensait que les philosophes se sont contentés d'interpréter le monde, non de le transformer.

Désenclaver notre imagination morale est une étape cruciale, mais elle doit impérativement s'accompagner d'une recherche de solutions. Sinon, la *cli-fi* et les réflexions dystopiques comme celles contenues dans ce chapitre prendront la forme d'un catastrophisme apocalyptique anxigène encourageant le cynisme et l'inaction. C'est d'ailleurs ce qui a parfois été reproché à « l'heuristique de la peur » de certains penseurs européens, dont Hans Jonas⁴². En ce qui nous concerne, cette recherche de solution sera entreprise dans la troisième et dernière partie.

2.5 Troisième objection : une approche perfectionniste?

Quand Ernest Partridge avance qu'une vie sans « transcendance de soi » (*self-transcendence*), c'est-à-dire dénuée d'IDDVI, serait une vie « à prendre en pitié » et « appauvrie », cela semble couvrir un argument perfectionniste (Partridge 1981b, 204). Quand Janna Thompson dit que les IDDVI sont « essentiels » pour mener une vie « significative », cela ressemble aussi à un argument perfectionniste (2009a)⁴³. Avishai Margalit avertit aussi le lecteur que l'éthique de la mémoire est souvent perçue comme une forme déguisée de religion (2002, 10). La perspective que nous avons développée et défendue est-elle coupable de prescrire une conception de la vie bonne? Fait-elle la promotion des IDDVI au détriment des conceptions de la vie qui s'en passeraient? Si oui, il s'agit d'une objection sérieuse, car ce type d'argument perfectionniste n'aurait qu'une faible portée dans les démocraties modernes caractérisées par le devoir de neutralité de la part du politique face au pluralisme axiologique. L'assise philosophique des démocraties modernes est celle du libéralisme : il n'est pas dans le rôle de l'État de favoriser une vision particulière du sens de la vie bonne, car s'il le faisait, cela aurait notamment pour effet de discriminer envers ceux qui ne partageraient pas cette vision, et pourrait nourrir certaines formes d'intolérance envers ces « déviants ». Dans l'optique libérale, les arguments échangés dans la sphère publique doivent idéalement s'appuyer sur des bases morales minimalistes et consensuelles, plutôt que sur une conception substantielle du bien. Par exemple, pour argumenter en faveur d'une plus

⁴² À ce sujet, voir les discussions de Jean-Pierre Dupuy (2004, chapitre 9) et Marie-Hélène Parizeau (2016, 32–34).

⁴³ À noter que Thompson nuance son propos et reste particulièrement vigilante à esquisser l'objection perfectionniste que nous examinons dans cette sous-section. Selon elle, bien qu'il soit difficile d'imaginer une personne sans IDDVI, nous n'avons aucunement l'obligation de porter de tels intérêts (J. Thompson 2009a, 36–38).

grande redistribution des richesses, un politicien pourrait faire appel à la norme morale minimale de l'impartialité entre les citoyens, mais ne devrait idéalement pas appuyer son propos sur le concept de charité chrétienne. Bref, ce n'est pas à l'État de promouvoir une vision du sens de la vie, et ce n'est pas non plus ce que nous souhaitons faire dans cette thèse. C'est d'ailleurs la critique soulevée par Brooke Alan Trisel : non seulement avons-nous tous des désirs qui nous importent et qui peuvent être réalisés dans les limites de notre existence individuelle, mais il est tout à fait possible de soutenir une conception de la vie bonne faisant l'économie d'intérêts posthumes et d'IDDVI (2004). Pour illustrer ce second point, Trisel prend en exemple le « pessimisme extrême » d'un Schopenhauer, selon lequel il vaudrait mieux épargner aux générations futures la souffrance de l'existence, et les laisser plutôt dans le calme paisible de l'inexistence (Trisel 2004, 375). Trisel prend aussi l'exemple de l'écologiste profond, qui se soucie grandement de la continuité du monde pour la survie de la biodiversité, mais qui n'a que faire (ou peu) de la survie de l'être humain (Trisel 2004, 376–77). Bref, pour le pessimiste extrême ou l'écologiste profond, que l'humanité survive ou non et qu'elle soit là pour donner vie au passé ou non, cela n'a aucune importance. Conséquemment, la réciprocité multilatérale tombe, et nulle obligation ne nous force à donner vie au passé (Blustein discute lui aussi, brièvement, de cette possibilité (2008, 278–79)).

Rappelons d'abord que plusieurs pratiques sociales déjà existantes corroborent l'idée que nous ayons des IDDVI. Par exemple, ceux qui prennent part à des débats philosophiques séculaires sont certainement conscients que plusieurs de ces débats ne seront pas « clos » d'ici leur mort. De même, les personnes militant pour la paix dans le monde n'ont probablement pas l'espoir naïf de voir l'humanité être complètement pacifiée d'ici leur mort. D'un point de vue politique, l'État promulgue des lois sur la protection du patrimoine, sur la protection d'une langue, etc. Ces exemples corroborent (sans prouver) l'idée que plusieurs actions posées aujourd'hui ont un sens en partie parce qu'elles s'inscrivent dans une durée dépassant nos existences individuelles. Par ailleurs, plusieurs pratiques déjà existantes corroborent l'idée que nous ayons des obligations envers les morts. Par exemple, l'idée d'un devoir de mémoire semble assez consensuelle: nous consacrons des ressources à des cérémonies et monuments commémoratifs, à l'entretien des cimetières, plusieurs États ont adopté des lois antinégationnistes, etc. Mais nous ne pouvons accorder trop de poids à la

simple existence de pratiques cohérentes avec l'idée d'obligations envers les morts et avec l'idée d'IDDVI: ce qui est consensuel n'est pas forcément juste et l'objet d'un consensus n'est pas fixe dans le temps. Cette première remarque préliminaire remet en perspective l'objection perfectionniste, sans toutefois la désamorcer.

Trois brèves remarques permettront d'atténuer l'objection perfectionniste. D'abord, certaines études psychologiques s'inscrivant dans la « théorie de la gestion de la peur » corroborent l'idée que la possibilité de se lier aux individus futurs par l'entremise d'un héritage positif (*positive legacy*) représente pour la plupart des gens une ressource symbolique importante, parfois *sans que nous en soyons pleinement conscients* (Wade-Benzoni et al. 2012). Qu'entendons-nous par « sans en être pleinement conscients »? S'appuyant sur plusieurs expérimentations, Kimberly A. Wade-Benzoni et ses collègues ont remarqué que notre souci vis-à-vis des générations futures est aiguisé au moment où nous sommes psychologiquement en contact avec le fait de la mortalité individuelle – par exemple quand nous sommes devant une maison funéraire (Wade-Benzoni 2006, 259–60) ou quand nous lisons un article de journal qui porte sur la mort d'une personne (Wade-Benzoni et al. 2012, 705). Ces résultats nous autorisent donc à émettre l'hypothèse suivante : même si certaines personnes n'avaient pas d'IDDVI, il serait permis de supposer que ces personnes (ou au moins certaines d'entre elles) se méprennent sur leurs propres intérêts, car dans les « bonnes conditions », c'est-à-dire si elles étaient pleinement conscientes de leur mortalité individuelle, elles accorderaient à la postérité une plus grande importance.

La seconde remarque concerne l'idée rawlsienne « d'union sociale », selon laquelle la société est une « communauté de communautés » : une société regroupe des communautés particulières qui permettent à l'individu de se réaliser comme partie d'un tout qui s'inscrit dans la durée (Rawls 1997, 564–72). Par exemple, plusieurs communautés religieuses croient en la réincarnation individuelle, ce qui représente pour elles une raison de premier plan de se soucier de la postérité et de se sentir liées à elle (à ce sujet, voir Hernandez, Chen, and Wade-Benzoni 2006, 10). Parallèlement, plusieurs communautés religieuses, tout comme des nations autochtones, accordent un certain « statut moral » et un « rôle actif » aux morts, comme le note Tim Mulgan (1999, 53). Un État libéral doit certainement protéger la liberté d'association qui permet à ces communautés d'interpréter à leur manière l'horizon de sens attaché à la postérité. Mais une société n'est pas qu'une juxtaposition de communautés

particulières. Elle forme aussi, dans les mots de Rawls, une *union sociale*, et cette union s'inscrit elle aussi dans la durée. Par exemple, la « Commission de vérité et réconciliation du Canada » ne concernait pas seulement les Premières Nations, et ne concernait pas seulement les personnes vivant aujourd'hui. Cette initiative politique concernait tous les Canadiens en tant que membres d'une « union sociale » au passé trouble, et concernait à la fois leur passé et leur avenir. Cette commission a notamment permis de sensibiliser tous les Canadiens quant à l'histoire des peuples autochtones et quant aux recommandations visant la réconciliation des peuples autochtones et allochtones, notamment pour que les prochaines générations (autochtones et allochtones) puissent jeter les bases d'une union sociale plus saine (d'où le titre du rapport de la commission : « Honorer la vérité, *réconcilier pour l'avenir* »). Autrement dit, une société dans son ensemble a besoin de certains repères et de certains gestes politiques pour se comprendre comme un tout ayant une continuité. Une idée similaire se retrouve également dans les écrits ultérieurs de Rawls. Après avoir évoqué quelques raisons perfectionnistes de promouvoir l'art ou les sciences pures, il affirme ceci : « il est bien préférable de promouvoir ces activités en se référant à des valeurs politiques. Un financement public de l'art, de la culture et de la science, les subventions versées aux musées et aux concerts publics ont certainement un caractère vital pour la culture politique publique : il est essentiel au sens qu'une société a d'elle-même et de son histoire, et à la conscience de ses traditions politiques. » (Rawls 2008, 209) Nous sommes du même avis : cette préservation d'un sens de la continuité relève de raisons politiques et non perfectionnistes.

Enfin, nous devons aussi rappeler que la neutralité politique pure et absolue vis-à-vis des conceptions du monde est impossible, voire indésirable. L'État libéral condamne les conceptions du bien qui empiètent sur les libertés individuelles d'autrui, tout comme il soutient le primat de la liberté et de la dignité de la personne. Rawls lui-même, dans *Libéralisme politique*, reconnaissait qu'au-delà d'une neutralité de justification (ou de « visée »), on ne pouvait escompter avoir une neutralité dans les effets : l'État libéral, en défendant les libertés individuelles et en condamnant les conceptions du bien qui sont incompatibles avec les principes de la démocratie constitutionnelle, influence inévitablement les conceptions du bien qui seront adoptées par ses citoyens. Le caractère inéluctable de cette influence étaient si évident pour Rawls qu'il voyait cela comme relevant de la « sociologie politique de bon sens » (1993, 193).

Cette troisième réponse pourrait aussi s'exprimer dans le langage rawlsien des biens sociaux premiers. Ceux-ci regroupent les libertés de base, les pouvoirs, la richesse, et les bases sociales du respect de soi (Rawls 2009, 13). Selon Rawls, ces biens doivent composer la métrique de la justice sociale car ils renvoient aux besoins des individus en tant que personnes morales (2009, 27). En d'autres termes, ce sont les biens les plus polyvalents pour permettre à quiconque de poursuivre sa conception du bien – quelle qu'elle soit. Il est raisonnable de penser que pour la plupart des gens, la réalisation de leur conception de la vie bonne est facilitée par l'obtention d'une plus grande fortune, ou encore d'une plus grande liberté de mouvement. Que vous soyez un scientifique athée à la recherche de la vie sur Mars (pour reprendre l'exemple de Dworkin), un collectionneur de livres rares, ou un entrepreneur ambitieux et avide de pouvoir, les chances sont fortes que vous ayez besoin de fonds, d'une liberté de mouvement, de la liberté de conscience, etc. N'empêche, des ascètes continueront de vivre frugalement et cloîtrés dans leur monastère, fuyant l'or et l'agitation. Leur présence ne doit pas nous inciter à rejeter les biens sociaux premiers comme métrique de justice car, encore une fois, ce sont les biens les plus *polyvalents* : cela ne veut pas dire qu'ils sont universellement désirés. De façon analogue, il nous semble raisonnable de penser que pour la plupart des gens, la réalisation de leur conception de la vie bonne sera facilitée par la présence d'un horizon de sens inter-temporel. La présence de contre-exemple, comme des disciples de Schopenhauer, ne doit pas nous troubler outre-mesure. Et l'écologie profonde ne doit pas être caricaturée : il n'y a aucune incompatibilité entre l'attribution d'une valeur intrinsèque à la nature et le désir de voir l'humanité prolonger son séjour sur Terre de façon écologiquement soutenable. Autrement dit, nous nous permettons d'émettre l'hypothèse que nos trois scénarios dystopiques troubleraient tout autant l'écologiste profond que l'écologiste anthropocentriste. Pour toutes ces raisons, l'objection perfectionniste est loin d'être décisive.

2.6 Quatrième objection : une approche conservatrice?

Une variante légèrement différente de l'objection précédente affirme que notre perspective n'est pas perfectionniste, mais plutôt conservatrice. Honorer nos ancêtres, leur témoigner notre gratitude via un devoir de mémoire, poursuivre des traditions: tout cela semble conforter l'ordre établi et le statu quo.

Pour écarter cette objection, il suffira de rappeler la distinction essentielle entre les deux bases des IDDVI. D'un côté, ces intérêts reposent sur un simple espoir, soit que certaines sphères d'activités soient perpétuées. Notre conception de la réciprocité intergénérationnelle ne suppose aucunement que nous ayons des obligations de « conservation » et que nous *devions poursuivre* les projets de nos ancêtres. Une obligation de ce type, fort conservatrice, est à rejeter. Ce qui peut induire en erreur est notre usage du terme « tradition ». Comme nous l'avons noté plus haut, nous employons ce terme dans un sens large, désignant toutes les choses et sphères d'activités qui sont entreprises ou préservées par des personnes qui ne sont pas contemporaines les unes des autres. Cela comprend donc des « traditions » extrêmement critiques du statu quo. La philosophie, exercice critique par excellence, a une « tradition » de plus de deux millénaires, et ses courants de pensée plus spécifiques sont eux aussi chargés d'une longue histoire. Les luttes sociales, dénonçant l'ordre social établi, forment elles aussi des « traditions », comme celle de la lutte afro-américaine aux États-Unis, des révoltes d'esclaves du XIX^e siècle jusqu'au mouvement *Black lives matter* aujourd'hui, en passant par Martin Luther King, Malcom X et bien d'autres.

D'un autre côté, nos IDDVI reposent aussi sur l'attente légitime que nous pouvons avoir dans le fait que les générations futures respecteront une obligation de mémoire, qui elle-même s'amincit avec le temps. Non seulement diminue-t-elle au fil du temps, mais elle peut être respectée de diverses façons, selon les circonstances.

Prenons l'exemple de la *Journée nationale des patriotes* (jour férié au Québec visant à souligner la révolte des Canadiens français de 1837-38). D'une part, les Québécois n'ont guère l'obligation de perpétuer à tout jamais cette fête nationale. Les nations et leurs frontières se transforment au fil du temps, tout comme leurs langues, leurs rites, les préoccupations. Quand – disons dans cent ans – cette fête nationale sera abandonnée ou remplacée par une autre, ceux qui auront pris cette décision n'auront certainement pas violé une obligation intergénérationnelle. Notre façon de tenir compte de nos prédécesseurs se transforme – et se distend – avec le temps. Les successeurs rapprochés de Louis-Joseph Papineau, de De Lorimier et des autres rebelles de 1837-38 voyaient certainement différemment que nous leur responsabilité à l'égard de cet héritage sociopolitique, d'une manière qui nous est aujourd'hui étrangère : ils ont mené ce que l'on appelle la « revanche

des berceaux ». Avec le désir de créer un rapport de force démographique⁴⁴, et sous l'impulsion de l'Église catholique, les Canadiens français ont réagi à la défaite par une croissance démographique monstre. À partir de 1890 et jusqu'à la moitié du XX^e siècle, leur population augmente rapidement, avec des taux de fécondité très élevés pour un pays industrialisé (Fournier 1989, 171). Entre 1921 et 1941 par exemple, le taux de fécondité des Québécois était jusqu'à 75% supérieur au taux de fécondité des Ontariens (Fournier 1989, 172). Aujourd'hui, notre rapport à la révolte de 1837-38 est bien différent, surtout considérant les avancées de la Révolution tranquille des années 1960, qui a permis aux Québécois de se libérer de la tutelle cléricale et anglophone. Chose certaine, nulle famille québécoise d'aujourd'hui ne se voit dans l'obligation d'avoir une douzaine d'enfants pour contrebalancer le pouvoir sociopolitique du Canada anglais, mais cela ne nous empêche pas de célébrer la Journée nationale des patriotes. Ce détour historique illustre bien de quelles manières évoluent nos obligations envers le passé: envers nos prédécesseurs rapprochés, nous avons certes le devoir d'au moins prendre le temps de considérer leurs IDIVI les plus importants. Un Québécois adulte en l'an 1900 ne pouvait manquer de s'interroger sur les raisons qui ont poussé la génération de ses parents et grands-parents à se rebeller contre les Canadiens anglais, jusqu'au péril de leur vie. De façon analogue, un jeune Québécois au début du XXI^e siècle devrait au moins prendre le temps de comprendre les raisons qui ont poussé les générations précédentes à lutter pour la souveraineté du Québec et à déclencher deux référendums sur la question. Il en viendra peut-être à la conclusion que ces aspirations nationalistes ne sont pas les siennes et ne continuera pas ce projet, cela en toute légitimité. Mais faire preuve d'indifférence totale, ce serait échouer à respecter un devoir de considération (pour autant que les générations précédentes aient respecté leur part du contrat et préservé un monde commun décent). Ce devoir de considération est celui de comprendre les IDIVI de nos prédécesseurs et de comprendre pourquoi ceux-ci ont eu à cœur ces intérêts. Comme l'explique Avner De-Shalit, il s'agit de réfléchir (*reflect on*) au bagage multidimensionnel qui nous a été transmis (1995, 48–49). Au fil du temps, ce devoir se transformera progressivement en simple devoir de mémoire. Et même ce devoir de mémoire se distendra avec le temps, jusqu'au point de n'occuper qu'une page dans les livres d'histoire.

⁴⁴ Ce n'était peut-être pas un acte délibéré visant à respecter un devoir vis-à-vis de leurs prédécesseurs, mais c'est tout de même ce que nous supposons pour le bien de l'exemple.

Enfin, précisons que nous n'avons pas *seulement* des IDDDVI. Comme le note Joel Feinberg, il y a des conflits et des compromis (*tradeoff*) entre ces intérêts et d'autres intérêts immédiats, et comme Feinberg nous ne pensons pas que la protection des IDDDVI devrait avoir priorité sur les intérêts de ceux qui souffrent de maladies, de faim ou d'indigence (Feinberg 1985; J. Thompson 2009a, 41).

Mais si nous ne respectons pas cette obligation de mémoire, cela signifie-t-il que nous causons un tort aux générations passées? Nous aurions des obligations envers les morts et pourrions leur causer un tort? Cela nous amène à la cinquième et dernière objection.

2.7 Cinquième objection : des obligations envers les morts?

Le corollaire de l'idée d'obligation envers nos prédécesseurs est que la non-satisfaction de cette obligation et la non-considération des intérêts de nos prédécesseurs peut représenter une injustice. Autrement dit, nous avons des obligations envers les morts. L'idée d'intérêts posthumes et de devoirs envers les morts peut sembler contre-intuitive, puisqu'un défunt n'est rien d'autre qu'un tas de cendre ou une dépouille rongée par les vers six pieds sous terre. On ne peut vraisemblablement dire d'un amas de cendre enfermé dans une urne qu'il est porteur d'intérêts. Pourtant, plusieurs parmi nous ont aussi l'intuition que diffamer un mort ou violer ses volontés testamentaires cause un tort à *cette personne* même si elle n'est plus en vie. Comme le dit Joel Feinberg, « [c]ette façon de parler, me semble-t-il, exprime de façon plus exacte que tout autre un fait important au sujet de la condition humaine, à savoir que nous avons un intérêt *de notre vivant* à ce que certains de nos intérêts continuent d'être reconnus et respectés après notre mort. » (2008, 79, nous soulignons) Ce ne sont donc pas les restes organiques de la personne qui sont porteurs d'intérêts, mais la personne alors qu'elle était vivante. Cela n'implique aucune causation à rebours : l'idée n'est pas « *une fois* que je diffame le défunt, la personne vivante (qu'elle était) subit *alors* un tort dans le passé »⁴⁵. Ce type d'approche aurait des implications ontologiques tout à fait radicales. Plus simplement, il suffit d'accepter la prémisse selon laquelle un tort peut être causé à une personne sans que celle-ci n'en fasse l'expérience.

⁴⁵ Pour de bons exemples rejetant l'idée de la causation à rebours, voir Pitcher 1984.

Dans le jargon philosophique, il s'agit de rejeter la thèse de l'expérialisme, thèse selon laquelle un tort est causé à une personne si elle en fait l'expérience. L'argument classique pour rejeter l'expérialisme est celui de la réputation : si ma réputation est bafouée à l'autre bout du monde, sans que je m'en aperçoive et sans que j'en ressente le moindre effet, l'on peut dire qu'il y a tout de même eu un tort. Feinberg résume bien l'argument :

Si quelqu'un met entre les mains de centaines de personnes qui vivent dans un endroit éloigné du pays, sans m'en informer, un écrit diffamatoire me concernant, et que je devienne par la suite, sans que je le sache, un objet de dérision et de moquerie générales, je peux dire que j'ai subi un préjudice, même si je n'ai jamais été informé de ce qui s'est passé. Il en va ainsi parce que, me semble-t-il, je porte un intérêt à ce que ma réputation soit bonne *simpliciter*, en plus du fait d'avoir un intérêt à ne pas essayer de propos blessants, à ne pas être mis dans l'embarras et à ne pas subir de préjudice économique. (Feinberg 2008, 80)

Il est certes possible de rejeter la conclusion de cet argumentaire, en soutenant que la personne n'a subi aucun tort puisqu'elle n'a ressenti aucun effet de cette moquerie générale. Seront sceptiques ceux dont les intuitions s'approchent de l'utilitarisme, car selon cette école de pensée, ce qui est pertinent pour comprendre le bien-être ou la satisfaction des intérêts d'une personne se résume à son ressenti subjectif, à son sentiment de satisfaction. Pour suppléer l'exemple de la réputation, penchons-nous sur un autre exemple. Si une personne est victime aujourd'hui (au temps T1) d'un vol – tout son argent dans son compte bancaire est siphonné – mais que cette personne ne réalise que la semaine suivante (au temps T2) qu'elle a été volée, peut-on réellement prétendre qu'elle a subi un tort *seulement* au temps T2? Cela semble peu plausible : le tort est causé par le vol en tant que tel, et non par le fait d'apprendre que l'on a été volé. Par conséquent, si l'on admet que cette personne a subi un tort au moment du vol (T1), on accepte que l'expérialisme n'est pas nécessaire pour subir un tort⁴⁶.

Cela montre qu'il n'y a rien d'absurde dans l'idée de causer un tort à un mort. Mais dans quel sens exactement causons-nous un tort à nos prédécesseurs si nous négligeons complètement notre devoir de considération et de mémoire? La distinction qui nous permet de répondre à cette question est celle tracée par Rahul Kumar entre un « dommage » et un « tort » (2003).

⁴⁶ Si l'expérialisme n'est pas nécessaire, est-il suffisant pour considérer qu'il y a eu tort? Pas forcément. Par exemple, je peux croire que l'on a volé mon portefeuille, mais faire erreur (je l'ai peut-être moi-même perdu). Dans ce cas, je fais l'expérience d'un tort, mais on ne peut véritablement dire que j'ai subi un tort.

Le dommage (*harming*) est implicitement considéré dans une optique utilitariste, où le bien-être (ou « l'utilité ») sert de métrique, et où le point de repère qui permet de savoir s'il y a eu dommage est un jugement contrefactuel subjonctif: je vous ai causé un dommage car si je ne vous avais pas volé, votre bien-être (ou utilité) *aurait été* nettement supérieur. À l'inverse, le tort (*wronging*) repose plutôt sur une approche relationnelle, où le point de repère pour savoir s'il y a tort est le respect des attentes normatives associées à la relation qui nous relie: je vous ai causé un tort car vous êtes mon frère (ou mon employé, etc.) et dans cette relation fraternelle (ou salariale, etc.), vous aviez l'attente légitime que je ne vous volerais pas (Kumar 2003, 105–6). Autrement dit, les attentes légitimes – et les torts causés lorsque nos actions ne sont pas à la hauteur de ces attentes – reposent sur la nature de la relation entre deux personnes ou groupes de personnes (parent-enfant, professeur-étudiant, etc.). Cette distinction nous permet de voir qu'une approche centrée exclusivement sur les dommages peut difficilement fonder des obligations envers les morts, car si nous manquons à une obligation, ils ne peuvent en faire l'expérience et aucune comparaison subjonctive n'est possible. Par contre, s'il y a une relation moralement pertinente entre les générations vivantes et celles aujourd'hui disparues, alors nous pouvons en conclure qu'un tort envers ces générations est possible et que nous avons bel et bien des obligations envers les morts⁴⁷. Quelle est notre relation avec nos ancêtres? Comme nous l'avons défendu, nous pouvons avoir l'attente légitime que nos prédécesseurs prendront soin de relayer un patrimoine culturel, institutionnel et naturel diversifié, et nous pouvons avoir l'attente légitime que nos successeurs respecteront un certain devoir de considération vis-à-vis de nos IDDVI – de la même façon que nos successeurs et prédécesseurs ont ce type d'attentes légitimes envers nous (pour un point de vue critique de cette approche « relationnelle » inspirée de la distinction de Kumar, voir Gibb 2016). Comme nous l'avons mentionné, cette relation multilatérale est déjà en cours comme en témoignent les pratiques visant à préserver le patrimoine (e.g. protection des langues minoritaires, lois sur la protection de l'environnement, etc.) et les pratiques visant à protéger les IDDVI de nos prédécesseurs (respect des volontés testamentaires, enseignement de l'histoire, etc.). Il y a donc bel et bien une chaîne reliant l'ensemble des générations, amenant chacune d'entre elles à avoir certaines

⁴⁷ Nous ne pouvons entrer ici dans le détail, mais il est à noter qu'en mettant l'accent sur le tort et non le dommage, nous sommes en mesure d'éviter le fameux problème de la non-identité.

attentes légitimes vis-à-vis des autres. Et c'est en considérant ces attentes légitimes que nous pouvons dire qu'il est possible de causer un tort aux générations antérieures.

2.8 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons esquissé les contours de ce que nous avons appelé la réciprocité multilatérale. Nous avons tenté de montrer que les générations actuelles gagneraient à agir équitablement vis-à-vis des générations futures.

Si nous prenons au sérieux nos IDDDVI, nous sommes à même d'entrevoir la singularité de la réciprocité intergénérationnelle et de ses exigences normatives. Ce que la postérité peut nous apporter, c'est un horizon de sens, en donnant vie au passé. Elle le fait en perpétuant quantité de traditions artistiques, intellectuelles, scientifiques, etc. Et elle le fait aussi en respectant une obligation de mémoire. Du moins, dans le contexte de la théorie idéale, nous pouvons prendre pour acquis qu'elle respectera une telle obligation en autant que nous renoncions, de notre côté, à la désépargne en contexte de surplus. Ainsi est fondée l'équité intergénérationnelle : nous devons transmettre un patrimoine de qualité équivalente à celui dont nous avons nous-même profité, en retour d'un horizon de sens.

Mais par cette expression « de qualité équivalente », qu'entendons-nous exactement? Sans rogner le patrimoine que nous léguons, pouvons-nous tout de même en substituer certaines parties? Comme expliqué brièvement en introduction, il semblerait que certaines substitutions soient inévitables. Mais pouvons-nous alors substituer l'environnement naturel par une hausse du potentiel productif? C'est la problématique qui nous occupera dans la prochaine partie.

PARTIE II – LA MÉTRIQUE DE LA JUSTICE
INTERGÉNÉRATIONNELLE : QUE DEVONS-NOUS À
NOS SUCCESSEURS LOINTAINS?

Chapitre 3 – D'écorce ou de plastique : métrique de justice intergénérationnelle et clarification du débat entre durabilité forte et faible

« Nous sommes maintenant confrontés à la question de savoir si un "niveau de vie" encore plus élevé justifie son prix en êtres sauvages, naturels et libres. »

- Aldo Leopold, *Almanach d'un comté des sables*, p.13.

3.1 Introduction

Dans la première partie, nous avons défendu l'idée qu'une forme toute particulière de réciprocité entre les générations imposait entre elles une certaine exigence d'équité, de *fair play*⁴⁸. Pour les générations actuelles, cela signifie que nous devons préserver le patrimoine qui nous a été légué. Mais le contenu exact de cette exigence d'équité reste flou puisque le patrimoine transmis d'une génération à l'autre est multiforme et inclut le patrimoine tant naturel que technique, culturel, institutionnel, etc. Cela nous confronte à l'enjeu fascinant de la métrique de la justice intergénérationnelle : devons-nous laisser *intact* le patrimoine qui nous a été légué? Ou s'agit-il de transmettre un patrimoine *équivalent* plutôt qu'identique? Dans ce dernier cas, il serait acceptable d'altérer une partie du patrimoine pour en améliorer (ou augmenter) une autre. Nous pourrions, par exemple, dégrader une partie de l'environnement si nous participions en parallèle à l'avancement des connaissances scientifiques⁴⁹.

⁴⁸ Certaines idées défendues dans ce chapitre ont déjà fait l'objet d'une publication. Voir Verret-Hamelin, Antoine. 2018. « Sustainable development: substitutability is not the issue, but compensation is » dans Puauschunder, Julia M. 2018. *Inergenerational Responsibility in the 21st century*, Wilmington, Delaware: Vernon Press (<https://vernonpress.com/book/135>). Nous remercions les éditions *Vernon Press* pour l'autorisation à reprendre ici, en français et sous forme modifiée, les idées contenues dans ce collectif.

⁴⁹ Cette question a été mise de côté par Rawls dans ses discussions sur la justice intergénérationnelle. Comme l'explique Joerg Tremmel, « Des deux questions « combien peut-on préserver » et « que doit-on préserver », Rawls va donner priorité à la première et négliger la seconde. En ceci, il passe à côté d'un des points phares des théories de la justice entre les générations. » (2010, 108)

Ce type de questionnement nous renvoie au débat qui s'est imposé en économie dans les années 1990 entre le camp de la durabilité « forte », considérant le capital naturel comme non-substituable par le capital technique, et celui de la durabilité « faible » qui est largement plus optimiste quant aux possibilités de substitutions entre différents types de capital. Dans ce chapitre, nous avancerons que tant les durabilistes « forts » que « faibles » échouent à distinguer clairement les critères normatifs des critères empiriques de la durabilité. Pour cette raison, ils négligent parfois le plus grand défi du débat sur la durabilité, incarné dans *l'argument de la compensation* qui offre une réponse à ce que nous appelons la *question difficile de la durabilité*. Comme nous l'expliquerons en détail, cette question épineuse concerne la valeur relative des différentes composantes de l'épargne intergénérationnelle, et si nous voulons fonder la durabilité forte – entendue en un sens normatif –, il nous faudra désamorcer *l'argument de la compensation*, selon lequel la dégradation du patrimoine naturel est largement compensée par l'augmentation des richesses dont profiteront les générations futures. Ce chapitre a donc pour vocation de clarifier le débat théorique sur la durabilité, mais cette étape clarificatrice est primordiale car elle conditionne le choix des politiques publiques en matière de protection du patrimoine naturel et de développement économique.

Après une mise en contexte théorique et historique (2), nous procéderons à un examen critique du débat économique entre la durabilité faible (3) et forte (4). Il s'agira en grande partie d'un travail de clarification, nous permettant de faire ressortir de façon précise les questions, distinctions et positions en jeu. Il nous permettra de recentrer le débat sur la question normative de la compensation. Nous verrons alors que la durabilité forte et faible sont réductibles l'une à l'autre tant que l'on reste sur le terrain empirique de la substituabilité, mais divergent sitôt qu'on les confronte à la *question difficile* et à *l'argument de la compensation* (5). Puis, nous verrons que les stratégies les plus intuitives pour contrecarrer l'argument de la compensation – en offrant une réponse à la question difficile – sont plus fragiles qu'en apparence (6). Avant de conclure, nous expliquerons brièvement pourquoi le choix de la métrique de justice intra-générationnelle est sans incidence sur la question de la métrique intergénérationnelle, c'est-à-dire sur le choix entre durabilité forte et faible (7). Enfin, nous conclurons et résumerons les principales thèses du chapitre (8).

3.2 Mise en contexte

3.2.1 La métrique de la justice

L'un des débats les plus riches en philosophie politique concerne la métrique (*currency*) de la justice. Imaginez que nous soyons tous d'accord sur un principe de justice et que nous soyons désormais tous égalitaristes. Il nous reste à déterminer quel est l'objet de cette égalité : nous sommes pour l'égalité de quoi? L'égalitarisme de Rawls, par exemple, s'opposait à l'utilitarisme et, d'un même souffle, à sa métrique qu'est *l'utilité* (que Rawls définit comme la « satisfaction du désir » (1997, 51)). Comme alternative, Rawls prenait pour métrique les *biens sociaux premiers*, ce qui comprend essentiellement les libertés, le pouvoir et la richesse, la raison étant que ces biens sont les plus polyvalents pour poursuivre une conception de la vie bonne, quelle qu'elle soit⁵⁰. Critiquant les biens sociaux premiers de Rawls, plusieurs auteurs ont suggéré d'autres métriques : capacités, accès aux avantages, opportunités de bien-être, etc. Entre le principe de justice et la métrique, plusieurs combinaisons sont possibles : maximisation des biens sociaux premiers, égalité des opportunités de bien-être, prioritarisme des ressources, suffisantisme des capacités, etc. Par ailleurs, le choix de la métrique est loin d'être arbitraire et est souvent révélateur des présupposés fondamentaux d'une conception de la justice. Les biens sociaux premiers de Rawls découlaient de la « conception de la personne » au centre de sa théorie de la justice (2009), et le choix des capacités découlait, pour Martha Nussbaum, d'un idéal éthique de la nature humaine (2000, 82–83). Ce tour d'horizon rapide devrait suffire à tracer les contours et à souligner l'importance du problème de la métrique pour les questions de justice. Nous pouvons dès à présent nous pencher sur l'aspect de la métrique qui nous préoccupera dans ce chapitre.

Quelle que soit la métrique adoptée, se pose le problème de l'indexation : certaines composantes de la métrique ont-elles priorité sur d'autres? Ces composantes sont-elles substituables? Par exemple, Nussbaum identifie dix capacités centrales à l'épanouissement humain et affirme qu'elles ne peuvent être réduites les unes aux autres, mais qu'elles ne peuvent non plus être hiérarchisées. Par conséquent, les compromis (*tradeoffs*) entre les capacités doivent être limités, au sens où l'on ne peut compenser la négligence d'une

⁵⁰ Pour rester fidèle au langage rawlsien, les biens sociaux premiers incluent les libertés de base, les pouvoirs et prérogatives rattachés aux positions d'autorité, les revenus et la richesse, ainsi que les bases sociales du respect de soi (Rawls 2009, 23).

capabilité par un surinvestissement dans une autre (2000, 81). Du côté de Rawls, ce problème de l'indexation représente l'un des principaux fils conducteurs de sa théorie de la justice : certains biens sociaux premiers – les libertés de base – ne peuvent être distribués inégalement et leur protection doit avoir priorité sur la production des autres biens sociaux premiers tels que les gains économiques. Autrement dit, une priorité lexicale nous interdit de violer des libertés de base au profit d'une plus grande richesse collective ou même d'une plus grande richesse destinée aux plus défavorisés. Qu'en est-il de la hiérarchisation entre le bien social premier qu'est la richesse et celui des prérogatives rattachées aux positions d'autorité? Pour ce type de pondération (ou de hiérarchisation), Rawls admet que l'on doit se contenter d'une « estimation intuitive » (1997, 124) qui dépendra du contexte historique et politique d'une société donnée (Rawls 1997, 402–3). Ce flou théorique de la part de Rawls et le refus de Nussbaum de se prononcer sur l'ordonnancement des capacités témoignent à notre avis de la complexité du problème de l'indexation.

3.2.2 La métrique de la justice intergénérationnelle : une illustration plastique

Les questions de métrique et d'indexation doivent être adaptées au contexte intergénérationnel. Si nous souhaitons agir équitablement envers les générations futures éloignées, nous ne pouvons directement protéger leurs libertés individuelles ou directement promouvoir leurs capacités, et nous n'allons pas entreposer dans nos greniers, à leur attention, des stocks de vivres ou des coffres remplis de billets de banque. Par contre, nous léguons des institutions politiques – telles qu'une constitution – qui peuvent garantir la protection des libertés individuelles, nous léguons un patrimoine naturel qui peut générer des vivres, et nous léguons enfin un capital technique permettant de cultiver et récolter ces vivres et de produire nombre de richesses. Ainsi, dans un sens très large, nous pouvons dire que nous léguons principalement un capital multidimensionnel (un capital technique, un patrimoine naturel, un bagage culturel, un ensemble d'institutions politiques, etc.) qui permettra, dans le futur, de générer une diversité de biens.

Or, le même problème d'indexation nous guette à chaque tournant en matière de politiques publiques concernant la postérité. Par exemple, nous sommes confrontés à ce problème dès que l'on envisage la dette publique qu'une génération lègue à la suivante (une dette d'investissement, qui nous permet aujourd'hui de consacrer des ressources à l'éducation par

exemple, est-elle juste vis-à-vis de la postérité?), ou que l'on envisage la réglementation en matière de manipulations génétiques (léguer un patrimoine génétique « naturel » ou manipulé pour être libéré de certains traits handicapants?).

Cette question de l'indexation est particulièrement prégnante en ce qui a trait aux biens environnementaux et à leurs substituts artificiels (*man-made*), tels que le capital technique qui augmente le « potentiel productif » d'une génération⁵¹. Pour donner une certaine tangibilité à ce dilemme de la substituabilité, prenons le cas de la gestion d'une forêt. Nous avons le choix entre une stratégie de préservation (la laisser intacte), d'épargne (planter de nouveaux arbres) ou de désépargne (faire une coupe à blanc). Ces options correspondent respectivement à un taux d'épargne nul, positif et négatif. Mais cette présentation ne nous donne qu'un aperçu limité du tableau d'ensemble : si la troisième option est retenue, il est important de connaître la raison de la déforestation. Si nous rasons une forêt vierge pour nous chauffer, il y a bel et bien désépargne: après l'avoir consommée, rien de cette forêt, sous aucune forme, ne sera disponible aux prochaines générations⁵². Mais si les abattages servent à la confection de papier et à la production de livres recueillant nos dernières découvertes scientifiques, nos derniers écrits philosophiques et nos dernières créations littéraires, alors au final il n'y a point de désépargne nette car la consommation d'une ressource naturelle sert à la bonification du patrimoine scientifique, culturel et artistique. Dans ce cas, nous avons rogné une partie de l'épargne pour en bonifier une autre.

Malheureusement, cette description est plutôt romancée, car la dure réalité est que la déforestation pave généralement la voie à des pâturages et des cultures céréalières servant à nourrir la viande d'élevage (Machovina, Feeley, and Ripple 2015). Il semble donc y avoir désépargne. Le Canada par exemple est l'un des plus grands exportateurs mondiaux de bovins, de blé et de produits forestiers, trois industries contribuant fortement au déboisement de la forêt boréale⁵³. C'est donc sans étonnement que l'on apprend que le Canada est le plus

⁵¹ C'est Brian Barry qui a développé la notion de *potentiel productif* (B. Barry 1991d, 260) ou *capacité productive* (B. Barry 1999, 103–4) comme métrique de la justice intergénérationnelle .

⁵² Sauf si la consommation s'harmonise avec le rythme de régénérescence de la ressource : si on coupe, une fois aux dix ans, un arbre qui prend dix ans à pousser, dans ce cas il n'y a ni épargne ni désépargne (taux d'épargne nul).

⁵³ Et dans une moindre mesure, les coupes à blanc qu'ont exigées le développement des sables bitumineux albertains et qu'exigent le développement industriel du nord québécois noircissent encore le tableau.

grand destructeur au niveau mondial de forêts vierges⁵⁴. Mais on aura tôt fait de répliquer que ces grands pôles de l'économie canadienne participent à la prospérité du pays et à l'augmentation du niveau de vie moyen des Canadiens. La question de la substituabilité se pose alors dans toute sa crudité : l'augmentation du niveau de vie des Canadiens – et des Canadiens *de demain* – justifie-t-elle la destruction de la forêt boréale? Si oui, dans quelle mesure? Avant d'explorer plus avant cette problématique, donnons un peu plus de substance à notre exemple forestier en faisant un détour historique par les États-Unis.

La Seconde guerre mondiale a provoqué une explosion des besoins en matières premières. Les États-Unis – et dans une moindre mesure le Canada – se sont lancés dans une production de matériel militaire effrénée, qui bondit à partir de 1942, quand Roosevelt lança le *Victory Program*, destiné à mobiliser l'ensemble du pays dans cet effort de guerre manufacturier. Mais le ravitaillement en matières premières ne permettait pas de suivre la cadence de cette frénésie manufacturière. Pour pallier cette pénurie, l'industrie se tourna vers les matières plastiques et améliora rapidement ses modes de fabrication, diminua son coût de production et en trouva de nouveaux usages. C'est le moulage par injection du plastique qui permit de systématiser la production de pièces polyvalentes convenant à différents appareils militaires. Malléable et polyvalente, la matière plastique provoqua une petite révolution, car dans la foulée de l'après-guerre, après avoir fait carrière sur les champs de bataille, le plastique refait carrière sur les tablettes des commerces de toutes sortes⁵⁵. Aidé par la croissance forte des Trente glorieuses (les pays européens « profitaient » d'une économie de rattrapage après que la guerre ait détruit les patrimoines privés), les produits plastiques deviennent l'emblème de la société de consommation⁵⁶. Barry Commoner, un biologiste dont l'ouvrage *The Closing Circle* connu un écho retentissant aux États-Unis lors de sa publication en 1971, avance que c'est le *type* de croissance – et non la croissance en tant que telle – que l'on doit examiner si l'on veut comprendre les origines de la crise écologique. Commoner se penche alors sur les secteurs économiques qui ont le plus progressé dans les vingt-cinq années suivant la Seconde

⁵⁴ Selon l'initiative *Global Forest Watch*, le Canada arrive en tête de liste, suivi de la Russie, du Brésil, des États-Unis et de la Bolivie (Harris, Peterson, and Minnemeyer 2014).

⁵⁵ René Barjavel avait pressenti l'importance future de ce nouveau matériau : dans son roman d'anticipation *Ravages*, écrit en 1943, les objets et les infrastructures des sociétés futures sont à peu près tous constitués de « plastec ».

⁵⁶ Cette histoire captivante du plastique est racontée par Susan Freinkel dans son livre *Plastic : a toxic love story* (2011).

Guerre mondiale. Sans surprise, il s'avère que le plastique est l'un des grands bénéficiaires de ces années de vaches grasses, sa production ayant augmenté de 1 960%, alors que l'économie américaine dans son ensemble a augmenté « seulement » de 126% durant la même période (Commoner 1972, 141–44).

La hausse de production des matières plastiques n'est pas un exemple anodin. Si nous insistons sur l'arrivée triomphale du plastique dans la société de consommation, c'est qu'il incarne à la perfection le problème de la substituabilité tel qu'il se présente aux générations actuelles. Le plastique est l'un des matériaux de base (voire *le* matériau de base) de la société de consommation contemporaine. Il est tout autour de nous, dans les centaines de produits que nous utilisons quotidiennement : emballages de toutes sortes, appareils électroniques, bouteilles, jouets, etc. Le développement des méthodes de production des matières plastiques tel que le moulage par injection est intimement lié à l'augmentation du niveau de vie moyen dans la seconde moitié du XX^e siècle et à la formation de ce que l'on appelle aujourd'hui la « classe moyenne ». Les matières plastiques sont en grande partie responsables de la démocratisation de la consommation et du confort matériel, d'une nouvelle ère d'abondance : avec eux, une foule de produits bon marché devient accessible à toutes les strates sociales.

En contrepartie, le plastique est l'un des grands responsables de la crise environnementale actuelle et se cache derrière quantité de problèmes écologiques⁵⁷. De la fabrication à la décharge (*cradle-to-grave*), un kilogramme de plastique a généralement une empreinte carbone de trois à quatre kilogrammes de CO₂ (Dormer et al. 2013). La grande majorité des produits plastiques ne sont pas recyclés : pour ne prendre que l'exemple américain, seulement 6,5% des produits plastiques ont été recyclés en 2008 (Themelis et al. 2011). Et ce n'est que dans le meilleur des cas que les produits plastiques non-recyclés achèvent leur parcours à l'incinérateur ou la décharge, car bien souvent ils aboutissent dans nos océans : en 2012, c'est plus de huit millions de tonnes de matières plastiques qui ont souillé les océans, et d'ici une dizaine d'années ce chiffre pourrait décupler (Jambeck et al. 2015). La biodiversité est elle aussi touchée, car l'absorption accidentelle de produits plastiques menace plus de deux cent espèces animales (National Oceanic and Atmospheric Administration 2014). Il ne faut donc

⁵⁷ Pour illustrer cette même ambivalence entre les bénéfices procurés par une nouvelle technologie et ses externalités environnementales, l'on pourrait aussi prendre l'exemple du charbon (Sachs 2015, 10).

pas être surpris d'apprendre qu'environ 88% de la surface des océans est contaminée par des micro-fragments de plastique (Cózar et al. 2014). Et ne nous réjouissons pas trop vite de la fabrication de plastiques biodégradables : dans les sites d'enfouissement standards (contrairement aux centres de récupération de biogaz), les plastiques biodégradables émettent quantité de méthane dans leur processus de décomposition, faisant du plastique biodégradable un déchet très polluant puisque le méthane est un gaz à effet de serre plus de trente fois plus puissant que le dioxyde de carbone⁵⁸.

En étant à la fois symbole de la démocratisation du confort matériel et fléau environnemental, les matières plastiques incarnent avec force le choix tragique que nous devons faire, en tant que société, en termes de substituabilité : jusqu'où pouvons-nous augmenter nos conditions de vie – et les conditions de vie des générations futures – au détriment du patrimoine naturel? Les générations futures seront-elles ravies de jouir d'un confort matériel supérieur au nôtre, mais d'avoir en contrepartie des *forêts en plastique*? C'est le scénario envisagé par Brian Barry : « peut-être que les générations futures trouveront satisfaction dans les paysages complètement artificiels, à marcher sur la pelouse astrale entre les arbres en plastique, pendant que les oiseaux électroniques chantent au-dessus de leur tête. » (1999, 102) Cet environnement artificiel composé d'arbres en plastique (et ayant des effets néfastes pour ce qui restera des écosystèmes naturels) peut sembler rebutant pour le lecteur du XXI^e siècle, mais il est important de souligner que le niveau de vie des générations futures sera sans aucun doute largement supérieur au nôtre (nous y reviendrons). L'environnement naturel de ces êtres futurs se sera peut-être dégradé ou même volatilisé, mais ils jouiront d'une flore plastique plus luxuriante encore que nous ne pouvons l'imaginer. Cette concession est-elle moralement légitime?

3.3 Durabilité faible

Si les niveaux de vie sont restés constants ou ont augmenté, les économistes orthodoxes auront plutôt tendance à répondre par l'affirmative. Le capital technique peut, dans une large mesure, remplacer le capital naturel. Mais précisons d'emblée que l'économie orthodoxe ne

⁵⁸ Dans son rapport de 2013, le GIEC a révisé à la hausse l'effet de serre du méthane : sur une période de 100 ans, son effet de serre est 34 fois plus important que celui du CO₂ (714, table 8.7). Pour l'empreinte environnementale des plastiques biodégradables, voir Levis and Barlaz 2011.

rejette pas l'idée de durabilité. Selon Robert Solow, pour avoir une formulation plausible de la soutenabilité, nous devons la définir comme « l'obligation de nous comporter de manière à laisser aux générations futures l'option ou la capacité d'être dans une situation aussi bonne que la nôtre. » (R. M. Solow 1993, 180–81) Une économie est durable si elle assure un niveau de bien-être constant d'une génération à l'autre. La notion de bien-être – ou d'utilité – est souvent définie par la satisfaction des préférences, mais chez les défenseurs de la durabilité, des notions telles que le niveau de vie matériel et le pouvoir d'achat sont souvent utilisées comme raccourcis ou comme "*proxy*" (e.g. R. M. Solow 2014, 103). Kirk Hamilton et John Hartwick parlent de la richesse comme d'un « indicateur » du bien-être (2014, 171). Jan Tinbergen suggérait même de rebaptiser le « produit intérieur brut » en « bonheur national brut » (Latouche 2006, 68). La soutenabilité se définirait donc, pour reprendre l'expression de John Hartwick, par une « consommation *per capita* constante à travers le temps » (1977, 972).

Comme le dit bien Brian Barry, la façon dont nous délimitons l'objet de la durabilité dépend de ce qui a de l'importance à nos yeux (1999, 101). Dans l'optique de la soutenabilité « Solow-Hartwick », ce qui importe est le maintien (ou l'augmentation) du niveau de vie, quelles que soient les composantes particulières de ce niveau de vie. Ce qui doit rester constant à travers le temps, ce n'est pas un stock préétabli de biens naturels dont nous pourrions « dresser la liste » (Norton 1999). Du point de vue économique, la nature n'est donc qu'une forme de « capital » parmi d'autres, et peut être *en partie* remplacée par du capital physique (infrastructures, machines, etc.) ou du capital humain (la « force de travail ») pour maintenir stable (ou augmenter) l'utilité totale. Les différents types de capital sont *fongibles*, comme le dit Robert Solow : « les biens et services peuvent être substitués les uns aux autres » (R. M. Solow 1993, 181). C'est le produit des trois types de capital qui doit demeurer constant, quelle que soit leur part respective. Une diminution du capital naturel peut être contrebalancée par une augmentation du capital matériel et vice versa, ou pour le dire de façon un peu plus technique, l'économie d'une société est durable si le taux d'épargne national est supérieur au taux de dépréciation du capital naturel et financier. C'est parce qu'elle tolère une substituabilité quasi-parfaite des biens environnementaux que la conception de la soutenabilité de Solow et Hartwick est qualifiée de faible. Hamilton et Hartwick résument bien cette approche :

Bien que nous ayons beaucoup à dire du capital naturel, la durabilité concerne plusieurs types de capital et la façon dont ils peuvent se substituer les uns aux autres à travers le temps. [...] En arrière-plan se trouve l'intuition que le niveau de consommation total peut être maintenu si l'épuisement d'un type de capital est contrebalancé avec l'accumulation d'un autre type de capital [...] (2014, 171–172; 173).

Wilfred Beckerman, un autre partisan de la durabilité faible, précise qu'aucun économiste ne croit en la substituabilité *infinie* du capital naturel par du capital artificiel (Beckerman 1995, 175). C'est pourquoi il est avisé de caractériser la durabilité faible comme étant la croyance en la substituabilité *quasi-parfaite* des biens environnementaux. D'ailleurs, dans un texte récent, Solow admet que les économistes surestiment « probablement » ces possibilités de substitution (2015, 79). Toujours est-il que dans le paradigme de Solow-Hartwick, le scénario des forêts naturelles volatilisées et des forêts plastiques luxuriantes n'a absolument rien d'inquiétant ou de condamnable si les niveaux de consommation n'ont pas diminué.

Ce positionnement des économistes contemporains n'a rien d'étonnant puisqu'il s'inscrit dans une tendance historique de longue haleine. L'économie néoclassique, qui s'est imposée au tournant du XX^e siècle, a abandonné le souci des contraintes naturelles de l'économie qui était l'une des préoccupations majeures des pionniers de la science économique, de Malthus à Mill en passant par Ricardo (Neumayer 2013, 50). Malthus faisait grand cas de la rareté des sols cultivables et des ressources agricoles, et John Stuart Mill, de son côté, était d'avis que l'économie devait éventuellement cesser de croître et se maintenir dans un « état stationnaire » (2013[1848], 353-359). Mais dans la pensée néoclassique, la dégradation environnementale n'est pas perçue comme un *tort* causé aux générations futures, mais simplement comme un coût à agréger aux bénéfices dans le calcul de l'utilité.

Mais la durabilité faible ne doit pas être caricaturée; nous devons y voir plus qu'une désinvolture du discours économique devant la destruction de l'écosphère. Elle repose en fait sur deux bases, l'une justificative et l'autre explicative. La base justificative mise sur notre ignorance des préférences des individus futurs. Nous ne pouvons savoir si les individus futurs préféreraient un environnement naturel complètement vierge et des conditions de vie matérielles relativement basses, ou à l'inverse des conditions de vies très élevées et un

environnement naturel totalement détruit. Cette raison est évoquée notamment par Solow (1993, 181), Beckerman (1995, 173) et Eric Neumayer (2013, 3; 43 95; 96)⁵⁹.

Ironiquement, ces auteurs peuvent aussi invoquer la possibilité des préférences adaptatives (donc la *prévisibilité* des préférences futures) pour défendre la durabilité faible. Les individus futurs auront peut-être des préférences adaptées au monde naturel-artificiel qui sera le leur, de telle manière qu'une diminution des biens naturels (comparativement à aujourd'hui) ne sera pas vécue comme une perte (Neumayer 2013, 81, voir aussi Callahan 1981, 79–80). Beckerman et Joanna Pasek le disent de manière provoquante : « [c]ombien de personnes n'arrivent plus à dormir parce qu'il n'est plus possible de voir des dinosaures? » (Beckerman and Pasek 2001, 75) Neumayer rappelle aussi, non sans raison, que les préférences de nos contemporains semblent révéler une appréciation très forte des biens matériels. Ainsi, puisqu'il n'est pas en notre pouvoir de prédire quels types de biens préféreront les individus futurs, ou parce qu'ils préféreront simplement les biens qui leur seront accessibles, nous n'avons aucune raison de faire du zèle à essayer de préserver à tout prix une partie spécifique du patrimoine intergénérationnel : la seule chose à faire est d'assurer un niveau d'utilité au moins constant à travers le temps.

Ce premier argument en faveur de la durabilité faible peut être écarté pour une raison d'indétermination. Nous pouvons nous permettre d'être perplexe face à un argument qui table sur l'ignorance *et* la prévisibilité des préférences futures. Le problème est que cet argument peut être mobilisé pour justifier une chose et son contraire. Si nous ignorons les préférences des individus futurs – et gardons à l'esprit que l'utilité est souvent définie comme la satisfaction des préférences – comment savoir ce qu'il faut faire pour « maintenir l'utilité constante »? Les durabilistes faibles affirment que parce que nous ignorons les préférences futures, nous ne devrions pas empêcher différentes formes de substitution. L'on pourrait aisément tirer l'argument dans la direction opposée : parce que nous ignorons les préférences futures, il vaudrait mieux diversifier le plus possible le panier de biens intergénérationnel, et

⁵⁹ À noter que Neumayer ne défend pas la durabilité faible, mais mentionne à plusieurs reprises le problème que représente l'ignorance des préférences futures.

donc éviter toute forme de substitution⁶⁰. C'est exactement la thèse défendue par Frank Figge (2005), et cette façon de mobiliser « l'ignorance des préférences futures » est au moins aussi plausible que celle des durabilistes faibles. L'ignorance des préférences futures offre donc une base fragile à la durabilité faible⁶¹.

Si l'on mise sur la prévisibilité des préférences futures, là aussi les conclusions des durabilistes faibles semblent prématurées. De nombreux auteurs ont soutenu que nous pouvons prévoir, dans une certaine mesure, que les individus futurs auront des préférences favorables à la préservation de l'environnement : ils auront des besoins en nourriture, en eau potable, en air respirable, et ils préféreront avoir un environnement sain, des territoires non-contaminés, un climat stable, et ainsi de suite (Callahan 1981, 78–80; Kavka 1981, 111–12). Ces spéculations ne sont pas insensées. Dans une étude espagnole, on a demandé à plusieurs centaines de personnes quelles seraient leurs préférences en termes de compensation advenant une marée noire (déversement de pétrole). Ce n'est qu'une minorité de personnes qui ont déclaré qu'elles favoriseraient une compensation dans le capital technique (*produced capital*); ont été légèrement plus nombreuses les personnes refusant toute forme de compensation et préférant une meilleure prévention *ex ante*; ont été largement plus nombreuses les personnes préférant une restauration du capital naturel en guise de compensation; ont été encore plus nombreuses les personnes préférant une compensation dans le capital social, tel qu'un réinvestissement en éducation (Lázaro-Touza and Atkinson 2013, 67; pour une discussion philosophique pionnière des enjeux de compensation, voir Goodin 1989). Autrement dit, même si l'on assiste à une urbanisation et une artificialisation rapide du monde depuis la révolution industrielle, l'on ne peut sauter immédiatement à la conclusion que cette artificialisation du monde reflète une préférence largement partagée. Ce serait ignorer les facteurs structurels multiples qui entrent en jeu, comme les lacunes de la démocratie représentative (nous y reviendrons au dernier chapitre) ou encore le fait que l'empreinte environnementale de cette artificialisation du monde commence à peine à être saisie dans toute son ampleur. Est-ce à dire que nous pouvons *prévoir* de façon fiable que les

⁶⁰ Cette réplique à l'argument des préférences futures s'apparente à la réplique qu'adresse Cass Sunstein au principe de précaution : c'est un principe qui peut être mobilisé pour défendre une chose et son contraire (Sunstein 2005).

⁶¹ Pour m'avoir forcé à clarifier ce point, j'aimerais remercier Thomas Baudin, Louis Larue et les participants au workshop *Theory of Democracy, Theory of Justice and Public Policy*, Université d'Aarhus, 7-8 janvier 2016.

préférences futures seront défavorables aux substitutions entre l'environnement et le capital technique? Loin de là. Simplement, c'est une prédiction plausible, comme l'est aussi la prédiction contraire selon laquelle les préférences futures seront adaptées à leur contexte. Il serait imprudent d'accorder trop de poids à l'une ou l'autre de ces prédictions, vu les incertitudes – ce qui nous ramène à l'ignorance des préférences futures. Bref, notre (mé)connaissance des préférences futures ne peut trancher pour ou contre la durabilité faible.

La base explicative de la durabilité faible renvoie à la fonction des prix et à une certaine « technophilie ». C'est ce que l'on pourrait appeler « l'argument » du progrès technique⁶². Beckerman résume bien l'idée :

L'idée principale est que dans la mesure où une ressource naturelle devient rare en un sens pertinent, son prix relatif augmentera et cela entraînera une chaîne de réactions dans le marché qui tendra à décourager sa consommation et à encourager la consommation de substituts. La disparition soudaine de ressources naturelles ne se produit pas en un clin d'œil, sauf dans l'univers de la science-fiction. La société s'adapte en permanence à des changements d'offre et de demande. Même si, malgré la hausse astronomique de son prix, une ressource en venait à être épuisée, à ce stade la société aura appris à s'en passer entièrement ou presque. (Beckerman 1995, 178)

Si une ressource naturelle subit une dégradation ou est exploitée et qu'elle devient de plus en plus rare, son prix augmentera. Ce signal de rareté envoyé par une augmentation du prix est susceptible d'entraîner soit une diminution de la consommation de la ressource, soit des progrès technologiques, c'est-à-dire un perfectionnement des méthodes d'extractions signifiant une diminution des ressources requises par unité de production (« produire plus avec moins »), soit le développement de produits substituts, soit une combinaison de ces phénomènes (Neumayer 2013, 53). Bref, la mécanique des prix et le progrès technique nous permettront d'éviter automatiquement la dilapidation des biens environnementaux, ou de les remplacer. Pour paraphraser Neumayer, la durabilité faible est paradigmatique de « l'optimisme par rapport aux ressources » (2013, 24; 52 sqq.). Solow va même jusqu'à évoquer la possibilité du progrès technique *infini* : « le progrès technologique illimité est peut-être improbable, mais n'est pas, contrairement à la croissance démographique illimitée

⁶² « Argument » est entre guillemets car il n'est pas toujours clair si le progrès technique est présenté comme l'argument ou l'explication de la durabilité faible. Nous revenons plus loin sur les ambiguïtés entre les aspects normatifs et empiriques du débat.

sur une planète finie, absurde. » (1974, 40)⁶³ D'ailleurs, le fait d'avoir négligé les effets de la variation des prix a suscité de vives critiques à l'endroit du premier rapport Meadows, qui sonnait l'alarme en 1972 face à la possibilité de l'épuisement des ressources naturelles et des réserves d'hydrocarbures (Neumayer 2013, 51; 57).

Ce second argument contient toutefois plusieurs failles. D'abord, il ignore ce que l'on appelle maintenant le « paradoxe de Jevons » ou « l'effet rebond ». À la fin du XIX^e siècle, William Stanley Jevons remarqua qu'une plus grande efficacité dans l'utilisation générale du charbon menait à une augmentation de la consommation générale de charbon, contrairement à l'hypothèse technophile (« produire plus avec *moins* »). La raison est simple : les gains en productivité mènent à une diminution des prix et donc à une augmentation de la demande. Il suffit d'observer l'évolution des sociétés industrialisées pour constater qu'à partir du moment où diminue le coût de production des voitures, des ordinateurs, des peignes et des produits plastiques, leur consommation se généralise, produisant une hausse constante des besoins en énergie et en ressources primaires⁶⁴. Il y a une autre lacune des prix et des marchés que nous souhaitons mettre en lumière.

Même si le paradoxe de Jevons s'avérait erroné, toujours est-il que la mécanique des prix et des progrès techniques ne concerne qu'un seul type de biens environnementaux : les biens environnementaux comme *ressources*, c'est-à-dire comme *intrants* dans les processus de production. Supposons que les prix parviennent effectivement à signaler la rareté des réserves de minerais et d'hydrocarbures et à inciter le développement de produits substitués, de technologies plus efficaces (faisons abstraction du paradoxe de Jevons) ou même une modération de la consommation. L'on pourrait légitimement rétorquer : et alors?! Le principal problème environnemental auquel nous faisons face n'est pas celui de la disponibilité des ressources naturelles comme intrants (*source*), c'est-à-dire comme *input* dans nos processus de production. La crise environnementale se situe plutôt au niveau du dérèglement climatique, de la perte de biodiversité et de la saturation des évier globaux

⁶³ Voir aussi Solow 1993, 181. Selon Eric Neumayer, les défenseurs de la durabilité faible ne sont pas qu'optimiste vis-à-vis des progrès techniques, mais aussi à l'égard de l'impact du développement économique et technique sur l'environnement (2013, 24). Une analyse critique de cette idée est développée plus loin.

⁶⁴ Pour l'exemple du peigne, voir Freinkel 2011. Pour l'illustration graphique du lien entre augmentation de la productivité et augmentation des besoins énergétiques totaux, voir Neumayer 2013, 76. Pour une discussion approfondie du paradoxe de Jevons, voir Alcott 2005.

(*sink*). Concentrons-nous sur ce dernier danger : la pression sur les capacités écosystémiques d'absorption des déchets humains est aujourd'hui excessive. Cela comprend la saturation (atmosphérique et océanique) et la perte (déforestation, changements d'utilisation des sols) de nos puits de carbone, en plus de l'augmentation des déchets domestiques solides⁶⁵. De surcroît, cette « exploitation » des éviers globaux accélère les pertes de biodiversité, notamment en raison de la déforestation à grande échelle, et constitue la cause principale du dérèglement climatique puisque le rejet dans l'atmosphère de nos émissions de CO₂ et de méthane provoque l'effet de serre et l'absorption océanique de CO₂ cause son acidification. Ainsi, pour simplifier la discussion, distinguons pour l'instant seulement deux types de substitutions environnementales, celle des intrants et celle des éviers.

Du côté des intrants, la substituabilité ne semble effectivement pas poser problème. Il peut y avoir consommation de ressources naturelles non-renouvelables accompagnée d'une amélioration des techniques de production. En ce qui concerne les matériaux bruts, nous pouvons être confiants que la croûte terrestre contient, en agrégat, suffisamment de minerais pour combler nos besoins de façon continue, et la mécanique des prix et du progrès technique permet effectivement de remplacer une ressource qui se raréfie par une autre plus abondante ou par un substitut artificiel. Les produits plastiques ont remplacé les produits auparavant faits à base de minerais ou de bois, de la même façon que le pétrole de schiste et le pétrole des sables bitumineux prennent progressivement la place du pétrole conventionnel, qui avait lui-même pris la place du charbon, qui avait lui-même pris la place du bois (Rio 2015, 151; Williams 2010, 8). En amont, il serait difficile d'avancer sérieusement que ces substitutions représentent des torts causés aux générations actuelles. Mais ces substitutions doivent aussi être évaluées en aval, sur le versant des déchets (notamment carboniques) produits. Nous avons expliqué plus haut en quoi le plastique était l'une des pires catastrophes environnementales de notre époque. Ajoutons ici que le pétrole de schiste et le pétrole issu des sables bitumineux sont particulièrement polluants, du fait qu'ils exigent dans leur

⁶⁵ Cela peut être exprimé de diverses manières. D'abord, nous pouvons l'exprimer en termes d'empreinte écologique : « le *Réseau Empreinte Écologique Globale* estime qu'à environ tous les huit mois, nous demandons davantage de ressources renouvelables et de séquestration du carbone que ce que la planète peut offrir pour une année complète. » (Earth Overshoot Day 2016) Nous pouvons aussi en parler en termes de « budget » de GES : « Les tendances globales d'émissions de GES indiquent un déséquilibre entre sources et éviers dans les budgets de GES » (IPCC 2013, 164).

processus d'extraction de grandes quantités d'eau, causent des émissions de méthane, et plus encore.⁶⁶ Tant que l'on focalise seulement sur la substitution des intrants et que l'on reste aveugle à la question des évier, la substitution ne semble pas problématique.

L'optimisme quant aux possibilités de substitutions des intrants combiné au pessimisme quant aux possibilités de substitutions des évier est l'une des thèses centrales du livre *Weak versus Strong Sustainability* d'Eric Neumayer, thèse résumée dans ce passage :

J'ai discuté de la façon dont la substitution et le progrès technique peuvent interagir puissamment afin de surmonter les contraintes vis-à-vis des ressources naturelles. Il y a donc de bonnes raisons de présumer que les institutions existantes prendront mieux soin du système global de ressource que du système environnemental global. C'est la capacité environnementale d'absorption des déchets qui est la plus menacée et la moins protégée. (Neumayer 2013, 119)

Le nœud du problème, toujours selon Neumayer, tient au fait que le système environnemental global (i.e. les évier) « n'a pas de système fonctionnel de prix » tandis que « les droits de propriété de l'énergie et des minerais sont bien mieux définis » (Neumayer 2013, 119). Ce diagnostic nous semble tout à fait juste, mais les arguments examinés plus en détail par Neumayer pour justifier la préservation des évier sont ceux du risque, de l'incertitude et de l'ignorance. Or, ces arguments ne sont pas les plus robustes selon nous, pour des raisons déjà évoquées, mais qui seront explicitées plus loin.

Bref, la « consommation » des évier – et ses conséquences climatiques – est dans l'angle mort de la mécanique des prix et des progrès techniques. Aucun prix (ou des prix-signal très imparfaits) ne signale le recul de la forêt boréale, les changements dans l'utilisation des sols (la matière organique des sols est un important puits de carbone, menacé par l'agriculture intensive), la fonte de la calotte polaire ou la libération de méthane dans les fonds marins causée par le réchauffement des océans⁶⁷. Cette lacune a donné son élan à la durabilité forte.

⁶⁶ Pour le bilan environnemental des sables bitumineux, voir Nikiforuk 2008. Pour celui des gaz de schiste, voir McDermott-Levy, Kaktins, and Sattler 2013, 46–48.

⁶⁷ Les raisons de cet angle mort sont nombreuses. Pour une analyse critique, voir Williams 2010, chapitre 3 et 5.

3.4 Durabilité forte

Inspiré des travaux de Nicholas Georgescu-Roegen sur la thermodynamique, Herman Daly posa les jalons de la durabilité forte, notamment en insistant sur le fait que *l'allocation* des ressources naturelles aux différents secteurs de production (e.g. quel minerai sert à la production de quel produit?) est un enjeu tout à fait distinct de celui de *l'échelle* (e.g. en utilisant ce minerai pour la production de ce produit, restons-nous à l'intérieur des limites écologiques de l'économie?), et requiert un instrument différent : l'allocation passe par le marché concurrentiel et les prix, tandis que l'échelle nécessite une décision politique collective, de la même façon que la *distribution* juste est un enjeu distinct qui lui aussi requiert une décision politique (Daly 1992, voir aussi Costanza and Daly 1987, 3, 1992, 41; Daly 2013, 22). Daly prend l'image du bateau surchargé : on peut modifier la répartition du poids sur un bateau de manière à ce qu'elle soit plus efficace ou plus équitable entre les passagers, mais cela n'empêchera pas le bateau de couler si la charge est trop lourde (Daly 1992, 191–92, 2013, 21). Cette idée est très proche de celle exprimée plus haut, selon laquelle la substitution d'une ressource naturelle par une autre dans nos processus de production, déclenchée par le mécanisme des prix, ne nous dit rien des impacts de cette substitution au niveau des capacités écosystémiques d'absorption de nos déchets.

Depuis la publication de l'article innovant de Robert Costanza *et al.* en 1998, les économistes écologiques se sont attelés à la tâche d'attribuer un prix à l'ensemble des « services écosystémiques » afin de leur donner une visibilité économique, mais ces tentatives sont imparfaites et partielles⁶⁸. De plus, elles semblent prendre pour acquis le postulat que nous souhaitons questionner ici, soit celui de la durabilité faible, car en attribuant une valeur monétaire à un bien naturel, on admet implicitement la possibilité qu'un bien artificiel de valeur supérieure serve de substitut. Par exemple, si l'on doit choisir entre la préservation d'un espace vert dont la valeur estimée est de X et le lancement d'un projet immobilier dont la valeur projetée est de X^{+1} , le projet immobilier l'emporte.

En réponse à cette ambiguïté, le partisan de la durabilité forte peut répliquer que si l'on parvenait à mieux comprendre l'ensemble des interdépendances au sein des écosystèmes et

⁶⁸ Pour une revue critique des tentatives de monétarisation de la nature, voir l'ouvrage concis mais éclairant de Jean Gadrey et Aurore Lalucq (2015).

à attribuer un prix à chacun des services écosystémiques, la préservation l'emporterait toujours. Après tout, Costanza *et al.* ont estimé que la valeur monétaire de l'ensemble des services écosystémiques au niveau mondial était quasiment deux fois plus grande que la valeur du PIB mondial (1998, 253).

Malgré tout, la volonté première des partisans de la durabilité forte est de souligner l'importance vitale de certaines parties du capital naturel. Au départ, la durabilité forte renvoyait à l'idée que le capital naturel doit être préservé dans son ensemble, toute consommation de capital (naturel) étant par définition insoutenable à long terme. Par exemple, Daly affirmait en 1995 que « la règle [de la durabilité forte] est de garder intact le capital naturel. » (1995, 53) La raison donnée par Daly, et réitérée tout au long de ses travaux, est que le capital technique et le capital naturel ne peuvent être substituables car ils sont complémentaires. D'abord, l'un a besoin de l'autre pour être produit (une machine est constituée de ressources naturelles). Ensuite l'un (capital technique) sert de cause efficiente à la production de biens et l'autre (capital naturel) sert de cause matérielle. Enfin, Daly a souvent avancé un argument « historique » (qui nous semble quelque peu sophistique) : si les deux capitaux étaient substituables, pourquoi aurions-nous accumulé autant de capital technique?

Les travaux novateurs de Daly ont profondément marqué l'économie écologique. Mais la conception de la durabilité forte s'est depuis précisée, apportant une nuance importante : ce n'est pas la totalité du capital naturel qui doit être préservée à tout prix, mais certains de ses aspects qui revêtent une importance particulière. Dès lors, la durabilité ne se résume pas à maintenir l'utilité constante, ni à préserver chaque centimètre carré du patrimoine environnemental : certaines parties du capital naturel sont dites « critiques » et doivent être préservées parallèlement au capital technique. La définition précise du « capital naturel critique » varie légèrement d'un auteur à l'autre, mais présente habituellement trois critères : est considéré comme « critique » le capital naturel

- 1) qui est essentiel pour la survie et le bien-être humain;
- 2) qui est non-substituable au sens où il remplit des fonctions que ne pourraient remplir les technologies existantes;

3) dont la perte serait irréversible.

Ces critères de l'*importance*, de l'*irremplaçabilité* et de l'*irréversibilité* sont avancés par Ekins *et al.* (2003, 173 ff.), repris par Pelenc et Ballet (2015, 38), et recouvrent les critères de De Groot *et al.* (2003) et Ekins (2003). Pour illustrer, prenons le cas de la mer des Wadden, qui s'étend du littoral hollandais jusqu'au Danemark :

Elle joue un rôle dans la régulation du climat et de l'eau, protège contre l'érosion des sols, purifie et filtre les déchets et capte de larges quantités d'énergie solaire. En termes de production de biomasse, cette aire est l'une des plus productives au monde. Cette productivité primaire élevée signifie que la mer des Wadden est une importante pépinière et un important refuge pour les populations de plantes, d'oiseaux et toutes sortes de vie marine de la mer du Nord. Elle produit des quantités significatives de nourritures marines et de minéraux non-métalliques. C'est aussi un haut lieu de loisir, de recherche scientifique et d'inspiration artistique et spirituelle. [...] Il est évident que la mer des Wadden constitue, dans une certaine mesure, un écosystème unique. (Ekins 2003, 287–88)

L'importance multidimensionnelle (critère 1) de la mer des Wadden est bien apparente dans cette description donnée par Paul Ekins. L'énoncé final selon lequel il s'agit d'un écosystème unique témoigne de son caractère irremplaçable (critère 2). L'on peut ajouter que, dans la mesure où cet écosystème remplit une diversité de fonctions de façon unique, la perte de la mer des Wadden serait irréversible (critère 3). Conséquemment, la mer des Wadden peut être vue comme un capital naturel critique.

Tout d'abord, notons que le critère de l'irréversibilité est purement empirique. Qu'une perte de biodiversité ou que l'épuisement d'une ressource soit irréversible est un simple jugement de fait, posé par les sciences naturelles, qui ne recèle aucune normativité en lui-même. Ce critère sera d'une grande importance dans le chapitre 5, mais pour l'instant, contentons-nous de cette remarque. Qu'une perte soit irréversible ne nous dit rien de la valeur de la chose perdue. Pour chauffer un refuge en montagne, des randonneurs pourraient mettre dans le poêle à bois une bûche de bouleau gris, puis le *Portrait de Mona Lisa*. Nous serions témoins de deux pertes irréversibles : nous devrions dire adieu à une bûche de bouleau gris et à une œuvre d'art. Une de ces actions semble banale, l'autre tragique. Pourquoi? Pour répondre à cette question et élucider le poids normatif de ces actions, nous devons connaître l'*importance* de ces deux objets consumés par les flammes.

Les choses se compliquent un peu pour ce qui est du critère de l'irremplaçabilité. Plus souvent qu'autrement, celui-ci est formulé de manière empirique : pour le capital naturel critique, nous dit Paul Ekins, « il n'y a pas de capital substitut » (2003, 277). Ou encore : « cet aspect multidimensionnel du capital naturel signifie qu'il est improbable que du capital manufacturier agisse comme substitut. » (Pelenc and Ballet 2015, 37) De façon plus explicite, Ekins *et al.* affirment que selon la durabilité forte, la substituabilité « est sérieusement limitée par des caractéristiques environnementales telles que l'irréversibilité, l'incertitude et l'existence de composantes 'critiques' [...] L'enjeu en question est de savoir quelle approche [entre la durabilité forte et faible] décrit la mieux la réalité. Résoudre cette question est une affaire empirique. » (Ekins et al. 2003, 168) Malgré cette posture supposément empirique, une ambiguïté traverse les écrits des durabilistes forts. Cette ambiguïté est particulièrement flagrante dans l'article de De Groot *et al.* :

Outre le fait que la substitution de fonctions écosystémiques individuelles est souvent difficile techniquement et généralement imparfaite, elle est souvent socialement indésirable et économiquement peu raisonnable. [...] la *conception de la durabilité forte* avance principalement que les fonctions environnementales ne devraient pas être substituées. [...] Selon la vision de la durabilité forte, une part au moins du capital naturel est non-substituable et devrait être maintenu au niveau ou au-dessus d'un certain seuil [...] Le capital naturel qui n'est pas substituable par aucune autre forme de capital est appelé *capital naturel critique* et sa préservation doit avoir la plus haute priorité. (R. De Groot et al. 2003, 197–98)

Ce passage est traversé par l'ambivalence entre l'incapacité – purement factuelle – de nos technologies à remplir les mêmes fonctions que certaines parties du capital naturel, et l'indésirabilité de la substitution *ou de la compensation*. Justement, la raison de cette ambivalence se trouve dans l'incapacité des durabilistes forts à distinguer clairement l'enjeu empirique de la substitution (parfois possible, parfois désirable) de l'enjeu normatif de la compensation (toujours possible, parfois désirable)⁶⁹. Paul Ekins *et al.*, par exemple, utilisent les deux termes de façon apparemment interchangeable (2003, 167). Mais avant d'explorer

⁶⁹ Pour l'une des exceptions, voir les excellents textes de l'économiste hétérodoxe Clive Spash (1993, 1994). Pour Spash, la destruction de l'environnement ne peut être compensée par une hausse du capital technique puisqu'elle cause un *tort* aux générations futures car celles-ci ont des *droits* qui ne peuvent être violés puis « compensés ». Nous croyons que la position de Spash est tout à fait juste, mais qu'il lui manque une base de justification normative. C'est cette base que nous cherchons à fonder dans ce chapitre. Se contenter de dire que l'on doit éviter la compensation car elle violerait les droits des générations futures est une pétition de principe : pourquoi les générations futures auraient-elles de tels droits?

plus avant la question de la compensation, prenons le temps de décortiquer le critère de l'irremplaçabilité.

Le critère de l'irremplaçabilité n'a, à y regarder de plus près, aucun poids normatif en lui-même, à l'instar du critère de l'irréversibilité. Il est vrai que les écosystèmes procurent à l'humain des services uniques qui ne pourraient être fournis par les technologies actuelles. Mais, à strictement parler, cela ne nous dit rien de la *valeur* de ces services, et cela ne nous dit pas si ces services sont plus (ou moins) importants que ne le seraient des technologies productives améliorées. Pour clarifier ce point, il suffit de regarder la situation dans le sens inverse : y a-t-il, dans l'environnement naturel, quelque chose qui pourrait procurer aux êtres humains le même service que le fait la fracturation hydraulique, l'ordinateur quantique ou la scie mécanique? Le capital naturel suffirait-il à la production des saxophones, des bombes atomiques ou des téléphones intelligents? Bien sûr que non, il s'agit de contributions distinctives du capital technique (combiné à d'autres formes de capital). Mais cela ne nous dit rien de la valeur que nous devrions accorder au gaz de schiste, aux saxophones, à la bombe nucléaire et aux téléphones intelligents. Ce critère, tout comme celui de l'irréversibilité, n'a donc de poids que dans la mesure où l'on parvient à montrer que le capital naturel (ou une partie du capital naturel) revêt une importance particulière pour l'être humain. Tout repose donc ultimement sur le critère de l'importance, qui est un critère *normatif* : qu'un capital naturel soit substituable ou non – au sens empirique, c'est-à-dire si les technologies disponibles pourraient servir les mêmes fonctions –, c'est le critère de l'importance qui nous dit si l'on doit renoncer à le substituer (si la substitution, au sens empirique, est possible) ou à *compenser sa perte*. Autrement dit, si la substitution est impossible dans l'état de nos connaissances techniques, peut-être qu'il est tout de même préférable de développer davantage notre potentiel productif que de préserver tel ou tel capital naturel. Ce critère de l'importance renferme de multiples dimensions et complexités, mais avant de l'explorer plus avant, nous pouvons lui donner une définition de travail :

Critère de l'importance : un bien naturel doit être préservé dans la mesure où il a de la *valeur* du point de vue de la survie et du bien-être humain.

Sans surprise, ce critère de l'importance est le plus complexe à décrire en raison de son ampleur et de son caractère multidimensionnel. Il renvoie à la fois au fait qu'un service

écosystémique comme la régulation du climat est essentiel pour la survie de l'être humain, et au fait qu'une communauté valorise un espace naturel pour des raisons esthétiques ou récréatives. Les services rendus par les écosystèmes sont tellement riches et divers qu'il peut sembler fastidieux d'en faire la description et la classification complète. C'est pourtant le travail qu'ont effectué Rudolf de Groot et ses comparses (2002). Dans l'un des articles les plus influents en économie écologique, ils ont répertorié les 23 fonctions écosystémiques essentielles pour répondre aux besoins humains, des fonctions allant de la régulation du climat au traitement des déchets, en passant par la pollinisation et l'approvisionnement en matières premières. Fait intéressant, les auteurs incluent aussi les fonctions « informatives » des biens environnementaux, telles que les fonctions récréative, esthétique, artistique et spirituelle⁷⁰.

Pour ce qui est des fonctions de régulation (incluant les capacités écosystémiques d'absorption des déchets, mais aussi la régulation du climat, la formation et rétention des sols, etc.), on peut facilement voir en quoi le capital naturel qui accomplit ces fonctions répond au critère normatif de l'importance. La technologie actuelle ne permettrait pas de remplacer ce que nous procurent un climat stable et des évier non-saturés, certes, mais comme nous l'avons vu, cette unicité (irremplaçabilité) n'est pertinente que si elle est combinée à l'importance normative – pour l'humain – du capital naturel en question. Ici, l'importance ne fait aucun doute, car il en va de la survie de l'espèce humaine. Passé certains seuils, la saturation des évier et le dérèglement climatique (notons, encore une fois, que la saturation des évier est en grande partie responsable du dérèglement climatique) pourraient rendre la surface de la Terre hostile à la vie humaine. Il est donc aisé de fonder le principe de durabilité suivant :

Principe élémentaire de durabilité : le capital naturel qui remplit des fonctions de régulation importantes ne peut être substitué, et *ne doit pas* être dégradé, même si cette dégradation était accompagnée d'une hausse du potentiel productif.

L'une des prémisses implicites de ce principe est que notre survie est plus importante que la hausse de notre capital technique. Cela ne devrait pas être bien controversé, puisque de

⁷⁰ En plus des fonctions de régulation et des fonctions informatives, les auteurs traitent des fonctions d'habitat et des fonctions de production. Nous laissons de côté les fonctions d'habitat, et comme nous l'avons expliqué plus haut, les fonctions de production (e.g. approvisionnement en matière premières, en nourriture, etc.) sont moins problématiques quant à la possibilité de leur substitution.

nouvelles technologies époustouflantes seraient peu utiles si nous en venions à disparaître. Nous qualifions ce principe d'*élémentaire* pour deux raisons. D'abord, il est élémentaire au sens de « fondamental », étant donné que sa justification renvoie à la survie de l'être humain. Mais il est élémentaire dans un second sens : sa portée est restreinte, c'est-à-dire qu'il est peu exigeant. S'il y avait seulement de légères perturbations climatiques dues à une légère surexploitation des évier, d'une manière telle que cela n'affecterait pas dramatiquement nos sociétés, l'on pourrait continuer nos activités émettrices de GES et nos coupes à blancs de forêts vierges, pour autant que le bénéfice économique soit suffisant. Le principe élémentaire de durabilité serait satisfait. Là, les fonctions informatives pourraient nous être d'un précieux secours pour fonder un principe de durabilité plus ambitieux. Après tout, une forêt n'est pas qu'un puits de carbone, elle a aussi une valeur esthétique, spirituelle, identitaire, etc.

En effet, chez les auteurs qui tentent d'identifier les conditions du caractère « critique » du capital naturel, ces fonctions informatives sont fréquemment incluses dans le critère de l'importance (Chiesura and de Groot 2003; R. De Groot et al. 2003, 194–96; Ekins et al. 2003, 176). Mais l'inclusion de ces fonctions informatives ne se fait pas sans problème. Concernant l'importance écologique (i.e. de régulation) d'une partie du capital naturel, nous avons expliqué que l'irremplaçabilité n'est pas un critère suffisant pour fonder l'argument normatif condamnant la substitution ou la compensation. Mais plusieurs défenseurs de la durabilité forte mettent l'accent sur ce critère et n'explicitent pas en quoi il repose sur un critère normatif. Ironiquement, nous observons la tendance inverse pour ce qui est de la valeur informative du capital naturel : l'accent est mis sur son importance, mais nulle part n'est discutée la question de son unicité ou de sa remplaçabilité. On nous dit que la nature a pour l'être humain une valeur spirituelle. Certes. Mais nos lieux de culte, nos textes sacrés et l'ensemble de nos traditions religieuses suffiraient-ils à répondre à nos besoins spirituels? On nous dit que la nature a pour l'être humain une valeur esthétique et artistique. Bien sûr. Mais nos musées, nos danses, notre musique, notre cinéma, notre théâtre et nos galeries d'art suffiraient-ils à satisfaire cette dimension de l'existence humaine? En d'autres termes, quelle est la valeur informative *distinctive* du capital naturel? Et s'il a bel et bien des fonctions informatives distinctives, quelle est leur importance *relative* comparée aux fonctions des autres formes de capital? Nous avons là ce que nous pouvons appeler la « question difficile » de la durabilité :

Question difficile de la durabilité : si le capital naturel a des fonctions informatives distinctives, quelle est la valeur relative de ces fonctions comparée à celle des fonctions des autres types de capital?

Les termes de cette problématique sont soigneusement choisis. Il est question de *valeur* car le débat est bel et bien normatif, renvoie au critère de l'importance, et dépasse la simple question empirique de la substituabilité. Il est question de valeur *informativ*e car, pour ce qui est de la valeur écologique (i.e. de régulation), un principe normatif élémentaire de non-substituabilité/compensation peut facilement être établi, comme nous l'avons expliqué plus haut (et la promesse de la valeur *informativ*e distinctive est de fonder un principe plus exigeant que ne l'est ce principe élémentaire). Troisièmement, il est question de valeur informative *distinctive* car l'enjeu est de montrer que la contribution du capital naturel à notre bien-être ne pourrait être obtenue par des biens humains artificiels. Enfin, il est question de l'importance immatérielle distinctive *relative* du patrimoine naturel, car l'enjeu est celui de la compensation : la préservation de ces fonctions informatives distinctives (s'il y en a) est-elle, par exemple, plus ou moins importante que l'augmentation du potentiel productif? Toutes les clarifications et distinctions faites jusqu'ici nous permettent de mieux cerner les positions défendues, leurs postulats implicites et les questions normatives à résoudre pour ancrer la durabilité forte (ou, plus précisément, ancrer une durabilité plus ambitieuse que celle incarnée dans le principe élémentaire).

Le tableau ci-bas permet de cartographier les questions de la durabilité. Les durabilistes faibles font valoir leur position en donnant une réponse positive à la question du cadran supérieur-gauche : en insistant sur le rôle joué par les marchés et les prix, ils soutiennent que des substituts seront trouvés en réponse à l'épuisement d'une ressource (en réponse au risque d'épuisement des sources de pétrole, les industries solaires et éoliennes se sont développées). Les durabilistes forts ont surtout pris leur élan en offrant une réponse négative au cadran supérieur-centre, c'est-à-dire en insistant sur le fait que les technologies actuelles ne nous permettent pas de remplir les fonctions de régulation jouées par les évier s naturels tels que les puits de carbone. Ils se sont aussi aventurés (parfois un peu confusément) dans le cadran inférieur-centre et les cadrans de droite, en évoquant l'importance relative de la nature et le problème moral posé par sa dégradation. Le premier objectif de ce chapitre était de clarifier ces enjeux et distinctions.

Les questions de la durabilité	Intrants	Éviers	Fonctions informatives
Critère de substituabilité	Les ressources naturelles peuvent-elles être remplacées par des substituts artificiels dans les processus de production?	Les éviers naturels peuvent-ils être remplacés par des substituts artificiels dans leur fonction de régulation?	La nature peut-elle être remplacée par des substituts artificiels dans ses fonctions informatives?
Critère normatif de l'importance	Si les ressources naturelles ont une valeur productive distinctive, quelle est leur importance comparativement au capital technique?	Si les éviers naturels ont une valeur régulatrice distinctive, quelle est leur importance comparativement au capital technique?	Si la nature a une valeur informative distinctive, quelle est son importance comparée au capital technique?

Mais une question s'impose : comment le durabiliste faible peut-il répondre aux questions normatives des cadrans inférieurs? Répondre à cette question révélera la munition la plus puissante de la durabilité faible, à laquelle nous avons seulement fait allusion jusqu'ici, et il s'agit de *l'argument de la compensation*.

3.5 Réconciliation et divergence : de l'empirique au normatif

Commençons par poser le verdict final sur le débat entre durabilité forte et faible *tel que ces positions sont généralement entendues et défendues*. En restant sur le terrain empirique, le débat entre durabilité faible et forte est plutôt stérile, pour la simple raison que les deux approches sont réductibles l'une à l'autre, comme l'ont remarqué certains auteurs (Holland 1997; Norton 1999). Pour le dire de manière plus charitable, la durabilité forte est une caractérisation plus détaillée des exigences de la durabilité. La durabilité forte insiste sur l'importance de certaines parties du patrimoine naturel, sur la complexité de ses fonctions et de ses interdépendances. Mais elle ne va pas jusqu'à endosser une certaine forme d'écologie profonde qui attribuerait une valeur intrinsèque aux environnements naturels. Souvent, les défenseurs de la durabilité forte endossent – explicitement ou non – le même cadre welfariste adopté par leurs homologues « faibles » (e.g. Ekins et al. 2003, 173–74). Puis, comme l'a noté Beckerman, la durabilité faible exige que le niveau d'utilité demeure constant mais ne dit pas que le capital naturel est infiniment substituable. Par conséquent, face à une preuve –

établie par les sciences naturelles – attestant que telle partie du capital naturel est d’une importance vitale pour l’humain, le durabiliste faible n’a d’autre choix (s’il est intellectuellement honnête et cohérent) que de demander la protection de ce bien naturel. L’on pourrait dire que les durabilistes faibles ont fait preuve d’une certaine désinvolture quant à l’identification du capital naturel critique autre que les intrants et que les durabilistes forts ont complété le tableau, montrant en détail que la substitution était impossible pour plusieurs parties du patrimoine naturel exerçant des fonctions charnières pour le bien-être humain. Par ailleurs, l’on peut s’adonner à la spéculation suivante : « si nous avions des prix et des marchés parfaits pour les évier naturels, leur exploitation serait accompagnée de progrès techniques qui nous permettraient d’avoir des technologies remplissant exactement les mêmes fonctions ». Dans ce scénario, on voit mal comment le durabiliste fort pourrait s’opposer à la substitution de l’évier par son équivalent artificiel (en supposant que l’évier naturel n’a pas d’autres fonctions). D’ailleurs, le durabiliste fort Paul Ekins avance, parmi les principes de durabilité, le principe selon lequel « le développement de substituts renouvelables devrait accompagner l’épuisement des ressources non-renouvelables. » (2003, 279) Pour le dire simplement, les deux camps s’entendent pour définir la durabilité comme la préservation du capital qui est essentiel pour le bien-être humain (il est à noter que certains durabilistes forts sont en fait des écologistes profonds et rejetteraient cette façon de présenter les choses). Ce qui a obscurci le débat et donné l’impression que les deux camps étaient radicalement opposés est le fait qu’ils ont focalisé sur différentes parties du capital naturel.

Cette divergence est toujours d’actualité comme on peut l’observer dans un article récent co-écrit par John Hartwick, l’un des pères de la durabilité faible (Hamilton and Hartwick 2014). Cet article témoigne de la quasi-obsession qu’ont les durabilistes faibles pour les ressources naturelles comme intrants : un comptage de quelques mots-clés révèle 30 occurrences du mot pétrole (*oil*), 9 occurrences du mot minéral (*mineral*), 6 du mot énergie (*energy*), et seulement 2 du mot atmosphère (*atmosphere*), 0 du mot océan (*ocean*) et 0 du mot sol (*soil*). Pourtant, l’article ne prétend aucunement se concentrer sur l’enjeu spécifique des ressources comme inputs dans les processus de production : il prétend, de façon plus large, « explorer la relation entre richesse et durabilité » (Hamilton and Hartwick 2014, 172).

De cette différence de focus découle une différence d'attitude. Les durabilistes faibles sont typiquement favorables à la croissance économique, tandis que les durabilistes forts sont souvent favorables à l'état stationnaire, voire à la décroissance. En fait, les durabilistes faibles tendent à être largement plus optimistes quant aux promesses du « découplage », c'est-à-dire au fait de déconnecter graduellement l'output économique de sa base matérielle, permettant une croissance continue, voire en hausse, accompagnée d'une diminution de son empreinte écologique. Il est vrai que les économies des pays occidentaux sont de plus en plus dématérialisées, au sens où le secteur des services gagne en importance. De plus en plus de biens qui participent à notre bien-être ne le font pas via une augmentation de notre confort matériel. Il suffit de penser aux services de soins (e.g. massothérapie) ou aux services bancaires. Compte tenu du développement possible de technologies comme l'intelligence artificielle ou la fusion thermonucléaire, il est difficile de prédire les futurs aléas du découplage. Les promesses technoscientifiques futures laissent songeur, mais pour l'heure, on ne peut espérer un découplage assez rapide pour résorber la crise environnementale. Prenons le pouls donné par l'économiste français Daniel Cohen :

L'économie tertiarisée n'est nullement « débarrassée » du monde des objets. Ils coûtent certes moins à fabriquer, la part de la production se réduit en valeur, mais ils continuent de croître en « volume », aux mêmes rythmes qu'avant. Les objets sont aussi encombrants que par le passé. (Cohen 2006, 13)

Dans un ouvrage plus récent, Cohen envoie le même signal, mais cette fois dirigé directement sur la question des GES :

Pour tenir l'objectif de 2 °C (par rapport aux niveaux pré-industriels), il faudrait faire tomber les émissions de 50 milliards de tonnes actuellement à 20 milliards en 2050, soit une baisse d'un facteur 2,5. Si la production était multipliée par un facteur 3 d'ici à 2050 (soit une croissance moyenne du PIB mondial de 3 % l'an), cela voudrait dire que le contenu en carbone de la production devrait être réduit d'un facteur 7,5 ! Aucune mesure technique ne suffira à atteindre cet objectif. (Cohen 2015, 136)

Impossible d'avoir un découplage d'un facteur de 7,5? Comme le rappelle Dominique Méda, le découplage des quarante dernières années (donc incluant la période couverte par la révolution du numérique) a été de 1,5% annuellement (2014, 178; voir aussi Jackson 2009, 67–86). Comme le confirme le GIEC, les gains en intensité carbonique (i.e. le découplage) entre 2000 et 2010 ont été insuffisants pour freiner la hausse des GES due à la croissance économique et démographique (2013a, 8). Malgré tout, ces avertissements ne troublent pas

tous les auteurs au même degré: plusieurs – à commencer par les durabilistes faibles – continuent de miser sur le progrès technique et sur les promesses du découplage. C’est le cas notamment de Jeffrey Sachs, l’un des économistes les plus influents de notre époque (Sachs 2015, 8–9; 215; 217). Cette différence d’attitude quant au découplage explique donc la divergence entre promoteurs et objecteurs de croissance. Cette divergence est en effet radicale⁷¹. Toutefois, elle ne doit pas obscurcir le fait qu’au-delà de ces attitudes face à la croissance et aux possibilités de découplage, le cadre théorique des durabilistes faible et fort reste le même. En clarifiant leurs postulats de base et en ouvrant le dialogue aux sciences naturelles, l’on pourrait s’attendre à une réconciliation de ces deux camps.

Malheureusement, les choses ne sont pas si simples, car les deux approches peuvent – et doivent – être reformulées dans une optique normative. Dès que l’on s’écarte du débat empirique concernant les possibilités de substitution, et que l’on met l’emphase sur la question normative de la compensation, préoccupée par le remplacement d’un bien naturel ayant une certaine fonction par un bien artificiel ayant une toute autre fonction, mais qui est aussi d’une utilité pour l’être humain, advient un nouveau divorce entre les deux camps. L’on pourrait imaginer plusieurs formes de compensation, mais la plus commune passe par le potentiel productif. Cela nous mène au rapport Stern.

La publication du rapport Stern en 2006 a marqué un tournant dans le débat qui a permis à la durabilité faible de se renouveler. Le rapport Stern sur l’économie du changement climatique nous révèle que le coût financier de la prévention des changements climatiques n’est pas si élevé. Mais il nous révèle aussi que les générations futures seront largement plus riches que les générations actuelles, étant donné le caractère « productif » de tout investissement et de ce que l’on appelle les « intérêts composés », soit le fait que tout gain que rapporte un capital investi est incorporé au capital, permettant en retour de plus grands gains et ainsi de suite, créant un effet boule de neige. Si l’on se fie aux analyses du rapport Stern, même le pire scénario dans lequel on ne ferait aucun effort pour mitiger les changements climatiques laisse entrevoir un niveau de vie au XXII^e siècle *huit fois* supérieur au nôtre (Neumayer 2013, 38)⁷².

⁷¹ J’aimerais remercier Louis Larue de m’avoir forcé à clarifier ce point.

⁷² Comme le notent Jean Gadrey et Aurore Lalucq, le rapport Stern présuppose une durabilité faible (2015, 80).

Des économistes néoclassiques ont saisi la balle au bond, remettant en question l'importance de la préservation du patrimoine naturel sous prétexte que les générations futures seront largement plus riches que les générations actuelles. William Nordhaus nous donne une vive illustration de ce point de vue :

Aujourd'hui, la consommation globale per capita avoisine les 10,000\$. Selon les hypothèses du *Rapport* [Stern], elle va croître de 1.3% par année, jusqu'à environ 130,000\$ dans deux siècles. En nous fiant à ces chiffres, comment prendre au sérieux la posture éthique selon laquelle nous avons le devoir de réduire substantiellement notre consommation actuelle afin d'améliorer le sort des riches générations futures? (Nordhaus 2007, 694)

La question posée par Nordhaus est éminemment rhétorique et cette réaction au rapport Stern ne fit pas exception (e.g. Barrett 2007; Beckerman 1999, 85; Lomborg 2007; Masson 2009, 37). Nous pouvons alors décrire l'argument de la compensation comme suit :

Argument de la compensation : il est moralement acceptable d'altérer une partie du panier de biens intergénérationnel tant que l'on améliore, par voie de compensation, une autre partie qui joue un rôle différent pour le bien-être humain.

Reposant sur cet argument, la durabilité faible peut et doit être redéfinie en des termes normatifs :

Version normative de la durabilité faible : en raison de l'argument de la compensation, et prédisant que les générations futures seront largement plus riches que les générations actuelles, la dégradation du capital naturel est moralement acceptable.

En d'autres mots, lutter contre les changements climatiques et pour la protection des puits de carbone est loin d'être un impératif moral, puisque nos successeurs baigneront dans l'opulence. Les forêts vierges se seront volatilisées, mais leurs forêts plastiques seront luxuriantes, tout comme leur train de vie général en termes de production et de consommation matérielle. Une version quelque peu caricaturale de cette position est esquissée par Robert Solow : considérant l'enrichissement constant des générations, une norme d'équité intergénérationnelle exigerait des générations actuelles *qu'elles déséparquent*, c'est-à-dire qu'elles consomment le capital (naturel ou technique, il prend pour acquis la substitution quasi-parfaite des deux (R. M. Solow 1974, 35)). Cela permettrait ainsi de maintenir constant le niveau de consommation. Ainsi, l'équité intergénérationnelle pourrait exiger de nous que

nous consommons le capital naturel jusqu'à tendre de façon asymptotique à la consommation totale du capital naturel et technique (R. M. Solow 1974, 33). Mais dans sa version plus nuancée, la variante normative de la durabilité faible ne nie pas que certaines parties du patrimoine naturel doivent être préservées, particulièrement celles qui exercent des fonctions écologiques vitales pour l'être humain. Autrement dit, l'on peut présumer que la plupart de ses partisans endosseraient le principe élémentaire de durabilité formulé plus haut. Mais au-delà de ce principe, la richesse des générations futures compense largement la dégradation des biens naturels. Par exemple, Bjørn Lomborg a publié un ouvrage défendant l'idée que les générations futures seront largement plus riches que les générations actuelles, et que la meilleure chose que nous puissions faire aujourd'hui est de contribuer à l'augmentation de cette richesse (Lomborg 2007, 47–48; 68). Il a choisi pour titre de son ouvrage l'expression polysémique *Cool it* pour dire à la fois que nous devons, dans une certaine mesure, nous préoccuper du réchauffement global (nous devons « refroidir » le climat) et que nous devons « rester calme », c'est-à-dire éviter la réaction alarmiste face aux problèmes environnementaux qui consisterait à consacrer des ressources excessives à leur prévention. Au-delà de certaines précautions minimales, ces dépenses seraient une forme de gaspillage, puisque les générations futures, toutes richissimes qu'elles seront, auront bien plus de moyens pour s'attaquer à ces problèmes.

Face à ce raisonnement plausible *a priori*, quelle réponse peut-on offrir pour rejeter l'argument de la compensation? Comment peut-on répondre à la question difficile de manière à fonder la version normative de la durabilité forte? Dans les prochains chapitres, nous tenterons deux réponses à cette question, permettant de repousser l'argument de la compensation. Mais ce chapitre-ci est surtout voué à clarifier l'enjeu réel de la durabilité. Pour la suite du chapitre, nous souhaitons clarifier trois autres éléments du débat.

D'abord, clarifions quel est l'enjeu *pratique* derrière l'acceptation ou le refus de l'argument de la compensation. Cet enjeu pratique concerne principalement les objectifs de politiques publiques en matière de croissance économique. Il y a une corrélation étroite entre la croissance économique – poussée principalement par l'innovation technologique – et la crise environnementale, particulièrement en ce qui a trait à la saturation des puits de carbone et

aux perturbations climatiques qui en résultent⁷³. Mais si l'argument de la compensation est accepté, alors une politique de « mise en équilibre » des cibles environnementales et économiques est tout à fait légitime. Nous pouvons dans cette optique promouvoir simultanément la protection du patrimoine naturel et la croissance économique, en acceptant certains compromis (*tradeoffs*). Les générations futures hériteront de certains problèmes environnementaux, mais ceux-ci seront compensés par une richesse supérieure. La plupart des gouvernements à l'heure actuelle endossent ce type de politique équilibrée⁷⁴. Même les dix-sept *Objectifs de développement durable* de l'ONU prennent cette forme : alors qu'ils embrassent des objectifs ambitieux de conservation de la nature, ils embrassent aussi des objectifs ambitieux de croissance économique. Comme cela a été déclaré dans une assemblée générale de l'ONU en 2012, ces objectifs de développement durable « devraient aborder et intégrer, *de manière équilibrée*, les trois dimensions du développement durable », soit la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement (cité dans Sachs 2015, 6, notre italique).

À l'inverse, si l'argument de la compensation est ultimement rejeté, les politiques publiques en matière de croissance et de protection de l'environnement devront être réorientées : une certaine forme de *priorité lexicale* devra être accordée à la préservation du patrimoine naturel. Dans ce cas, la croissance économique ne serait pas en soi prohibée, mais serait acceptable à condition de ne pas dégrader le capital naturel critique. Pour le dire autrement, la seule croissance économique acceptable serait celle qui n'interfère pas avec la préservation du capital naturel critique. Entre ce type de directive rigoriste et les politiques actuelles laxistes de mise en équilibre des différents objectifs, il y a un monde.

Une autre clarification s'impose. Nous avons décortiqué plus haut la question qui nous semble centrale au débat sur la durabilité, et nous l'avons qualifiée de *difficile*. Mais nous n'avons pas encore explicité pourquoi celle-ci est difficile à résoudre. Ce que nous souhaitons faire dans la prochaine section est d'examiner les réponses les plus intuitives à cette question. Nous examinerons quatre de ces réponses possibles et exposerons leurs lacunes.

⁷³ Selon le GIEC, « les croissances économique et démographique continuent d'être les moteurs les plus importants de l'augmentation des émissions de CO₂ dues à l'utilisation des combustibles fossiles. » (GIEC 2013a, 8)

⁷⁴ Au Canada, le premier ministre Justin Trudeau et l'ancienne ministre de l'environnement Catherine McKenna ont répété à de nombreuses occasions que la croissance et la protection de la nature doivent « aller de pair ».

3.6 Une question difficile et des réponses insatisfaisantes

3.6.1 L'importance relative douteuse du potentiel productif

Une première piste de solution consiste à remettre en question l'importance relative du capital technique en montrant qu'une hausse du potentiel productif des générations futures affectera très peu leur niveau de bien-être. Il s'agit du fameux « paradoxe d'Easterlin »: bien que les détails et les explications du phénomène fassent toujours l'objet de controverses, de plus en plus d'études semblent indiquer qu'au-delà d'un certain seuil de richesse, *plus* de richesse n'a qu'un effet négligeable – voire un effet nul – sur l'augmentation de notre bien-être⁷⁵. Conséquemment, une augmentation du potentiel productif ne devait pas du tout figurer dans la liste de nos priorités politico-économiques. Cette ligne argumentative est adoptée par les principaux porte-étendards de la durabilité forte (e.g. Daly 2013, 22; Jackson 2009, chap. 3-4).

Les facteurs explicatifs de ce phénomène sont sûrement multiples. Mais contentons-nous ici d'une simple remarque : pour aller au-delà du principe élémentaire de la durabilité, ce type d'argument est tout à fait pertinent, mais ne saurait suffire puisqu'il ne concerne qu'une partie de l'équation. Il nous informe de l'importance sociale douteuse d'une hausse interminable du potentiel productif, mais ne nous dit rien de l'importance informative du patrimoine naturel. Pour cette partie de l'équation, d'autres arguments sont nécessaires. Il nous faut *comparer* l'importance *relative* des différents types de capital pour avoir un argumentaire complet contre la stratégie de compensation. Une hausse du potentiel productif n'apportera peut-être pas grand-chose aux humains de demain, mais qu'apportera un patrimoine naturel au-delà du seuil fixé par le principe élémentaire de durabilité? Nous examinerons deux réponses possibles dans les deux prochains chapitres, mais pour l'instant nous voulons seulement souligner qu'on ne peut se contenter de dire que la richesse n'apporte pas le bonheur. C'est une réponse incomplète à la question difficile.

3.6.2 Les fonctions scientifiques inconnues du patrimoine naturel

Parmi les fonctions « informatives » du patrimoine naturel qui sont identifiées par Rudolf de Groot et ses acolytes se trouve la fonction scientifique : l'environnement naturel offre un

⁷⁵ Pour un aperçu du débat, voir Senik 2014.

« laboratoire de terrain » d'une richesse inépuisable pour la recherche scientifique (2002, 402), et nul ne peut prédire quels en seront les fruits. L'on pourrait donc avancer « l'argument des fonctions scientifiques inconnues » : en préservant un patrimoine naturel le plus diversifié possible, nous préservons des espèces minérales, végétales et des écosystèmes qui nous permettront peut-être, un jour, d'améliorer nos connaissances scientifiques, d'élaborer de nouveaux médicaments insoupçonnés, de déceler les secrets de l'univers, etc. Cet argument peut être poussé un peu plus loin : étant donné la grande interdépendance de la communauté biotique – l'interdépendance des entités naturelles étant l'une des principales leçons des sciences naturelles contemporaines –, l'argument ne se contente pas d'avancer que telle espèce d'arbre aura peut-être un jour une utilité aujourd'hui inconnue, mais plutôt qu'elle a peut-être une fonction spécifique (inconnue de l'humain) dans son écosystème, et que la disparition de cette espèce pourrait entraîner une cascade de conséquence (imprévisible par l'humain) menaçant l'existence d'autres espèces végétales, qui elles aussi auront peut-être, un jour, une utilité insoupçonnée, et qui elles aussi ont peut-être un rôle insoupçonné dans leur écosystème, etc. Il s'agit donc d'un argument prudentiel reposant sur notre méconnaissance du monde naturel et de ses fonctions inattendues.

Ce type d'argument a toutefois le défaut de contenir une grande ambiguïté dans ses implications normatives. Ce que prescrit un principe prudentiel est profondément équivoque. Le raisonnement du paragraphe précédent pourrait être repris *mutatis mutandis* par les technophiles pour justifier la croissance et le développement des technologies : « nos investissements dans le capital technique donneront des fruits encore insoupçonnés à ce jour, qui eux-mêmes susciteront inventions et découvertes qui permettront peut-être, un jour, de déceler les secrets de l'univers ou d'élaborer de nouveaux médicaments qui libéreront l'humanité de la maladie. » On ne peut prévoir aujourd'hui si une plus grande richesse en êtres naturels sera scientifiquement plus utile qu'une plus grande richesse en nanotechnologies, en hologrammes et en téléportations quantiques. Ce type d'argument prudentiel, de par l'équivocité de ce qu'il prescrit, ne peut donc servir à contrecarrer la stratégie de compensation. Le lecteur attentif aura remarqué la ressemblance de cette réponse à la réponse que nous avons offerte plus haut face à l'argument de l'ignorance des préférences futures. Dans les deux cas, l'argument avancé peut être mobilisé pour justifier une chose et son contraire. L'ignorance des préférences futures peut être invoquée pour justifier la

substituabilité ou la non-substituabilité du capital naturel; les fonctions scientifiques inconnues peuvent être invoquées en faveur du capital naturel ou du capital technique.

Cette réplique nous donne une raison de plus de ne pas accorder trop de poids à l'argument de la section précédente concernant l'importance douteuse de la hausse du potentiel productif. Certes, il semble qu'*aujourd'hui*, la croissance et la hausse du potentiel productif ne contribuent pas de façon significative à l'augmentation de notre bonheur. Mais qui sait quels seront les bouleversements humains, sociaux et scientifiques provoqués par le développement de technologies telles que l'intelligence artificielle? Inversement, si l'on décide d'avoir fermement confiance dans la critique du lien entre croissance et hausse du bien-être, au point de considérer comme inutiles non seulement la hausse des techniques productives, mais aussi le développement des connaissances scientifiques, force est d'admettre que cette critique balaye les deux versions de l'argument des fonctions scientifiques inconnues : la hausse du potentiel productif en vue de ses contributions à l'avancement des connaissances scientifique est vaine car elle ne permettra même pas d'augmenter le bien-être humain, de la même façon que la préservation du patrimoine naturel en vue de ses contributions à l'avancement des connaissances scientifique est vaine, pour la même raison. Dans tous les cas, l'argument des fonctions scientifiques inconnues ne peut nous aider à trancher le débat entre la durabilité forte et faible.

3.6.3 Les fonctions esthétiques du patrimoine naturel

Le monde naturel a aussi une valeur esthétique pour l'humain. Que ce soit au sommet du Kilimandjaro, au pied des lacs de Plitvice, au cœur de la forêt boréale ou longeant un jardin londonien, peu de gens restent impassibles devant les splendeurs du monde naturel. Précisons que cette beauté s'offre aussi au regard urbain vigilant : dans les sillons de ruelles végétalisées ou même entre les craques de bitume se trouvent les traces d'une beauté naturelle qui a le pouvoir de nous inspirer et de nous bouleverser.

Dans cette optique, Axel Gosseries examine si l'on peut appliquer à la biodiversité l'argument avancé par Ronald Dworkin en faveur de la transmission d'une « structure culturelle riche ». L'idée est que nous devons laisser aux générations futures la possibilité de choisir ce qui aura, pour elles, de la valeur. Nous devons dans ce cas leur laisser suffisamment

d'options pour « permettre un véritable choix. » (Gosseries 2004, 255) Parmi ces options doivent se trouver des biens culturels, mais aussi de « riches communautés vivantes [qui] peuvent, par ce qu'elles offrent en spectacle, transformer notre regard sur nous-mêmes, voire même le contenu de nos valeurs. » (Gosseries 2004, 257) Malheureusement, cet argument reste gravement sous-déterminé, et c'est la conclusion à laquelle parvient justement Gosseries : « la biodiversité doit partager la place avec une multitude d'autres options possibles » et « cet argument ne nous dit encore rien d'une part sur l'importance que la préservation d'une richesse de la structure culturelle pourrait avoir par rapport à d'autres objectifs, telle la transmission de connaissances médicales, et d'autre part, sur l'importance relative à accorder à chacune des options constituant cette structure culturelle. » (2004, 257) Autrement dit, ce type d'argument met l'accent sur l'importance – esthétique – des biens naturels, mais évite la *question difficile*. L'inspiration esthétique est-elle plus ou moins importante que le confort matériel? La beauté naturelle est-elle plus ou moins valable que la beauté des créations humaines? Questions difficiles à trancher, d'autant plus que l'appréciation esthétique peut être perçue comme étant extrêmement subjective. On ne peut forcer un individu à préférer la valeur esthétique d'une forêt tropicale à la valeur esthétique d'une Ferrari ou d'une production hollywoodienne accessible depuis son salon sur un écran plasma toujours plus grand. Pour le dire autrement, l'on pourrait toujours remplacer les arbres naturels par de *magnifiques* arbres en plastique.

3.6.4 Les fonctions cognitives du patrimoine naturel

L'on pourrait imaginer une version légèrement remaniée de cette ligne argumentative. Danielle Zwarthoed, par exemple, s'est penchée sur la littérature empirique concernant les bienfaits cognitifs du contact avec des environnements naturels (2016). Il appert que le contact avec la nature a des effets positifs sur nos capacités de résolution de problème, sur notre autonomie (*self-reliance*), sur notre estime de soi et sur notre sens de contrôle (Zwarthoed 2016, 13-14). A priori, cette observation est d'une grande pertinence pour rejeter la stratégie de compensation.

Malheureusement, d'autres études ont révélé que ce n'est pas tant le contact avec la biodiversité qui procure une multitude de bienfaits cognitifs, mais bien la *perception* d'un contact avec la biodiversité (Dallimer et al. 2012, 51). Autrement dit, ces bienfaits sont

obtenus si nous pensons être en contact avec une grande biodiversité, même si nous nous trompons et que le milieu qui nous entoure est, en réalité, pauvre en biodiversité. Donnant un peu plus d'eau au moulin à ce résultat, une autre étude est arrivée à la conclusion que ces bienfaits cognitifs sont obtenus même en présence de *représentations* de l'environnement naturel (Clark et al. 2014, 200). Apparemment, des photographies de paysages bucoliques suffiraient pour apaiser et régénérer l'esprit humain. Ces études sont donc loin de plaider en faveur de la durabilité forte, car les bienfaits cognitifs de l'environnement naturel ne semblent pas irremplaçables.

Cette section ne visait certainement pas à clore le débat, mais simplement à montrer que la résolution de la *question difficile de la durabilité* n'est pas chose aisée. Avant de conclure, nous souhaitons dissiper un dernier malentendu. Celui-ci concerne l'incidence du choix de la métrique intra-générationnelle dans le débat sur la durabilité.

3.7 Une métrique intra-générationnelle *objective* : un saint-graal?

Avant de conclure, nous souhaitons réagir à l'enthousiasme récent concernant l'adoption de nouvelles métriques de justice intra-générationnelle. En fait, ces métriques ne sont guère nouvelles, mais ont nouvellement fait leur apparition dans le débat sur la durabilité. Plusieurs sont d'avis que le choix de la métrique intra-générationnelle a un impact majeur sur les questions de durabilité. Par exemple, Amartya Sen avance que le fait de parler des *libertés* et *capabilités* des générations futures au lieu de parler de leurs *besoins* serait une grande avancée pour les débats sur la durabilité, la raison étant que nous ne sommes pas que des animaux ayant des besoins primaires : nous sommes des agents rationnels capables de réfléchir de façon critique à nos actions et à ces mêmes besoins (Sen 2013, pour un avis semblable, voir aussi Pelenc et Ballet 2015).

Plusieurs autres (e.g. Ferraro and Reid 2013, 126; Martins 2016; Zwarthoed 2016) semblent croire que ce qui résout le débat entre durabilité faible et forte est le choix d'une métrique de justice objective ou subjective. À titre d'exemple, regardons la critique faite par Emilia Ferraro et Louise Reid dans leur discussion sur la durabilité, critique adressée à la métrique *subjective* :

Il est de notre avis que l'emphase mise sur le *bien-être subjectif* est le résultat de la prédominance d'une conception spécifique des êtres humains comme individus agissant

rationnellement et de façon autonome. Une telle conception dominante de l'humanité a mené à une emphase sur l'individualisme avec des conséquences négatives pour l'environnement. (Ferraro and Reid 2013, 126)

Une métrique subjective serait donc associée à une forme d'individualisme entendu au sens péjoratif du terme. La métrique subjective est habituellement celle de l'économie néoclassique, et se comprend comme le bien-être individuel subjectif ou la satisfaction des préférences. Les défenseurs de la durabilité forte semblent penser qu'en adoptant une métrique objective telle que les capacités, nous corrigerons les lacunes de la durabilité faible et serons en mesure de justifier la durabilité forte.

Toutefois, si l'argumentaire que nous avons avancé ci-haut est valide, le choix d'une métrique de justice objective ou subjective n'affecte pas le dilemme de la compensation, à moins que l'on embrasse une métrique de justice qui soit en phase avec l'écologie profonde et qui accorde une valeur intrinsèque aux biens naturels. Mais tant que l'on reste dans les confins de l'anthropocentrisme (ce qui nous semble avisé, vu le caractère très controversé de l'écologie profonde), la question de la compensation doit être affrontée, que l'on prenne pour métrique le bien-être subjectif ou les intérêts objectifs, les capacités objectives, les opportunités objectives, etc. En préservant et transmettant à nos successeurs un capital multidimensionnel, nous protégeons plusieurs de leurs *intérêts*, nous leur permettons de réaliser une panoplie de *capacités*, nous leur permettons de satisfaire une multitude de *préférences*, etc. Si vous êtes un partisan des capacités, alors le dilemme de la compensation se pose en ces termes : est-il moralement acceptable d'altérer le capital intergénérationnel d'une manière qui empêchera (ou rendra difficile) la réalisation de telle capacité, mais d'une manière qui facilitera (ou améliorera) la réalisation de telle autre capacité? Si vous êtes un économiste néoclassique, la question doit être traduite de la façon suivante : est-il moralement acceptable d'altérer une partie du capital intergénérationnel d'une manière qui empêchera la satisfaction de telle préférence, mais d'une manière qui facilitera la satisfaction de telle autre préférence? Comme on peut le voir, le dilemme concernant l'acceptation ou le refus de la compensation est loin d'être désamorcé. Adopter une métrique objective ne résout pas cet enjeu⁷⁶.

⁷⁶ Il y a une exception. Imaginez que les substitutions soient toujours techniquement possibles. L'on pourrait défendre la thèse selon laquelle même si nous connaissons les préférences futures et que nous savions que les personnes futures seront satisfaites de forêts en plastique et d'un monde complètement artificialisé, le choix

Il peut être pertinent de rappeler ce que nous avons brièvement expliqué en début de chapitre : même dans le contexte intra-générationnel, l'enjeu de la compensation (nous l'avions alors décrit comme l'enjeu de l'indexation) est une épine dans le pied des philosophes politiques. Amartya Sen évite le problème en refusant de faire une liste précise et hiérarchisée des capacités; Martha Nussbaum identifie des capacités précises, mais refuse de s'aventurer sur la question des *tradeoffs* et des priorités; Rawls consacre l'entièreté de sa théorie de la justice au refus d'une certaine forme de compensation – refus de la privation de libertés de base au profit de gains économiques –, mais pour d'autres formes de compensation, il se contente d'une affirmation molle selon laquelle nous devons nous contenter d'estimations intuitives.

Pour éviter tout malentendu, précisons que nous voyons le débat sur la métrique de la justice comme étant d'une très grande importance. Ce que nous voulions souligner n'était pas le manque de pertinence de ce débat, mais bien son indépendance vis-à-vis du débat sur la compensation.

3.8 Conclusion

Accepter ou refuser *l'argument de la compensation*, telle est la question. Et pour y répondre, force est de s'attaquer à la *question difficile de la durabilité*, aussi fascinante que complexe. C'est, du moins, la thèse que nous avons tenté de défendre dans ce chapitre. Pour ce faire, nous avons rappelé les jalons de la controverse entre durabilité faible et forte, et expliqué que ce débat souffrait d'une ambiguïté quant à la teneur empirique et normative des positions défendues de part et d'autre. Nous avons défendu l'idée que les deux camps sont réconciliables tant que la bataille est menée sur le terrain empirique, mais divergent à nouveau si l'on redéfinit ces camps en des termes normatifs. Dès lors, la durabilité faible (dans sa version normative) brandit l'argument de la compensation pour justifier les dégradations environnementales et climatiques. Quelles sont les options à notre disposition pour rejeter cet argument et ainsi fonder la durabilité forte (dans sa version normative)? Les quelques réponses examinées se sont avérées insatisfaisantes, et il ne nous suffira pas d'épouser une métrique intra-générationnelle objective afin de désamorcer l'argument de la

d'une métrique objective fait alors une différence. Parler, par exemple, des *intérêts* des individus futurs nous amènerait peut-être à renoncer à la stratégie de compensation, tout en sachant que la compensation laisserait les individus futures pleinement *satisfaits*. Cet argumentaire est exploré par Danielle Zwarthoed (2016).

compensation. La question difficile et l'argument de la compensation ne se laissent pas vaincre aussi facilement. Mais l'espoir est permis : dans les deux prochains chapitres, nous explorerons deux voies qui peuvent être empruntées pour répondre à la question difficile et rejeter l'argument de la compensation. Ainsi, nous devrions être en droit d'exiger des politiques publiques accordant une certaine forme de priorité lexicale à la protection du patrimoine naturel.

Chapitre 4 – Les copeaux de l’histoire : la valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel comme réponse à la question difficile?

« L’autobiographie d’une vieille planche est un genre littéraire qui ne s’enseigne pas encore sur les campus, mais chaque ferme située au bord d’une rivière est une bibliothèque où chacun, pour peu qu’il manie la scie et le marteau, peut venir s’instruire. »

- Aldo Leopold, *Almanach d’un comté des sables*, p.45.

4.1 Introduction

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la durabilité se définit non pas par la question empirique de la substituabilité, mais plutôt par la question normative de la compensation. Les durabilistes faibles considèrent que l’enrichissement des générations futures peut contrebalancer, de manière moralement légitime, la dégradation du patrimoine naturel (pour autant que les niveaux d’utilité restent au moins constants). À l’inverse, la durabilité forte voit cette compensation comme moralement problématique. Mais pourquoi le serait-elle? Pourquoi faire du zèle à essayer de protéger l’environnement si, en poursuivant des politiques de croissance, nos successeurs hériteront d’une richesse inouïe? Comme nous l’avons évoqué, pour aller au-delà d’un principe élémentaire de durabilité – qui consiste simplement à éviter la catastrophe climatique qui rendrait la Terre hostile à la vie humaine –, la valeur « informative » du patrimoine naturel pourrait offrir une avenue prometteuse. C’est cette voie que nous proposons d’explorer dans ce chapitre. Nous explorerons plus précisément la valeur *culturelle et mnémonique* du patrimoine naturel, et soutiendrons que cette valeur offre une réponse pertinente – mais d’une portée limitée – à la question de la compensation, permettant ainsi de jeter un premier doute sur la durabilité faible.

Nous commencerons par un tour d’horizon rapide de ce que l’on entend par la valeur « culturelle » et « mnémonique » du patrimoine naturel (2). Pour faire ressortir cette valeur,

une discussion des conceptions moderne (3) et postmoderne (4) de la nature sera nécessaire. Mais il ne suffit pas d'identifier et de mettre en évidence cette valeur culturelle et mnémonique; encore faut-il souligner son *importance* pour l'individu et la collectivité (5). Enfin, nous mentionnerons les problèmes rencontrés par la thèse défendue dans ce chapitre (6), avant de conclure (7).

4.2 La valeur culturelle du patrimoine naturel

Dans le champ de l'économie écologique et dans les rapports de recherche internationaux, l'on reconnaît de plus en plus que le « capital naturel » ne se réduit pas à un stock de ressources bonnes à exploiter, ou encore à des puits de carbone. Rudolf de Groot et ses collègues (R. S. De Groot, Wilson, and Boumans 2002), regroupaient sous la bannière des fonctions « informatives » du capital naturel les fonctions esthétique, récréative, culturelle et artistique, spirituelle et historique, scientifique et éducative. D'autres auteurs en économie écologique ont étudié ce qu'ils appellent la « valeur d'héritage » du patrimoine naturel (Wright and Eppink 2016). Dans l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, un rapport commandé par l'ONU et publié en 2005, étaient inclus dans les services culturels les services récréatif, esthétique et spirituel (Millennium Ecosystem Assessment 2005). Dans ce chapitre, nous mettrons plutôt l'accent sur la valeur *culturelle et mnémonique* du patrimoine naturel, parfois négligée dans les débats sur la durabilité (mais très présente dans les écrits d'Aldo Leopold).

Cette valeur culturelle et mnémonique se retrouve, de la façon la plus évidente, auprès des nations autochtones à travers le monde. On dit parfois de ces peuples qu'ils sont en harmonie avec la nature, qu'ils vivent en symbiose avec les rythmes naturels de leur territoire, effaçant la frontière entre nature et culture. Si cette vision est certainement romancée, elle n'est pas dénuée de sens. Pour ne prendre qu'un exemple, la culture atikamekw est intimement liée à la succession des six saisons et aux activités traditionnelles de chacune de ces six saisons (chasse à la perdrix, artisanat à partir d'écorces de bouleaux, etc.). Cette sensibilité aux rythmes naturels se répercute notamment dans l'un des rites atikamekw, celui des premiers pas, où le jeune enfant qui a appris à marcher est accompagné à l'extérieur de la maison familiale, marchant sur des branches de sapin jusqu'à un arbre décoré qui joue le rôle de « médiateur » entre le monde humain et le monde non-humain (Jérôme 2008, 48). En fait,

pour illustrer la façon dont la faune et la flore imprègnent la culture atikamekw et celle des Premières Nations de façon générale, l'on pourrait trouver moult exemples provenant de leur spiritualité, leur littérature, et peut-être surtout de leur attitude globale vis-à-vis du monde non-humain.

Bien sûr, en ce qui concerne l'importance culturelle du patrimoine naturel, plusieurs notions se chevauchent et ne peuvent être définies au scalpel. Bien que nous mettions l'accent sur les valeurs culturelle et mnémonique, celles-ci sont intimement liées à d'autres valeurs « informatives », même s'il demeure pertinent de les garder conceptuellement distinctes. Prenez le cas de la valeur artistique ; des écosystèmes ayant des traits esthétiques particuliers peuvent conduire au développement d'une sensibilité artistique particulière, faisant ensuite partie intégrante d'une culture. Par exemple, la découverte de l'Ouest sauvage aux États-Unis a certainement contribué au foisonnement d'une littérature spécifique, celle des récits de randonnées sauvages de toutes sortes (*nature writing*). Des explorations de John Muir aux retraites d'Edward Abbey dans le désert, cette littérature et cette sensibilité à l'esthétique sauvage font encore partie aujourd'hui de la culture américaine. L'on pourrait aussi évoquer la valeur *éducative* du patrimoine naturel : les réserves écologiques, par exemple, offrent d'excellents laboratoires et terrains de jeux pour mettre en œuvre « l'apprentissage par la pratique ». Une nation qui misera sur cette valeur éducative du patrimoine naturel (e.g. une nation autochtone) aura sûrement une culture imprégnée de ce patrimoine.

Cet attachement culturel au territoire n'est pas exclusif aux communautés autochtones. Au sein des sociétés occidentales et « modernes » se trouvent des communautés au rythme de vie et aux coutumes largement dépendants de ressources ou de milieux naturels, telles qu'une communauté de pêcheurs ou de mineurs.

Mais l'argument que nous souhaitons explorer et défendre va plus loin. Nous défendrons que même pour les cultures occidentalisées, industrialisées et urbanisées (i.e. pas seulement pour les nations autochtones ou pour les communautés de pêcheurs ou de mineurs), l'environnement naturel revêt une signification culturelle unique d'une grande importance pour la plupart d'entre nous. Prenant appui sur les critiques récentes de la nature comme extériorité radicale, nous avancerons qu'une distinction étanche entre nature et culture est illusoire; l'entrelacement entre la culture et la nature fait de cette dernière le réceptacle d'une

histoire commune, porteuse de sens, et cruciale pour l'identité individuelle et collective. Autrement dit, l'environnement « naturel » est tel un livre que les sociétés humaines *continuent à écrire et continuent à lire*. L'autobiographie d'un tronc d'arbre, pour reprendre l'image d'Aldo Leopold en exergue, est un genre littéraire d'une richesse inattendue. Mais avant d'examiner cette thèse en détail, voyons d'abord à quelle conception de l'environnement elle s'oppose.

4.3 La nature moderne : une nature sauvage

Aux États-Unis, la conscience écologique a pris un nouvel essor dans les années 1960, en particulier dans le sillon des travaux de Rachel Carson sur le danger des insecticides (1962). Mais cet essor fût précédé d'une importante tradition écologiste américaine, incarnée dans la notion de *wilderness* portée par quelques grands naturalistes comme Ralph Waldo Emerson, John Muir et Henry Thoreau. Ces penseurs entretiennent une vision quelque peu romantique du monde naturel : la nature vierge, immaculée, est perçue comme radicalement distincte des affaires humaines. Dans toute son altérité, elle devient source de recueillement et d'inspiration pour l'être humain socialisé, civilisés, extirpé de la nature sauvage. Elle est aussi source d'élévation spirituelle, puisque le monde naturel, créé à l'image de Dieu, nous procure une fenêtre sur la beauté et la perfection dont « Il » est capable⁷⁷. L'écologiste américain que l'on rattache communément à cette conception de la nature comme extériorité radicale et sublime est John Muir.

Trois éléments sont à distinguer dans cette écosophie, c'est-à-dire dans cette conception de la nature menant à une certaine attitude à son égard. D'abord, il y a un élément ontologique selon lequel il y a une distinction franche entre ce qui est naturel et ce qui relève de la culture, de l'artifice, de la civilisation. En témoigne la réflexion suivante de Muir, prenant la laine de mouton en exemple : « Il apparaît, en conséquence, que laine sauvage et laine domestique – mouton sauvage et mouton domestique – ne sont pas des termes proprement comparables, pas plus qu'on ne doit les considérer comme porteurs d'une opposition réciproque : ce sont deux choses différentes, pensées et réalisées à des fins totalement différentes. » (Muir 2011,

⁷⁷ Cette vision était aussi celle du romantisme européen, voyant dans le monde sauvage un condensé des mystères impénétrables de la vie. Selon William Cronon, le romantisme européen a largement influencé la notion américaine de *wilderness* (Cronon 1996).

25) Ensuite, il y a un élément normatif selon lequel le naturel est préférable à l'artificiel. Toujours selon Muir, « le sauvage est toujours plus beau que le domestiqué » et « le sauvage à l'état pur est la seule chose dont les hommes aussi bien que les moutons aient vraiment besoin. » (Muir 2011, 18; 27)⁷⁸ Enfin, le troisième élément de cette conception de la nature est l'élément spirituel : la nature étant de création divine, sa contemplation aide l'humain à élever son âme. Prenons à nouveau Muir en exemple : « Bien plus, il est à remarquer que ces modifications opérées à l'état sauvage n'ont rien à voir avec celles qui surviennent au hasard des caprices et des accidents de l'élevage, car il s'agit d'interventions de Dieu, destinées à atteindre des objectifs précis. » (Muir 2011, 21) En fait, la plupart des descriptions naturelles faites par Muir contiennent ce germe de religiosité : un orage est vu comme un « bienfaisant épanchement d'amour de la Nature »; celui qui se baigne dans le Grand Lac Salé en ressort « aussi propre qu'un saint »; enfin, les nuages sont vus comme des « montagnes célestes [qui adoucissent] l'âpre front des rochers par une douceur de toucher et de geste proprement divine. » (Muir 2011, 92; 97; 206)⁷⁹

Nous pouvons décrire cette conception de la nature comme particulièrement « moderne ». Plusieurs voient en la figure de Descartes le philosophe ayant tracé une ligne de démarcation étanche entre le sujet et l'objet, ce qui l'amena à décrire les êtres humains comme « maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes 2000, 99). Nous pouvons aussi mentionner la contribution de Francis Bacon, ayant avancé dans le troisième aphorisme de son *Nouvel Organum* que la nature doit être commandée, voire vaincue⁸⁰. Ce sont des auteurs comme Descartes et Bacon qui font dire à John Baird Callicott que « la première et la plus fondamentale caractéristique de l'idée moderne de nature est une dichotomie franche entre l'homme et la nature » (Callicott 1992, 16; voir aussi Cronon 1996).

Précisons toutefois que ce ne sont pas tous les auteurs de la modernité qui soutiennent ce type d'écosophie. Hegel et d'autres ont une conception beaucoup plus unifiée de l'humain et de la nature. L'on pourrait aussi arguer que la conception de l'environnement comme ressource

⁷⁸ La même idée se trouve chez Emerson : « Dans la nature sauvage, je trouve quelque chose de plus cher et de plus primordial que dans les rues ou les villages. » (Emerson 2015, 14)

⁷⁹ Ce troisième élément – spirituel – est aussi présent chez Emerson : « Mais la beauté dans la nature n'est pas la beauté ultime. Elle est le héraut de la beauté intérieure et éternelle » (Emerson 2015, 30).

⁸⁰ Disponible en libre accès sur le *Projet Gutenberg* (<https://www.gutenberg.org/files/45988/45988-h/45988-h.htm>). Consulté le 11 décembre 2018.

extérieure, exploitable, sans valeur autre qu'instrumentale et sans commune mesure à l'être humain, remonte à la révolution néolithique, ou encore au christianisme, comme le soutient Lynn White (1967). Par ailleurs, si l'on sort de la tradition occidentale, on réalise aisément qu'une conception symbiotique entre nature et culture – repoussant la notion de *wilderness* – est en fait assez commune et séculaire, comme dans les traditions autochtones, bouddhistes, etc. Bref, ces étiquettes de nature « moderne » et « postmoderne » sont des simplifications grossières, que nous conservons par souci de simplicité, et pour rappeler que la perception de la nature comme « sauvage » fut très influente durant la modernité, alors que la nature comme « symbiotique » (ou *post-wild*) gagne en popularité depuis quelques décennies.

4.4 La nature postmoderne : intriquée à l'être humain

Cette conception moderne de la nature comme altérité radicale a fait l'objet d'une remise en question profonde ces dernières années, en particulier depuis la publication choc du livre *The End of Nature* de Bill McKibben en 1989. La conception « postmoderne » de la nature voit celle-ci comme une extension de nous-même, c'est-à-dire entrelacée à l'humain et à son histoire.

Commençons par donner quelques illustrations de la porosité de la frontière entre l'artificiel et le naturel. L'être humain nouveau (ou cyborg) imaginé par les partisans du transhumanisme, l'animal domestiqué et l'épi de maïs génétiquement modifié sont-ils des instanciations *naturelles* de leur espèce respective? Comment séparer nettement le naturel de l'artifice en face du spectacle donné par un ménage qui reprend dans son champ les bruits de scies mécaniques et d'alarmes automobiles?⁸¹ Que penser des chercheurs qui parviennent à stocker des informations (pouvant être reconverties en fichiers informatiques) dans des branches d'ADN, ou encore des recherches en éthologie montrant la continuité entre les techniques, cultures et comportements animaliers et ceux de l'être humain? Quant à la nature humaine, l'étude de l'entrelacs entre ce qui est naturel et de ce qui est socialement construit est l'un des fils conducteurs de toute l'anthropologie, depuis ses pionniers comme Lévi-Strauss : « Où finit la nature? Où commence la culture? On peut concevoir plusieurs moyens de répondre à cette double question. Mais tous se sont montrés, jusqu'à présent,

⁸¹ Vu sur le site web de *National Geographic* (<http://video.nationalgeographic.com/video/weirdest-superb-lyrebird>). Consulté le 11 décembre 2018.

singulièrement décevants. [...] C'est que la culture n'est, ni simplement juxtaposée, ni simplement superposée à la vie. En un sens, elle se substitue à la vie, en un autre elle l'utilise et la transforme, pour réaliser une synthèse d'un ordre nouveau. » (Lévi-Strauss 2008, 52; 51) Ces quelques exemples nous donnent une raison *prima facie* d'interroger de façon critique le dualisme nature-culture de l'écologie moderne.

Avant d'entamer cet examen critique, précisons que la vision post-moderne de la nature que nous présentons ne défend pas une forme radicale de solipsisme ou d'idéalisme, selon laquelle la nature ne serait rien d'autre qu'une projection, une représentation ou une construction de l'esprit humain. Après tout, la faune et la flore existaient bien avant l'arrivée de l'homo sapiens. La vision post-moderne de la nature tente plutôt de mettre en relief l'influence réciproque – physique et symbolique – entre l'humain et le monde naturel non-humain. Dans certains cas, l'influence réciproque est minimale : une bête inconnue de l'humain et habitant une île déserte est certainement plus « sauvage » qu'un chien-robot programmé pour tenir compagnie à des humains. Mais la vision post-moderne de la nature souligne que les archétypes purs d'« artéfact » et de « sauvage » sont les deux extrémités d'une large gamme où l'artificiel et le naturel se mélangent à différents degrés.

4.4.1 Mutations physiques

En fait, la conception de la nature comme extériorité radicalement distincte des affaires humaines est problématique pour une première raison: il n'y a pratiquement plus de nature complètement « vierge ». C'était ce qu'avait en tête Bill McKibben quand il a titré son ouvrage *The End of Nature*. En voici quelques extraits emblématiques :

De la même façon que nous avons perturbé les forces les plus fondamentales autour de nous, le bruit d'une scie électrique sera désormais toujours présent dans la forêt. Nous avons changé l'atmosphère, et cela change le climat. La température, les précipitations ne seront plus entièrement le résultat d'une force séparée, indomptable par la civilisation, mais en partie un produit de nos habitudes, de nos économies, de notre façon de vivre. Même dans les régions les plus sauvages, où les lois les plus strictes interdisent d'abattre un seul arbre, le bruit de cette scie s'entendra, et une promenade dans les bois sera différente, empreinte de son gémissement. Le monde extérieur ressemblera à l'intérieur des maisons... Une idée, une entité peuvent disparaître comme une espèce animale ou végétale. L'idée, dans ce cas, c'est celle de la nature comme espace différent et sauvage,

comme monde indépendant auquel l'homme a dû s'adapter. [...] Même la Lune n'est plus à conquérir. (McKibben 1990, 69–70; 78, voir aussi 22; 82-84)⁸²

À quand remonte la fin de la nature? Depuis quand l'humain a-t-il altéré la très grande majorité des parcelles du monde naturel? McKibben voit dans les changements climatiques et dans le développement de l'arsenal nucléaire des points tournants. Aldo Leopold, pour sa part, accuse plutôt l'ubiquité du « Touriste Motorisé » (2013, 23–24). La magnifique description que fait Leopold, dès les années 1920, de la fin de la nature vierge mérite elle aussi d'être citée en longueur :

Quand je lis que MacMillan a installé la radio parmi les Esquimaux des mers polaires les plus reculées, que l'Everest est sur le point d'être gravi, et que les Russes sont en train d'ouvrir des pêcheries sur l'île Wrangel, je sais que nous approchons du moment où il n'y aura plus de lignes sans fin sur les cartes, plus de rivière puissante pour descendre des sommets andins et disparaître dans les immensités sauvages de l'Amazonie. Le bruit des bateaux à moteur envahira ces forêts inaccessibles, on entendra le cliquetis métallique des palans à vapeur sur la montagne du Soleil, et il y aura des phonographes et des chewing-gums sur la rivière de la Mère de Dieu. [...] Mais voilà qui témoigne de l'avènement d'une époque nouvelle dans l'histoire de l'humanité, une époque où les Lieux inconnus disparaissent et cessent d'être un élément essentiel de la vie humaine. (Leopold 2013, 20)

Ces troublantes épitaphes brossées par McKibben et Leopold nous amènent à faire le deuil d'une nature complètement sauvage et immaculée. Mais ces descriptions sont coupables d'une nostalgie quelque peu excessive au sens où elles opposent exagérément un « avant » et un « après ». Force est d'admettre que la nature s'est fortement anthropisée depuis la révolution industrielle. Mais comme nous l'avons mentionné plus haut, l'on peut remonter à la révolution néolithique et au développement de l'agriculture pour repérer les premières altérations significatives du paysage. Et même en faisant fi de l'avènement de civilisations sédentaires, toujours est-il qu'à travers le monde des peuples indigènes nomades ont eux aussi transformé leur territoire, notamment par la chasse (la disparition de la mégafaune, possiblement causée par l'humain, a possiblement provoqué la transformation de prairies en

⁸² Dans des notes précédentes, nous avons présenté Emerson comme souscrivant à l'écologie moderne. Toutefois, ses écrits sur la nature ne passent pas sous silence les vastes transformations anthropiques qu'elle a subies : « Par l'accumulation de ces aides [les « arts utiles »], combien la face de la terre a changé entre l'époque de Noé et celle de Napoléon! [...] Le degré de maturité des récoltes dans les fermes alentour modifie le visage de la terre de semaine en semaine. » (Emerson 2015, 18; 23)

forêts) ou encore par l'usage de la pyrotechnie pour aider la croissance et la productivité des arbres à fruits (Callicott 1992, 18; Marris 2011, 44–50).

Même si l'on se penche sur les milieux naturels les plus reculés, apparemment « intacts », la conclusion reste sensiblement la même, du moins selon l'essayiste Emma Marris (2011). L'enquête de Marris l'a mené notamment dans la forêt de Białowieża, à la lisière de la Pologne et de la Biélorussie. Cette forêt est présentée comme le dernier bastion de nature vierge en Europe, un îlot de nature qui a évolué indépendamment de l'humain civilisé⁸³. Et pourtant, un examen plus attentif révèle que la chasse organisée, les abattages, les conflits militaires, les migrations forcées et les changements climatiques ont modelé cette forêt au fil des siècles (Marris 2011, 39–43). De plus, la plupart des parcs naturels protégés – sanctuaires écologiques où la nature sauvage est supposément libre de fleurir indépendamment de l'intervention humaine – requiert une gestion humaine considérable, notamment avec des exterminations et migrations soigneusement orchestrées. Prenant l'exemple d'une réserve écologique de 75 km² en Australie, qui a exigé six années d'exterminations organisées pour chasser les espèces indésirables, Marris conclut ceci : « Pour faire de la zone un simulacre de 1770, les défenseurs de l'environnement doivent fusiller, empoisonner, piéger, clôturer et surveiller, sans cesse surveiller, de peur que les espèces exclues refasse irruption. » (Marris 2011, 11) Bref, de grands efforts humains sont déployés pour donner aux réserves écologiques l'image et le teneur que nous voulons bien leur donner.

4.4.2 Mutations symboliques

Mais ce n'est pas seulement *physiquement* que la nature est transformée par le contact humain; elle l'est aussi *symboliquement*. Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'environnement naturel est source d'inspiration en tout genre dans nos activités culturelles et artistiques : combien de poèmes et de récits de toutes sortes ont été inspirés de beautés

⁸³ L'entrée de Wikipédia sur la forêt de Białowieża s'ouvre ainsi : « La forêt de Białowieża, appelée aussi forêt de Belovej, est la plus ancienne forêt primaire d'Europe (formée il y a 10 000 ans lors de la dernière période glaciaire) qui est restée à l'écart de la plupart des influences humaines. » Disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Forêt_de_Białowieża. Consulté le 19 août 2017.

naturelles ou ont même été écrits comme odes à celles-ci? En témoigne cet extrait de *Souvenir* de Musset (1966, 373), poème inspiré de la forêt de Fontainebleau :

Je ne viens point jeter un regret inutile
Dans l'écho de ces bois témoins de mon bonheur.
Fière est cette forêt dans sa beauté tranquille,
Et fier aussi mon cœur.

En conséquence de ce foisonnement culturel et artistique inspiré et parfois même adressé à la nature, celle-ci devient porteuse de sens pour une société. Elle imprègne nos habitudes alimentaires, nos symboles nationaux, nos activités récréatives, notre langage et même le contenu de nos valeurs. Elle devient symboliquement chargée, jusqu'au point où elle peut nous rappeler, voire nous apprendre quelque chose sur qui nous sommes et d'où nous venons. La relation dynamique entre le contact avec la nature et l'élaboration de nos idéaux est examiné, dans le contexte américain, par Mark Sagoff (1974)⁸⁴. Sagoff est d'avis que la conception de la liberté qu'ont les Américains – une liberté comme indépendance mêlée de force et de courage – est le fruit d'une histoire naturelle particulière, celle de la conquête admirative de la *wilderness* (Sagoff 1974, 226–44). Dès lors, les objets de cette *wilderness* en viennent à incarner ces idéaux, en deviennent les symboles (ou les « paradigmes » comme le dit Sagoff), que ce soit l'aigle traversant le ciel ou la rivière sillonnant les vallées. Si la population américaine ne fait aucun effort pour préserver ses écosystèmes, ce sera peut-être le signe – toujours selon Sagoff – que leur conception de la liberté a évolué. Les symboles de cette nouvelle liberté seront peut-être la machine à laver ou la cafetière à percolation (Sagoff 1974, 243).

Le va-et-vient symbolique entre la nature qui nous inspire, nous affecte, nous contraint ou nous effraie, et notre propension à plaquer sur cette nature nos propres schèmes est complexe. Le sens (au sens de direction) de la relation en vient à être brouillé, comme l'explique l'historien Simon Schama : « une fois qu'une certaine idée du paysage, un mythe, une vision s'établissent en un lieu donné, ils ont le don de brouiller les catégories et de rendre la métaphore plus réelle que son référent, de s'intégrer au décor, en somme. » (1999, 73) En fait, nous effleurons là un grand débat anthropologique entre, d'un côté, une forme de

⁸⁴ Sur la valeur « transformative » de l'environnement naturel, voir aussi l'ouvrage de Bryan Norton (1987, chapitre 10), discutant notamment des thèses de Sagoff.

déterminisme écologique, selon lequel notre écologie est déterminée par les contraintes naturelles comme la disponibilité des ressources, et de l'autre côté les défenseurs d'une approche concevant notre écologie comme d'abord et avant tout déterminée par nos représentations symboliques (voir Descola 2011, 12–24). Expliciter précisément la nature du rapport symbolique entre l'humain et la nature exigerait que nous tranchions ce débat anthropologique, ce qui dépasse nos compétences.

Pour résumer, la nature en vient donc à porter un bagage symbolique. Elle devient dépositaire d'une culture. Parmi les nouvelles significations qu'elle porte en son sein, se trouve notamment une *histoire*, tantôt celle d'un individu, tantôt celle d'une nation. Le jour où Musset sombra dans le malheur et l'humiliation, la forêt de Fontainebleau ne se vida pas de son sens : elle offrait désormais le souvenir d'un bonheur et d'une fierté passée. Le jour où la machine à laver et la cafetière à percolation devinrent les nouveaux symboles de la liberté américaine, la faune et la flore américaine ne disparurent pas de l'imaginaire collectif national : elles devinrent les hérauts d'une histoire ineffaçable. Cela est d'autant plus vrai si l'on tient compte des mutations physiques décrites dans la section précédente. Au fil du temps, nous transformons un territoire, nous l'aménageons, le cultivons, et parfois nous le polluons. Ces transformations sont orientées par nos représentations symboliques préalables, et en retour, au fil de ces altérations physiques se transforment nos représentations symboliques. Le résultat est que la nature devient riche d'histoires locales et nationales – et l'est depuis longtemps. C'est aussi la thèse explicite de Simon Schama, et la thèse tacite que l'on retrouve dans plusieurs écrits d'Aldo Leopold. Voici la description que fait Leopold d'un pré au Texas ponctué de trembles et de bivouacs :

Ce sentiment d'avoir à l'instant découvert l'incroyable explique peut-être la profusion d'initiales, de dates et de marques de bétail gravées dans l'écorce patiente des trembles de chaque bivouac. Ces inscriptions permettraient à n'importe qui, n'importe quand de déchiffrer l'histoire de l'*Homo texanus* et de sa culture, non pas selon les froides catégories de l'anthropologie, mais à travers la carrière individuelle de quelque père fondateur dont vous reconnaissez tout à coup les initiales comme étant celles de l'homme dont le fils vous a grugé en vous vendant un cheval, ou avec la fille duquel vous dansiez autrefois. (Leopold 2000, 164–65)

Par ailleurs, l'un des passages forts de son *Almanach d'un comté des sables* est la coupe du chêne, où chaque coup de scie traverse une tranche d'histoire – humaine et naturelle – en

traversant les anneaux de croissance de l'arbre (Leopold 2000, 22–37; voir aussi Leopold 2013, 30; 34).

Jusqu'ici, nous avons surtout pris des exemples américains. Est-ce à dire que l'incarnation environnementale d'une mémoire nationale, au fil des mutations physiques et symboliques du territoire, est un phénomène proprement américain? Pour écarter cette crainte, prenons le temps de développer un exemple québécois, illustrant chacun des éléments expliqués jusqu'ici.

4.4.3 Une illustration locale: le cas des forêts québécoises

Prenons l'exemple des forêts boréales et méridionales du Québec. Celles-ci furent physiquement transformées de multiples manières, d'abord par les nations autochtones bien avant l'arrivée des premiers colons européens. Les autochtones pratiquaient des feux contrôlés afin de brûler les bouleaux et les jeunes arbres, en vue de laisser plus d'espace aux arbres à fruits, en particulier les chênes pour leurs glands⁸⁵. Ces forêts ont ensuite été transformées par les descendants d'Européens : par une longue tradition d'abattage, les camps de bûcherons ont significativement altéré le paysage forestier québécois.

Ces transformations physiques se conjuguent à des mutations et des appropriations symboliques. Avant de revêtir une signification pour une nation entière, une forêt ou même un seul arbre peut être le porteur d'une histoire singulière. À ce sujet, nous pouvons citer un exemple donné par Pierre Morency, poète et naturaliste québécois :

On fait pousser des arbres pour une infinité d'usages, mais j'ai un faible pour ces grands feuillus qu'on plante près des maisons pour souligner une date importante de la vie. Je ne cesse de rêver quand je circule en voiture : tiens, ce chêne superbe est une petite fille blonde née il y a cent vingt-cinq ans, ce peuplier orgueilleux est un amour qui dit au monde qu'il ne mourra jamais, cet arbre exotique dans le parc de la ville est un cadeau d'un pays qui n'existe même plus! (Morency 1989, 76)

⁸⁵ Il ne s'agit que d'un exemple de l'interférence autochtone. En réalité, les nations autochtones ont radicalement transformé le paysage canadien au fil des millénaires, par exemple en cultivant la mer par la confection de criques et en élargissant le territoire du saumon par le transfert d'œufs de rivières en rivières (et le saumon étant à la base de l'alimentation de certaines d'espèces mammifères et aviaires, ces transformations dues à la main autochtone eurent probablement des impacts écosystémiques significatifs). À ce sujet, voir la série documentaire *Le Canada, grandeur nature*, disponible sur <https://curio.ca/fr/collection/le-canada-grandeur-nature-1751/>. Consulté le 11 décembre 2019.

Mais ce qui nous intéressera davantage est la charge symbolique que peut revêtir un patrimoine naturel pour une nation entière. La figure folklorique du bûcheron, représentée par exemple dans nos légendes nationales comme la *Chasse-galerie* d'Honoré Beaugrand, fait partie de notre mémoire collective, tout comme la figure du coureur des bois. De plus, les produits de nos forêts ont pénétré nos habitudes langagières (e.g. *se tirer une bûche*), nos habitudes culinaires (e.g. sirop d'érable) et nos symboles nationaux (e.g. fleur de lys et feuille d'érable). Ces forêts, devenant symboliquement chargées, deviennent en quelque sorte *l'écho* des activités humaines, comme en témoignent ces vers d'un des plus grands poètes québécois, Émile Nelligan : « Les feuilles tombent et la brise d'automne gémit dans la ramure ; il fait sombre dehors ; mais ces tristesses de la nature, ces gémissements prolongés du vent, ne sont que les faibles échos de cette immense douleur qui veille au chevet du malade que Dieu redemande à la mère... » (Nelligan 1992, 12). Au lieu de l'image de l'écho, nous pourrions employer l'image du totem, comme le fait Pierre Morency quand il décrit l'érable à sucre comme « l'arbre-totem des Québécois [...] presque vénéré » (Morency 1989, 79–80). Ces forêts, simples amas de biomasse en apparence, finissent donc par porter en leur sein une partie de notre héritage immatériel, comme si nous avions gravé sur l'écorce de leurs arbres quelques lignes de notre histoire. Ce sont les artefacts d'une culture partagée. Cela nous donne un prisme de réflexion pour saisir la richesse de ces vers de Gilles Vigneault (1986, 37) :

À celui qui me dit :
Je suis de tel pays...
Je réponds : De quel arbre?

Sans surprise, le thème de la mémoire collective et de l'environnement naturel (et de la relation entre les deux) intéressent plusieurs romanciers québécois contemporains : Rafaële Germain qualifie la mémoire numérique de « mémoire *sans racines* », (Germain 2016, 74, italique dans l'original); Monique Durant dépeint l'histoire d'un village de bûcherons dans un roman intitulé *Le petit caillou de la mémoire*; Wajdi Mouawad situe et décrit le passé d'Aimée, personnage principal de la pièce de théâtre *Forêt*, au sein d'une forêt mystérieuse (et les première ligne de la pièce sont ces paroles d'Aimée : « Je ne me souviens de rien et ce que je sais, je le sais parce qu'on me l'a appris. »); de même Ying Chen, auteur sino-

canadienne ayant longtemps habité au Québec, prend appui sur des paysages naturels pour méditer sur la question de la mémoire, du déracinement et des perturbations identitaires⁸⁶.

Cette dynamique entre une culture et son creuset territorial évolue dans le temps : si nous regardons du côté de la littérature québécoise d'avant la Révolution tranquille, nous retrouvons une espèce d'idéologie agraire (ou pastorale) dans les « romans de la terre », idéologie incarnée dans des personnages tels que *Jean Rivard, le défricheur* d'Antoine Gérin-Lajoie, ou encore *Menaud, maître-draveur* de Félix-Antoine Savard. Une figure particulièrement intéressante de cette période et de cette écologie du terroir est le Curé Labelle : loin d'être un personnage de fiction imaginé par un romancier, François-Xavier-Antoine Labelle a marqué l'histoire du Québec, notamment en participant au développement de la région des Laurentides. Pourtant, cette figure historique revêt aujourd'hui quelques allures mythiques : ce souvenir du Curé Labelle comme d'un explorateur et un pionnier, armé d'une bonhomie naturelle et d'une soutane toujours salie de terre, a une coloration qui n'est peut-être pas strictement historique. Cette coloration un peu mythique est peut-être analogue à celle dont jouissent les explorateurs Lewis et Clark aux États-Unis.

Ce travail d'interprétation symbolique ne se veut pas scientifique. L'on pourrait présenter différemment le rapport symbolique des Québécois à leurs forêts, en regardant plutôt du côté de nos politiques gouvernementales, de notre cinéma ou encore de notre musique. L'on pourrait peut-être arguer qu'il s'agit d'un rapport d'exploitation, ou bien peut-être un rapport relevant du sacré. L'économie écologique nous sera alors d'un certain recours, en raison de ses nouvelles techniques pour évaluer et faire ressortir la valeur accordée par des populations à des biens naturels. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, plusieurs services écosystémiques sont dans l'angle mort du marché et n'ont aucun prix. Les économistes tentent donc de pallier cette lacune et trouvent différentes manières de mettre un prix sur ces services. La technique orthodoxe est celle de l'évaluation contingente : on

⁸⁶ Dans un monde où « [l]e changement est une loi absolue dans un monde sans absolu », Chen exprime une certaine fascination pour la permanence des paysages naturels : « Nous aimons la mer non pas pour ce qu'elle recouvre, pour ce qui se remue sous la surface, ce qui y vit et meurt, mais pour son aspect aérien, sa qualité d'être "au-dessus", sa permanence. [...] Ce que les vagues apportent jusqu'à la plage n'est que la trace de vies passées et mortes, de beautés imparfaites ou transformées, de corps vaincus et devenus matière. Cette vue nous procure un aperçu de l'histoire, et nous sommes émus par cette preuve de faiblesse, d'impermanence, de mortalité. » (Chen 2014, 12; 48–49)

demande tout simplement aux individus concernés par un service écosystémique d'estimer le montant monétaire qu'ils seraient prêts à déboursier pour assurer la protection de ce service. Cette technique a toutefois plusieurs défauts. Ces dernières années, les économistes écologiques ont testé plusieurs techniques alternatives, telles que l'évaluation contingente délibérative, où les individus délibèrent entre eux avant d'estimer quelle est la valeur qu'ils accordent (individuellement) au bien naturel en question (Lo and Spash 2013). Une autre technique nouvellement testée est celle, toute bête, du sondage avec questions ouvertes, débarrassée de l'obsession monétaire : on demande simplement aux personnes sondées d'exprimer quelle valeur – d'un point de vue qualitatif et non monétaire – ils accordent à un bien naturel. Le travail du sondeur est ensuite de classer, de catégoriser et d'interpréter ces réponses. Quand une enquête de ce type fut menée en Allemagne pour mieux cerner la valeur que les résidents du littoral accordaient à la mer, les chercheurs ont confirmé que les répondants n'accordaient pas seulement une valeur économique à la mer, mais aussi une valeur d'enracinement, d'identité locale et du sentiment d'être chez soi (*home*) (Gee and Burkhard 2010, 356).

Nous osons tout de même croire que l'interprétation que nous avons esquissée ci-dessus, aussi brève soit-elle, n'est pas dénuée de sens et révèle au moins une partie de la signification de notre attachement aux forêts québécoises⁸⁷. Comme matériau de base pour élucider la relation entre les Québécois et leur patrimoine naturel, la littérature actuelle et passée, reflétant nos rêves et nos préoccupations, est un point de départ assurément pertinent.

Et au vu de cette littérature contemporaine et de cette histoire, bref de cet imaginaire collectif abritant mille et un feuillus, il n'est guère étonnant d'observer chez les Québécois une certaine fougue dans leur volonté de protéger la forêt boréale et méridionale, comme en témoigne la lettre ouverte publiée en avril 2016 et protestant contre le projet de construction

⁸⁷ Nous avons mis l'accent sur les forêts québécoises et leurs mutations physiques et symboliques, mais d'autres composantes de notre patrimoine naturel auraient pu être mises de l'avant pour illustrer notre propos. Nous aurions pu parler de *l'hiver*, des changements climatiques qui dérèglent ses rythmes, et de Gilles Vigneault qui chante que son pays n'est pas un pays, mais l'hiver. Nous aurions pu parler du *St-Laurent*, sillonné par les premiers explorateurs et restant à ce jour la colonne vertébrale des Québécois, du moins si l'on en croit la romancière Monique Durant : « Eau de vie, eau d'histoire, eau de nos sources vives, c'est bien de cela qu'il s'agit. Je m'ennuie. Je m'ennuie du fleuve comme d'un être cher. Un manque ontologique. Il n'est rien qui me ramène davantage à moi-même et à ce pays mien, que la pensée du fleuve, long squelette de mon être et de mon peuple, dont chaque vertèbre est une rivière flamboyante se jetant dans sa moelle épinière. » (Durand 2017, 9)

de l'oléoduc Énergie Est. Voici les deux extraits mentionnant le risque que représente Énergie Est pour les forêts :

Au-delà des risques qu'il pose en matière d'environnement et de sécurité, accepter Énergie Est, c'est aussi nous soumettre au diktat d'une industrie qui n'a qu'un objectif : extraire le maximum possible de pétrole en saccageant la forêt boréale de l'Ouest canadien et acheminer ce liquide vers les côtes afin de l'exporter sur les marchés internationaux. [...] Énergie Est n'est pas un projet au bénéfice des populations qui habitent le territoire. Certes, il nous lie, de l'Alberta au Nouveau-Brunswick, en passant par le Québec et l'Ontario. Mais le seul véritable lien qu'il représente, c'est le risque que l'on partage de voir nos rivières, nos champs et nos forêts souillés à tout jamais pas un déversement le long du tracé. (Pineault 2016)

Cette lettre – et donc cette préoccupation pour les forêts canadiennes – est signée par les grands leaders environnementaux du Québec (Équiterre, la Fondation David Suzuki et Greenpeace), mais aussi par une députée provinciale, un député fédéral, un maire, et nombre de syndicats, organismes, et associations de la société civile. Nous pouvons donc en conclure qu'un certain attachement aux forêts québécoises et canadiennes est loin d'être marginal dans la population.

Résumons. La distinction étanche entre nature et culture doit être remise en question, pour des raisons tant physiques que symboliques. Dès que l'on prend la juste mesure de l'enchevêtrement de la nature et de la culture, force est d'admettre que la nature est porteuse de sens, notamment d'une histoire humaine. L'environnement naturel peut être comparé à un livre que les sociétés humaines *continuent à écrire et continuent à lire*. Il est le dépositaire d'une mémoire collective que nous avons modelée au fil du temps. Il est comme la « vieille planche » citée en exergue qui nous livre son autobiographie, autobiographie où s'entremêlent plusieurs éléments humains et non-humains.

En apparence, l'on pourrait penser qu'une tension existe entre ces réflexions et les thèses défendues dans le chapitre précédent. Après tout, nous avons dressé une distinction franche entre le capital naturel et le capital technique. Mais cette tension peut être désamorcée en distinguant *valeur* (ou fonction) et *statut*. Deux choses peuvent avoir différents statuts sur la gamme nature-artifice, et pourtant remplir une fonction similaire. Par exemple, un chien domestique et un chien robot n'occupent pas la même place sur la gamme nature-artifice (le chien-robot est certainement plus « artificiel » que le chien domestique), mais peuvent avoir

tous deux pour fonction de tenir compagnie à une personne âgée. À l'inverse, deux choses peuvent avoir un statut semblable quant à leur caractère « sauvage » ou « artificiel », et pourtant remplir des fonctions très différentes. Par exemple, un livre de recettes et la Bible sont tous deux des artefacts culturels produits sur des supports papiers (papier provenant des forêts), mais leurs valeurs sont distinctes (valeur culinaire, historique, religieuse, etc.). Le capital technique et le capital naturel n'occupent peut-être pas exactement le même espace sur la gamme nature-artifice (le capital technique est certainement moins « naturel »), mais les réflexions avancées dans ce chapitre visaient à réduire la distance entre ces deux familles d'objets, et à montrer qu'elles s'inscrivent plutôt dans une logique de continuité, souvent d'enchevêtrement. Mais même si l'on rapproche ces deux familles d'objets quant à leur statut sur la gamme nature-artifice, toujours est-il que leurs fonctions sont différentes. Le capital technique regroupe cette famille d'objet ayant surtout pour fonction de créer (avec l'aide de l'humain) de la richesse (pour l'humain). Le patrimoine naturel regroupe cette famille d'objets et d'êtres qui remplissent d'autres types de fonctions : régulation des températures terrestres, habitat pour le monde animal, réceptacle de la mémoire humaine, etc. Bien sûr, les variables de statut et de fonction ne sont pas tout à fait indépendantes l'une de l'autre : si l'environnement naturel a notamment pour valeur d'être l'écho de la mémoire humaine, c'est en grande partie *parce qu'il* est entrelacé aux affaires humaines. Et parce qu'il est entrelacé aux affaires humaines, il peut être vu comme un héritage partiellement « produit » et transmis de génération en génération. Pour ces raisons, il nous semble plus approprié de parler de l'environnement naturel comme d'un patrimoine et non un capital; et plus approprié de parler de ses valeurs et non de ses fonctions. Dès lors, nous abandonnerons dorénavant l'expression *capital naturel* au profit des termes *patrimoine naturel*, sans perdre de vue qu'une opposition nette avec les créations humaines est en partie illusoire.

Précisons à nouveau que l'annonce de la « fin de la nature » ne signifie pas que celle-ci soit désormais *réductible* à la culture. L'interférence humaine dans un paysage ou un écosystème est une affaire de degré : un érable à sucre est un objet clairement plus « naturel » qu'un marteau-piqueur, même si l'érable à sucre a été « cultivé » par l'humain. Même si nous devons prendre acte du continuum entre nature et culture, nous devons aussi prendre acte de l'existence des deux branches de l'éventail. Dire qu'il n'y a plus de nature vierge ne revient

pas à dire que l'ensemble du « système-Terre » est complètement anthropisé⁸⁸. La principale leçon à tirer de ce que nous avons expliqué jusqu'ici dans ce chapitre est qu'un rétrécissement de l'espace conceptuel entre nature et culture nous aide à voir la valeur culturelle et mnémonique de la nature, valeur qui serait absente si ce n'était de l'entrelacs entre nature et culture.

4.5 Nature postmoderne et compréhension de soi

En quoi ces réflexions nous aident-elles à répondre à la *question difficile de la durabilité*? Pour rappel, la question difficile de la durabilité est la suivante : si le patrimoine naturel a des valeurs informatives (incluant les valeurs culturelles et mnémoniques) distinctives, quelle est l'importance relative de ces valeurs comparée à celle des fonctions des autres types de capital? De façon moins alambiquée : est-ce plus important pour l'humain de conserver une forêt pour sa valeur mnémonique et culturelle, ou l'exploiter pour sa valeur économique? Une partie de la réponse devrait être assez claire à ce stade-ci de la discussion. Comme nous l'avons expliqué, le patrimoine naturel peut être partiellement vu comme une extension de nous-même, dépositaire d'une mémoire collective. Il devient alors un « donneur de sens » essentiel pour notre compréhension de soi, et fait partie intégrante de la culture qui est l'un des « horizons de sens » de l'existence humaine. Ces expressions sont de Charles Taylor, et celui-ci résume à merveille les dommages qui peuvent être causés à ceux à qui l'on inflige une compréhension de soi déformée :

La thèse est que notre identité est partiellement façonnée par la reconnaissance ou son absence, souvent par la *mal*-reconnaissance des autres, et donc une personne ou un groupe de personnes peut subir un dommage réel, une distorsion réelle, si les personnes ou la société les entourant leur renvoient une image d'eux-mêmes réductrice, avilissante ou méprisante. La non-reconnaissance ou mal-reconnaissance peut causer un tort, peut être une forme d'oppression, emprisonnant une personne dans un mode d'être faux, déformé et diminué. [...] La caractéristique centrale de la vie humaine est son caractère *dialogique*. Nous devenons pleinement des agents humains, capables d'une compréhension de soi, et donc capable de définir notre identité, grâce à l'acquisition de riches langages expressifs humains. Pour mon propos, j'emploie *langage* en un sens large, comprenant non seulement les mots que nous disons, mais aussi d'autres modes d'expression par lesquels nous nous définissons, incluant les "langages" de l'art, de la

⁸⁸ Nous devons cette expression « d'éventail », et l'inspiration pour les nuances apportées dans ce paragraphe, à Virginie Maris, « Un autre "Grand Partage" – repenser la nature sauvage à l'heure de l'Anthropocène », communication présentée à l'Université Laval, dans le cadre des *Ateliers de philosophie moderne et contemporaine*, 16 mars 2017. Voir aussi Leopold 2013, 27.

gestuelle, de l'amour et ainsi de suite. Mais nous apprenons ces modes d'expression par l'échange avec autrui [...] ce que George Herbert Mead appelle des "donneurs de sens". (Taylor 1994, 25, italiques dans l'original, nous traduisons)

Dans cette citation, Taylor ne parle pas du patrimoine naturel, mais bien de la reconnaissance sociale. Or, si nous avons raison de décrire la nature comme enchevêtrée à l'être humain et dépositaire d'une mémoire collective, certaines des préoccupations de Taylor vis-à-vis des troubles identitaires et manques de reconnaissance peuvent s'appliquer, dans une certaine mesure, au patrimoine naturel. À proprement parler, il n'y a « reconnaissance » et relation « dialogique » qu'entre humains. Mais le patrimoine naturel, enchevêtré à l'histoire humaine et dépositaire d'une mémoire collective, peut être vu comme un « donneur de sens » important pour la compréhension de soi. La dégradation du patrimoine naturel nous priverait d'une compréhension de soi adéquate, car nous perdriions un donneur de sens crucial par lequel nous acquérons les modes d'expressions propres au fait d'habiter, de cultiver, de transformer et de préserver un territoire, mais aussi d'y plonger pour y retrouver quelques pages de notre histoire.

Une expérience de pensée rapide saura peut-être frapper le lecteur : et si les Québécois étaient relocalisés dans le désert du Nevada, dans des cités aux infrastructures inspirées de celles de Las Vegas – et dotées de forêts plastiques luxuriantes – mais loin de la forêt boréale, du St-Laurent, de l'hiver, de l'île d'Orléans et du lac St-Jean, des plaines d'Abraham et du Mont-Royal, du Rocher Percé et du parc de la Vérendrye, ne perdraient-ils pas une partie d'eux-mêmes? Il nous semble qu'un dommage serait causé sous la forme d'une perte culturelle et identitaire, sous la forme d'un déracinement qui ne saurait être apaisé par la magnificence des canyons et des cactus⁸⁹.

L'une des prémisses implicites de cet argumentaire renvoie à l'importance de la mémoire pour l'identité individuelle et collective. Pour reprendre la typologie de Jeffrey Blustein (inspirée de Nietzsche), une mémoire *critique* vis-à-vis du passé est absolument nécessaire pour aller de l'avant et se modeler selon sa propre volonté. Mais celle-ci doit trouver un point

⁸⁹ Accompagnant ce sentiment de perte, peut-être vivrions-nous, à la manière de Kathleen Dean Moore face aux coupes à blancs transfigurant le cap Perpetua dans l'Oregon, les cinq étapes du deuil, du déni à l'acceptation, en passant par la colère, la négociation et la dépression (Dean Moore 2008).

d'équilibre avec une mémoire *monumentale* et une mémoire *antiquaire*. La mémoire monumentale nous renvoie aux figures et événements du passé pouvant constituer des sources d'inspiration pour nous, contemporains. Cette mémoire se mêle souvent à la fiction (nous pouvons repenser au Curé Labelle et à Lewis et Clark), de sorte que des événements passés peuvent revêtir une certaine grandeur épique, et les figures passées une sorte d'héroïsme digne d'admiration (Blustein 2008, 7–8). Mais il ne s'agit pas que des mythes fondateurs : la mémoire monumentale comprend aussi l'inspiration que peut procurer le souvenir d'un contact privilégié avec nos ancêtres directs qui ont pu faire preuve de qualités que nous souhaitons reproduire (Blustein 2008, 8). La mémoire antiquaire, de son côté, est celle qui nous procurent nos racines. En sachant d'où nous venons, en connaissant le parcours tumultueux qui a mené à notre existence, nous nous sentons appartenir à un récit, à un devenir en progression. Nous sommes ainsi à l'abri de l'angoisse qui serait la nôtre si nous nous sentions comme le fruit de l'arbitraire pur (Blustein 2008, 8). Cette mémoire antiquaire nous permet de nous inscrire dans une continuité, et comme nous l'avons vu dans le second chapitre, ce sentiment de continuité est d'une grande importance. Pour préciser, chacune de ces formes de mémoire présente des risques si elle n'est pas contrebalancée par les autres. Par exemple, la mémoire antiquaire peut mener à une forme de stagnation de l'histoire, un statu quo rationalisé, voire des replis identitaires, si elle n'est contrebalancée par la mémoire critique. Mais en elles-mêmes, chacune de ces mémoires joue un rôle décisif dans la formation de l'identité d'une personne et d'une nation.

Pour ces raisons, parmi les types de torts causés par la dégradation du patrimoine naturel se trouve un tort identitaire d'une gravité non négligeable. Le dommage causé par une baisse du potentiel productif serait-il moindre? La valeur symbolique profonde et multidimensionnelle du patrimoine naturel importe-elle davantage que la richesse pécuniaire produite par le capital technique? Nous répondons par l'affirmative. Imaginons que l'évolution future des technologies déjoue le paradoxe d'Easterlin (selon lequel au-delà d'un certain seuil de richesse, une augmentation de richesse n'a qu'un effet négligeable – voire un effet nul – sur l'augmentation du bien-être), par exemple avec le développement de la fusion nucléaire permettant une consommation toujours plus grande d'énergie. En d'autres mots, admettons l'hypothèse que les augmentations futures de richesses augmenteront bel et bien le bien-être futur. Toujours est-il que ces richesses n'ont pas la même importance en termes

de compréhension de soi. Elles ne semblent pas avoir une valeur identitaire comparable à celle du patrimoine naturel. Elles ne forment pas un contexte de significations dans lequel s'inscrit et se comprend l'histoire humaine d'hier et d'aujourd'hui (en témoigne l'obsolescence programmée). Au chapitre précédent, nous avons évoqué une étude sur les préférences individuelles en matière de compensation face à un déversement de pétrole. Les répondants signalaient une préférence marquée pour la prévention *ex ante*, la restauration écologique ou la compensation sociale (e.g. réinvestissements en éducation). La préférence pour la compensation sous forme d'une hausse du capital technique était la moins répandue. Malgré tout, nous avons conclu à ce moment que l'on ne pouvait prévoir de façon fiable que ces préférences seraient aussi celles des générations futures. C'était la conclusion prudente qui s'imposait à ce stade de la discussion. Mais au regard des idées avancées dans ce chapitre, nous sommes à même de réviser cette conclusion prudente. Si les participants à cette étude préfèrent une restauration écologique (ou une meilleure prévention) à une hausse du potentiel productif; si les résidents du littoral en Allemagne voient en la mer un *chez soi (home)*; si une panoplie de leaders sociaux et environnementaux du Québec s'opposent à la construction d'un oléoduc en partie pour des raisons environnementales; si une vaste majorité de Québécois (86%) sont favorables, selon un sondage, à ce que le gouvernement applique un moratoire aux abattages des forêts intactes, de manière à créer des aires protégées (Bert 2007), l'on peut en conclure que nous ne sommes pas face à des préférences personnelles purement subjectives et idiosyncratiques, comparables à une préférence pour la glace à la vanille ou la couleur verte. La préférence pour le patrimoine naturel est une préférence de premier plan témoignant du désir de se situer dans un milieu et dans une histoire. Cette préférence s'explique en grande partie par la valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel. Il s'agit peut-être d'une préférence de deuxième ordre, au sens où les inquiétudes et nécessités du quotidien nous mènent parfois à agir de façon contraire à cette préférence, par exemple en surconsommant des produits faits de matières non-renouvelables et non-recyclables, mais dont le prix est plus abordable. Pour reprendre une image du chapitre 2, les inquiétudes et nécessités du quotidien forment des panneaux de signalisation parfois trompeurs, qui nous éloignent de la destination voulue. D'où l'importance de l'investigation philosophique et du travail d'explicitation de nos préférences et des sources de notre bien-être.

L'on pourrait rétorquer que les avancées du capital technique nous procurent, avec l'avènement du numérique et du stockage quasi-illimité de données, un dépositaire nouveau genre d'une mémoire collective. Ce n'est pas faux, mais comme le défend l'essayiste Rafaële Germain dans *Un présent infini*, cette mémoire est d'un type radicalement distinct. Ce stockage numérique se fait sans discrimination, sans filtre, et entrepose absolument tout, dans les moindres détails, sans capacité d'oubli et sans capacité de tri. Comme nous l'avons brièvement expliqué au chapitre précédent, une part d'oubli est nécessaire à la mémoire, afin de mettre en relief les éléments les plus importants. La mémoire numérique a peut-être ses vertus, mais il nous suffit d'insister sur le fait que ce mode de mémorisation collective est tout à fait différent de ce que permet le patrimoine naturel, qui lui semble plutôt « stocker » et refléter les traits saillants d'une mémoire et d'une culture. Cela nous suffit pour affirmer que la valeur identitaire et mnémonique du patrimoine naturel est *unique* et satisfait donc le critère de l'irremplaçabilité.

Nous avons alors en main tous les éléments pour offrir une première réponse à la stratégie de compensation.

Premier argument contre la stratégie de compensation : Si nous devons renoncer à dégrader le patrimoine naturel et à en compenser la perte par une hausse du potentiel productif, c'est en raison de la valeur culturelle et mnémonique unique du patrimoine naturel qui surpasse en importance la valeur pécuniaire du capital technique.

Cet argument a l'avantage de faire le pont avec les thèses défendues au chapitre 2. Nous avons relevé le désir largement répandu de se projeter dans l'avenir, en espérant que soient perpétuées les choses que nous avons valorisées durant notre vie, et en espérant que les générations futures ne laissent pas toutes ces choses sombrer dans l'oubli. Nous avons examiné, dans ce contexte, l'horizon de sens que procurent les générations ultérieures à leurs prédécesseurs, notamment via une obligation de mémoire. Si les idées avancées dans ce chapitre-ci sont plausibles, alors la protection du patrimoine naturel offre un horizon de sens de deux manières. Étant donné l'enchevêtrement de la nature et de la culture, le patrimoine naturel sert à la fois d'horizon de sens pour des contemporains (et pour leurs successeurs), au sens où il fournit une multitude de points d'ancrages symboliques pour nourrir une compréhension de soi adéquate; en même temps, il offre un horizon de sens pour nos

prédécesseurs, car un patrimoine naturel conservé donne vie – dans une certaine mesure *littéralement* – à une mémoire collective.

À ce sujet, Simon Schama prend en exemple le *Tu bi-shevat*, célébration juive où les enfants sont invités à planter de nouveaux arbres. Schama se remémore la façon dont il a lui-même vécu, enfant, ce « nouvel an des arbres » : « Tout ce que nous savions, c'était que planter la forêt juive, c'était revenir à notre berceau, aux origines de notre nation. Racines prises, le cycle irrésistible de la végétation, où la mort ne fait que fournir un compost à la régénération, semblait nous promettre la véritable immortalité nationale. » (Schama 1999, 12)

Mais au-delà de cet exemple juif, Schama observe une certaine universalité dans la quête d'immortalité collective via le patrimoine naturel, surtout dans les traditions religieuses :

Du culte de l'arbre primitif chez les peuples du Nord, à l'iconographie chrétienne de l'arbre de vie et de la croix de bois, jusqu'aux images où Caspar David Friedrich a associé explicitement le sapin toujours vert et l'architecture de la résurrection [...], l'itinéraire peut paraître ésotérique, mais il commence pourtant avec l'un de nos désirs les plus viscéraux et les plus puissants : celui de trouver dans la nature une consolation à notre propre mortalité. C'est pourquoi ces forêts, avec leur promesse annuelle de renouveau printanier, nous semblent le décor approprié pour notre dépouille mortelle. (Schama 1999, 21)

Bref, le patrimoine naturel est un bien bidirectionnel : les noms gravés sur les écorces des chênes offrent aux générations actuelles et futures un contexte riche en significations et en symboles fortifiant une auto-compréhension complexe et digne; et composent simultanément quelques pages d'histoire faisant écho au passé.

Cela dit, ce premier argument contre la stratégie de compensation rencontre de sérieuses difficultés. Tous les membres d'une nation partagent-ils la même perception du patrimoine naturel qui est le leur? Les Québécois valorisent-ils tous de la même façon les forêts boréale et méridionale arpentant le territoire? La réponse est, à n'en point douter, négative. Si l'on doit éviter de présenter l'écophilosophie d'une nation de façon monolithique, cela réduit-il la portée de notre argumentaire? Dans une certaine mesure, oui. C'est ce que nous tâcherons de montrer dans la dernière section, et cette limitation de l'argument culturel et mnémotechnique nous incitera à le compléter d'un autre, exploré au prochain chapitre.

4.6 Limites de l'argument culturel et mnémorique

4.6.1 Sociétés plurielles et écosophies conflictuelles

Il y a une certaine parenté entre les thèses défendues ici et la critique communautarienne adressée au libéralisme rawlsien dans les années 1980 (pour un aperçu, voir Berten, De Silveira, and Pourtois 2002). Cette critique avait essentiellement deux chevaux de bataille, et un présupposé implicite.

D'abord, elle s'attaquait à la vision atomiste de la personne, selon laquelle l'individualité précède (d'un point de vue identitaire) toute appartenance communautaire. Le libéralisme (surtout rawlsien) entretiendrait une conception de l'individu comme désincarné, indépendant de tout attachement non-choisi⁹⁰. L'individu ferait le choix, dans l'abstrait, d'adopter et de nourrir tel ou tel attachement identitaire. Pour la pensée communautarienne, cette conception de la personne fait fausse route. Les groupes auxquels nous nous identifions définissent en amont notre personne, ils sont constitutifs de notre identité et donnent les points de repères qui nous permettent de faire le moindre choix individuel. Nous ne choisissons pas dans l'abstrait nos finalités : ce sont nos communautés d'appartenance qui nous donnent en grande partie les valeurs, les finalités et les perceptions que nous faisons nôtres. Autrement dit, le lien communautaire a préséance, du point de vue de la formation de l'identité, sur l'autonomie individuelle.

Le deuxième élément de critique s'attaque au coopérativisme tel que décrit dans le premier chapitre, selon lequel la société est un système complexe de coopération nous permettant de satisfaire (de façon instrumentale) nos intérêts respectifs. Pour la pensée communautarienne, la société est bien plus qu'une association formée en vue de l'avantage mutuel : elle est le lieu de la poursuite de biens communs valorisés en eux-mêmes et non pour des raisons instrumentales. Une langue vernaculaire serait un exemple de bien commun valorisé pour

⁹⁰ Bien que cela ait peu d'incidence sur le présent argumentaire, mentionnons que la critique communautarienne construit, à notre avis, un homme de paille : le libéralisme rawlsien fait une place non négligeable aux attachements identitaires particuliers. Rawls note explicitement que la société d'appartenance n'est pas choisie (Rawls 2008, 20), et voit la société politique comme une « communauté de communautés », comme relevé au second chapitre. De plus, quand Michael Sandel critique l'individu désincarné de Rawls, il décrit l'individu de la position originelle, derrière le voile d'ignorance (Sandel 2002, 262), pour ensuite affirmer que l'individu réel n'est pas désincarné (Sandel 2002, 263). Or, le membre de la position originelle est une construction théorique, bel et bien désincarnée. La conception de la personne « réelle » de Rawls n'est pas comparable au participant fictif de la position originelle.

lui-même. Au Québec par exemple, la valeur de la langue française vient de ce qu'elle est communément partagée; et sa valeur est autre qu'instrumentale, sinon l'on aurait tôt fait de l'abandonner au profit de la *lingua franca* mondiale qu'est la langue de Shakespeare.

Enfin, le présupposé implicite de la critique communautarienne est une vision plutôt monolithique de la communauté d'appartenance. Une nation comme le Québec (si cela peut être décrit comme une « communauté ») est vue comme relativement homogène, avec des frontières assez claires et presque'étanches.

Bien que nous soyons globalement sympathique à ces trois éléments de la critique communautarienne, nous entretenons plusieurs réserves. Sur le premier point, il nous semble effectivement avisé de toujours considérer l'individu comme ancré dans un contexte social et culturel particulier. Nos groupes d'appartenance dictent en grande partie – de façon parfois inconsciente – les valeurs et finalités que nous poursuivons individuellement. Par contre, il ne faut pas sous-estimer la capacité de l'individu à prendre du recul vis-à-vis de ses attachements identitaires, capacité renforcée par la diversité de nos sentiments d'appartenance et des bagages de référents qu'ils mettent à notre disposition. Par exemple, une personne pourrait prendre appui sur le bagage de signifiants que lui offre sa religion, sa classe sociale ou ses liens familiaux pour jeter un regard critique sur son appartenance nationale, ou vice versa (comme l'a fait Mohamed Ali quand il a pris appui sur son appartenance religieuse pour jeter un regard critique sur son appartenance nationale). Chose certaine, l'interdiction de jeter un tel regard critique sur l'une de nos racines identitaires doit être vue comme une violence, pour reprendre l'expression d'Amartya Sen (2007). Ensuite, il est vrai que plusieurs biens communs sont partagés par les membres d'une société. Ces biens sont d'une grande importance car ils représentent souvent des liants sociaux, vecteurs de compréhension mutuelle, voire de solidarité. Mais là encore, l'on ne doit pas présumer du caractère universel ou univoque de ces biens. L'entretien d'une histoire partagée, par exemple, peut être vu comme l'un de ces biens. Mais cette histoire sera tantôt avare de détails sur une injustice passée, tantôt aveugle à la contribution passée d'un groupe marginalisée, tantôt facteur d'exclusion face à l'autre – l'immigrant par exemple. Ces considérations nous mènent naturellement au troisième élément de la critique communautarienne, soit son présupposé d'homogénéité communautaire. Les frontières d'une communauté sont toujours

en mouvements, les hybridations à la fois inévitables et souvent désirables. Et chaque communauté contient son lot de dissidents – du moins si la communauté est « ouverte » et n’opprime pas ses membres.

Pourquoi ce détour par l’examen critique de la pensée communautarienne? Parce que pour avancer l’argument de la valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel, nous avons nous-même ancré l’individu dans son contexte (naturel-culturel) particulier; nous avons soutenu que la préservation de ce contexte naturel-culturel particulier pouvait être vue comme un bien commun valorisé pour des raisons autres qu’instrumentales; nous avons présenté l’écophilosophie nationale québécoise de façon assez monolithique. Or, le risque d’un tel argument est de réifier et de donner un statut privilégié à une majorité, au détriment des minorités et des voix dissidentes. Cela ne signifie pas pour autant que le premier argument contre la stratégie de compensation doit être complètement abandonné. Après tout, les mouvances d’une communauté doivent être vues comme une invitation à en interroger les frontières et les attributs, une invitation à l’ouverture face aux influences externes, mais cela ne mine pas pour autant l’exercice consistant à élucider l’*ethos* d’une collectivité (à ce sujet, voir Maclure 2007). Ainsi, le caractère fluctuant et parfois conflictuel d’une écophilosophie nationale n’invalide pas complètement l’argument culturel et mnémonique en faveur de la durabilité forte, mais en réduit la portée. Examinons deux types de conflit pouvant ébranler une écophilosophie nationale.

Le premier type de conflit se niche dans notre rapport ambigu à notre patrimoine naturel. L’histoire qui nous lie à un territoire n’en est pas qu’une de préservation, de récréation, d’agriculture respectueuse des rythmes naturels, et d’inspiration esthétique. Elle est aussi une histoire d’exploitation, de marchandisation, de dégradations et de contaminations. Un rapport instrumental et imprévoyant fait *aussi* partie du rapport que nous avons eu, historiquement, avec notre patrimoine naturel. Après tout, c’est peut-être pour continuer une longue tradition bûcheronne que nous devons accepter le fait que plus de la moitié du couvert forestier québécois soit cédé à l’exploitation industrielle! (Dubois 2015, 71) L’on pourrait répondre que des coupes à blancs illimitées ne font pas que « contribuer à une tradition » : elles *éliminent* l’un des dépositaires de notre mémoire collective. Mais l’objection peut être présentée différemment : prenez le cas d’un site contaminé depuis plusieurs décennies. Ce

site devient donc le porteur d'une histoire peu glorieuse, celle de négligences, de pollution et d'indifférence. Mais alors, ce site contaminé ne devient-il pas porteur d'une histoire passée qui a quelque leçon à nous apprendre, de la même façon qu'il importe (comme défendu au chapitre 2) de commémorer les injustices passées, entre autres pour éviter de les répéter? Dans ce cas, ne faudrait-il pas renoncer à décontaminer ce site? On ne peut passer sous silence cette ambiguïté de notre rapport historique au patrimoine naturel. Contentons-nous de réitérer une idée formulée plus haut : on ne peut laisser la mémoire antique saturer tout le champ de la mémoire collective. L'on en viendrait à célébrer le passé quoiqu'il fût, et célébrer le présent quoiqu'il soit. La mémoire antique doit être contrebalancée par une mémoire critique. D'autres jugements normatifs – qui vont justement informer la mémoire critique – doivent intervenir. L'un de ces points de vue normatif sera exploré dans le prochain chapitre.

Le second type de conflit concerne les conflits de perceptions et de valeurs entre populations et individus partageant un même territoire, un même patrimoine naturel. Par exemple, alors que le Canada et les États-Unis partagent la charge de la gestion des Grands Lacs, ces deux nations ont peut-être une perception et une valorisation différentes de ces écosystèmes aquatiques. Plus important encore, les rapports entre nations partageant un territoire sont aussi marqués par des injustices, des relations de domination et d'aliénation. Et ces injustices sont parfois entrelacées à des rapports très différents à un même écosystème. Si le patrimoine naturel est dépositaire d'une mémoire collective, celle-ci comprend aussi la mémoire d'injustices passées. Aldo Leopold, en parlant de la rivière de la Mère de Dieu en Amazonie, baptisée ainsi lors de la conquête espagnole, dit ceci : « on y entend encore l'écho du bruit métallique des armures d'argent, le grondement de l'avancée cruelle de la croix, et le bruissement des galions qui sillonnaient les sept mers. Ce nom [*el rio Madre de Dios*] a toujours été le symbole de la conquête, cette conquête qui a fait disparaître un par un ces Lieux inconnus jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un seul. » (Leopold 2013, 19)

D'ailleurs, au moment où les premiers naturalistes américains comme Emerson et Thoreau publiaient les premiers textes de "*nature writing*", glorifiaient les terres sauvages comme lieux de recueillement et d'élévation spirituelle, l'esclavagisme battait son plein. Pour les esclaves du sud américain, la nature avait une signification bien différente, comme le montre l'analyse de Cassandra Johnson et J. M. Bowker (2008). Pour ces esclaves, la nature se

réduisait en grande partie au champ qu'ils travaillaient avec peine. Les paroles d'un ancien esclave rapportées dans *Before the Mayflower* de Leronne Bennett en témoignent : « on dirait que les champs s'étirent d'un bout à l'autre de la Terre » (cité dans Johnson and Bowker 2008, 332, nous traduisons). Les terres sauvages en dehors des champs représentaient, elles, la possibilité de fuir l'oppression, l'évasion *réelle*, et non pas l'évasion spirituelle de Muir et ses acolytes (Johnson and Bowker 2008, 332–33). Cette différence de rapport à la nature concerne aussi les forêts américaines, puisqu'une grande proportion d'esclaves furent employés à l'extraction de térébenthine dans les forêts de pins (Johnson and Bowker 2008, 334). Et même après la guerre civile américaine, les Afro-Américains eurent énormément de mal à accéder à la propriété foncière, et restèrent principalement des travailleurs agricoles jusqu'à la Seconde guerre mondiale (Johnson and Bowker 2008, 336–37). Sans oublier que plusieurs lynchages eurent lieu dans les bois (Johnson and Bowker 2008, 340). Pour toutes ces raisons, on peut comprendre que les Afro-Américains d'aujourd'hui aient une relation bien différente – ou disons *ambigu*, comme le soutiennent Johnson et Bowker – aux espaces naturels américains. Pour eux, la valeur mnémorique et identitaire du patrimoine naturel américain est tachée de sang, de souffrance et de mort.

Une analyse semblable pourrait être faite dans le cas du Québec, entre les descendants d'Européens et les nations autochtones. Comparé à l'histoire esclavagiste américaine, le cas du Québec et des autochtones est peut-être moins meurtrier, mais reste une histoire d'oppression et de domination, qui a certainement laissé sa marque sur notre environnement partagé et sur notre perception de celui-ci. Par exemple, pour l'homme blanc vivant au centre-ville de Montréal, la fonte de la calotte polaire est peut-être un phénomène aux causes et aux effets intangibles et plus ou moins clairs (se dit-il au volant de son VUS), avec pour principale victime l'ours polaire affamé et sans-logis. Pour l'Inuit vivant au nord du 55° parallèle, faisant partie d'un peuple qui n'a aucunement contribué aux changements climatiques mais qui en est pourtant la première victime, la fonte de la calotte polaire est un drame affectant concrètement plusieurs aspects de sa vie. Même la façon d'écrire l'histoire de l'écologie québécoise peut être facteur d'exclusion et de marginalisation, comme en témoigne l'ouvrage *Une histoire de l'écologie au Québec : les regards sur la nature des origines à nos jours* (Hébert 2006), où nulle part au travers de ses 477 pages n'est discutée en détail l'écologie autochtone, ses racines, ses particularités, son influence.

Que ce soit aux États-Unis, au Québec ou ailleurs, des conflits de perceptions et de valorisations perdureront⁹¹. On ne peut donc faire reposer la durabilité forte sur une conception particulière de l'appartenance au territoire, car ces conceptions varient auprès des groupes partageant ce territoire. Par exemple, si nous voulions protéger les forêts québécoises en raison de la place folklorique qu'elles occupent dans les récits de bûcherons et de coureurs des bois, et dans la poésie d'Émile Nelligan, de Gilles Vigneault et de Pierre Morency, cela sous-entendrait qu'il y a *une bonne façon* de se sentir lié à ces forêts. Ce serait une forme de perfectionnisme lié à l'attachement territorial, qui risquerait d'exclure les communautés migrantes, les Premières Nations, et ceux qui entretiennent un rapport différent au territoire. Il y a pluralisme dans les modes de valorisation du patrimoine naturel; il y a, autrement dit, pluralisme écosophique. Pour fonder la durabilité forte, il nous faudrait un argument politique consensuel, c'est-à-dire un argument ne faisant pas appel à une vision particulière du bien ou une vision particulière de l'attachement territorial. Or, devant les différents conflits écosophiques, nulle réponse univoque et valable dans tous les cas ne peut être formulée a priori, dans l'abstrait. Ce sont des conflits particuliers, ranimant des injustices passées particulières, et qui s'inscrivent parfois dans des rapports de domination persistants à ce jour. Pour ces raisons (et pour la raison explorée ci-bas), on ne peut donc accorder trop de poids à l'argument culturel et mnémonique en faveur de la durabilité forte. C'est un argument pertinent, mais d'une portée limitée, au sens où il ne peut avoir de portée *politique* : il ne peut servir d'argument consensuel dans le contexte d'une société libérale respectant le pluralisme écosophique.

4.6.2 Myopie géographique

La seconde raison pour laquelle l'argument culturel et mnémonique est limité renvoie à un problème d'échelle. Cette valeur culturelle et mnémonique nourrit l'ethos des différentes *communautés*, et même des différentes *nations*. Plusieurs biens environnementaux sont effectivement localisés à l'intérieur d'une communauté ou d'une nation : jardins, parcs, cours d'eau, etc. L'érosion de la biodiversité touche l'ensemble de la biosphère, mais plusieurs espèces animales en voie de disparition sont situées sur un territoire restreint, à l'intérieur

⁹¹ Pour d'autres conflits de ce type, voir Han 2008 pour le contexte chinois, et Guha 1989 pour le contexte indien. Voir aussi Sieger Derr 1981, 39.

d'une seule et même nation. Par exemple, la protection du caribou boréal concerne le Canada bien avant de concerner le Mexique et le Pakistan.

Mais les problèmes écologiques auxquels nous faisons face aujourd'hui sont, dans bien des cas, d'envergure *mondiale*. La pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières nationales, tout comme les radiations nucléaires⁹². La montée du niveau des mers et les perturbations à venir des courants océaniques n'ont que faire du découpage humain de la Terre en pays distincts; idem pour les dérèglements du climat et l'amincissement de la couche d'ozone.

La gestion des déchets domestiques, par exemple, est un enjeu écologique pouvant avoir l'air « local », mais une dimension mondiale est aussi présente : une quantité monstre de déchets domestiques sont exportés d'un pays à l'autre chaque année, comme en témoigne la « crise du recyclage » au Québec (et dans plusieurs pays riches) depuis que la Chine a fermé ses portes à l'importations de plusieurs types de matières recyclées : « L'Union européenne (UE) exporte la moitié de ses plastiques collectés et triés, dont 85% vers la Chine. Les États-Unis ont eux envoyé en 2016 en Chine plus de la moitié de leurs exportations de déchets de métaux non ferreux, papiers et plastiques, soit 16,2 millions de tonnes. » (Agence France-Presse 2018) Par ailleurs, les déchets plastiques qui sont simplement largués dans les océans ne s'arrêtent pas devant un drapeau avant de s'échouer sur une côte.

Il y a donc, face à la crise environnementale, une dépendance mutuelle profonde entre les nations du monde. Autrement dit, il y a besoin d'une réponse internationale face à certains problèmes environnementaux. La coopération internationale pour la préservation de l'environnement n'est pas complètement inexistante, comme en témoigne le protocole de Montréal en 1987 bannissant l'usage des chlorofluorocarbures (CFC), les concertations de Kyoto en 1997 et de Paris en 2015 établissant des cibles de réduction des GES, les bourses du carbone en Europe et entre le Québec et la Californie, etc. Bien que ces tentatives timides de coopération internationale soient notoirement insuffisantes, leur présence souligne l'ampleur globale⁹³ des problématiques écologiques.

⁹² Des radiations dues à l'accident de Fukushima au Japon ont été décelées sur la côte est canadienne (Reuters 2015).

⁹³ Nous utilisons les termes *mondial* et *global* de façon interchangeable.

Pour préciser, les biens environnementaux mondiaux qui sont aujourd'hui menacés ont parfois une valeur culturelle et mnémonique négligeable. La mitigation des CC représente l'un des principaux défis écologiques que nous devons relever à l'échelle mondiale. L'atmosphère exerce une fonction écologique claire, celle de puits de carbone. Mais l'atmosphère a-t-elle aussi une valeur culturelle et mnémonique? Contrairement à certains parcs (plaines d'Abraham), à certains écosystèmes (forêt boréale), ou à certains cours d'eau (fleuve St-Laurent), la couche gazeuse enveloppant la Terre ne semble pas occuper une place aussi importante dans le sentiment identitaire d'un Québécois, à l'exception peut-être des aurores boréales visibles dans le nord de la province. Le diagnostic serait sensiblement le même concernant d'autres biens environnementaux mondiaux comme la haute mer et la couche d'ozone (et d'autres biens environnementaux plus « locaux » comme les nappes phréatiques et les sous-sols géologiques). Si nous avons physiquement transformé ces biens environnementaux mondiaux, ce n'est pas d'une façon consciente, contrairement à l'agriculture, à la pyrotechnie en forêt, à la gestion des parcs et des territoires, etc. Et certains de ces biens environnementaux sont beaucoup moins visibles à l'œil nu, expliquant le peu d'appropriation symbolique qui s'est fait touchant la couche d'ozone et les profondeurs de la croûte terrestre. Autrement dit, « loin des yeux, loin de l'imaginaire collectif ».

Pour résumer, les biens environnementaux ayant une valeur culturelle et mnémonique significative sont surtout « locaux » et concernent des communautés spécifiques; à l'inverse, certains des plus importants problèmes écologiques sont d'ampleur mondiale, et concernent des biens environnementaux ayant une valeur culturelle et mnémonique limitée. Il s'agit donc d'une nouvelle raison de ne pas accorder trop de poids à l'argument de la valeur culturelle et mnémonique explorée dans ce chapitre.

4.7 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons soutenu que l'une des raisons de résister à la durabilité faible réside dans l'importance culturelle et mnémonique du patrimoine naturel. S'opposant à la vision moderne de la *wilderness*, la vision postmoderne de la nature voit celle-ci comme intriquée à l'histoire humaine. Imprégné de cette histoire, le patrimoine naturel devient donc un certain « donneur de sens » offrant des ancrages identitaires aux membres d'une collectivité partageant un territoire.

Mais cette avenue n'est pas sans embûche. D'abord, l'argument culturel et mnémonique se bute à un problème d'échelle. Ensuite, la persistance de rapports ambigus et conflictuels au patrimoine naturel réduit la portée de ce premier argument formulé contre la stratégie de compensation. Autrement dit, bien qu'il s'agisse d'un argument pertinent, il ne peut avoir une portée *politique* dans un contexte où se côtoient des rapports pluriels (et parfois conflictuels) au territoire, et dans une société respectant ce pluralisme écosophique.

Le prochain argument exploré prendra acte de ces conflits, en particulier ceux opposant les membres les plus avantagés d'une collectivité aux membres défavorisés ou marginalisés. Autrement dit, il y a aussi un enjeu distributif qui milite en défaveur de la stratégie de compensation, et son examen nous mènera à la conclusion selon laquelle maintenir la possibilité de la coopération sociale est plus important que d'augmenter le potentiel productif. Ceci fera l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 5 – Pour une coopération durable : la valeur coopérative du patrimoine naturel comme réponse à la question difficile?

« Lorsqu'il n'existe pas dans le peuple ou dans une grande partie du peuple une résistance énergique à l'abaissement de condition, une résolution de conserver le niveau d'aisance ordinaire, la condition de la classe la plus pauvre s'abaisse, même dans l'état progressif, jusqu'à la dernière limite de sa patience. »

- John Stuart Mill, *De l'état stationnaire*, p.354–355

5.1 Introduction

Le problème de la durabilité qui nous occupe est le suivant : prévoyant que les générations futures devraient être plus riches que les générations actuelles, comment évaluer l'importance morale de cette richesse future comparativement aux autres valeurs du patrimoine naturel? La valeur culturelle et mnémonique du patrimoine naturel offre une première réponse à cette question difficile, mais se bute à quelques objections. L'une d'entre elles concerne les conflits persistants entre groupes partageant un même territoire, conflits concernant notamment la perception de ce territoire. En fait, les individus et groupes défavorisés ou marginalisés – qui ont souvent une écologie moins prédatrice, comme dans le cas des Premières Nations – risquent de voir leur mode de valorisation de la nature évincé de la sphère publique, notamment des politiques économiques et environnementales. Autrement dit, une inégalité en entraîne une autre.

Cette remarque nous permet d'introduire l'argument que nous souhaitons explorer dans ce chapitre et qui prend acte de l'enjeu de justice que recèle la stratégie de compensation. Le patrimoine naturel est généralement un vecteur de coopération sociale, et cela dans deux sens qui se combinent : plusieurs biens environnementaux sont universellement accessibles, ce qui profite grandement aux personnes défavorisées; et plusieurs biens environnementaux favorisent la cohésion sociale. À l'inverse, le fait de remplacer des pertes environnementales par une hausse du capital technique nourrit une spirale d'inégalités écologiques et

socioéconomiques qui se renforcent mutuellement, jusqu'au point de menacer la possibilité même de la coopération sociale. Or, la possibilité d'une coopération sociale durable est plus importante qu'une hausse du potentiel productif.

Pour défendre cette thèse, nous procéderons en huit étapes. Nous commencerons par présenter l'argument par la positive, expliquant en quoi l'environnement facilite la coopération sociale (2). Mais c'est en présentant l'autre versant de l'argument que celui-ci prendra toute sa force : nous décrirons la dynamique par laquelle la stratégie de compensation et son lot de dégradations environnementales nourrissent les inégalités socioéconomiques et écologiques qui se renforcent mutuellement (3 et 4). Ensuite, nous décrirons en quoi cette spirale d'inégalités est *socialement* insoutenable (5). Puis, nous expliquerons en quoi l'irréversibilité des DECC assombrit le tableau (6). Avant de conclure, nous passerons en revue les différentes objections soulevées jusqu'ici face aux autres arguments pouvant être mobilisés contre la stratégie de compensation, et examinerons si ces objections affaiblissent l'argument coopératif développé dans ce chapitre (7). Enfin, nous conclurons en soulignant l'une des implications normatives de cet argumentaire, voulant que la durabilité forte ne puisse se réduire à sa dimension écologique : elle ne peut faire l'économie d'une dimension sociale et d'une nécessaire promotion de l'égalité socioéconomique et écologique (8).

5.2 Le patrimoine naturel comme vecteur de la coopération sociale

En quoi l'environnement est-il un bon lubrifiant pour la coopération sociale? D'abord, le patrimoine naturel offre des biens accessibles à *tous*, aux personnes vulnérables autant qu'aux plus fortunés. Plusieurs biens environnementaux sont ce que l'on appelle en économie des « biens publics », qui se définissent par leur caractère non rival et non exclusif. Un bien est non rival lorsque sa consommation par une personne ne nuit d'aucune manière à sa consommation par d'autres. C'est le cas par exemple de l'admiration d'un coucher de soleil : qu'il y ait une seule ou cent personnes admirant le paysage, tous peuvent l'admirer également et simultanément. À l'inverse, un fruit est un bien rival : une fois consommé par quelqu'un, plus personne ne peut en profiter. Un bien est exclusif lorsqu'il est possible d'en limiter la consommation. On ne peut contrôler l'accès à l'admiration du paysage; à l'inverse, si un cultivateur installe une clôture autour de son verger, il restreint l'accès à ses pommiers. Plusieurs biens environnementaux ont ces deux caractéristiques de non rivalité et de non

exclusivité : c'est le cas par exemple de la couche d'ozone, de l'air pur et de la haute mer. Une personne est libre de naviguer en haute mer, d'en respirer l'air pur tout en étant protégé par la couche d'ozone : d'autres seront libres de faire exactement la même chose (de « consommer » les mêmes biens environnementaux), et on ne pourra restreindre leur « consommation »⁹⁴. Autrement dit, plusieurs biens environnementaux sont des biens publics par excellence. Nulle différenciation sociale ne sépare deux personnes qui regardent un coucher de soleil, profitent de l'ombre d'un chêne ou respirent de l'air pur. Elles profitent *également* de ces biens environnementaux, indépendamment de leurs honneurs et de leurs titres. Plus rien ne sépare le roi du paysan quand ils nagent nus dans la mer; le PDG d'entreprise et l'itinérant peuvent jouir également du chant des mésanges; l'odeur d'une forêt de pins s'offre à tous sans discrimination.

Cette accessibilité universelle profite particulièrement aux plus défavorisés. Pour ceux qui vivent dans le plus grand dénuement, les biens environnementaux librement accessibles sont des biens parfois très précieux. Par exemple, il y a encore aujourd'hui plus de 140 millions de personnes – dont 85 en Afrique sub-saharienne, soit la région la plus pauvre de la planète – qui n'ont toujours pas accès à des installations d'eau potable et qui s'approvisionnent en eau directement à la surface des lacs et des rivières (UNICEF and OMS 2019, 26). D'autres se voient forcés de laver leurs vêtements ou de se laver eux-mêmes dans des sources d'eau parfois très polluées, comme le Gange en Inde. Par ailleurs, on estime qu'environ la moitié des personnes vivant avec moins d'un euro par jour sont des producteurs alimentaires (P. B. Thompson 2015, 116). Pour ces agriculteurs et cultivateurs vulnérables, une terre arable et

⁹⁴ D'autres biens environnementaux sont « publics » dans une certaine mesure seulement. Par exemple, il est vrai que je suis l'unique propriétaire du pommier sur mon terrain privé, et par conséquent je suis l'unique personne à y avoir accès et à en consommer les fruits. Si je le coupe pour en faire du bois de chauffage, cette fonction productive sera elle aussi privée. Néanmoins, mon pommier « privé » a certaines valeurs qui elles sont publiques : il vous sert à vous aussi de puits de carbone, d'objet d'admiration esthétique, et de ressourcement cognitif (si du moins il est visible au-delà de ma clôture). Les forêts et les sols du monde, fussent-ils tous privés, servent « publiquement » de puits de carbone à l'ensemble de l'humanité, au même titre que l'atmosphère : mes émissions de CO₂ ne vous empêchent pas d'émettre aussi du CO₂ qui sont dans tous les cas absorbés par les mêmes sols, les mêmes forêts et la même atmosphère. Et on ne peut restreindre autrui dans cette utilisation des puits de carbone. Mais ces exemples nous forcent à clarifier ceci : à côté des variables de rivalité et d'exclusivité, il y a aussi une troisième caractéristique qui distingue les biens publics entre eux : la corruptibilité. En admirant un paysage, je ne dégrade aucunement ce paysage. Par contre, en émettant des GES et en jetant mes déchets en haute mer, je ne vous empêche pas d'en faire autant, je ne peux vous restreindre dans ces pratiques, mais je dégrade bel et bien ces biens publics.

un climat stable (sans sécheresse prolongée ou fréquente) sont des biens extrêmement précieux.

Les espaces verts publics représentent aussi une grande richesse pour les personnes défavorisées vivant en milieu urbain (Dunn 2010). Avec leur végétation, leurs coins d'ombre et leurs bancs publics, les parcs et autres espaces végétalisés offrent des lieux de détente et de rencontre⁹⁵. Pour une personne itinérante par exemple, un tel espace peut devenir une sorte de « chez soi » de fortune.

En préservant le patrimoine naturel, nous protégeons donc des biens souvent universellement accessibles, ce qui profite grandement aux personnes plus vulnérables (sur ces questions, voir Laurent 2014, chapitre 3). Un environnement riche facilite la coopération sociale car les biens universellement accessibles permettent dans une certaine mesure de limiter les inégalités et la pauvreté. Il faut voir dans la protection des biens environnementaux publics une sorte de filet social de base pour les plus défavorisés.

Une coopération durable exige une forme de consentement tacite de ses participants. C'est l'une des idées phares des théoriciens du contrat social, de Thomas Hobbes jusqu'à Rawls. Or, il ne faut guère espérer que la préservation d'un environnement riche suffise pour avoir une société équitable ou pour satisfaire les plus mal lotis. Mais comme l'environnement joue le rôle d'un filet social de base, sa préservation augmente les chances que les personnes défavorisées tenteront d'améliorer leur sort en respectant les « règles du jeu », sans briser le lien coopératif. D'autres conditions doivent certainement être réunies pour assurer la coopération des plus défavorisés : pour n'en nommer que deux, la société doit être minimalement démocratique, et les plus défavorisés doivent percevoir que les plus fortunés respectent, eux aussi, les « règles du jeu », notamment en renonçant à l'évasion fiscale de masse et à la manipulation du politique. Mais *ceteris paribus*, la protection de biens environnementaux publics aura un effet positif sur l'attitude coopérative des plus défavorisés.

⁹⁵ Évoquant les conséquences de la crise économique de 1929, voici ce qu'en dit la narratrice du roman *La femme qui fuit* d'Anaïs Barbeau-Lavalette : « Il n'y a plus de travail. Les magasins sont déserts; les banques, fermées. Les bancs de parc et les bibliothèques se remplissent. » (Barbeau-Lavalette 2015, 38)

Autrement dit, si des membres d'une société se retrouvaient avec rien du tout, et ne tiraient aucun bénéfice de la coopération sociale, il serait hasardeux de compter sur leur coopération pacifique. Ils auraient peut-être du mal à se percevoir comme les membres à part entière d'une société qui ne leur cède rien. Les taux de violence, de méfiance et de criminalité risqueraient d'augmenter, comme on l'observe aujourd'hui dans les pays où les inégalités sont élevées et où l'environnement est peu protégé. Mais ce versant négatif de l'argument sera développé plus loin.

Le patrimoine naturel aide la coopération sociale d'une seconde manière : plusieurs biens environnementaux favorisent la cohésion sociale. L'environnement peut être un liant social, dans un sens différent de celui explicité au chapitre précédent (il ne sera pas question ici d'identité nationale et de mémoire collective). Parcs, boisés et jardins communautaires sont autant de lieux propices à la rencontre et à l'échange. En fait, de nombreuses études révèlent à quel point les environnements naturels ont une valeur cohésive importante pour une communauté. Ces études ont mis en lumière la corrélation entre espaces végétalisés et connections sociales : plus il y a des espaces verts et des arbres dans un quartier, plus les résidents tendent à sortir de chez eux et à se regrouper dans ces espaces verts qui offrent des opportunités d'interactions sociales, notamment entre des personnes de différents âges (Coley, Sullivan, and Kuo 1997; Kweon, Sullivan, and Wiley 1998; Maas et al. 2009). Plus vous avez de végétation et de parcs publics accessibles à proximité, meilleure sera la vie collective de quartier. Une étude menée à Baltimore a trouvé une corrélation positive entre la densité du couvert forestier d'une ville et la densité des connections sociales : plus vous avez d'arbres naturels à l'ombre desquels des concitoyens peuvent se rencontrer, meilleure est la santé sociale de la communauté (Holtan, Dieterlen, and Sullivan 2015). Le contact avec la biodiversité semble aussi avoir un effet positif sur notre propension à aider autrui. Une étude menée en France a montré que les gens sont plus enclins à s'entraider les uns les autres après avoir été immergés dans un environnement naturel, ce que les auteurs de l'étude ont appelé « l'altruisme vert » (Guéguen and Stefan 2016). Bref, l'environnement naturel semble être généralement un bon liant social.

Ce sont des études de cas locales. Les biens environnementaux mondiaux, tels que la couche d'ozone et les océans, ont aussi une valeur cohésive. Ils nous rappellent que l'ensemble de

l'humanité partage une seule et même planète, fragile qui plus est. La protection de ces biens environnementaux mondiaux exige une coopération internationale, vectrice de cohésion entre les nations du monde. Certes, cette coopération internationale est nettement insuffisante pour l'instant : l'arsenal de cibles adoptées, de conventions signées et de mécanismes de mise en application seront loin de suffire pour résorber la crise des déchets et la crise climatique. Mais il ne faut pas perdre de vue que cette coopération internationale, aussi lacunaire soit-elle, participe grandement à ce que l'humanité se perçoive comme un seul et même corps. Création du GIEC en 1988; Fonds vert pour le climat; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Programme des Nations Unies pour l'environnement; signature du protocole de Montréal en 1987 s'attaquant au problème de l'amincissement de la couche d'ozone; convention sur la diversité biologique; convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; signature des accords de Kyoto en 1997 puis de Paris en 2015 : ces formes de coopération internationale en matière de protection de l'environnement sont nombreuses et rapprochent des nations qui ont pourtant de nombreux désaccords et intérêts divergents. Le Canada à lui seul participe à plus de cinquante ententes multilatérales sur l'environnement, en plus de ses ententes bilatérales (Environnement et Changement climatique Canada 2015). Bref, l'argument présenté ici n'est pas coupable de myopie géographique, comme c'était le cas pour l'argument mnémonique et identitaire.

La nécessité de protéger notre patrimoine naturel commun rapproche même les groupes religieux. L'Église catholique, dont les dogmes sont perçus par certains comme étant à l'origine de la crise environnementale (L. White 1967), admet aujourd'hui la nécessité que l'humanité fasse front commun pour protéger son patrimoine naturel, comme en témoigne l'encyclique papale *Laudato Si* (Pape François 2015). Cette lettre encyclique où le pape François somme l'humanité de protéger notre « maison commune » obtint l'appui d'une foule de leaders religieux, tels que le Dalai Lama, l'Imam Mohamed Magid et un regroupement de 333 rabbins (Bhoori 2015).

Sous ces différents aspects, l'environnement peut être comparé à une langue commune. La langue est elle aussi un bien public au sens économique : deux locuteurs peuvent faire usage du français simultanément, et ne peuvent se restreindre l'un l'autre dans cet usage. La langue

est elle aussi un élément rapprochant les êtres humains plutôt que les éloignant les uns des autres. Elle est le mode d'interaction par excellence et l'un des principaux ingrédients de la compréhension mutuelle. On pourrait difficilement imaginer une cohésion sociale robuste sans compréhension mutuelle. Et c'est en parlant la même langue que les personnes opprimées ou marginalisées peuvent se faire entendre, faire valoir leur point de vue et revendiquer leurs droits. C'est justement la raison pour laquelle Philippe Van Parijs défend la thèse selon laquelle nous devrions favoriser la diffusion de l'anglais comme *lingua franca* mondiale, de manière à ce que les personnes défavorisées puissent s'emparer du « mégaphone mondial » et porter l'attention du monde sur une injustice vécue (Van Parijs 2011). La thèse que nous défendons suit une logique similaire : nous devons protéger les biens environnementaux globaux et locaux de manière à favoriser une coopération sociale pérenne. Négliger la protection des biens environnementaux (globaux et locaux), c'est négliger de protéger le dernier rempart des plus défavorisés et l'un des ingrédients les plus importants de la cohésion sociale. Cette citation d'Éloi Laurent nous permettra de faire le pont entre le versant positif et négatif de l'argument : « nous devons préserver nos biens communs des chocs écologiques. Passer du contrat social au contrat social-écologique, c'est reconnaître la vulnérabilité de la solidarité dans le siècle du défi environnemental et la nécessité de la protéger des conséquences inégalitaires des dérèglements écologiques. » (Laurent 2014, 18) Dans nos mots : protégeons le patrimoine naturel, facteur de cohésion sociale et dernière richesse des personnes vulnérables, car le laisser se dégrader minerait la possibilité même de la coopération sociale.

Voici donc, exprimée de façon synthétique, la valeur sociopolitique particulière de l'environnement que nous avons tenté d'élucider :

Valeur coopérative du patrimoine naturel : en favorisant la cohésion sociale et le soutien des personnes défavorisées, le patrimoine naturel est vecteur de coopération sociale.

Précisons deux choses avant de continuer. D'abord, il ne s'agit pas ici d'un argument de nécessité causale : un patrimoine naturel luxuriant sans pollution ni dégradation ne mènerait pas automatiquement à une coopération sociale parfaitement lisse, sans iniquités ni conflits. L'idée est ici plus modeste : un patrimoine naturel riche tend à aider les personnes plus défavorisées et aide à « rassembler », que ce soit les résidents d'un quartier ou les États du

monde. Plus les biens environnementaux seront dégradés, plus ces dégradations seront vectrices d'inégalités et de conflits, car elles seront subies de façon disproportionnée par des individus et populations déjà vulnérables (comme nous nous apprêtons à le démontrer).

Seconde précision : l'argument social que nous développons ne concerne pas tous les biens naturels de la même façon. Les biens naturels qui ont surtout une valeur d'intrant dans la production économique, comme les minerais ou les hydrocarbures, sont plus souvent des biens privés et n'ont peut-être pas autant de valeur cohésive que le couvert forestier d'une ville par exemple. Est-ce à dire que notre argument social a une portée limitée puisqu'il ne concerne pas tous les biens environnementaux? Pas tout à fait. Un bien environnemental comme un minerai est privé *en tant qu'intrant* dans le processus de production. Mais cela ne signifie pas que la consommation de minerais ne pose aucun problème public et se trouve dans l'angle mort de l'argument coopératif, car l'exploitation d'un minerai peut poser de sérieux problèmes en termes de production de déchets par exemple, déchets carboniques ou solides, tout comme cette exploitation peut contaminer des nappes phréatiques ou exiger des coupes à blanc. Idem pour les hydrocarbures : bien que privatisés en tant que facteurs de production économique, leur exploitation inondent de GES les biens publics que sont l'atmosphère et les océans. Autrement dit, pour mieux préserver les biens environnementaux qui ont une valeur coopérative, nous devrions peut-être diminuer nos exploitations de minerais et d'hydrocarbures.

5.3 La stratégie de compensation comme vectrice d'inégalités économiques et politiques

Quels sont les effets sociaux de la stratégie de compensation? A priori, la stratégie de compensation semble remplacer des biens essentiellement publics par des biens essentiellement privés : une plus grande richesse (fruit du potentiel productif) tend plus facilement à être privatisée qu'une couche d'ozone. Et a priori, ces biens privés ne semblent guère favoriser la cohésion sociale, au contraire : ils sont l'objet de la différenciation sociale et de la rivalité chez les êtres humains. La taille des voitures, des maisons et des télévisions devient l'ingrédient d'un statut social, exaltant le sentiment de supériorité des uns, minant l'estime de soi des autres. Mais ne sautons pas trop rapidement aux conclusions : certains pourraient espérer que les fruits techniques du potentiel productif amélioré

participent eux aussi à rapprocher les êtres humains. Les plus grandes richesses produites dans le futur ne pourront-elles pas libérer les plus défavorisés de leur misère? Certains pourraient imaginer une société utopique où la croissance et le progrès technique profiteraient à tous également. Il nous faut donc prendre le temps d'examiner les effets sociaux de la croissance économique.

Il y a une grande proximité entre l'idée d'une augmentation du potentiel productif et l'idée de croissance économique. Toutefois, le lien entre les deux n'en est pas un d'équivalence. Une société pourrait voir augmenter son produit intérieur brut (PIB), qui est l'indicateur de croissance par excellence, sans que cela soit causé par des progrès techniques. Par exemple, une croissance économique pourrait être due à une simple croissance démographique, elle-même due à une immigration importante ou à un taux de natalité élevé. Sinon, une croissance économique pourrait, en principe, s'expliquer par une simple augmentation quantitative de la production et de la consommation : si les entreprises d'un pays décidaient de poursuivre leurs activités une heure de plus par jour, la production augmenterait, tout comme les revenus des employés et leurs niveaux de consommation. Il y aurait donc croissance économique (du moins pour une année), bien que le potentiel productif soit resté le même. Ou pour prendre un exemple encore plus simple : si tous les chômeurs ou presque d'une société parviennent à se trouver un emploi, il peut y avoir croissance économique (du moins pour une année), alors que le capital technique légué à la postérité reste inchangé. Le scénario inverse est aussi possible : l'on pourrait imaginer une hausse du potentiel technique, sans que celle-ci soit accompagnée d'une croissance du PIB. Si nous parvenions à opérer la fusion nucléaire comme source d'énergie sécuritaire, infinie et modique, mais que l'on diminuait en parallèle notre consommation globale de produits manufacturés, alors la croissance pourrait s'avérer nulle ou négative, mais les générations futures hériteraient d'un capital technique bonifié.

Tout cela est vrai sur papier, mais en pratique, le progrès technologique est le principal moteur de la croissance économique, notamment en raison de l'effet rebond. Quand un progrès technologique permet de produire un bien à un coût moindre, ce bien sera lui aussi vendu à un coût moindre, provoquant alors une augmentation de la demande (et donc une augmentation concomitante de la consommation et de la production économique). L'augmentation du capital technique favorise la croissance pour une autre raison : avec de

nouvelles technologies sont produits de nouveaux *types* de biens, notamment de nouveaux biens ayant une valeur sociale comparative. La consommation ostentatoire et les biens positionnels carburent à l'innovation (et donc à l'augmentation du potentiel productif) : il y a un prix social en termes de reconnaissance et d'estime de soi à n'avoir qu'un vieux téléphone portable à clapet (*flip phone*) et non un téléphone intelligent, et il n'y a pas si longtemps, il y avait un prix social similaire à n'avoir qu'une ligne murale et non pas un téléphone portable à clapet (pour un résumé de ces explications, voir Jackson 2009, chapitre 9). Nous reviendrons plus loin sur cet enjeu, en l'occurrence pour son importance concernant les inégalités sociales. Bref, la stratégie de compensation mise *grosso modo* sur la croissance économique, contrebalançant supposément les pertes environnementales.

Quels sont les effets de la croissance sur les inégalités socioéconomiques? Sur la gauche de l'échiquier politique et idéologique, il est communément admis, au moins depuis les travaux de Marx, que la logique naturelle du capitalisme est de carburer à la croissance et d'accentuer les inégalités. John Stuart Mill, qui avait certaines sympathies pour le socialisme, avait eu lui aussi cette intuition, comme en témoigne la citation en exergue où il déclare que, sans une lutte énergique, la situation des classes plus défavorisées s'abaisse, « même dans l'état progressif », c'est-à-dire même en situation de croissance économique. Sur la droite de l'échiquier, la croyance établie depuis les années 1980 est celle du ruissellement économique : la plus grande richesse générée par la croissance ne profite pas qu'aux plus fortunés, mais ruisselle jusqu'aux classes populaires. La marée montante soulève tous les bateaux, nous dit-on. Jusqu'à récemment, il n'était pas si facile de trancher ce débat, vu le manque de données et d'études empiriques. Or, la publication en 2013 de l'ouvrage de Thomas Piketty *Le capital au XXI^e siècle* a changé la donne et a corroboré avec force l'intuition qu'ont depuis longtemps les penseurs de la gauche.

Piketty et son équipe ont retracé l'évolution des inégalités économiques de la façon la plus exhaustive possible. Pour certains pays, des données fiables sur l'évolution des inégalités sont disponibles à partir du milieu du XIX^e siècle; pour d'autres, seulement depuis le XX^e siècle. La conclusion qui ressort de cette grande collecte d'informations est que la tendance naturelle du capitalisme est de diriger les nouvelles richesses vers les plus favorisés, c'est-à-dire ceux jouissant déjà d'un capital de départ – classe sociale que Piketty nomme les

« rentiers » – pendant que la situation économique du reste de la population stagne. Autrement dit, la tendance naturelle du capitalisme est l'accroissement des inégalités, la raison étant que le rendement du capital est supérieur au progrès de l'économie dans son ensemble. Si nous avons eu l'impression inverse à certains moments du XX^e siècle, surtout durant les Trente glorieuses où une compression importante des inégalités a pu être observée, c'est en raison du crash boursier de 1929 et surtout des guerres, où l'écroulement de l'économie diminua significativement le poids des patrimoines privés et de leur rendement. Cet effondrement économique a été suivi par une économie « de rattrapage », générant une croissance forte pour l'ensemble de l'économie et une inflation prononcée diminuant la valeur des patrimoines privés. Mais en temps normal, la croissance « naturelle » du capitalisme est une croissance faible, et en régime de croissance faible, la nouvelle richesse s'accumule vers les strates sociales privilégiées. Cette dynamique s'explique par la rentabilité supérieure du capital comparé au travail : le gros de la richesse d'une société est celle prenant la forme de capitaux hérités, et le gros de la *nouvelle* richesse créée est justement créé par ces capitaux majoritairement hérités (Piketty 2013).

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'hypothèse du ruissellement vers le bas doit être sérieusement remise en question : la marée montante ne semble pas soulever tous les bateaux. S'il y a création de richesse, il est hasardeux de supposer que l'ensemble de la population pourra automatiquement en profiter. Ainsi, la croissance semble naturellement mener à l'accroissement des inégalités (à moins que n'intervienne une « résistance énergique à l'abaissement de condition » comme le note Mill).

Le capitalisme patrimonial décrit par Piketty était notamment celui de la Belle époque, avant que les guerres ne viennent ralentir sa tendance à l'accroissement des inégalités. Mais depuis les années 1970 et 1980, cette tendance est de retour, et renforcée par la révolution conservatrice opérée dans de nombreux pays, sous l'impulsion de Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Dans les mots de Piketty :

L'évolution générale ne fait aucun doute : au-delà des bulles, on assiste bien à un grand retour du capital privé dans les pays riches depuis les années 1970, ou plutôt à l'émergence d'un nouveau capitalisme patrimonial. Cette évolution structurelle s'explique par trois séries de facteurs, qui se cumulent et se complètent pour donner à ce phénomène une très grande ampleur. Le facteur le plus important à long terme est le ralentissement de la croissance, notamment démographique, qui, avec le maintien d'une épargne élevée, conduit mécaniquement à une hausse structurelle et tendancielle du

rapport capital/revenu [...] Ce mécanisme constitue la force dominante sur très longue période, mais il ne doit pas faire oublier les deux autres facteurs qui en ont substantiellement renforcé les effets au cours des dernières décennies : d'une part, un mouvement de privatisation et de transfert graduel de la richesse publique vers la richesse privée depuis les années 1970-1980; et d'autre part, un phénomène de rattrapage de long terme des prix des actifs immobiliers et boursiers, qui s'est également accéléré dans les années 1980-1990, dans un contexte politique globalement très favorable aux patrimoines privés, par comparaison aux décennies de l'immédiat après-guerre. (Piketty 2013, 273-74)

Autrement dit, les inégalités s'envolent depuis quelques décennies, et atteignent des sommets préoccupants. L'année 2015 a d'ailleurs marqué un tournant : au niveau mondial, le centile supérieur est désormais plus riche que le reste de la population mondiale, c'est-à-dire le 99% restant (Crédit Suisse 2015).

Nous devons tirer les conclusions logiques de ces considérations. Si les progrès techniques (compensant, dans l'optique de la durabilité faible, des pertes environnementales) forment le principal moteur de la croissance économique, et que celle-ci mène naturellement à un approfondissement des inégalités socioéconomiques, alors par transitivité, les progrès techniques promus par la stratégie de compensation tendent à exacerber les inégalités.

Comme le dit éloquemment Laura Tyson, conseillère économique en chef de l'ancien président américain Bill Clinton, la question économique qui s'impose en ce XXI^e siècle est « qui possède les robots? » (cité dans Atkinson 2015, 116) La réponse? Une élite qui sera de plus en plus minoritaire. Bref, la dégradation de biens essentiellement publics au profit de biens sujets à la privatisation tend à produire ou à aggraver des inégalités.

De plus, tant qu'une économie repose sur la loi du marché, il n'est guère étonnant que les progrès technoscientifiques profitent davantage aux plus favorisés, c'est-à-dire à ceux qui ont les moyens de se payer les nouveautés technoscientifiques. Prenons l'exemple des progrès médicaux et pharmaceutiques : ils profitent démesurément aux populations plus fortunées des pays du Nord, ce pourquoi des sommes faramineuses sont consacrées à la recherche de nouveaux traitements pour la repousse de cheveux ou la dysfonction érectile, pendant que des sommes négligeables vont à la recherche de nouveaux traitements pour la dengue ou la tuberculose (Pogge 2012, 540).

Par ailleurs, la diffusion généralisée d'une amélioration dans le potentiel productif ne se fait pas instantanément. Ce sont les plus fortunés – par exemples les géants industriels – qui ont d'abord les moyens de se payer une nouvelle technologie. Cela leur donne une avance sur leurs concurrents, en l'occurrence les petites entreprises et producteurs moins fortunés. Quand un progrès technologique finit par « ruisseler vers le bas » et profiter à tous les producteurs d'un secteur, les leaders de cette industrie ont déjà mis la main sur de nouvelles technologies qui leur permettront de garder une longueur d'avance. Cette réalité est particulièrement saillante dans le cas de l'industrie agroalimentaire (P. B. Thompson 2015, 117).

Précisons qu'à long terme, les plus défavorisés finissent par voir leur niveau de vie augmenter en termes *absolus* grâce à l'augmentation du potentiel productif d'une société. Les plus défavorisés finissent par avoir accès à la téléphonie mobile, aux services bancaires et aux autres confort procurés par les progrès techniques. Mais les *inégalités* sont tout de même accentuées, car le niveau de vie des plus fortunés augmente beaucoup plus rapidement. Au moment où les plus défavorisés obtiennent accès à la téléphonie mobile, les plus fortunés se paient des voyages dans l'espace.

Les inégalités économiques se transforment en inégalités politiques. C'est ce que l'on peut appeler le « problème de conversion » entre le pouvoir économique et le pouvoir politique. Les individus et entreprises fortunés tentent fréquemment d'augmenter leur contrôle sur l'établissement politique des règles, subventions et législations concernant leur activité économique ou leurs ponctions fiscales. Le cas le plus simple est celui du lobbying, où les entreprises qui ont le plus de moyens influencent autant qu'elles le peuvent les décideurs pour l'obtention de subventions ou le retrait de réglementations environnementales par exemple. Les plus fortunés, autrement dit, ont les moyens de court-circuiter l'égalité démocratique, qui en vient à devenir une égalité formelle, sans substance. Comme l'explique Michael Walzer, « une richesse extrême, de même que la propriété ou le contrôle des forces de production, se transforme aisément en pouvoir, au sens le plus strict du terme : le capital fait ainsi régulièrement appel, et avec succès, au pouvoir de coercition de l'État. » (Walzer 1997, 40) Dans l'idéal, ce que les citoyens « échangent » sur la scène publique d'une démocratie, ce sont des idées et des arguments dans la délibération politique (nous

détaillerons ce point au dernier chapitre). Or, le problème de conversion vient importer une nouvelle monnaie d'échange – l'argent – dans une sphère qui ne doit pas être la sienne. Cet impérialisme du pouvoir économique vient saper le principe fondamental de la démocratie, soit l'égalité de participation, principe qui ne doit pas se réduire à la possibilité d'insérer un bulletin de vote dans une urne à tous les quatre ans. Par ailleurs, Walzer rappelle que le succès économique ne déborde pas seulement sur la sphère étatique, mais aussi sur des institutions comme les universités ou le contrôle de l'information (médias privés), et se transforme subrepticement en « pouvoir, privilège et position » (Walzer 1997, 41). Illustrons cette idée avec quelques exemples contemporains.

D'abord, un exemple américain. Les lobbyistes des grandes entreprises veulent fréquemment assister aux audiences publiques du Congrès, mais ces places sont limitées et suivent la logique du « premier arrivé, premier servi ». Que font alors ces lobbyistes? Ils paient des personnes, parfois itinérantes, pour faire la file à leur place, parfois des jours à l'avance (Sandel 2012, 21–24). Toujours dans le cas américain, les contributions financières aux campagnes électorales sont maintenant sans plafonds, depuis le jugement *Citizen United* à la Cour suprême en 2010. Ici au Québec, les dons aux campagnes électorales restent plafonnés, mais l'argent s'est tout de même immiscé dans les sphères du pouvoir, notamment par le biais des contrats publics alloués au secteur de la construction. Dans le *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*, finalisé en 2015, la présidente de la commission France Charbonneau résume la situation ainsi :

Ils [les témoins entendus par la commission] ont aussi démontré l'ampleur du problème que pose l'acceptation de cadeaux provenant de fournisseurs par des titulaires de charges publiques, tels que des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires et des élus, à la Ville de Montréal, au MTQ [ministère des transports du Québec] et au MAMOT [ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire]. Cette pratique s'est répandue et est devenue monnaie courante pour plusieurs d'entre eux. [...] D'autres témoins ont souligné la pression que ressentaient certains ministres quant aux objectifs de financement qui leur étaient fixés. Ces pratiques ont rendu des élus vulnérables, de différentes façons, aux influences extérieures en matière de financement politique lié à l'octroi de contrats publics. (Charbonneau et Lachance 2015, «Mot de la présidente»)

Le secteur de la construction est un exemple frappant car cette collusion entre les entreprises et le gouvernement est tout bonnement illégale. Mais l'influence du secteur économique sur la sphère politique se fait parfois au grand jour, en toute légalité. Prenons l'exemple

d'ArcelorMittal, l'une des plus grandes entreprises sidérurgiques mondiales, qui a des installations sur la Côte-Nord du Québec et dans la région montréalaise. Sur son site web, la filière sidérurgique d'ArcelorMittal dit avoir pour mission « de produire de l'acier durable de façon sécuritaire, en accord avec [ses] valeurs de santé-sécurité, de qualité, de développement durable et de leadership. »⁹⁶ L'entreprise dit avoir le développement durable au cœur de sa mission, et pourtant, elle emploie une trentaine de lobbyistes pour promouvoir à l'Assemblée nationale du Québec un assouplissement de la réglementation environnementale⁹⁷. Le lobbying d'ArcelorMittal s'est avéré payant : depuis 2013, l'entreprise a reçu près de 6 millions de dollars en subventions diverses (Schepper 2018).

Même au niveau de la gouvernance internationale, les grandes entreprises tentent d'influencer les processus décisionnels, comme ce fut le cas à la Conférence de Paris où la communauté internationale tentait de s'entendre sur un plan de lutte aux CC. Les géants des hydrocarbures, tels que Shell, BP et Exxon, ont participé à ces négociations sous le couvert « d'associations professionnelles »; rien d'étonnant alors que le fruit de ces négociations furent des mécanismes marchands flexibles plutôt que des mécanismes réellement ambitieux et contraignants (Verret-Hamelin 2017).

Dans ce contexte, la voix politique d'un citoyen peu fortuné semble inaudible, voire muselée. Pour reprendre les mots de Rawls, tout semble indiquer que les démocraties contemporaines ont beaucoup de mal à assurer la « valeur équitable des libertés politiques égales » (Rawls 2008, 204–7). Face à de telles inégalités politiques, on peut imaginer le sentiment d'impuissance des plus défavorisés, qui doit miner leur estime d'eux-mêmes. Quand on sent que d'autres ont le contrôle des moyens politiques par lesquels une société est censée s'autodéterminer, l'on se met à douter de notre valeur et de notre place dans cette société. C'est une idée que Rawls approfondit dans le dernier chapitre de la *Théorie de la justice* :

Parfois, cependant, les circonstances qui suscitent l'envie sont si contraignantes que, étant donné ce que sont les êtres humains, on ne peut raisonnablement pas leur demander de surmonter leurs sentiments de rancœur. L'infériorité de quelqu'un, mesurée par l'indice des biens premiers, peut être si grande qu'elle ébranle son respect de lui-même; et, étant donné sa situation, nous pouvons comprendre son sentiment de perte. Nous

⁹⁶ Disponible au <https://long-canada.arcelormittal.com/fr>. Consulté le 13 mai 2019.

⁹⁷ Disponible sur le Registre des lobbyistes du Gouvernement du Québec, <https://lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx?id=0>. Consulté le 13 mai 2019.

pouvons effectivement éprouver du ressentiment de ce qu'on nous a rendus envieux, dans la mesure où la société permet de telles disparités dans la répartition de ces biens que, dans des circonstances sociales données, ces différences ne peuvent pas ne pas causer une perte d'estime de soi-même. (Rawls 1997, 576–77)

L'impuissance économique et politique nourrit donc des sentiments dévalorisants comme l'anxiété, l'envie et la rancœur, et donne l'impression, pour les individus les plus défavorisés, d'être relégués au statut de citoyens de seconde zone. Rawls n'a pas tort de caractériser une « place subordonnée dans la vie publique [comme] effectivement humiliante et destructrice pour le respect de soi-même. » (Rawls 1997, 587) Or, si la structure inhérente du capitalisme est l'accroissement constant des inégalités, et que le pouvoir économique se convertit facilement en pouvoir politique, cet impact négatif sur le respect de soi des plus défavorisés est à la fois prévisible et inquiétant.

Ce qui vient assombrir le tableau encore davantage, c'est que ces inégalités économiques et politiques croisent des inégalités écologiques, et que ces types d'inégalités se renforcent mutuellement.

5.4 Spirale infernale entre inégalités politico-économiques et inégalités écologiques

Ces considérations sur les inégalités économiques et politiques doivent rejoindre ce que l'on appelle la « justice environnementale ». Un ensemble pluridisciplinaire de recherches met en lumière la relation dynamique entre les inégalités socioéconomiques, les dégradations environnementales et la répartition inégale des risques et nuisances environnementaux.

Malgré quelques précurseurs européens dans les années 1970, tels que René Dumont, Ivan Illich et André Gorz, que l'on peut voir comme les pères intellectuels de l'écocialisme, c'est surtout à partir de la fin des années 1980 que la question environnementale est directement rattachée aux questions de justice. Le rapport Brundtland, publié en 1987, est surtout connu pour avoir popularisé l'idée de « développement durable »⁹⁸, mais doit aussi

⁹⁸ La définition du développement durable donnée par le rapport Brundtland est maintenant canonique : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. », Commission mondiale sur l'environnement et le développement, disponible en ligne (https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf). Consulté le 11 décembre 2018.

être reconnu comme la première publication d'envergure internationale ayant tracé explicitement le lien entre dégradations environnementales et inégalités :

Certes, des progrès ont été faits. Un peu partout dans le monde, les enfants qui naissent aujourd'hui peuvent espérer vivre plus longtemps que leurs parents et recevoir un enseignement de meilleure qualité. Dans bon nombre de régions, celui qui naît aujourd'hui peut aussi prétendre à un niveau de vie plus élevé, au sens le plus large. Ce progrès nous donne des raisons d'espérer lorsque l'on envisage le chemin qui reste à parcourir et que l'on constate nos échecs à faire de cette planète, pour nous et ceux qui nous suivront, un endroit où il ferait bon vivre. Ces échecs qu'il nous faut surmonter ont pour cause la pauvreté, mais aussi la myopie avec laquelle nous avons recherché la prospérité. De nombreuses parties du monde sont prises dans une *spirale infernale* : les plus démunis sont obligés d'exercer des pressions excessives sur l'environnement pour vivre au jour le jour; l'épuisement de l'environnement ne fait que les appauvrir plus encore, faisant de leur survie quelque chose de plus en plus précaire. La prospérité à laquelle sont parvenues d'autres parties du monde est souvent fragile, car elle repose sur des pratiques agricoles, forestières et industrielles dont les bénéfices et les progrès ne sont possibles qu'à court terme. (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, disponible en ligne (https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf). Consulté le 11 décembre 2018.

Nous pouvons dire du rapport Brundtland qu'il marque le début du fusionnement des questions environnementales et socioéconomiques. Quelques années plus tard, l'ouvrage pionnier de Robert Bullard, *Dumping in Dixie : Race, Class, and Environmental Quality*, porta notre attention sur le fait que ce ne sont pas seulement les plus défavorisés d'un point de vue économique qui sont les plus touchés par les nuisances environnementales, mais aussi certaines minorités ethniques. Bullard s'est intéressé aux communautés afro-américaines aux États-Unis et est arrivé à la conclusion que le problème des nuisances environnementales contient une bonne part d'inégalités *raciales*, ce pourquoi il parlait de racisme environnemental (1990, xv–xvi).

Cela montre que l'on doit comprendre l'idée de justice environnementale dans un sens très large : cela réfère à différentes idées s'appliquant à différents contextes⁹⁹. En plus des inégalités environnementales et du racisme environnemental, l'on peut évoquer l'impact des changements climatiques sur les Premières Nations et sur les minorités nationales. Par exemple, plus de 40 000 Inuits vivent dans l'Arctique canadien et ont un mode de vie en

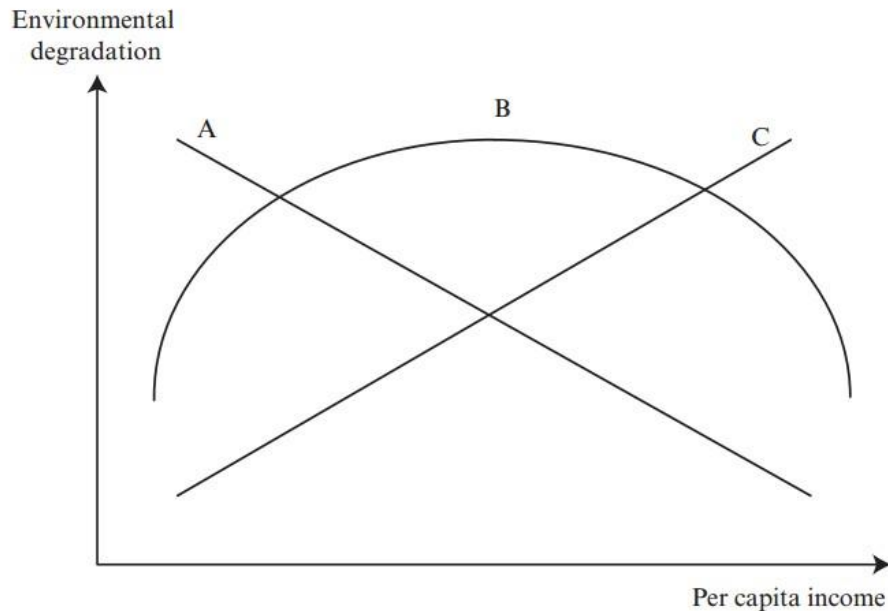
⁹⁹ Sur la diversité des enjeux normatifs soulevés par la justice environnementale, voir Schlosberg 2007.

équilibre avec leur écosystème. Or, il s'avère que l'Arctique canadien est l'un des endroits les plus sévèrement touchés par les changements climatiques (Ford et al. 2008).

À partir des années 1990, ce thème du lien entre inégalités socioéconomiques et insoutenabilité écologique est devenu un champ d'investigation privilégié des sciences sociales, avec notamment les travaux d'Andrew Dobson (1998), Robyn Eckersley (1992), Joan Martinez-Alier (2002), David Schlosberg (2007), Éloi Laurent (2009; 2012) et bien d'autres.

L'une des principales « découvertes » des recherches en justice environnementale peut être abordée depuis l'examen critique de la « courbe environnementale de Kuznets ». L'économiste Simon Kuznets soutenait l'hypothèse que le lien entre les revenus per capita et les inégalités formerait une courbe en cloche : une croissance des revenus mènerait d'abord à une augmentation des inégalités, puis à une diminution de celles-ci. D'autres économistes ont repris l'analyse en modifiant une variable : l'hypothèse de la courbe *environnementale* de Kuznets est que pour une population pauvre donnée, la croissance économique aurait pour effet initial d'accroître le niveau global de pollution et de dégradation environnementale, mais qu'une fois franchi un certain seuil de développement, ce niveau de pollution et de dégradation commencerait à diminuer. La raison en est que ces populations auraient alors les *moyens* (informations, technologies propres, etc.) d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, la relation entre croissance et pollution formerait une courbe en cloche.

Toutefois, les recherches empiriques ont dévoilé que cette courbe en cloche ne reflète qu'une partie de la réalité. Trois courbes sont nécessaires pour décrire fidèlement les multiples facettes du lien entre dégradation environnementale et croissance économique.



Les principales formes de pollution qui suivent la courbe en cloche (B) sont les émissions de dioxyde de soufre, les particules en suspension dans l'air, les contaminations fécales et de métaux lourds dans les rivières ainsi que la déforestation. L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires forment plutôt une courbe linéaire décroissante (A) : le développement économique se traduit de façon constante par un meilleur accès à l'eau potable et à des installations sanitaires. Concernant les émissions de gaz à effet de serre et les déchets domestiques, la courbe obtenue est tout bonnement linéaire croissante (C) : plus vous avez de croissance économique, plus vous produisez de déchets et de CO₂¹⁰⁰.

Ce qui est frappant, c'est que les formes de pollution suivant la courbe en cloche (B) sont des pollutions essentiellement *locales* dans la mesure où les pollueurs sont les principales victimes de la pollution. Les dégradations environnementales décrites par la courbe linéaire croissante (C) ne sont pas strictement locales, bien au contraire : il s'agit de pollutions qui peuvent facilement être *externalisées*. Nous l'avons bien vu en juillet 2015 quand le Canada a exporté 55 conteneurs de déchets aux Philippines en dépit de l'opposition des ONG environnementales locales (Shields 2015). Mais cette controverse n'est que l'illustration d'une tendance globale : le Secrétariat de la Convention de Bâle nous apprend qu'environ 10

¹⁰⁰ Voir les résumés synthétiques de Dinda (2004), Neumayer (2013, 87–89) et Friedman (Friedman 2005, 382–86). Le graphique est tiré de Neumayer 2013, 89.

millions de tonnes de déchets toxiques sont exportées chaque année à travers le monde (2010). Puis, dans le cas du CO₂, le coût de votre pollution est partagé avec l'ensemble de l'humanité, incluant ceux qui ne contribuent pas ou peu à l'effet de serre. Comme ces formes de pollution peuvent être externalisées, cela crée un incitatif pervers, comme l'explique bien Éloi Laurent :

L'inégalité accroît l'irresponsabilité écologique des plus riches. En creusant l'écart de revenu et de pouvoir entre les habitants d'un même pays ou de deux pays différents, elle aggrave l'incitation à l'externalisation des coûts propre au capitalisme, au niveau national comme international. Parce que cet écart s'accroît, il est plus facile de transférer les dommages environnementaux des plus riches (individus ou pays) vers les plus pauvres. (2014, 59–60)

Les déchets domestiques et les émissions de CO₂ sont, de par leur nature, plus faciles à externaliser que la contamination au mercure des eaux souterraines ou l'érosion des sols causée par la déforestation. Mais ce que rajoute la citation de Laurent, c'est la dimension du *pouvoir* : ceux qui produisent les pollutions plus faciles à externaliser sont les pays riches (du côté droit du graphique), et les pays riches ont en même temps le pouvoir d'imposer ces dégradations environnementales aux pays défavorisés sans tenir compte des contraintes, fussent-elles morales, légales, imposées par des accords internationaux ou brandies par des ONG. Il n'est pas étonnant que George Bush père, à la tête du pays le plus riche de l'histoire, ait déclaré sans scrupule à la conférence de Rio en 1992 que « notre mode de vie n'est pas négociable » (cité dans Lipietz 2012, 158), et qu'une décennie plus tard George Bush fils ait simplement refusé de ratifier les accords de Kyoto.

Notons que cette combinaison des types de pollution et des niveaux de richesse n'est pas le fruit du hasard. En-deçà d'un certain seuil de richesse, les individus ou populations n'ont pas les moyens de se soucier de leur empreinte écologique. Ce seuil de richesse est atteint au prix d'une empreinte écologique plus grande : une fois atteint ce seuil, nous avons la volonté et la capacité de ne plus être victimes des pollutions que nous causons. Pour les formes de pollution locales (que nous subissons nous-mêmes), nous sommes incités à y mettre un terme; pour les types de pollution qui peuvent être, à moindre coût ou à moindre effort, déplacés dans la cour d'à côté, nous sommes tentés par cette stratégie opportuniste.

L'un des ingrédients de ces spirales d'inégalités est la consommation ostentatoire et la valorisation du statut public par le biais de biens positionnels (à ce sujet, voir Baudrillard

1970; Frank 2011; Gorz 2013, chapitre 2; Robichaud et Turmel 2012, chapitre 15). Nous recherchons une multitude de biens pour leur valeur sociale comparative. Nous ne voulons pas seulement un bien pour l'aide qu'il nous apportera dans la poursuite de notre conception de la vie bonne ou pour répondre à nos besoins; nous le voulons pour nous sentir supérieur aux autres, ou du moins pour ne pas nous sentir déclassés. C'est un phénomène accentué dans la société de surconsommation que nous connaissons en Occident depuis l'après-guerre, mais qui était déjà remarqué par un auteur comme Thorstein Veblen en 1899, dans un texte toujours d'actualité :

Du moment où la propriété fonde l'estime populaire, elle devient non moins indispensable à ce contentement de soi que nous appelons amour-propre. Dans toute société où chacun détient ses propres biens, il est nécessaire à l'individu, pour la paix de son esprit, d'en posséder une certaine quantité, la même que possèdent ceux de la classe où il a coutume de se ranger; et quelle énorme satisfaction, que de posséder quelque chose de plus! Or, au fur et à mesure qu'une personne fait de nouvelles acquisitions et s'habitue au niveau de richesse qui vient d'en résulter, le dernier niveau cesse tout à coup d'offrir un surcroît sensible de contentement. Dans tous les cas, la tendance est constante : faire du niveau pécuniaire actuel le point de départ d'un nouvel accroissement de la richesse [...] (Veblen 1970, 22–23).

Mais cette richesse, encore faut-il qu'elle soit publiquement visible :

Pour s'attirer et conserver l'estime des hommes, il ne suffit pas de posséder simplement richesse ou pouvoir; il faut encore les mettre en évidence, car c'est à l'évidence seule que va l'estime. En mettant sa richesse bien en vue, non seulement on fait sentir son importance aux autres, non seulement on aiguise et tient en éveil le sentiment qu'ils ont de cette importance, mais encore, chose à peine moins utile, on affermit et préserve toutes raisons d'être satisfait de soi. (Veblen 1970, 27)

Veblen va même jusqu'à faire de la rivalité pécuniaire le principe fondamental et originel de la propriété :

Le motif qui se trouve à la racine de la propriété, c'est la rivalité [...] La possession des richesses confère l'honneur : c'est une distinction provocante. [...] La propriété a pris naissance et s'est faite institution sur des bases qui n'ont aucun rapport avec le minimum vital. Le grand aiguillon, dès le principe, ce fut la distinction qui provoque l'envie; c'est elle qui s'attache à la richesse [...] (Veblen 1970, 19–20).

Sans aller aussi loin que Veblen en soutenant que la rivalité pécuniaire est le fondement même de la propriété, ou en soutenant que la rivalité est si forte que la justice devient tout simplement impossible (Veblen 1970, 23), Veblen nous semble avoir mis le doigt sur le moteur principal de la société de consommation. Un exemple caractéristique de bien

positionnel contemporain est celui de l'automobile : pourquoi y a-t-il autant de modèles et de marques automobiles, si ce n'est pour se différencier d'autrui et de faire valoir sa position sociale? Discutant de l'origine du capitalisme managérial, la formule utilisée par John Micklethwait et Adrian Wooldridge au sujet de la structure pyramidale des produits de *GM* est éloquente : « Cadillac pour les riches, Oldsmobile pour les personnes cossues mais discrètes, Buick pour les fonceurs, Pontiac pour les pauvres mais fiers, et Chevrolet pour la plèbe. » (Micklethwait and Wooldridge 2003, 106) Le cas de l'automobile est emblématique, tout comme le sont les pelouses vertes des banlieues et les décorations de Noël, les produits de luxe comme les vêtements griffés et bijoux hors de prix. Parmi les biens positionnels, nous retrouvons aussi des célébrations comme des mariages et des anniversaires, occasions pour les plus fortunés d'étaler toujours plus leurs richesses. Peuvent avoir une valeur sociale comparative des biens aussi variés qu'une chirurgie plastique ou des leçons de golf privées (pour impressionner un client potentiel). Cette frénésie est sans fin : puisque la tendance naturelle du capitalisme est d'augmenter toujours plus la richesse des plus fortunés, ces derniers doivent rivaliser de créativité pour se draper de biens luxueux toujours plus éclatants. À preuve Jeff Bezos, dirigeant de l'entreprise *Amazon* et dont la fortune est évaluée à 131 milliards de dollars, affirmait récemment ceci : « Le seul moyen que je vois pour dépenser une telle fortune est de convertir mes gains d'Amazon en voyage dans l'espace. » (cité dans Pollack 2018) Rien de trop extravagant pour faire l'étalage public de son opulence. Si ce n'était que le comportement excentrique – isolé et sans impact social – d'un chef d'entreprise mégalomane, le problème serait anecdotique. Le problème prend une ampleur sociale en raison de l'effet de cascade que provoque le comportement des plus riches. Si l'économie de marché permet aux plus fortunés d'accroître toujours davantage leur richesse, ceux-ci souhaiteront agrandir l'écart de consommation entre eux et le reste de la population. Ils ne se contenteront donc pas de la Cadillac, mais généreront une demande pour la « Cadillac augmentée », avec sièges en peau d'autruche et volant en ivoire d'éléphant. Pour ne pas se sentir déclassés, les « cossus discrets » souhaiteront passer de l'Oldsmobile à la Cadillac; les « fonceurs » de la Buick à l'Oldsmobile; les « pauvres mais fiers » de la Pontiac à la Buick; la « plèbe » réussira à délaissier la Chevrolet pour la Pontiac. Éventuellement, les ultra-riches généreront une demande pour la « Cadillac augmentée ++ », et le carrousel de la consommation ostentation reprendra de plus bel jusqu'aux strates inférieures de la

population. Ce qui est tragique dans cette course à l'abîme, c'est qu'il y a une consommation toujours plus grande *alors que ces augmentations n'améliorent le bien-être de personne*. Chacun aura exactement la même position *relative* qu'au point de départ, et sera toujours envieux de la strate sociale supérieure. Et ceux au sommet de la pyramide de consommation tenteront toujours d'agrandir l'écart avec le reste de la population, et ainsi cette fuite en avant continuera de n'avoir aucun effet positif sur le bien-être de quiconque, et continuera d'avoir un impact écologique substantiel.

En effet, cette dynamique de la consommation ostentatoire n'encourage nullement le rapiècement de vieux vêtements toujours confortables et fonctionnels, mais aux allures un peu trop usées ou un peu trop passés de mode. Elle n'encourage nullement la réparation et la réutilisation d'engins divers, que ce soit une automobile ou un téléviseur, mais encourage plutôt l'achat des modèles neufs de l'année. Dans les banlieues résidentielles, cette dynamique encourage l'utilisation toujours plus grande d'engrais et de pesticides pour avoir une pelouse au moins aussi verte que celle du voisin, et encourage les dépenses toujours plus grandes dans les décorations de Noël extérieures. Cette dynamique explique donc le phénomène de l'obsolescence programmée : si l'on souhaite toujours acquérir les modèles les plus récents, et tenter ainsi de se hisser dans la pyramide de consommation, personne n'a intérêt – ni les entreprises ni les consommateurs – à ce que les biens de consommation soient résistants et durables.

La prolifération de biens positionnels contribue donc fortement aux DECC, tout en n'améliorant le sort de personne. En fait, pour être plus précis, elle va même jusqu'à nuire à l'estime de soi des plus défavorisés. Plus la proportion de biens positionnels par rapport à la consommation générale est grande, plus ceux qui se retrouvent en bas de la pyramide de consommation sont confrontés à leur « infériorité ». Dans la société de surconsommation ostentatoire qui est la nôtre, les plus défavorisés vivent donc leur « infériorité » publique de façon saillante et continuelle. Dans ce contexte, la compétition sociale fait ombre, en permanence, à la coopération sociale. C'est une idée qu'on retrouve d'ailleurs chez Rawls :

Supposons en effet que la façon dont un individu est estimé par d'autres dépende de la place qu'il occupe dans la répartition de la richesse et des revenus. Dans ce cas, accroître son statut implique d'avoir plus de moyens matériels qu'une fraction toujours croissante de la société. Tous ne peuvent pas avoir le statut le plus élevé et améliorer la position de

quelqu'un veut dire abaisser celle de quelqu'un d'autre. La coopération sociale pour augmenter les conditions du respect de soi-même est alors impossible. Les moyens du statut, pour ainsi dire, sont fixés et chaque gain pour l'un est une perte pour l'autre. Il est clair que cette situation est malheureuse. Les personnes entrent en conflit dans la recherche de l'estime d'elles-mêmes. [...] Cela tendrait à rendre difficile, si ce n'est impossible, la réalisation du bien que représente l'union sociale. (Rawls 1997, 588)

Autrement dit, plus des concitoyens se font concurrence dans leur comportement de consommateurs, plus ils ont du mal à se concevoir comme concitoyens, c'est-à-dire coopérant à l'intérieur d'une seule et même société.

Résumons la situation : ce sont les pays les plus riches qui produisent le plus de déchets domestiques et de CO₂; ces formes de pollutions – exacerbées par la course folle de la consommation ostentatoire – peuvent facilement être externalisées et ceux qui en sont à l'origine sont justement ceux qui ont le pouvoir d'imposer aux plus faibles leurs déchets domestiques et atmosphériques; et les populations pauvres produisent des formes de pollution qu'elles endurent elles-mêmes. Conséquemment, le fardeau de la crise environnementale est en grande partie évité par les plus favorisés et en grande partie subi par les plus défavorisés. Ce poids sur les épaules d'individus et de populations déjà vulnérables représente un obstacle substantiel à leur développement, et les maintient donc du mauvais côté de la courbe en cloche, les amenant à causer encore davantage des dégradations environnementales subies par elles seules et représentant un frein supplémentaire au développement. Par exemple, les taux de déforestation restent trop élevés, ce qui accentue l'érosion des sols, ce qui réduit la fertilité de la terre, ce qui nuit aux activités agricoles, ce qui freine encore davantage le développement...

C'est pourquoi nous avons souligné, dans la citation tirée du rapport Brundtland, l'expression « spirale infernale » (*downward spiral*). Il est extrêmement difficile pour les populations les plus défavorisées de s'extirper de cette spirale infernale car les facteurs en jeu (pauvreté, inégalités, et fardeau environnemental disproportionné) se renforcent mutuellement.

Il faut bien sûr éviter de donner une explication simpliste des trappes de la pauvreté. Les nuisances et dangers environnementaux ne sont qu'un facteur parmi d'autres, tels que la qualité des institutions politiques, le taux de criminalité, la maladie mentale, etc. Cela dit, le

facteur environnemental pèse lourd dans le maintien et l'aggravement de cette spirale infernale, pour deux autres raisons.

D'abord, au niveau mondial, une large proportion des populations les plus défavorisées vit en milieu rural et dépend d'activités agricoles. Ce sont donc des individus qui dépendent directement des conditions météorologiques et qui sont lourdement affectés par les sécheresses, l'érosion du sol, etc., autant de phénomènes aggravés par le réchauffement climatique anthropogénique causé essentiellement par la surexploitation des évier naturels perpétrée par les populations plus riches.

Ensuite, l'un des plus importants facteurs contribuant à l'écrasement des plus défavorisés dans une trappe de la pauvreté est la qualité de leur santé, et celle-ci dépend directement de leur environnement immédiat : « [i]l ne fait pas de doute que la santé est susceptible d'être la source de nombreux pièges de pauvreté. Ainsi, les travailleurs qui vivent dans un environnement insalubre ont plus de risques de perdre des journées de travail ; les femmes qui accouchent dans un tel environnement ont plus souvent des enfants fragiles ; et les maladies fréquentes peuvent nuire à la scolarité des enfants. » (Banerjee et Duflo 2012, 84–85) Autrement dit, si vous vivez à proximité d'un site d'enfouissement de déchets contaminant les sols et les cours d'eau (déchets provenant peut-être de pays riches), ou que vous vivez au centre d'un milieu urbain où l'air est saturé de particules fines, il y a de fortes chances que cette exposition affecte négativement votre santé. Ces effets sur la santé risquent d'entraîner d'autres effets négatifs, par exemple concernant la capacité à travailler ou les soins à prodiguer aux enfants en bas âge. En effet, l'on prévoit que les DECC auront un impact énorme sur la santé humaine, et que les populations vulnérables subiront le gros de cet impact. Par exemple, les personnes âgées subiront davantage de problèmes cardiaques en raison des vagues de chaleur, tout comme les populations urbaines, qui s'élèveront à 4 milliards dans les pays pauvres d'ici 2030 (Lancet and University College London Institute for Global Health Commission 2009, 1702). Des événements extrêmes comme des sécheresses aggraveront les problèmes de malnutrition infantiles; la malaria, la dengue et quantité d'autres infections se répandront davantage. Au final, on prévoit que les pertes d'années de vie en santé seront 500 fois plus importantes dans les populations pauvres d'Afrique que dans les pays européens (Lancet and University College London Institute for

Global Health Commission 2009, 1701). Les effets de la pollution peuvent donc s'avérer redoutables car ils sont « corrosifs », au sens où des nuisances environnementales nuisent à *d'autres* sphères de l'existence humaine comme la santé et le développement de nos facultés. Un environnement sain est non seulement bénéfique pour la santé des individus, mais peut avoir pour effet de promouvoir la cohésion sociale, comme expliqué dans la deuxième section du présent chapitre. Un environnement sain serait donc « fertile », dans la mesure où il a des effets positifs sur d'autres sphères de la vie humaine¹⁰¹.

Bref, en se combinant aux inégalités écologiques, les inégalités économiques et politiques forment pour les plus défavorisés une spirale infernale. Quelle sera l'incidence sociétale d'une telle spirale?

5.5 La spirale infernale de la stratégie de compensation : *socialement insoutenable*

En plongeant les individus les plus vulnérables de nos sociétés dans une spirale infernale, la surexploitation des évier naturels et ses conséquences climatiques ne menacent pas seulement ces individus, mais le tissu social lui-même : c'est la capacité de coopérer durablement qui est en jeu. Les DECC exercent avec la pauvreté et les inégalités économiques une pression telle sur les individus et populations vulnérables qu'elles peuvent mener à la dislocation sociale. C'est du moins ce que nous allons tenter de montrer.

La stratégie de compensation mise grosso modo sur la croissance économique. Celle-ci est vectrice d'inégalités diverses. Quels sont les effets de ces inégalités sur la cohésion sociale? Plus précisément, quels sont les effets des inégalités économiques sur la confiance mutuelle et les taux de criminalité d'une société? Les travaux novateurs des épidémiologistes Richard Wilkinson et Kate Pickett donnent une réponse à cette question (Wilkinson and Pickett 2013). Wilkinson et Pickett ont identifié une série de neuf indicateurs sanitaires et sociaux, tels que les taux d'obésité, de maternité précoce ou de criminalité dans une société, et ont examiné comment ces indicateurs variaient selon les époques, et surtout selon les pays ou les provinces. Le grand résultat de leur étude est que le développement économique n'améliore

¹⁰¹ Nous empruntons les notions de « corrosivité » et de « fertilité » à Jonathan Wolff et Avner de Shalit, bien que ceux-ci ne traitent pas spécifiquement de la question environnementale (2007).

les performances des sociétés au niveau de ces indicateurs que dans un premier temps, quand une société doit se sortir de la pauvreté absolue. Mais passé un certain cap de richesse, il n'y a plus de corrélation entre augmentation des niveaux de vie et améliorations au niveau des indicateurs sanitaires et sociaux. C'est plutôt avec les inégalités que se trouve cette corrélation : plus vous avez une société égalitaire, plus cette société performe bien au niveau des neuf indicateurs sanitaires et sociaux, et vice versa. C'est le cas, par exemple, du niveau de confiance mutuelle :

[L]e niveau de confiance entre les membres de la société est plus faible dans les pays et les États américains où les écarts de revenus sont plus importants. [...] Moins les inégalités sont prononcées, plus la confiance est palpable. [...] l'inégalité accroît la distance sociale entre différents groupes d'individus. Elle diminue notre volonté de les voir comme "nous" et augmente notre propension à les regarder comme "eux". (Wilkinson and Pickett 2013, 75 - 85-86)

Idem pour les taux de violence et d'agressions. Les auteurs expliquent que la violence est souvent la réaction à un sentiment de honte ou d'humiliation, où l'on cherche à protéger et faire respecter son statut social. Or, une plus grande inégalité « exacerbe les enjeux de cette compétition pour le statut social », ce pourquoi les quartiers, villes et pays plus inégalitaires connaissent des taux plus élevés d'homicides et d'agressions (Wilkinson and Pickett 2013, 158–59). Tendance que l'on constate aussi si l'on regarde la situation des enfants et adolescents : « Dans les sociétés plus inégalitaires, les enfants subissent plus souvent le harcèlement, les bagarres et le conflit. Et rien ne prédit mieux la violence à l'âge adulte que la violence pendant l'enfance. » (Wilkinson and Pickett 2013, 164)

Les taux de criminalité et la situation carcérale suivent une dynamique semblable. Les taux d'incarcération sont plus élevés dans les sociétés inégalitaires, et la peine de mort est plus courante dans les États américains plus inégalitaires (Wilkinson and Pickett 2013, 172–75). De plus, le meilleur traitement des prisonniers (couverture de santé, détection de maladie mentale, communications téléphoniques à coût modique, lumière naturelle, exercice physique, etc.) se retrouve dans les États américains les plus égalitaires. Sans surprise, les taux de récidive sont plus élevés dans les sociétés plus inégalitaires (Wilkinson and Pickett 2013, 178–80).

Pour récapituler, la pauvreté accule des populations au pied du mur, les conduisant à des pratiques écologiquement nuisibles dont elles sont les seules à subir les dommages; les

inégalités augmentent l'irresponsabilité écologique des personnes et populations plus fortunées, puisqu'elles sont complètement libres d'augmenter leurs déchets domestiques et carboniques qui sont en grande partie externalisés; les inégalités à différentes échelles augmentent les niveaux de méfiance, de violence et de criminalité. Ce mélange de troubles sociaux et d'inégalités fragilise le lien unissant les membres d'une société.

Pour illustrer les effets socialement explosifs des DECC et des inégalités, tournons-nous vers le cas frappant de la guerre civile syrienne. Une étude publiée en mars 2015 a montré l'existence d'un lien entre la guerre civile syrienne et la sécheresse ayant affecté l'ensemble du croissant fertile de 2006 à 2010 (Kelley et al. 2015). Les auteurs montrent qu'il est très probable que la durée et la sévérité de cette sécheresse soient dues au réchauffement climatique anthropogénique. Cette sécheresse s'est traduite par de mauvaises récoltes partout en Syrie, provoquant un exode rural massif vers les centres urbains. Mais ces derniers étaient déjà surpeuplés étant donné une croissance démographique forte et l'arrivée de réfugiés irakiens depuis l'invasion américaine en 2003. Les périphéries urbaines ont donc connu une expansion rapide, où les nouveaux arrivants se sont butés à des infrastructures inadéquates, une pénurie d'emplois et des conditions de vie misérables (Kelley et al. 2015, 3242). À ce stade, la négligence du régime de Bachar Al-Assad est devenue encore plus visible et encore plus difficile à supporter, provoquant le conflit civil qui perdure à ce jour¹⁰². Le réchauffement climatique a donc eu un « effet catalytique » selon les auteurs de l'étude, c'est-à-dire qu'il a exacerbé les facteurs de tension déjà présents. Peut-être qu'il a, avec d'autres facteurs, amené le peuple « à la dernière limite de sa patience » pour reprendre les mots de Mill (en exergue). Autrement dit, en se conjuguant à d'autres facteurs, les CC ont contribué au déchirement de la société syrienne. Si la tendance se maintient en termes de changements climatiques, cet « effet catalytique » contribuera de plus en plus au creusement d'inégalités socialement insoutenables et aux conflits sociopolitiques et aura, de plus en plus, un potentiel destructeur pour des sociétés entières.

Par ailleurs, il est important de souligner que la contribution du peuple syrien au réchauffement climatique est des plus modestes. Les émissions annuelles de CO₂ de la Syrie sont de 2,7 tonnes métriques per capita, tandis que la moyenne pour les vingt pays les plus

¹⁰² La montée de Daesh complique le tableau, mais n'invalide pas le diagnostic posé par Kelley *et al.*

émetteurs de la planète est de 20 tonnes métriques per capita¹⁰³. Par conséquent, il n'est pas exagéré de dire que cet « effet catalytique » dans le conflit syrien a été imposé de l'extérieur, par les sociétés fortement émettrices (i.e. les pays riches), telle une intervention internationale illégitime via l'atmosphère.

Le cas syrien n'est pas unique. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses recherches sont menées sur le lien entre conflits armés et les irrégularités climatiques. Des désaccords persistent entre les différents types d'analyses : les analyses qualitatives invitent à la prudence quant aux explications causales simplistes (A. R. Solow 2013). Mais une méta-analyse récente évaluant les résultats de soixante études arrive à la conclusion « que des écarts importants par rapport aux précipitations moyennes et aux températures clémentes augmentent systématiquement, et souvent substantiellement, les risques de différents types de conflits, et que cette relation est présente dans une variété d'échelles temporelles et spatiales. » (Hsiang, Burke, and Miguel 2013, 1) De la violence domestique au déclin d'une civilisation, en passant par la journée anormalement violente dans une ville ou la guerre civile frappant un pays pendant de longues années, les variations environnementales semblent jouer un rôle dans tous les types de conflit. Considérant la tendance actuelle des changements climatiques – notamment avec l'augmentation constante des températures terrestres¹⁰⁴ – nous pouvons prévoir que les DECC joueront un rôle de plus en plus important dans la durée, la violence et la fréquence des conflits.

Reprenons l'exemple initial des arbres en plastiques. Le niveau de vie *moyen* des individus futurs sera certainement – et largement – supérieur au nôtre. L'on pourrait tolérer la stratégie de compensation, c'est-à-dire garder le cap sur la croissance économique sans trop se soucier de ses conséquences écologiques, puisque cette croissance améliorera de toute façon le niveau de vie *moyen* des individus futurs. Ils auront accès à une flore plastique plus luxuriante

¹⁰³ Plus précisément de 19,83 tonnes métriques per capita. Le calcul nominal nous donne un résultat semblable : les vingt pays les plus émetteurs rejettent chaque année en moyenne 1,3 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, alors que la Syrie en rejette 57 millions. Ces résultats sont calculés depuis les données de la Banque mondiale, datant de 2011 : <http://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC>.

¹⁰⁴ Selon le dernier rapport du GIEC, « chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la Terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850 » et il est probable qu'à la fin du siècle, la température ait augmenté de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels (GIEC 2013b, 3). Ajoutons que nous avons déjà transgressé trois des neufs frontières écosystémiques risquant de déclencher des perturbations environnementales abruptes de grande échelle (Rockström et al. 2009).

que nous ne pouvons l’imaginer. Certes. Mais le niveau de vie *moyen* ne nous dit rien ni de la répartition future de la richesse, ni de la répartition future du pouvoir, ni de la stabilité future des sociétés. Pendant que certains jouiront peut-être (s’ils ne sont pas aspirés dans les conflits armés) d’une richesse artificielle gargantuesque, les individus les plus vulnérables de la société mondiale crouleront probablement sous le poids des DECC imposés par leurs ancêtres et des DECC générés par la fabrication des arbres en plastique produits pour le bon plaisir de leurs contemporains plus aisés. Tolérer la compensation matérielle des dégradations environnementales parce que le niveau de vie *moyen* des individus futurs sera supérieur, c’est fixer son regard sur l’arbre qui cache la forêt.

Quelles sont les implications intergénérationnelles de ces observations? Nous pouvons dire en toute confiance que les DECC que nous léguons aux générations futures seront principalement subis par les individus les plus vulnérables de ces générations, *indépendamment* de la volonté politique de ces générations. Il s’agit d’un point qui mérite explication.

5.6 Une spirale infernale socialement insoutenable et *irréversible*

Nous avons mentionné que les problèmes environnementaux et climatiques représentaient un facteur parmi d’autres (bien qu’un facteur de première importance) dans l’explication des trappes de la pauvreté. Enchevêtrés à d’autres tendances sociales comme la corruption endémique des agents publics, un taux de criminalité élevé ou un système de santé public défaillant, les DECC jouent un rôle partiel dans le maintien des plus défavorisés dans une spirale infernale. Nous pourrions défendre l’idée que s’attaquer à l’ensemble des causes piégeant les plus vulnérables dans une trappe de la pauvreté est une exigence de la justice intergénérationnelle : il serait moralement condamnable de léguer aux générations futures des institutions politiques défaillantes, un système de santé public inadéquat ou des conflits civils endémiques. Si la trappe de la pauvreté était due à ces facteurs seulement (sans les DECC), certains pourraient affirmer que les générations futures pourront toujours renverser la vapeur et établir une société plus juste, un système politique plus démocratique, etc.¹⁰⁵ Les DECC constituent un facteur tout à fait singulier dans le maintien à long terme d’une spirale

¹⁰⁵ Le problème de la *path-dependency* – comme quoi nous avons tendance à poursuivre naturellement la voie sur laquelle nous nous trouvons – complique les choses, mais nous laissons ce problème de côté.

infernale pour les plus vulnérables car ils seront en grande partie *irréversibles* pour de longues périodes¹⁰⁶. Pour ne prendre que l'exemple des gaz à effet de serre, il est maintenant bien établi que le CO₂ restera dans l'atmosphère et contribuera à l'effet de serre pendant des siècles, et « environ 15 à 40% du CO₂ émis restera dans l'atmosphère pendant plus de 1 000 ans » (GIEC 2013b, 26), provoquant peut-être, éventuellement, des perturbations climatiques et des boucles de rétroactions d'une magnitude imprévisible.

Dans ce cas, quelle que soit la volonté politique des générations qui vont hériter de ce legs climatique, quel que soit leur niveau de solidarité ou leur volonté de vivre dans une société équitable, les DECC que nous leur léguons les empêcheront de prendre pleinement leur destinée sociale en main. Les DECC forment un héritage irréversible et producteur d'inégalités. Même si une génération future décidait de « remettre les compteurs à zéro » et de redistribuer également l'ensemble des richesses, d'autres formes de vulnérabilités persisteraient, telle que les vulnérabilités physique, mentale ou géographique. Ce dernier cas de vulnérabilité est particulièrement pertinent, étant donné que les populations les plus pauvres sont vulnérables aux dérèglements climatiques entre autres parce qu'elles sont souvent situées dans des régions de basse altitude (Mendelsohn, Dinar, and Williams 2006). Et ainsi, malgré la volonté politique d'une telle génération future aspirant à l'égalité, les DECC continueraient d'exercer une pression supplémentaire sur les personnes plus vulnérables, continueraient à produire ou aggraver des inégalités. La stratégie de compensation a donc pour résultat une spirale infernale *irréversible*.

Bref, les inégalités que causeront ou aggraveront les DECC seront potentiellement explosives. Comme en témoigne l'exemple syrien, les DECC pourraient empêcher les générations futures de coopérer de façon stable et cohésive. Et cet héritage ne peut être rejeté et ne peut que difficilement être mitigé. Nous avons, plus haut, comparé l'environnement

¹⁰⁶ Il faudrait nuancer en précisant que plusieurs formes d'exploitation des évier naturels ne sont pas irréversibles (après une coupe à blanc, on peut toujours reboiser). Par contre, plusieurs formes de dégradations réversibles participent aux dégradations irréversibles (l'abattage d'une forêt vierge peut causer la perte d'une quantité de biomasse supérieure à ce qui est récupéré par la monoculture d'arbres produite *a posteriori*) et vice versa : les dégradations irréversibles (réchauffement global) amplifient les dégradations réversibles (le réchauffement global augmente les feux de forêts).

comme liant social à la langue. Nous pouvons faire ici une nouvelle analogie avec la constitution d'une société démocratique.

Les constitutions sont des institutions politiques pérennes, au sens où leur modification requiert souvent une super-majorité difficile à obtenir. La première génération qui adopte une telle constitution rigide impose d'une certaine manière sa volonté à la génération suivante. Elle lui lègue un héritage non pas irréversible, mais tout de même *difficile à modifier*. Cela peut sembler violer l'indépendance d'une génération. C'était l'avis de Thomas Jefferson, qui considérait qu'« une génération est à une autre ce qu'une nation indépendante est à une autre. » (Jefferson 2006, 179) Mais comme plusieurs l'ont relevé, une constitution perpétuelle n'est pas une violation de la liberté d'une génération; au contraire, il s'agit d'une condition de la liberté – ou encore de la souveraineté – générationnelle, car c'est elle qui rend possible l'autodétermination collective (Gosseries 2008, 34, 2014, 536; Muñiz-Fraticelli 2009). D'abord, la délibération démocratique et l'élaboration de politiques publiques ont cours à l'intérieur d'un cadre fixé par la constitution. Par exemple, en limitant le pouvoir de la majorité, la constitution garantit à *tous* les citoyens la possibilité de participer en tant qu'égaux à l'organisation de la vie politique et au débat public. Ensuite, la constitution fournit un arrière-plan de règles et de procédures qui assure un certain ordre, une certaine *stabilité* permettant à une génération de s'autodéterminer de façon pacifiée et harmonieuse (ces arguments sont développés plus en détail dans Muñiz-Fraticelli 2009).

Une constitution et le patrimoine naturel peuvent donc être comparés sur trois flancs : une constitution rigide, tout comme des DECC, sont des legs difficiles à modifier pour les générations qui en héritent; une constitution, tout comme le patrimoine naturel, donnent certaines protections universelles; et ils favorisent tous deux la stabilité sociale. Ces garanties et cette stabilité offrent de bonnes bases pour qu'une collectivité s'organise comme elle l'entend, sans qu'elle subisse des luttes intestines aggravées ou causées par des dérèglements climatiques et environnementaux¹⁰⁷. Autrement dit, un environnement sain, tout comme une constitution, favorisera l'autonomie des générations à suivre. Garder le cap sur le statu quo et offrir les DECC en héritage aux générations futures minera leur capacité

¹⁰⁷ L'analogie est un peu idéalisée. Historiquement, des constitutions ont perpétué des injustices, et parfois de façon « stable » pour de longues périodes.

d'autodétermination puisque les DECC seront producteurs d'inégalités et contiendront en germe un dangereux potentiel de dislocation sociale. Et comme une constitution, les DECC sont difficiles à modifier pour la génération qui les reçoit en héritage. Ils sont en partie irréversibles. Nous ne pouvons donc prendre à la légère le besoin d'une réflexion philosophique sérieuse sur le genre de constitution ou le genre de patrimoine naturel que nous léguerons aux suivants.

Il s'agit donc d'un argument centré sur la coopération sociale qui nous permet de fonder une version forte de la durabilité, selon laquelle la stratégie de compensation n'est *jamais* justifiée¹⁰⁸.

Deuxième argument contre la stratégie de compensation : Si nous devons renoncer à dégrader le patrimoine naturel et à en compenser la perte par une hausse du potentiel productif, c'est en raison de la valeur coopérative unique du patrimoine naturel qui surpasse en importance la valeur pécuniaire du capital technique.

Cela ne signifie pas qu'il devrait être interdit de produire le moindre déchet ou la moindre émission de CO₂. Cela signifie plutôt que l'on n'est jamais autorisé à dépasser les limites des capacités écosystémiques d'absorption des déchets, quel que soit le gain économique procuré par ce dépassement. Et depuis la période de l'après-guerre, ces limites ont été graduellement dépassées, surtout en ce qui concerne les déchets domestiques et carboniques. Par exemple, les forêts tropicales sont en voie d'atteindre leur point de saturation comme puits de carbones : entre 2010 et 2017, leur effet sur le cycle mondial du carbone a été neutre, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas produit une diminution nette du carbone planétaire (Fan et al. 2019). Autrement dit, les générations vivantes – jeunes et moins jeunes – sont en train de rompre avec l'équité intergénérationnelle en léguant un panier de biens dégradés à leurs successeurs.

La détermination de ces limites écosystémiques est vouée à être approximative, et variable selon les biens environnementaux examinés. Des indices imparfaits peuvent tout de même être utiles. L'on pourrait adopter comme plafond d'émission une limite de 1 tonne métrique de CO₂^{eq} per capita pour stabiliser ces émissions, en conjonction avec une limite de

¹⁰⁸ L'on pourrait penser qu'il est important d'ajouter la clause « en autant que les sociétés aient un capital (notamment technique et économique) assez riche et diversifié pour garantir la protection des libertés de base des individus. » Mais cette clause serait redondante, car la saturation des évier et les dérèglements climatiques ne surviennent qu'après un important développement économique.

réchauffement global établie à 1,5 °C. Ces deux limites, bien que difficiles à atteindre pour les sociétés occidentales, seraient malgré tout insuffisantes et partielles. Une option peut-être plus intéressante nous est offerte par la notion d’empreinte écologique, qui est l’un des indicateurs les plus complets pour calculer les besoins et pressions écosystémiques d’un individu ou d’une société. Par exemple, on calculait en 2007 que si l’humanité suivait le mode de vie moyen du résidant des États-Unis ou des Émirats arabes unis, nous aurions besoin de 4,5 planètes Terre pour répondre à nos besoins en termes de ressources et d’éviers (Teixidó-Figuera and Duro 2015, 31)¹⁰⁹. Le raffinement de ces indicateurs de durabilité est donc essentiel. Chose certaine, quel que soit l’indicateur retenu, nous sommes en train d’outrepasser dangereusement ces limites.

Traçons le lien avec les premiers chapitres : si l’on peut prévoir de façon suffisamment fiable que les sociétés de demain seront aux prises avec des spirales incontrôlables d’inégalités et une crise environnementale s’aggravant de décennie en décennie, nous risquons de nous approcher des scénarios de H. G. Wells et Bradbury. Nous risquons d’entrevoir pour l’avenir des sociétés qui n’auront plus les capacités de donner vie au passé, ou qui n’auront plus la volonté de le faire (non pas pour des raisons revancharde, mais parce que cela ne serait plus une priorité dans le contexte d’une crise sociale-écologique quasiment permanente). Bref, si nous devons aspirer dès que possible à une durabilité forte, c’est pour éviter de créer aujourd’hui une société où l’injustice endémique est la nouvelle norme, mais aussi pour éviter le risque de ne pas survivre dans la mémoire du futur. Si les générations actuelles gardent trop longtemps le cap sur des politiques de croissance, sans protection ambitieuse de l’environnement et sans « résistance énergique à l’abaissement de condition » (dans les mots de Mill), elles encourent le risque de sombrer dans les oubliettes de l’histoire. Afin de permettre aux générations futures de nous procurer un horizon de sens, nous devons nous assurer que nous leur transmettons la capacité coopérer de façon durable et cohésive. Pour leur laisser cet héritage, la lutte sociale contre les inégalités et la lutte écologique contre les DECC doivent aller de pair. *L’équité intergénérationnelle exige l’égalitarisme intra-générationnel.*

¹⁰⁹ Même si nous avons exprimé peu d’inquiétude concernant les ressources comme intrants, l’empreinte écologique en tient compte.

C'est effectivement la conclusion logique de l'argumentaire présenté ici : si les DECC et les enjeux de pauvreté et d'inégalités se renforcent mutuellement, la seule option possible pour prévenir aujourd'hui et demain l'envolée de cette spirale infernale irréversible est de lutter simultanément contre les DECC et l'accroissement des inégalités. Il s'agit là de la thèse centrale de l'écosocialisme. Micheal Löwy affirmait justement ceci : « tout socialisme non écologique est une impasse. Corollaire : une écologie non socialiste est incapable de prendre en compte les enjeux actuels » (Löwy 2011, 11). L'ennui, c'est que le développement des thèses écosocialistes semble parfois conforté dans de vieux dictons marxistes binaires et manquer de rigueur analytique. Par exemple, concernant le diagnostic de la crise environnementale actuelle, Löwy accuse la « classe dirigeante prédatrice et cupide » qui semble être la seule selon Löwy à être « obsédée par la consommation ostentatoire » et à être « motivé[e] par la rationalité bornée et myope du système, obsédé[e] par les impératifs de croissance et d'expansion, par la lutte pour les parts de marché, par la compétitivité, les marges de profit et la rentabilité... » (Löwy 2011, 9). Cette vision (qui a peut-être une part de vérité) néglige toutefois les facteurs *structurels*, comme le fait que les retours sur capital croissent structurellement plus vite que la taille de l'économie dans son ensemble (Piketty 2013), ou encore le fait que nous participions *tous* à la course de la consommation ostentatoire, même les plus défavorisés du globe (Banerjee and Duflo 2012, 72–73). La crise environnementale et les inégalités sont des enjeux complexes, et nous devons tenter dans nos analyses d'être à la hauteur de cette complexité, quitte à ce que le scalpel analytique soit moins flamboyant que la plume impétueuse.

Nous avons montré que les DECC et les inégalités de toutes sortes se renforcent mutuellement¹¹⁰. Nous avons montré qu'un patrimoine naturel riche contribue, dans une certaine mesure, à la cohésion et à l'équité d'une société. Mais pouvons-nous dire qu'une société égalitaire sera durable? Pas *nécessairement* : de la même façon que le facteur environnemental n'est pas le seul facteur explicatif des trappes de pauvreté, l'égalité d'une société n'est pas le seul facteur favorisant la durabilité écologique. D'autres facteurs interviennent, comme le design du mode de prise de décisions collectives (nous y revenons au chapitre 7). Mais une société égalitaire évitera mieux que la société inégalitaire les plus

¹¹⁰ Nous remercions Jocelyn Maclure de nous avoir forcé à clarifier les idées qui suivent dans ce paragraphe.

importants facteurs contribuant aux DECC. Par exemple, la course de la consommation ostentatoire et des biens positionnels risque d'être moins prononcée dans une société plus égalitaire. Chose certaine, l'argumentaire développé dans ce chapitre ne doit pas être pris dans un sens strictement domestique (national). C'est notamment les inégalités mondiales et les DECC mondiales qui se renforcent mutuellement; la protection de biens environnementaux mondiaux favorisera la cohésion et l'équité entre les différentes nations; une plus grande égalité mondiale favorisa la durabilité écologique de l'humanité. Il faut garder cela en tête quand on pense à la non-durabilité écologique de sociétés qui ont pourtant été égalitaires en leur sein. Par exemple, plusieurs sociétés occidentales ont connu durant les Trente glorieuses une période de compression sans précédent des inégalités (Piketty 2013), et pourtant, ce fut une époque marquée par l'avènement de la société de consommation et l'accentuation de problèmes environnementaux comme les contaminations dues à l'usage excessif de pesticides (Carson 1962). Deux remarques s'imposent. D'abord, bien que l'égalité soit un facteur favorisant la durabilité, un autre facteur important est le facteur informationnel : les sciences environnementales se sont beaucoup développées dans les dernières décennies. Nous avons aujourd'hui des connaissances plus fiables (quoiqu'imparfaites) sur l'effet de serre, l'acidification des océans, les perturbateurs endocriniens, l'empreinte écologique du plastique, etc. Durant la période de l'après-guerre, plusieurs de ces savoirs n'étaient guère accessibles. Si les DECC étaient largement « invisibles » aux yeux des populations de l'après-guerre, il est normal qu'ils aient été négligés. Deuxième remarque : bien que les sociétés de l'après-guerre aient connu une grande égalité en leur sein, les inégalités mondiales restaient saillantes. Même si ces populations avaient profité des connaissances environnementales que nous avons aujourd'hui, elles auraient peut-être tout de même été incitées à externaliser les coûts écologiques de leur mode de vie, par l'exportation de déchets domestique et toxiques, ou encore par l'émission incontrôlée de GES. Cela montre que la conclusion normative générale de ce chapitre – voulant que la lutte pour une plus grande égalité et la lutte écologique doivent aller de pair – s'applique à un niveau domestique, mais surtout à un niveau mondial. Comme mise en application à l'échelle mondiale de cette conclusion normative, l'on pourrait vouloir que les pays fortunés financent de façon substantielle le développement *durable* des pays

défavorisés, notamment via le Fonds vert pour le climat (Gajevic Sayegh 2017), mais nous ne pouvons entrer dans le détail de cet enjeu pratique.

5.7 Objections

Face à divers arguments pouvant être mobilisés en faveur de la durabilité forte, nous avons soulevé six objections dans les deux chapitres précédents. Reprenons ces objections brièvement pour voir si l'argument de la valeur coopérative y résiste ou non.

Premièrement, une hausse perpétuelle du potentiel productif ne semble plus augmenter notre bien-être au-delà d'un certain seuil, raison pour laquelle on pourrait refuser la stratégie de compensation. Cet argument avait pour défaut de ne donner qu'une partie de l'équation, soit l'importance douteuse d'une hausse constante du potentiel productif, tout en restant muet sur l'importance du patrimoine naturel. Or, la question difficile nous confronte à une évaluation comparative entre les deux. Examiner la deuxième partie de l'équation : voilà ce que nous avons fait en détail dans ce chapitre et le chapitre précédant. Nous avons mis relief la valeur coopérative du patrimoine naturel, tout comme sa valeur mnémonique et identitaire, bien que celle-ci soit d'une pertinence limitée. Et la valeur coopérative du patrimoine naturel semble éminemment plus importante pour l'humain que la valeur d'une hausse du potentiel productif : à quoi bon faire en sorte qu'une élite profite d'une richesse toujours plus grande si les bases mêmes d'une société – confiance mutuelle, stabilité, taux de criminalité réduits, valeur équitable des libertés de base, etc. – sont vacillantes? En effet, la deuxième partie de l'équation nous permet d'informer la première : non seulement le bien-être des individus risque de stagner malgré les avancées technologiques, mais si une percée technologique telle que l'intelligence artificielle démentait cette prédiction, la question à poser serait « cette hausse du potentiel productif profitera au bien-être *de qui?* » Selon ce que nous avons vu dans ce chapitre, la réponse est « probablement aux plus fortunés ». Et améliorer le sort des plus fortunés ne peut être d'une importance supérieure à la possibilité même de coopérer durablement.

Deuxièmement, l'on pourrait rejeter la stratégie de compensation en raison des fonctions scientifiques inconnues du patrimoine naturel. Nous avons répliqué que cet argument était ambigu dans sa prescription et pouvait justifier une chose et son contraire : après tout, les fonctions scientifiques d'une hausse du potentiel productif sont elles aussi inconnues.

L'argument coopératif développé dans ce chapitre ne fléchit pas sous le coup de cette réplique, car les effets inégalitaires des DDCE sont de mieux en mieux connus, tout comme les effets inégalitaires de la croissance économique, et tout comme les effets cohésifs de la présence d'une biodiversité riche. Bien sûr, une bonne part d'ignorance subsiste en ce qui concerne les CC futurs et l'ensemble de leurs effets. Mais dans tous les cas, nous pouvons être confiants que plus graves seront les perturbations environnementales, plus lourdement seront affectés les individus les plus vulnérables.

Troisièmement, les qualités esthétiques du patrimoine naturel pourraient être retenues comme preuves que la durabilité forte est justifiée. Nous avons répondu à cela que l'appréciation esthétique est fortement subjective, et la beauté des artefacts humains peut être préférée par certains à la beauté de la flore, de la faune et des paysages naturels. L'attrait de l'argument coopératif est qu'il ne repose pas sur de simples préférences subjectives : il s'agit d'un argument de nature politique. L'environnement représente l'une des bases de la société, favorisant la cohésion sociale et le soutien des personnes défavorisées. Le dégrader nous rapproche toujours plus des inégalités et de la dislocation sociale. Cette dimension de l'existence humaine ne se réduit guère à de simples « préférences subjectives » comme c'est le cas pour la préférence envers la beauté d'une Ferrari ou d'un paysage naturel. Ce qui est en jeu est notre appartenance à une collectivité minimalement solidaire qui ne délaisse pas ses membres les plus vulnérables, et notre appartenance à une seule et même humanité, minimalement solidaire, qui n'est pas indifférente au sort des plus défavorisés. Comme nous l'avons vu, des enjeux comme l'autonomie de la personne et le respect de soi sont indirectement corrélés aux niveaux d'inégalités présents dans une société. Ce qui est aussi en jeu est notre sentiment de sécurité qui, de Hobbes à la pyramide de Maslow, est reconnu comme étant l'un des besoins les plus fondamentaux de l'humain. Ces aspects du bien-être humain sont favorisés par un environnement riche et diversifié; minés par un environnement déréglé et appauvri. Il n'est donc pas question ici de simples préférences subjectives. À noter que cela peut aussi servir de réponse à ceux qui misent sur la supposée ignorance des préférences futures pour justifier la compensation. Certes, nous ignorons si une personne de l'an 2500 aura une préférence marquée pour les faucons électroniques ou les faucons naturels, mais on ne saurait imaginer qu'elle puisse préférer des faucons électroniques à la capacité de coopérer durablement avec ses semblables.

Quatrièmement, l'on pourrait miser sur les bienfaits cognitifs de l'environnement naturel. Cependant, nous avons vu que ces bienfaits ne semblent guère uniques : une perception erronée de la biodiversité environnante, ou de simples représentations (artificielles) de la biodiversité procurent ces mêmes bienfaits cognitifs. La valeur coopérative, elle, respecte le critère de l'irremplaçabilité : l'environnement naturel semble jouer un rôle unique dans le soutien aux personnes vulnérables et la cohésion sociale. Bien que nous ayons comparé le patrimoine naturel à la langue commune et à la constitution, ces artéfacts sont de nature essentiellement locales, tandis que l'environnement revêt une valeur coopérative tant au niveau local que mondial. Plus encore, ces différents liens sociaux doivent être vus comme complémentaires : une langue commune, par exemple, ne pourrait assurer à des concitoyens la même égalité que celle permise par une constitution garantissant des droits de base à tous. Idem pour l'environnement : il est le seul à être un catalyseur *physique* de la coopération sociale, mais sans l'appui d'une constitution juste dans une société, il ne pourrait à lui seul – même s'il était d'une grande richesse – assurer l'égalité parmi les citoyens. Comme liant social, la contribution de l'environnement naturel est donc unique – sans être suffisante.

En fait, les arguments esthétiques et cognitifs pourraient être recyclés par l'argument coopératif et présentés sous un jour nouveau. Un patrimoine naturel riche et diversifié, accessible même en milieu urbain, aurait l'avantage d'offrir des bienfaits cognitifs *à tous également*, en raison de son caractère souvent non-rival et non-exclusif. Plus il se raréfie et devient difficile d'accès, plus il risquera de devenir le luxe des plus fortunés, tout comme les autres sources de bienfaits cognitifs – écoles privées prestigieuses, habitations bien insonorisées, vacances fréquentes, etc. Ou encore : le patrimoine naturel, s'il est suffisamment riche pour être facile d'accès, a l'avantage singulier d'offrir *à tous également* un objet d'appréciation esthétique : nous sommes tous égaux dans l'appréciation d'un paysage naturel. À l'inverse, les artéfacts humains dotés d'un attrait esthétique sont plus souvent source d'envie, car ils participent en grande partie à la course à la consommation ostentatoire décrite plus haut. Une voiture de luxe fait la jalousie d'un quartier, et c'est notamment pour cette raison que cette voiture a autant de valeur. Or, cette course folle est loin d'être psychologiquement saine pour ses concurrents. Au lieu d'apporter des bienfaits cognitifs comme la réduction des niveaux de stress, ces biens positionnels participent à

l'anxiété et la détresse psychologique de plus en plus fréquente dans les sociétés accélérées d'aujourd'hui.

Dans le chapitre précédent, nous avons souligné l'importance identitaire et mnémonique du patrimoine naturel. Cet argument a une pertinence certaine. Mais l'une des raisons de ne pas lui accorder trop de poids est sa négligence des conflits de perception concernant l'environnement. Or, l'argument coopératif vise justement à prendre acte des différents types de conflits (conflits économiques, écologiques, à l'échelle locale et internationale) afin d'encadrer la question écologique dans les questions de justice. Qu'advient-il des conflits de perception concernant l'environnement? Justement, les groupes historiquement défavorisés sont souvent ceux préconisant une vision moins prédatrice de l'environnement. Par conséquent, réduire les différents types d'inégalités – ou pour le dire autrement, redonner à ces groupes un plus grand pouvoir – permettrait de redonner une plus grande place à leur conception plus soucieuse de l'environnement. Il en va par exemple des Premières Nations, pour qui l'environnement est souvent vu comme un prolongement de la famille ou de la communauté, dans une vision d'osmose entre les vivants et les ancêtres, les corps et les esprits, les humains et les bêtes, etc. En guise d'illustration, voici un magnifique extrait du recueil de la poétesse innue Natasha Kanapé Fontaine (2014, 33) :

Ma terre je la prendrai dans ma main
je la soignerai
avec un pan
ma jupe
essuiera ses larmes noires
mes cheveux ses joues creuses
je la bercerais en ses tremblements
je ne dors plus
l'endormirai sur mes genoux
et saluerai mes ancêtres de la main
avec le bégaiement
l'enfant à naître que je suis

Il en va aussi des femmes, parfois plus enclines à percevoir l'environnement dans une optique de sollicitude (*care*), non pas pour des raisons essentialistes, mais pour des raisons de socialisations oppressives : traditionnellement reléguée à la sphère domestique, la femme subit une division du travail où elle doit *prendre soin* des enfants et de l'environnement familial pendant que l'homme tente d'accroître son *pouvoir* dans la sphère marchande et politique, et par extension sur l'environnement. C'est pourquoi, selon l'écoféminisme, la

domination de la nature et la domination de la femme se sont faites en tandem. Pour une écoféministe comme Val Plumwood, tout le défi consiste à réhabiliter des qualités comme l'émotivité, la sensualité et les attachements particuliers comme qualités humaines et non pas exclusivement féminines (Plumwood 2015). Une telle réhabilitation de qualités soucieuses de l'environnement risque donc de se faire proportionnellement à la réduction des inégalités hommes-femmes.

Enfin, l'argument mnémorique et identitaire avait été remis en question pour une deuxième raison : sa myopie géographique. L'argument coopératif ne souffre pas de la même difficulté. Les DECC risquent à la fois de mettre à l'épreuve la cohésion de la communauté internationale, et surtout d'aggraver les inégalités à l'échelle du globe. Ce n'est donc pas un argument s'appliquant strictement à l'échelle d'un État-nation.

5.8 Conclusion

Nous avons tenté de prendre au sérieux le défi représenté par la durabilité faible et la stratégie de compensation. Et en effet, un examen attentif révèle que plusieurs objections à la stratégie de compensation sont ou bien lacunaires, ou bien limitées. Mais face à la perspective d'une hausse incessante du potentiel productif au détriment du patrimoine naturel, un argument coopératif peut être mobilisé. Une conception exigeante de la durabilité peut être fondée si l'on se concentre sur la dimension collective et distributive du problème de la compensation. C'est cette voie, tissant ensemble l'enjeu écologique aux enjeux de justice, qui nous semble prometteuse pour dépasser le « principe élémentaire de durabilité ». Pour rappel, ce principe (sur lequel s'entendraient à la fois les durabilistes « forts » et « faibles ») énonce que le capital naturel qui remplit des fonctions de régulation importantes doit être protégé de manière à préserver les conditions d'existence du monde vivant sur Terre. Ce principe est minimaliste et pourrait tolérer une bonne dose de DECC. À l'inverse, la valeur coopérative du patrimoine naturel milite pour sa préservation *dans son ensemble*. Par exemple, un espace végétalisé en milieu urbain, la fertilité des sols et la clémence des températures terrestres sont des biens environnementaux qui doivent être préservés si l'on se fie à leur valeur coopérative; or, le principe élémentaire de durabilité s'accommoderait de la destruction des parcs en milieu urbain, d'un réchauffement de quelques degrés et de la disparition de la moitié des terres arables. L'humanité survivrait, tout comme une partie de la faune et de la flore. Avec

l'argument coopératif, nous avons en mains un principe pouvant fonder une durabilité écologique plus forte, plus exigeante.

Donc, si l'on refuse la stratégie de compensation, c'est que la possibilité de coopérer durablement est plus importante que la hausse du potentiel productif. La possibilité de jouir – de façon stable, sécuritaire et minimalement solidaire – des fruits de la coopération sociale doit être valorisée bien avant et bien davantage que la possibilité d'augmenter notre confort matériel. Après tout, la première est une précondition de la deuxième : nous ne pouvons jouir d'une hausse du confort matériel si nous sommes tiraillés par les conflits et instabilités continues.

Résumons ces thèses dans le langage rawlsien. Si l'argumentaire que nous avons déployé jusqu'ici est plausible, cela signifie que nous avons bel et bien raison de placer l'ensemble des générations sous le voile d'ignorance, puisqu'il y a bel et bien une forme d'interaction entre les générations, même éloignées. Sur quels principes s'entendraient ces générations placées sous le voile d'ignorance, ignorant à quelle génération elles appartiendraient? En ce qui a trait au transfert ascendant, elles s'entendraient sur un devoir de mémoire vis-à-vis des générations passées, mais un devoir régi par un taux d'actualisation positif (c'est-à-dire un devoir se dégonflant au fil du temps). En ce qui a trait au transfert descendant, elles choisiraient d'accorder, entre le développement économique et la préservation du patrimoine naturel, une priorité lexicale à cette dernière. En accordant cette priorité lexicale, nul n'en pâtirait : ni les générations actuelles prises collectivement (en raison de l'horizon de sens garanti par la transmission d'un monde égalitaire), ni les plus défavorisés des générations actuelles (en raison de la valeur coopérative du patrimoine naturel). Ces thèses donnent encore plus de force aux remarques de Rawls sur le fait qu'une société n'a guère besoin d'être riche pour réaliser la justice :

C'est une erreur de croire qu'une société juste et bonne devrait aller de pair avec un haut niveau de vie matériel. Ce dont les hommes ont besoin, c'est d'un travail ayant un sens, en association libre avec d'autres travailleurs, dans le cadre d'institutions de base justes. Une abondance de richesse n'est pas nécessaire pour réaliser cet objectif. De fait, au-delà d'un certain niveau, elle risque plutôt d'être un obstacle, au mieux une distraction sans signification, au pire une tentation de facilité et de vide. (Rawls 1997, 331–32)

Cette réflexion de Rawls mériterait d'être nuancée : ce dont les humains ont besoin, c'est *notamment* d'un travail ayant un sens. Ils ont aussi besoin de mémoire, d'espoir, d'horizons

de sens, de points de repères identitaires, et surtout de pouvoir coopérer durablement avec leurs semblables. Et effectivement, pour réaliser tout cela, nul besoin d'une abondance de richesse.

Comme nous l'avons expliqué, les DECC ne causent pas unilatéralement la spirale infernale de la pauvreté. Les inégalités socioéconomiques et les DECC se renforcent mutuellement. Cela doit absolument informer l'opérationnalisation de la durabilité forte : si l'on veut préserver et assainir nos écosystèmes, les politiques strictement « environnementales » ne peuvent suffire. Quelles stratégies mixtes pourraient s'attaquer simultanément aux pratiques éco-destructrices et aux inégalités de richesses et de pouvoir? C'est ce type de questionnement qui guidera les prochains chapitres. Aujourd'hui, dans plusieurs États du monde, le mécanisme économique le plus en vogue pour s'attaquer aux CC est la bourse du carbone, et certains prétendent qu'il s'agit d'un mécanisme pouvant participer à l'égalité socioéconomique en plus de lutter contre les CC. Est-ce le cas? Dans le prochain chapitre, nous nous objecterons à cette vision excessivement idéalisée du marché du carbone. Enfin, le dernier chapitre portera sur une réforme – non pas marchande, mais proprement politique – qui profiterait aux plus défavorisés d'aujourd'hui tout en donnant une orientation écoresponsable aux démocraties modernes. Autrement dit, cette réforme participerait simultanément à la justice *intra* et *intergénérationnelle*.

**PARTIE III – RÉALISER LA JUSTICE
INTERGÉNÉRATIONNELLE**

Chapitre 6 – « À vendre : petit lopin d’atmosphère avec vue sur la Terre » : l’inefficience et l’iniquité du marché du carbone

« Ils polluent là-bas au Nord, et nous ici au Sud sommes obligés de nettoyer, parce qu’il y a ici plus d’espaces verts. Alors ils investissent dans des projets et achètent des crédits carbone. [...] Comment peuvent-ils penser que c’est une justification pour les problèmes environnementaux là-bas, quand cela cause un dommage de notre côté? »

- Synara, résidente de São José do Buriti, Brésil, participante au documentaire *The Carbon Connection*.

6.1 Introduction

Réduire les inégalités pour préserver le patrimoine naturel, et préserver le patrimoine naturel pour éviter des inégalités graves : voilà les principes devant guider une conception forte de la durabilité écologique qui refuse la stratégie de compensation.

Bien que la clarification de ces principes soit nécessaire – notamment pour éclairer les raisons que nous avons de les embrasser – une étape tout aussi importante est l’analyse des mécanismes concrets pouvant nous approcher le plus possible du respect de ces principes. À ce niveau, la probabilité que nous assistions dans un futur proche à une redistribution massive des pays de l’OCDE vers les pays en développement est minime, tout comme la probabilité d’assister dans un futur proche à une révolution écologique radicale chamboulant les mœurs, les gouvernements et les consciences individuelles. Quelques innovations socio-politiques qui se veulent à la fois équitables et écoresponsables permettent de rester optimistes. Celles promues par des ONG et regroupements de citoyens sont souvent encourageantes, mais restent malheureusement marginales. Et comme mentionné en introduction de thèse, on ne doit pas négliger la perspective « par le haut », qui considère les structures d’incitatifs mises en place par l’État (lois, subventions, etc.). Quelles sont les mesures politico-économiques que peuvent prendre les gouvernements afin d’inciter la transition vers une société écologiquement durable?

Le mécanisme politico-économique le plus en vogue à l'heure actuelle est le marché du carbone. D'où vient l'enthousiasme généralisé pour ces marchés? D'abord, le langage économique jouit d'une certaine hégémonie dans le débat public. Par exemple, il est désormais tout à fait consensuel de présenter la lutte aux CC comme un cas où la tarification du carbone permettra d'internaliser les externalités négatives que sont les GES. Et l'intelligentsia économique est désormais largement en faveur du marché du carbone, qu'elle perçoit comme le moyen « idéal » d'effectuer cette internalisation des externalités négatives (Flachsland et al., cité dans Pearse and Böhm 2014, 325–26). De plus en plus de gouvernements nationaux mettent en place un marché du carbone, et même le monde corporatif se montre souvent favorable à la mise en place d'un tel mécanisme. Bref, il s'est développé un « quasi-consensus » autour du marché du carbone, obtenant même l'appui d'ONG environnementales (Pearse and Böhm 2014, 326–27). Comme nous le verrons, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (ci-après SPEDE) est présenté comme l'outil le plus efficace pour lutter contre les CC, et potentiellement le plus équitable¹¹¹.

Mais le marché du carbone est-il à la hauteur de ses promesses? Peut-il lutter efficacement contre les CC – de manière à nous approcher de la durabilité forte – tout en répartissant équitablement le fardeau de cette lutte? Les problèmes rencontrés jusqu'ici par les marchés du carbone sont-ils facilement corrigibles? D'autres outils climato-économiques seraient-ils plus prometteurs? Ce sont les questions qui guideront ce chapitre.

Nous rappellerons d'abord quelques faits sur la crise climatique, sa compréhension économique et le fonctionnement d'un marché du carbone (2). Ensuite seront décrits les arguments favorables aux marchés de carbone (3). La quatrième partie – critique – sera la plus importante du chapitre : nous examinerons les caractéristiques qui font que tout marché du carbone risquera systématiquement d'être à la fois inéquitable et inefficace (4)¹¹². Pour ces raisons, les SPEDE à venir risquent de répéter les mêmes erreurs commises jusqu'ici (5). Nous examinerons brièvement si la taxe carbone s'en sort mieux face aux objections adressées au marché du carbone (6). Enfin, nous soutiendrons que la taxation des produits de

¹¹¹ Les expressions « SPEDE » et « marché du carbone » seront utilisées comme synonymes.

¹¹² Quelques-unes de ces critiques ont été explorées dans Verret-Hamelin 2018a.

luxe à haute intensité carbonique représente le mode de tarification du carbone le moins problématique (7). Enfin, nous concluons (8).

Avant de nous lancer, précisons qu'aucune de ces mesures prises isolément ne serait, à elle seule, suffisante pour respecter le principe de durabilité forte décrit dans la partie précédente : ni le marché du carbone, ni la taxation de produits luxueux et polluants, ni la réforme politique défendue dans le dernier chapitre. Mais ces mesures doivent être évaluées à la lumière de leur capacité à nous rapprocher de façon équitable de cet objectif de durabilité forte.

6.2 Quelques faits pour informer la réflexion normative

6.2.1 La crise climatique

Rappelons quelques faits. Nous émettons des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, soufre, etc.) principalement par la combustion d'énergies fossiles et par les coupes à blancs et feux de forêts (tant les arbres que les sols captent de grandes quantités de GES). Une partie de ces GES transite dans l'atmosphère pour finalement être stockée dans les océans (causant leur acidification) et dans les forêts; une autre partie reste dans l'atmosphère pour de très longues périodes. L'effet de serre causé par ces gaz réchauffe les surfaces terrestres, et le GIEC estime que le réchauffement moyen des surfaces terrestres et océaniques a été d'environ 0,85° Celsius depuis la révolution industrielle¹¹³.

Ce réchauffement cause une multitude de dérèglements climatiques : perturbations au niveau des précipitations abondantes et des vagues de chaleur; élévation du niveau des mers; diminution des couvertures de glace; réchauffement et fonte possible du pergélisol; acidification des océans; et plus encore (GIEC 2013b, 2–10). C'est pourquoi la communauté scientifique parle désormais de « changements climatiques », alors qu'elle se contentait auparavant de l'expression « réchauffement climatique ».

L'objectif climatique que s'est donné la communauté internationale est celui de limiter le réchauffement à 2 °C par rapport au niveau préindustriel. Pour atteindre cet objectif du 2 °C, nous devons minimalement diminuer nos GES dans une proportion de 40% à 70% d'ici 2050

¹¹³ Plus précisément, entre 0,65 et 1,06 pour la période 1880-2012, (GIEC 2013b, 3).

(GIEC 2013a, 11). Dire que cet objectif est ambitieux est un euphémisme. Mais il est atteignable.

Un réchauffement de 2 °C serait toujours facteur de dérèglements climatiques, mais les effets les plus graves des CC seraient peut-être évités. Certaines nations insulaires, gravement menacées par l'élévation du niveau des mers, revendiquent depuis un certain temps une cible climatique plus ambitieuse encore, celle du réchauffement limité à 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel. Certains indices nous laissent présager que cette cible est malheureusement irréaliste : cela demanderait « des mesures d'atténuation prises immédiatement » (le GIEC écrivait cela en 2013, et des mesures efficaces se font toujours attendre), en plus d'un « développement suivant une trajectoire à faible demande en énergie », pour ainsi avoir une diminution annuelle d'une proportion de 70% à 95% d'ici 2050 (GIEC 2013a, 17). Les économies des pays développées, tout comme celles des pays émergents et en développement, sont encore loin de cette trajectoire. Ce point de dissension n'a pas besoin d'être résolu ici, puisque la suite de notre argumentaire serait tout aussi valide si la cible climatique retenue était celle du 1,5 °C. De toute façon, comme nous l'expliquons plus bas, ces cibles ne sont que des fourchettes d'estimations pleines d'incertitudes.

Un réchauffement supérieur à 2 °C augmenterait les dérèglements climatiques énumérés ci-haut, mais augmenterait aussi les risques de changements abrupts et de boucles de rétroaction. Certains phénomènes, s'ils se produisaient, seraient accélérateurs du changement climatique : la fonte des glaces (celles-ci servent de miroirs réfléchissant la lumière du soleil; sans elles la chaleur serait directement absorbée par les eaux); la fonte du pergélisol, qui pourrait libérer de grandes quantités de méthane; la fonte des glaces des fonds marins, qui pourrait elle aussi libérer de grandes quantités de méthane; l'assèchement des tourbières boisées des zones tropicales, qui émettrait énormément de dioxyde de carbone; et plus encore. Ces accélérateurs des CC augmenteraient le risque de voir certains écosystèmes s'effondrer. Par exemple, si les courants marins – qui distribuent la chaleur aux quatre coins du globe – étaient amenés à s'effondrer, les dérèglements climatiques et écosystémiques subséquents pourraient s'avérer d'une ampleur gigantesque.

Ce refrain climatique est bien connu, mais cinq caractéristiques de ces dérèglements méritent d'être soulignées. D'abord, ce qui compte en ce qui concerne les GES est leur cumul. Même

si nous réduisons à zéro les GES émis aujourd'hui et dans le futur, les GES émis depuis la révolution industrielle continueraient de causer un effet de serre et un dérèglement du climat. Autrement dit, la majeure partie des émissions de GES est irréversible sur de longues périodes (GIEC 2013b, 26). Deuxièmement, concernant l'urgence de la situation, ce ne sont pas quelques écologistes isolés qui crient au loup et qui surestiment l'urgence de la situation. Le GIEC, composé de climatologues, d'océanologues et de biologistes de toutes sortes, est le rassemblement le plus crédible et le plus réputé de scientifiques internationaux du climat, et leurs rapports font autorité. Or, le GIEC ne dit pas seulement que nous devons réduire nos GES de 40 à 70% d'ici 2050, mais affirme aussi que l'on doit entreprendre un effort d'atténuation sérieux avant l'horizon 2030 (GIEC 2013a, 12). L'urgence de la situation fait donc consensus. Troisièmement, soulignons que cet objectif d'une diminution de 40 à 70% des GES d'ici 2050 ne nous donne aucune garantie de rester sous la barre des 2 °C. Une telle diminution des GES permettrait de rester *probablement* (probabilité de 66-100%) sous la barre des 2 °C d'ici la fin du siècle (GIEC 2013a, 10). Quatrièmement, soulignons à nouveau que les dérèglements du climat sont déjà observables, ce pourquoi il n'est plus question de « prévenir » les CC, mais plutôt de s'y adapter et de les mitiger. En cinquième lieu, il est important de préciser que les CC dangereux et abrupts sont plus difficiles à prévoir. Les estimations « gradualistes » du GIEC sont assez fiables (e.g. avec un réchauffement de X, nous observerons une élévation du niveau des mers de Y), mais les points de basculement et les boucles de rétroaction sont plus difficiles à modéliser, et s'ils advenaient, ils forceraient probablement une révision de nos estimations « gradualistes ».

6.2.2 Externalités négatives et marché du carbone

Dans le langage économique, ces GES sont perçus comme des « externalités négatives », c'est-à-dire des effets négatifs qu'une transaction économique génère, sans en tenir compte dans son prix. Imaginez qu'une personne me paie 100\$ pour que je lui vende ma tronçonneuse. L'utilisation de cet engin causera peut-être une pollution sonore importunant le voisin de l'acheteur, qui pourrait légitimement demander une compensation financière de 50\$. Dans ce cas, pour internaliser cette externalité négative, le prix de la tronçonneuse est en réalité de 150\$, 50\$ allant au voisin incommodé. Si les tronçonneuses se vendaient désormais à leur prix réel (internalisant, dans le prix, l'ensemble des externalités), il est

prévisible – selon l’orthodoxie économique – que leur vente diminuerait. La logique est la même pour les GES : ce sont des externalités négatives dans l’angle mort de l’économie globalisée. C’est ce que tout économiste minimalement sensibilisé à la question climatique vous dira : il faut mettre un prix sur le carbone! Autrement dit, il est important que les agents économiques reçoivent les bons signaux, c’est-à-dire des prix reflétant l’ensemble des coûts de notre production et de notre consommation.

Or, la mise à prix des GES peut s’effectuer de diverses manières : taxe carbone, marché du carbone, ou encore taxes sur les biens les plus « intensifs en carbone »¹¹⁴. Examinons dans le détail le fonctionnement d’un marché du carbone.

Un SPEDE et une taxe carbone sont deux mécanismes « économiques », au sens où ils visent tous deux à tarifer le carbone auprès des acteurs économiques. Mais le SPEDE est un mécanisme essentiellement *marchand*, tandis que la taxation du carbone est un mécanisme essentiellement *fiscal*. La distinction est importante, puisqu’un mécanisme fiscal relève du politique, tandis qu’un marché du carbone laisse davantage les entreprises et le libre marché gérer les réductions de GES. Mais cette distinction n’est guère absolue : si les autorités publiques vendent aux enchères la totalité des permis sur le marché du carbone, alors celui-ci devient un mécanisme hybride, à la fois fiscal (politique) et marchand.

Qu’est-ce exactement qu’un marché du carbone? La réponse n’est pas si simple, mais l’essentiel se trouve dans les idées de *plafonnement* et *d’échanges*. Une autorité politique (gouvernement fédéral, municipalités, ou alliances régionales) distribue aux entreprises privées des droits d’émissions. Un droit d’émission permet d’émettre une tonne de dioxyde de carbone ou l’équivalent (CO₂^{eq}). En distribuant une quantité fixe de permis de CO₂^{eq}, on établit automatiquement un plafond, c’est-à-dire une limite à la quantité totale de GES que l’on est prêt à laisser filer dans l’atmosphère. Ensuite, ces permis peuvent être échangés entre les acteurs économiques. Si vous êtes à la tête d’une entreprise qui polluent énormément, vous devrez acheter des permis à une entreprise qui émet moins de CO₂^{eq} et qui a donc un surplus de permis.

¹¹⁴ Traduction inélégante de *carbon-intensive* : qui émet beaucoup de dioxyde de carbone dans son processus de production.

6.3 Les arguments en faveur du marché du carbone

6.3.1 Efficience

Le principal argument en faveur d'un marché du carbone est sa prétendue efficience. La notion d'efficience peut regrouper plusieurs choses (Le Grand 1990). Ce que nous entendrons ici par efficience est la combinaison de deux éléments : l'efficacité dans la lutte aux changements climatiques, et ceci à coût modique. Le SPEDE est vanté pour sa capacité à opérer une réduction *économique* des émissions de CO₂^{eq} (pour une présentation orthodoxe, voir Caney and Hepburn 2011, 205–206). En d'autres termes, l'objectif est de diminuer les GES sans trop nuire à la croissance. L'idée est d'aller chercher les « gains » les moins dispendieux, c'est-à-dire les diminutions de GES les plus faciles à obtenir. On tente de cueillir rapidement les fruits à notre portée (*low-hanging fruit*). Qu'entendons-nous par là? Le SPEDE permet aux gros pollueurs de continuer leurs activités intensives en carbone si les obstacles technologiques empêchent une réduction de GES, pour autant qu'ils compensent cette pollution en rachetant des permis à des entreprises moins émettrices. Cela donne donc un incitatif aux entreprises qui émettent beaucoup de CO₂^{eq} mais qui pourraient modifier leurs pratiques sans que cela s'avère trop coûteux : ces entreprises sont incitées à investir dans des technologies vertes afin de dégager un surplus de permis de CO₂^{eq} à vendre aux gros émetteurs qui sont pris dans une situation de « verrouillage technologique ». Ainsi, une diminution globale du CO₂^{eq} est attendue, sans que ce soit trop pénible pour les entreprises : certains gros pollueurs continueront leurs affaires comme à l'habitude (*business as usual*), à la différence qu'ils paieront pour des permis de CO₂^{eq} supplémentaires, pendant que d'autres gros pollueurs seront financés (en vendant leur surplus de permis) pour opérer des changements technologiques à faible empreinte carbonique. Ni l'un ni l'autre de ces acteurs ne sera entravé de façon significative dans son activité économique normale. Ni l'un ni l'autre ne devra renoncer à ses objectifs de croissance et d'expansion. En fait, le SPEDE mise sur les possibilités de découplage. Au chapitre 3, nous nous sommes montré sceptique quant au potentiel futur du découplage, mais laissons ces inquiétudes de côté.

6.3.2 Faisabilité politique

Le second argument en faveur du SPEDE est celui de sa faisabilité politique. Le critère de la faisabilité doit être pris au sérieux, car le temps presse. Une transition écologique doit advenir

dans les prochaines décennies, sinon des CC significatifs frapperont les générations à venir, et les générations actuelles dans une mesure moindre. Malheureusement, les obstacles freinant la lutte aux CC sont légion : climato-scepticisme nourri par des centres de recherche et médias conservateurs; intérêts privés; « greenwashing » perpétré par le monde corporatif mais aussi par le monde politique; acrasie des consommateurs; nécessité d'une coopération robuste entre les États; etc. Mieux vaut donc se distancier des réponses utopiques (au sens péjoratif du terme) au problème des CC.

Le SPEDE a pour avantage de ne pas être trop utopique. Comme il n'entrave pas de façon significative l'activité économique normale des entreprises (en raison de son efficacité), c'est un outil qui ne pénalise pas de façon excessive les plus grands pollueurs, comme le ferait peut-être une réglementation gouvernementale rigide s'appliquant de la même façon à toutes les entreprises. C'est une solution marchande et flexible, au sens où les acteurs économiques choisissent de façon décentralisée à quel rythme et de quelle manière ils vont opérer leurs réductions de GES. Pour cette raison, la mise en place d'un SPEDE a de bonnes chances d'obtenir l'aval d'un nombre important d'acteurs économiques.

Par exemple, dans un document produit par l'influente association patronale *BusinessEurope*, sous-titré « ce que les entreprises attendent de la nouvelle Commission [européenne] », il est répété trois fois plutôt qu'une que le marché du carbone doit être considéré comme « la seule » politique climatique que devrait promouvoir l'Union européenne (BusinessEurope 2014). Ici, le gouvernement du Québec présente son SPEDE comme offrant « la meilleure garantie » de réduction des GES, tout en étant « flexible » et en favorisant « la croissance, l'efficacité, la modernisation et la compétitivité » (Gouvernement du Québec 2018b, 5).

Considérant l'influence politique des acteurs économiques, l'obtention de leur aval peut être vue comme un atout non négligeable. Bien sûr, un appui général n'est pas un appui universel : les franges plus conservatrices de la société continueront inlassablement de s'opposer à toute tarification du carbone (et à nier même l'existence des changements climatiques). Malgré tout, la faisabilité politique du SPEDE est perçue par plusieurs comme un atout considérable (Aldred 2012, 357; Caney and Hepburn 2011, 227; Gosseries and van Steenberghe 2004, 10–12).

Nous reviendrons plus bas à cet argument, non pas pour le compléter ou le nuancer, mais bien pour le retourner à l'envers. Le SPEDE est peut-être un peu trop *business-friendly*...

6.3.3 Équité

Il est difficile de déterminer *a priori* si les considérations d'équité militent pour ou contre le SPEDE. Jusqu'à maintenant, le marché du carbone européen, qui est le principal SPEDE en vigueur à travers le monde, s'est avéré plutôt inéquitable, dans la mesure où les plus grandes entreprises ont réussi à tirer profit du système. Les inégalités préexistantes ont simplement été reproduites dans une nouvelle sphère d'activité (ceci sera détaillé dans la section 6.5). Le principal problème avec ce marché, c'est que les permis ont été alloués selon le principe du « grandfathering », c'est-à-dire gratuitement et proportionnellement aux émissions passées. Ainsi, les gros pollueurs ont reçu de grandes quantités de permis, ce qui ne les incitait aucunement à opérer les changements technologiques nécessaires. Et, comble de l'inefficacité, ces permis ont été émis en trop grande quantité, le prix de la tonne de CO₂^{eq} tombant en 2007 sous la barre de 1 euro (Pearse and Böhm 2014, 329). Mais le « grandfathering » a progressivement fait place à un autre mode d'allocation : la mise aux enchères.

C'est pourquoi nous disons qu'on ne peut savoir *a priori* si le SPEDE est un outil équitable ou non. Tout dépend de son design institutionnel. C'est d'ailleurs un argument avancé par la plupart des défenseurs du SPEDE : ils admettent que le marché du carbone européen s'est avéré inéquitable, mais voient cela comme un problème contingent, facilement rectifié par une allocation différente des permis et un usage judicieux des fonds ramassés (Caney 2010, 213–15; Caney and Hepburn 2011, 223–26; E. A. Page 2013, 237). Selon eux, l'on pourrait très bien allouer gratuitement des permis aux « plus défavorisés » (que ce soit les plus petites entreprises, ou l'ensemble des entreprises des pays moins fortunés), puis mettre aux enchères les permis restants. Les fonds ramassés avec la mise aux enchères pourraient financer des projets de lutte contre la pauvreté, ou encore les projets d'adaptation aux CC dans les pays en développement. De la sorte, le SPEDE prendrait une forme hybride entre le mécanisme fiscal et le mécanisme marchand.

Le reste du chapitre vise à réhabiliter l'objection de l'équité et à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème contingent facilement résolu avec une distribution équitable des permis. En

développant cette critique, nous en viendront aussi à rejeter les arguments d'efficacité et de faisabilité politique soutenant le SPEDE. Voici notre critique en condensé : en raison des caractéristiques propres au marché du carbone, les grandes entreprises qu'il encadre auront, selon toute probabilité, le *pouvoir* et la *volonté* de manipuler ce système à leur avantage, reproduisant dans une nouvelle sphère les inégalités préexistantes.

6.4 Une critique : pouvoir excessif et volonté pervertie

6.4.1 Le pouvoir des entreprises régies par un SPEDE

Les entreprises régies par un SPEDE ont un grand pouvoir, celui d'influencer, voire de dicter les modes d'opération d'un marché du carbone. Quatre éléments expliquent conjointement ce pouvoir (aucun de ces facteurs n'est, à lui seul, suffisant pour expliquer la capacité des grandes entreprises à fixer les termes d'un SPEDE).

Comme premier élément d'explication, il faut préciser qu'un marché du carbone s'applique plus facilement à certains acteurs. Ce serait excessivement complexe d'avoir un SPEDE pour des agents dont les émissions sont diffuses, discontinues et modestes, comme c'est le cas avec les petites entreprises, les transports ou les ménages¹¹⁵. À l'inverse, c'est un mécanisme qui s'applique plus facilement à des entreprises dont les émissions sont continues, abondantes et concentrées en un endroit géographique précis. C'est le cas par exemple d'une centrale électrique au charbon, d'une aluminerie, d'une usine pétrochimique, d'une papetière ou encore d'un constructeur automobile. Ce sont des émetteurs importants dont les émissions sont plus faciles à évaluer. L'un des principaux secteurs régulés par le marché du carbone européen est le secteur énergétique, comme en témoigne le fait que l'entreprise Shell est, de toutes les entreprises européennes faisant du lobbying à la Commission européenne, celle ayant eu le plus de rencontres avec les commissaires au climat et à l'énergie au sujet du SPEDE européen (Reyes and Belén 2016, 22). Or, plusieurs secteurs industriels, et encore plus le secteur énergétique, sont des secteurs contrôlés par une poignée d'acteurs dominants (Spash 2010, 176). De tels oligopoles se retrouvent particulièrement dans le secteur des énergies fossiles : quelques « gros joueurs » dominent le marché. La raison en est que

¹¹⁵ Le marché du carbone européen intègre graduellement le secteur aérien, mais comme le remarque Jonathan Aldred (2012, 352–53), on ne peut s'attendre à des réductions significatives. Après tout, les avions sont par nature des engins extrêmement efficaces d'un point de vue énergétique.

l'énergie est un secteur caractérisé par des monopoles naturels : le coût prohibitif des infrastructures donne un avantage concurrentiel énorme à l'entreprise dominante qui profite en premier de ces infrastructures (dont la construction est souvent subventionnée par les deniers publics). On voit ce phénomène ici au Québec, avec Hydro-Québec ayant le monopole de l'électricité et Gaz Metro ayant le monopole du gaz naturel. C'est encore plus frappant avec les énergies fossiles : le marché est dominé soit par des « supermajors » (Shell, Chevron, Exxon, BP, Total), soit par des entreprises d'État, puisque la nationalisation d'une industrie est une réponse politique commune aux cas de monopoles naturels (Hansmann 1996). De plus, ces géants industriels, gaziers ou pétroliers ne sont pas de jeunes entreprises : elles ont souvent de nombreuses années d'expérience, notamment d'expérience en lobbying. Bref, les acteurs régis par une SPEDE ont tendance à être des entreprises dotées d'immenses ressources, à la fois économiques et politiques. Pour ne prendre qu'un exemple, la pétrolière Shell a consacré à elle seule plus de 4,5 millions d'euros pour nourrir un lobbying constant auprès de la Commission européenne dans les négociations sur le SPEDE européen (Reyes and Belén 2016, 22).

Le deuxième élément d'explication est le suivant. Dans tout marché du carbone, le politique dépend lourdement des acteurs qu'il est censé régir par ce mécanisme. Cette dépendance prend la forme de deux asymétries d'informations. Primo, ce sont les entreprises privées et non les autorités publiques qui sont les mieux placées pour estimer les coûts de réduction des GES et les obstacles technologiques (Aldred 2016, 350–51; Caney and Hepburn 2011, 205). Dans quelle circonstance le remplacement de tel filtre industriel par tel autre conviendrait-il pour une aluminerie? Le législateur – et son électeur – ont peu de chance de pouvoir répondre pertinemment à ce type de question. Une étude de l'organisation *Corporate Europe Observatory* révèle que les entreprises privées profitent même de cette asymétrie d'information dans leurs activités de lobbying :

Parfois, les lobbyistes approchent les MEP [membres du Parlement européen] en affirmant posément l'expertise de leur industrie, expliquant pourquoi certains aspects de ce qui est proposé ne sont pas réalistes [*possible*]. Les documents présentés par les lobbyistes font un étalage déroutant de graphiques, de diagrammes et d'infographie. Par exemple, des lobbyistes ont suggéré que des améliorations déjà effectuées les rapprochent des limites technologiques des réductions d'émissions – même dans les cas où cela est loin d'être vrai. (Reyes and Belén 2016, 14, nous traduisons)

Une deuxième asymétrie d'information caractérise tout SPEDE : le politique dépend des entreprises pour le contrôle des émissions de CO₂^{eq}, car cette surveillance se fait en grande partie par l'auto-évaluation et l'auto-déclaration (Aldred 2016, 160–62; Spash 2010, 180–81). Une entreprise peut prétendre avoir réduit ses émissions alors que ce n'est pas le cas. À l'inverse, si l'allocation des permis se fait selon le principe du « grandfathering », une entreprise peut surestimer ses émissions afin d'avoir des permis supplémentaires l'année suivante (Aldred 2016, 161). Ce sont les entreprises qui doivent élaborer des plans de surveillance et de contrôle des GES, en particulier pour les projets de compensation (Spash 2010, 186–87), au sujet desquels nous revenons plus loin. Au Québec, les déclarations des émetteurs de plus de 25 000 tonnes de CO₂^{eq} sont vérifiées par des tiers indépendants, mais ce n'est pas le cas des petits émetteurs, ni des distributeurs de carburants fossiles (Gouvernement du Québec 2018a, 15; Simard 2017, 3). Bref, les asymétries d'informations sont grandes.

Troisième raison expliquant le pouvoir des entreprises sur tout SPEDE : l'immense complexité et opacité des SPEDE. En effet, un marché du carbone est un mécanisme extrêmement complexe. Voici un indice anecdotique de cette complexité : les autorités australiennes ont eu besoin de 820 pages pour exposer leur proposition de SPEDE, proposition qui a dû subir 210 amendements au Sénat (Spash 2010, 171). Un marché du carbone contient des tonnes de règles sur la gestion bancaire, l'emprunt et l'échangeabilité des permis, tout ceci dans des juridictions différentes si on pense au marché du carbone européen et à d'autres SPEDE régionaux (E. A. Page 2012, 943; Pearse and Böhm 2014, 333). Un marché du carbone fait aussi intervenir une foule d'acteurs, tels que des vérificateurs privés, des institutions financières, des entreprises variées, des promoteurs externes pour les projets de compensation, etc.

Cette complexité n'aide certainement pas à la transparence du SPEDE (E. A. Page 2012, 940–41; Spash 2010, 171), dont les détails sont presque toujours discutés derrière des portes closes. En Europe, les règles du SPEDE sont discutées et décidées au sein de la Commission européenne, qui a souvent été critiquée pour son manque de transparence. Les décisions sont prises suite à des rencontres privées avec les parties prenantes. L'organisation *Corporate Europe Observatory* a fait le bilan des rencontres faites par Miguel Arias Cañete et Maroš Šefčovič, commissaires au climat et à l'énergie et principaux responsables du SPEDE

européen. Il s'avère que de 2014 à 2016, 77% de leurs rencontres (qu'ils ont eu eux personnellement ou des membres de leur cabinet) étaient avec des représentants du monde corporatif, et seulement 18% avec des organisations d'intérêt public telles que des ONG ou des syndicats (Reyes and Belén 2016, 8). Et les choses ne vont pas en s'améliorant : de moins en moins d'informations sont divulguées au sujet de ces rendez-vous et de leur objet (Reyes and Belén 2016, 8). Au Québec, la mise en place du SPEDE n'a pas suscité de réel débat de société, mais s'est plutôt fait en consultation avec les acteurs privés. Dans les mots du gouvernement québécois : « La clé de la mise en œuvre réussie du SPEDE du Québec réside donc dans le dialogue qui a été entamé dès le départ avec les gestionnaires des entreprises qui devaient être visées par le système. » (Gouvernement du Québec 2018c, 6–7).

La quatrième raison expliquant le pouvoir excessif des entreprises régies par un marché du carbone repose sur l'enjeu des incertitudes scientifiques. En matière de réduction des GES et de lutte aux CC, les incertitudes scientifiques sont nombreuses. Cela signifie que l'établissement du plafond d'un SPEDE est une activité proprement politique, au sens partisan du terme, malgré son vernis scientifique (voir Spash 2010, 179). Autrement dit, il est trompeur d'envisager un plafond comme étant le « seuil scientifique » en-dessous duquel nous ne risquons rien (ou peu). Ce que les sciences climatiques mettent en lumière, ce sont des fourchettes d'estimations avec de nombreuses incertitudes. Pour préciser, un gouvernement peut fixer un objectif précis en termes de réduction graduelle de permis de CO₂^{eq}, fixant par le fait même un objectif précis de réduction de GES. Par exemple, les responsables d'un SPEDE allouant aujourd'hui 100 millions de permis de CO₂^{eq} pourraient réduire graduellement la quantité de permis émis, visant 60 millions de permis de CO₂^{eq} en 2030. La cible serait donc précise : on viserait une réduction de 40% de GES d'ici 2030 (si on ne tient pas compte des GES émis par des acteurs non régis par le SPEDE). Mais cette réduction de 40% d'ici 2030 est-elle optimale pour éviter le risque d'une libération massive de méthane causée par la fonte du pergélisol? Une réduction de 30% d'ici 2030 serait-elle tout aussi efficace pour éviter ce risque? Une réduction de 60% d'ici 2030 serait-elle nécessaire pour éviter ce risque? La communauté scientifique n'a pas de réponse univoque à ces questions. Des modèles s'appuyant sur des données paléoclimatiques récentes parviennent à mieux tenir compte de certaines incertitudes comme la fonte des glaces (Hansen et al. 2017). Mais d'autres boucles de rétroactions lentes, comme la libération de

méthane due à la fonte du pergélisol, restent extrêmement difficiles à prédire et modéliser (Hansen et al. 2017, 582). Pour ces raisons, fixer le plafond d'une SPEDE – et donc le prix du CO₂^{eq} – passe inévitablement par des négociations politiques partisans.

Nous pouvons à présent tisser ensemble ces quatre premiers éléments d'explication. Étant donné 1) le fait que le SPE soit plus facilement applicable à des secteurs dominés par une poignée de grandes entreprises; 2) la complexité et l'opacité d'un SPEDE; et 3) l'asymétrie d'information concernant notamment les promesses et limites des technologies disponibles et à venir, il est hautement probable que ces géants industriels et énergétiques auront un poids prépondérant dans 4) les négociations politiques partisans autour d'un SPEDE, notamment en ce qui a trait au nombre de permis émis et à leur mode d'allocation.

Ce qui fait la spécificité du SPEDE, c'est la *combinaison* de ces quatre éléments. Il est vrai, par exemple, que le montant d'une taxe carbone est aussi fixé par un processus politique partisan. Mais comparé au SPEDE, cette taxe est certainement moins complexe et plus transparente; elle peut s'appliquer à des acteurs plus variés; et elle ne se bute pas à des asymétries d'informations aussi importantes.

Pour préciser, les quatre éléments expliquant le pouvoir des entreprises régies par un SPEDE ne sont pas purement contingents. Il est inhérent à tout plafond de GES d'être l'objet de négociations politiques et non une limite scientifiquement objective; il est inhérent à tout SPEDE d'être complexe, en raison des règles d'emprunt et de transfère de permis, tout cela dans des juridictions différentes et avec des acteurs intermédiaires multiples; il est inhérent à tout SPEDE de s'appliquer facilement à des secteurs où les émissions sont concentrées et continues, tels que le secteur de l'énergie; il est inhérent à ces secteurs d'être souvent dominés par quelques grandes entreprises, pour des raisons de monopoles naturels. Ces facteurs *intrinsèques* aux marchés du carbone expliquent l'influence disproportionnée du monde corporatif dans l'élaboration d'un SPEDE.

Cela dit, il n'est peut-être pas inévitable que les grandes entreprises interfèrent dans la mise en place d'un SPEDE. Après tout, nous avons argué jusqu'ici qu'elles avaient simplement le *pouvoir* de le faire. Auront-elles la *volonté* de le faire? Pour répondre à cette question, il nous faut plonger dans le débat sur les objections morales adressées au SPEDE.

6.4.2 Les motivations des entreprises régies par un SPEDE

Du côté des philosophes politiques, la critique du marché du carbone s'est cristallisée autour de deux objections morales intimement liées : celle focalisant sur la marchandisation de la nature, l'autre sur la perversion des motivations¹¹⁶. Commençons par la première, qui s'oppose d'un même souffle à l'appropriation privée de la nature et à sa mise à prix.

Appropriation privée et droit de polluer

Nous sommes tous, nous dit-on, copropriétaires de la Terre. Les puits de carbone, à commencer par l'atmosphère, sont vus comme des biens communs. Personne n'est autorisé à morceler la nature en petites parcelles de propriétés privées, à découper l'atmosphère en lots individuels, en objets séparés les uns des autres (Goodin 1994, 578–79; Lohmann 2014, 175). Or, selon cette ligne argumentative, un marché du carbone opère un tel morcellement : en achetant un permis de CO₂^{eq}, un acteur devient en quelques sortes l'heureux propriétaire d'une tonne métrique de l'atmosphère où il pourra « entreposer » les gaz qui lui chantent.

Certains s'opposeront à l'appropriation *privée* de la nature; d'autres feront un pas de plus et critiqueront l'idée même *d'appropriation*, fût-elle privée ou collective : nous ne serions pas dans une relation de propriétaire vis-à-vis de la nature, mais plutôt de protecteurs ou d'usufruitiers. Selon cette conception, la Terre ne nous appartiendrait pas en propre, mais appartiendrait plutôt aux générations futures, voire à l'ensemble des générations comme le soutient Edith Brown Weiss (2009, 225), ou encore Karl Marx (cité dans J. B. Foster 2011, 15–16). Nous n'en serions que les gardiens provisoires¹¹⁷.

Les défenseurs du SPEDE ont tôt fait de répliquer qu'un marché du carbone n'implique aucunement l'appropriation privée de l'atmosphère. Cette réplique prend appui sur une distinction essentielle entre un droit de propriété et un droit d'usage. Le permis d'émission – toujours selon cette réplique des défenseurs du SPEDE – n'a pas toutes les caractéristiques nécessaires pour être un droit de propriété complet. Le permis de CO₂^{eq} équivaut plutôt à un

¹¹⁶ Nous laissons de côté l'objection de la « responsabilité civique », selon laquelle certains devoirs (dont le devoir de réduction des GES) incombent à tout citoyen et ne peuvent être relégués à d'autres, comme le devoir de voter aux élections : on ne peut payer une personne pour voter à notre place.

¹¹⁷ Pour préciser, les arguments que nous développerons dans la suite de cette section ne présupposent guère la validité des objections soulevées dans ce paragraphe et le précédent. Comme nous l'expliquons plus loin, ce qui nous semble problématique n'est pas le fait qu'un permis de CO₂^{eq} soit (ou non) un droit de propriété, mais plutôt qu'il soit un droit de polluer.

droit d'usage temporaire. C'est cet aspect « temporaire » qui est crucial dans cette réplique. Simon Caney, par exemple, compare le permis de CO₂^{eq} à un contrat de location ou au fait de payer pour pouvoir camper dans un parc naturel : on paie pour utiliser un espace déterminé pour une période déterminée. Le permis de CO₂^{eq} est similaire : nous sommes autorisés à émettre provisoirement une quantité déterminée de GES dans l'atmosphère, et ces gaz finiront par se dissoudre (Caney 2010, 204; Caney and Hepburn 2011, 211; Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 62; E. A. Page 2013, 239).

Cette réplique est pour le moins surprenante. D'abord, elle semble sous-estimer l'aspect permanent des émissions de CO₂^{eq}. Une partie des GES restent dans l'atmosphère durant des siècles. Même si nous cessons dès aujourd'hui d'émettre des GES, le cumul de nos émissions passées continuerait à causer un effet de serre pour de très longues périodes. Cette « utilisation » de l'atmosphère (pour n'employer ni le terme « appropriation », ni le terme « location ») s'inscrit donc dans la durée. Ensuite, il ne faut pas non plus surestimer la permanence des droits de propriété en général (voir Aldred 2012, 341). Il est trompeur de concevoir les droits de propriété comme des objets fixes dans le temps, sans altérations ni possibilités de révisions. Prenons un exemple local et récent. En décembre 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté – sous bâillon – la loi 106 sur les hydrocarbures. Cette loi donne un pouvoir d'expropriation aux compagnies d'exploration pétrolière et gazière, pouvoir qui était réservé jusque-là aux compagnies minières. Désormais, une compagnie d'exploration et d'exploitation de gaz naturel peut exproprier un citoyen de son lieu de résidence si les stocks de gaz sur les lieux semblent importants. Pour la personne ou la famille expropriée, il s'agit d'une confrontation brutale avec une réalité toute simple : un droit de propriété n'est malheureusement pas coulé dans le béton, n'a rien d'absolu et d'intemporel.

Pour ces deux raisons, il n'est peut-être pas exagéré de parler de droits de propriété pour décrire les permis de CO₂^{eq}. Quoiqu'il en soit, ce débat nous force à clarifier ceci : comme le note Jonathan Aldred, ce n'est pas la propriété privée en tant que telle qui pose problème, mais le droit de polluer associé au permis de CO₂^{eq} (Aldred 2012, 342). En d'autres termes, le problème éthique posé par les permis des CO₂^{eq} n'est pas tant qu'ils donnent un droit privé sur une parcelle de l'atmosphère, mais bien qu'ils donnent le droit de souiller cette parcelle d'atmosphère, de saturer ce puits de carbone. Un citoyen peut être, en toute légitimité, le propriétaire privé d'un lopin de terre, cela ne lui donnera pas tous les droits sur ce terrain. Il

n'aura guère le droit d'y entreposer des déchets nucléaires, ou d'y entreprendre une construction d'une architecture déphasée en parfait contraste avec les constructions avoisinantes. Même pour couper un arbre situé sur son terrain, ce propriétaire aura peut-être besoin d'une autorisation de sa municipalité. Si une municipalité autorisait les propriétaires fonciers à stocker des déchets nucléaires dans leur cour arrière, ce serait *ce droit* qui poserait problème, non pas le droit de propriété en tant que tel. De façon analogue, ce qui pose problème avec le permis de CO₂^{eq}, c'est qu'il donne le droit de polluer le bien en question. En donnant le droit de boucher un évier naturel, il autorise à porter atteinte à la stabilité du climat planétaire.

Les partisans du marché du carbone n'ont pas dit leur dernier mot. Ils refusent le rapprochement entre « permis de CO₂^{eq} » et « droit de polluer ». Pour eux, le permis de CO₂^{eq} n'équivaut pas à une forme de pollution pour la raison suivante : l'intérêt d'un SPEDE est justement d'établir un plafond sous lequel il est légitime d'émettre des GES. Ce plafond, établi suivant les recommandations de la communauté scientifique, doit correspondre à nos objectifs de réduction de GES. Et si nous atteignons ces cibles, nous aurons réussi à mitiger le gros des CC et à éviter les CC les plus dangereux. Tant que nos émissions restent sous le plafond établi et que celui-ci est suffisamment bas, nos émissions de GES ne doivent pas être vues comme des formes de « pollution », c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas être vues comme moralement répréhensibles.

Cette contre-réplique des défenseurs du SPEDE nous amène au cœur du problème, celui de l'opposition entre deux visions des émissions de GES. D'un côté, certains voient les GES comme des *dommages* qu'on ne saurait excuser sous prétexte qu'une compensation monétaire a été donnée. De l'autre, le partisan du SPEDE voit les GES comme des *coûts* que l'on doit simplement agréger dans le grand calcul du bien-être général.

Commençons par l'approche des coûts. Sous un certain seuil d'émissions, celles-ci représenteront bel et bien un coût, mais un coût moralement acceptable si ces émissions ont une raison d'être : elles permettent, par exemple, la production de biens de consommation. Autrement dit, l'émission d'une tonne de GES est peut-être un coût, mais ce coût est le miroir d'un bénéfice. Cette perspective est le prolongement de la durabilité faible examinée dans la deuxième partie de cette thèse : considérant la richesse gargantuesque que nous léguons

aux générations futures, les coûts que représentent les GES sont largement compensés en autant qu'ils ne dépassent pas un certain seuil, en l'occurrence le plafond du SPEDE. Nous sommes donc dans une logique de compensation qui voit la tarification du CO₂^{eq} comme un prix (*fee*) et non comme une amende (*fine*), distinction reprise de Michael Sandel (2012).

La vision alternative, celle des dommages, peut être décrite comme la vision « moralisante » des GES. Une comparaison cocasse est faite dans la littérature pour illustrer cette approche : et si nous avons un marché de l'infidélité? Restez fidèle à votre conjointe afin de vendre votre droit à l'infidélité à votre voisin, qui lui meurt d'envie d'avoir de nombreuses maîtresses! Si les permis d'infidélité sont émis en quantité inférieure au taux d'infidélité réel, cela aura un effet bénéfique global sur l'ensemble des relations amoureuses. La comparaison entre un SPEDE et un marché de l'infidélité est sûrement imprudente (dans le marché de l'infidélité, les victimes sont identifiables, des relations de confiance sont en jeu, etc.). Mais cette idée scabreuse vise à illustrer que l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone est un dommage, en dépit de l'achat d'un quelconque permis de CO₂^{eq} (voir aussi Goodin 1994, 581–583). Dans cette optique, la tarification du carbone est toujours possible, mais doit prendre la forme d'une amende (*fine*) à connotation morale et non d'un simple prix (*fee*).

Comment cette seconde approche peut-elle justifier une posture aussi moralisatrice? À notre avis, deux éléments de justification militent en faveur de cette approche des GES comme dommages. Premièrement, le réchauffement climatique est loin d'être un risque banal qui se réduirait à quelques phénomènes météorologiques qui évolueraient avec régularité, comme une augmentation des précipitations ou une élévation régulière du niveau des mers. Les événements météorologiques extrêmes – canicules, sécheresses, feux de forêt, ouragans, etc. – seront plus fréquents et plus graves, mais ces phénomènes se combineront et aggraveront d'autres problèmes environnementaux comme l'érosion des sols et l'érosion de la biodiversité. Combinés à de potentielles boucles de rétroaction, ce sont des équilibres écosystémiques entiers qui sont en danger. Mais à lui seul, ce premier élément de justification ne peut faire pencher la balance du côté de la vision « moralisante » des GES, puisqu'un partisan du SPEDE pourrait rétorquer qu'il suffit d'abaisser le plafond pour tenir compte de ces risques extrêmes.

Le second élément complète le tableau et remet sérieusement en question la vision des GES comme simples coûts à agréger dans le calcul de l'utilité. Cette vision économique est coupable d'une forme d'*hubris climatique*, en ce qu'elle témoigne d'une confiance excessive dans les cibles de réduction de GES suggérées par la communauté scientifique. On observe cette confiance notamment chez Simon Caney et Cameron Hepburn, qui présentent le plafond d'un SPEDE comme donnant une « garantie », ou encore une « certitude », celle que le « plafond soutient l'intégrité environnementale » (Caney and Hepburn 2011, 202; 205). Cependant, les cibles climatiques suggérées par la communauté scientifique doivent être prises avec certaines précautions. Par exemple, les cibles de réductions suggérées par le GIEC (réductions de 40% à 70% de nos GES d'ici 2050) ne nous donneraient que l'espoir de limiter *probablement* (probabilité de 66-100%) le réchauffement à 2° C d'ici la fin du siècle (GIEC 2013a, 10). Pire encore, les estimations du GIEC ne sont faites que dans une perspective gradualiste : elles ont du mal à tenir compte des possibilités de boucles de rétroaction et des points de basculement (*tipping points*).

C'est toute la distinction entre risque et incertitude. Si vous lancez un dé, le risque qu'il tombe sur « trois » est d'un sur six. Vous détenez suffisamment d'informations pour faire une prédiction chiffrée crédible. Le dé est peut-être truqué, mais *ceteris paribus*, votre prédiction peut être considérée comme fiable. À l'inverse, si vous tentez d'estimer les chances que les chapeaux haut-de-forme reviennent à la mode en l'an 2100, vous manquez d'information pour faire une prédiction chiffrée. Les informations manquantes sont trop nombreuses. Vous savez toutefois que le retour à la mode des chapeaux haut-de-forme est une possibilité. De façon similaire, il est tout à fait possible que les dérèglements du climat, en provoquant une cascade d'effets impossible à prévoir aujourd'hui, causent dans les prochains siècles (ou les prochaines décennies?) l'effondrement de tel ou tel équilibre écosystémique. Mais quelles en sont les chances? Impossible à prédire de façon fiable. La somme de connaissances sur les interrelations climatiques et écosystémiques nécessaire pour effectuer une telle prédiction dépasse largement nos capacités scientifiques actuelles. Bref, les cibles climatiques proposées par le GIEC ne sont que des fourchettes d'estimations comprenant d'énormes incertitudes. Par contre, une des informations dont nous disposons est celle que nous avons répétée *ad nauseam* dans cette thèse : les GES anthropiques restent longtemps là-haut. Que conclure de tout ceci? Qu'il nous faut renoncer à la croyance selon laquelle tant que

l'humanité reste sous un seuil précis d'émissions de GES – seuil établi par le plafond du SPEDE –, aucun dommage n'est commis. Croire que la science parvient à établir un seuil précis en-dessous duquel les GES sont bénins, et au-delà duquel ils sont dommageables, constitue un acte de foi infondé (Gardiner and Weisbach 2016, 51–52; Lohmann 2014, 166; Posner and Weisbach 2010, 53–54; Spash 2010, 179). Bref, l'humilité est de mise.

Est-ce à dire que *toute* émission de CO₂^{eq} est un dommage? C'est ce que soutient notamment Jonathan Aldred, affirmant que le SPEDE ne reconnaît pas ces dommages (2012, 343–44). Les ramifications d'une telle posture éthique semblent radicales. En effet, les populations des pays développés, tout comme celles des pays émergents, ont un mode de vie dépendant des hydrocarbures, dont la combustion est la principale cause des GES. Un arrêt complet et soudain des GES n'est pas du tout envisageable. Et comme l'indique l'un des principes les plus communément acceptés en philosophie morale, à l'impossible nul n'est tenu. On ne peut avoir l'obligation de poser une action que l'on est incapable de poser. Pour « devoir », il faut « pouvoir » (*ought implies can*). Ainsi, selon cette ligne de pensée, toute émission de GES ne peut être considérée comme un mal.

Cette réplique, avancée notamment par Edward Page (2013, 236–37) peut cependant être atténuée¹¹⁸. D'abord, la majorité des émissions de CO₂^{eq} ne sont pas une fatalité : des alternatives sont à portée de main. Les énergies renouvelables sont en plein essor depuis une quinzaine d'années; différents modes de transport, de logement et d'agriculture ont une intensité carbonique très faible; etc. Parallèlement, même si nous ne pouvons arrêter brusquement et totalement d'émettre des GES, cela n'implique pas que nous devions renoncer à les diminuer le plus possible. Autrement dit, la condition du « devoir implique pouvoir » repose sur une opposition binaire entre faire et ne pas faire quelque chose. Nous pouvons concevoir une obligation morale X que nous sommes dans l'incapacité de satisfaire absolument, mais dont nous pouvons nous rapprocher; et si nous pouvons nous en rapprocher, alors il n'y a aucune gêne logique à affirmer que nous devons nous en rapprocher. Autrement

¹¹⁸ Il est étonnant qu'Edward Page avance cette critique, puisque dans un article antérieur, il affirme lui-même que le plafond au-delà duquel les émissions doivent être vues comme des dommages *a déjà été franchi* (E. A. Page 2012, 946). Il en conclut qu'on ne peut plus considérer comme inoffensive la délégation des responsabilités climatiques, fût-elle efficiente. Page semble alors endosser du bout des lèvres le principe selon lequel « chaque agent devrait faire des efforts vigoureux pour réduire ses émissions de CO₂e dans ses activités quotidiennes même si d'autres agents pouvaient réduire la même quantité d'émissions à moindre coût. » (E. A. Page 2012, 946)

dit, il n'y a aucune gêne logique dans le fait d'affirmer que toute émission de CO₂^{éq} est un dommage. Un seuil minimal d'émission peut être considéré comme non condamnable (après tout, chaque activité humaine, incluant le fait de respirer, est émettrice de GES), quoique dommageable. À titre d'illustration, pensez à l'alimentation d'un écologiste profond, biocentrique, pour qui chaque être vivant, de la vache au germe de blé en passant par le microbe, est doté d'une valeur intrinsèque qui en fait un être qu'on ne devrait instrumentaliser sous aucun prétexte. N'en demeure pas moins que cet écologiste profond ne peut se nourrir de cailloux. Mais peut-être tentera-t-il de limiter le dommage causé par son alimentation : il renoncera à la viande d'élevage; il renoncera aussi aux cultures et mangera seulement les plantes qui auront poussé sans l'intervention humaine; il mangera seulement les fruits tombés naturellement des arbres; etc. Il limitera le dommage causé par son alimentation, bien qu'un mal nécessaire subsiste et qu'on ne puisse lui reprocher ce dommage minimal. Nous soutenons que c'est le cas avec les GES : chaque tonne de CO₂^{éq} émise dans l'atmosphère doit être aujourd'hui considérée comme un dommage, et bien que nous ne puissions éliminer complètement ces dommages, nous devons les limiter autant que faire se peut (pour cette ligne argumentative, voir Gardiner and Weisbach 2016, 122–25). Bref, il n'y a aucune gêne logique à affirmer que même les émissions émises sous le seuil établi par un SPEDE sont des dommages (même s'il y a des dommages minimaux qui peuvent être considérés comme excusables). Chose certaine, les émissions d'oxydes de soufre d'une usine pétrochimique ou d'une compagnie d'exploitation des sables bitumineux ne peuvent pas toutes être considérées comme faisant partie du « minimum excusable ».

L'objection éthique semble donc tenir la route. Nous pouvons la résumer comme suit :

Objection du droit de polluer et de la banalisation des dommages: un SPEDE incarne l'idée qu'une émission de GES, en-dessous d'un certain seuil, n'est guère un dommage mais plutôt un coût moralement acceptable. Or, en raison de la gravité des CC et des incertitudes inhérentes au plafond d'un SPEDE, ce dernier *banalise les dommages* causés par tout GES.

Le problème avec le SPEDE, selon cette objection du droit de polluer, en est un de banalisation des dommages. Tournons-nous à présent vers une seconde objection éthique, préoccupée par l'effet que peut avoir la mise à prix des puits de carbone sur notre perception de leur valeur.

Mise à prix de la nature et perception de sa valeur

Avec des permis de CO₂^{eq}, qui ont une valeur monétaire donnée, un SPEDE plaque un prix sur l'utilisation de l'atmosphère comme puits de carbone. Or, la mise à prix de la nature risque d'altérer notre perception de sa valeur. C'est du moins la démonstration que nous allons tenter¹¹⁹.

Le SPEDE met un prix sur les puits de carbone. Ceux-ci deviennent donc fongibles, c'est-à-dire substituables à d'autres biens de valeur monétaire équivalente. Nous sommes, encore une fois, dans une logique de compensation, de calculs coûts-bénéfices. Comme la mise à prix du carbone vise à refléter le coût total d'un bien consommé, sitôt que l'on paie ce prix total, l'on peut considérer avoir compensé le reste de la société pour les externalités de notre consommation.

L'objection de la mise à prix soutient que l'attribution d'un prix à la nature modifie notre façon de la valoriser. Nos modes de valorisation de la nature sont multiples, dépendent de traits culturels et d'idiosyncrasies personnelles. Il y a pluralisme écosophique. Plusieurs parmi nous perçoivent une certaine valeur esthétique dans les espaces naturels. Il est même démontré que plusieurs parmi nous souscrivent à une forme ou à une autre d'écologie profonde, attribuant une valeur intrinsèque à l'ensemble du vivant ou aux ensembles naturels tels les écosystèmes (Butler and Acott 2007). Pour plusieurs, un territoire en vient, au fil des siècles de transformations physiques et de symbolisations, à faire partie d'une culture nationale.

Or, en attribuant un prix monétaire à différentes parties de l'environnement naturel, dont celles qui servent *notamment* de puits de carbone, nous en venons à les dévaluer et à les

¹¹⁹ Notre critique de la mise à prix de la nature ne se veut pas aussi radicale que celle de Karl Polanyi, mais celle-ci mérite tout de même d'être évoquée : « il est évident que travail, terre et monnaie ne sont pas des marchandises. [...] la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme [...] Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait, du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société. [...] Dépouillés de la couverture protectrice des institutions culturelles, les êtres humains périraient, ainsi exposés à la société; ils mourraient, victimes d'une désorganisation sociale aigüe, tués par le vice, la perversion, le crime et l'inanition. La nature serait réduite à ses éléments, l'environnement naturel et les paysages souillés, les rivières polluées, la sécurité militaire compromise, le pouvoir de produire de la nourriture et des matières premières détruit. » (Polanyi 1983, 122-23)

réduire à leur fonction de puits de carbones, débarrassés de leurs valeurs multidimensionnelles.

Ce que les défenseurs du SPEDE répondent, c'est qu'un prix ne détermine pas forcément la valeur d'une chose : il peut être employé seulement pour protéger une chose dont la valeur est fixée indépendamment du prix et du marché (Caney and Hepburn 2011, 220–21; Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 64–65; E. A. Page 2013, 240). Simon Caney prend l'exemple d'une toile de Rembrandt au musée (2010, 206). Le prix payé par le visiteur pour entrer au musée ne détermine pas la valeur de la toile admirée. Ce visiteur peut avoir vis-à-vis de cette toile un rapport aucunement instrumental, et lui accorder une valeur esthétique incommensurable, sans être choqué à l'idée de devoir déboursier quelques malheureux dollars pour la contempler. Au contraire, il sera peut-être ravi de payer ce prix d'entrée, car c'est pour lui l'opportunité de contribuer au financement du musée, et donc à la protection des toiles qui s'y trouvent.

Cette réplique n'est pas parfaitement convaincante car elle caricature la position adverse et mobilise un exemple trop dissemblable au SPEDE. Commençons par le premier point. Jo Dirix et ses collègues, par exemple, présentent l'objection de la mise à prix comme suit : « En vertu de ces énoncés concernant la relation entre le marché et la valeur, les défenseurs de l'argument de la mise à prix contestent la validité du SPEDE, car selon eux, un mécanisme marchand *ne peut déterminer la valeur intrinsèque du monde naturel*. » (Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 64, nous soulignons)¹²⁰ L'objection de la mise à prix et de l'altération de la valeur se veut plus nuancée – du moins dans la version présentée ici. Nul besoin de faire intervenir la valeur intrinsèque de la nature : l'on peut se contenter de dire que la nature a une valeur multidimensionnelle (valeur esthétique, récréative, etc.). Surtout, on ne prétend pas que le prix monétaire d'un bien détermine *l'entièreté* de la valeur de ce bien. Mais dans plusieurs circonstances, il affecte *un tant soit peu* notre perception de cette valeur (valeur intrinsèque ou valeurs instrumentales multiples), et cette influence prend souvent la forme d'une réduction et d'une simplification de cette valeur. Un exemple célèbre est celui du don

¹²⁰ Edward Page caricature différemment l'objection de la mise à prix, en la présentant comme souscrivant à *l'incompatibilité* de la valorisation intrinsèque et instrumentale (E. A. Page 2013, 240). Nul besoin de postuler leur incompatibilité : il suffit de montrer que la mise à prix nuit à notre perception de la valeur intrinsèque ou à la perception des valeurs instrumentales diverses.

de sang. Richard Titmuss a montré dans les années 1970 que notre façon de valoriser l'acte de donner du sang était multiforme : à ce geste était attaché une certaine valeur morale, en plus d'une valorisation sociale et d'un sentiment de fierté et de satisfaction. Dès que les donateurs de sang commencèrent à recevoir des compensations monétaires pour leur geste, cette signification multiple de l'acte fut ébranlée, et l'on observa une diminution des dons de sang (Titmuss 1971).

Secundo, l'exemple de la toile de Rembrandt est trompeur. Le visiteur au musée est dans un rapport surtout contemplatif aux œuvres d'art, alors que nous avons un rapport plus complexe à la nature, un rapport ambigu de protection et d'exploitation, de contemplation et de consommation. On ne paie pas pour utiliser ou détruire la toile de Rembrandt, mais surtout pour l'observer; ce qu'on achète avec un permis de CO₂^{eq}, c'est le droit de polluer une parcelle de l'atmosphère. Pour mieux tenir compte de ces réalités, nous souhaitons remplacer l'exemple de Rembrandt par l'exemple des permis de chasse¹²¹. Imaginez que, sous prétexte d'amasser des fonds pour la protection des espèces menacées, les autorités d'un pays décident de mettre aux enchères des permis donnant le droit de chasser des espèces menacées. Pour un chasseur, l'espoir d'avoir comme trophée de chasse la tête d'un ours polaire ou les cornes d'un rhinocéros noir est des plus exaltants. Contrairement à l'exemple de Rembrandt, cet exemple met en scène un « objet » pour lequel nous avons un rapport ambivalent de protection et de prédation. Il est donc plus près de la réalité d'un SPEDE. Quels seraient les effets d'une enchère des permis de chasse? Il nous semble plausible d'affirmer qu'une telle vente aurait pour effet probant d'altérer, un tant soit peu, notre mode de valorisation de la faune et des espèces menacées. Les chasseurs se disputeront ces « trophées », qui deviendront des biens de luxe, peut-être même des biens ostentatoires, et pour cette raison de plus en plus de millionnaires et milliardaires s'initieront à la chasse. Ces permis véhiculeront l'idée que la préservation de la faune est un jeu, dont les « objets » peuvent être abattus, emballés et ramenés chez soi. La majesté de l'ours polaire, roi du désert blanc arctique, sera réduite à la majesté d'une tête empaillée trônant au-dessus d'une cheminée. Si nous ne parlons pas au

¹²¹ Des exemples semblables ont été utilisés pour exprimer la même idée. Par exemple, Dirix et al. prennent l'exemple du randonneur en forêt qui est ravi de payer son billet d'entrée au parc naturel pour assurer la protection de cette forêt (Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 65). Caney et Hepburn prennent en exemple la visite de ruines anciennes (Caney and Hepburn 2011, 221). Là encore, nous pensons que l'exemple des permis de chasse est plus approprié, pour des raisons analogues à celles exprimées dans le corps du texte.

conditionnel, mais bien au futur, c'est que ce scénario des enchères de permis de chasse pour espèce menacées est déjà entamé. Des permis de chasse pour l'ours polaire et le rhinocéros noir, deux espèces menacées, ont bel et bien été mis aux enchères (Associated Press 2015; Choné 2017).

Voici donc, en résumé, l'objection de la mise à prix de la nature :

Objection de la mise à prix de la nature : un permis de CO₂^{éq} attribue un prix à des parcelles de la nature. Or, la mise à prix de la nature risque d'altérer et de réduire notre perception de sa valeur.

Les préoccupations éthiques face aux permis de CO₂^{éq} et à leur impact se déclinent donc en deux parties : la légitimation du « droit de polluer » mène à une banalisation des dommages causés par les GES, et la mise à prix de la nature risque d'altérer notre perception de sa valeur. Ces objections sont proches l'une de l'autre, et sont également proches de l'objection suivante, concernant l'évacuation des motivations internes causée par le contexte marchand mis en place par le SPEDE.

Marché et évacuation des motivations internes

L'échangeabilité des permis de carbone crée une nouvelle structure d'incitatifs. Les entreprises qui pourront, à moindre effort, investir dans de nouvelles technologies moins polluantes et moins énergivores auront une nouvelle raison de le faire, outre les raisons morales : la revente du surplus de permis de CO₂^{éq} pourrait s'avérer fort lucrative. Un SPEDE introduit donc une motivation externe (incitatif financier) pour suppléer les « raisons morales » (comme celles examinées aux chapitres 4 et 5). Ces raisons morales représentent des motivations que l'on nomme « internes » ou « intrinsèques », dans la mesure où elles sont indépendantes de la carotte (espoir d'une récompense financière) et du bâton (crainte d'une punition).

L'objection, discutée dès l'aube du débat sur la justice climatique par Robert Goodin (1994, 581) est la suivante : l'introduction de motivations externes est loin de compléter ou d'aider les motivations internes; au contraire, elles évacuent ces motivations internes. L'apparition d'un incitatif financier (d'une carotte) expulse notre désir d'accomplir un acte par devoir, pour le bien de l'environnement ou pour le bien des générations futures.

Une réplique commune à cet argument va comme suit : les gens ne semblent pas avoir de motivation interne pour la protection de l'environnement (Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 67; E. A. Page 2013, 241). S'ils étaient poussés par de telles motivations « nobles », nous n'en serions pas là où nous sommes, avec une crise environnementale et climatique connue de tous et s'aggravant au fil des années.

Au-delà des apparences, cette réplique ne prouve rien. S'il est vrai que les gens n'ont pas de motivation interne suffisante pour réduire leurs émissions de GES et protéger les puits de carbone, cela signifie peut-être que la mise à prix de la nature réussit déjà, et que trop bien, à enrayer les motivations internes des acteurs concernés. Car la mise à prix de la nature et la financiarisation de la protection environnementale ne datent pas d'hier. Le marché du carbone européen était inauguré en 2005; le marché américain du soufre l'était en 1995; et dès les années 1970, différentes formes de « compensations pour services écologiques » étaient vendues aux États-Unis, surtout pour les zones humides. Il y a aujourd'hui une centaine de ces « banques de compensation » seulement aux États-Unis (Tordjman and Boisvert 2012, 36–37).

Si l'on considère les acteurs qui ont participé à ces marchés et systèmes de compensations écologiques, on peut difficilement évaluer l'impact de ces mécanismes sur leurs motivations internes. À défaut d'un contrefactuel (quelles seraient les motivations internes de ces acteurs s'ils n'avaient pas participé à ces mécanismes de mise à prix de la nature?), nous sommes contraints à quelques spéculations. Mais ces spéculations doivent tenir compte du fait que la conscientisation aux enjeux environnementaux et climatiques est récente. Il est assez consensuel, dans la littérature sur la justice climatique, de considérer qu'avant 1990, l'on ignorait en bonne partie le dommage causé par les GES. À savoir si cette ignorance doit excuser ces émissions, c'est un autre débat. Mais ce que nous voulons souligner est que le développement de la conscience écologique s'est fait en simultané avec le développement des marchés de la nature. Nous sommes donc à court de comparables. Autrement dit, nous sommes tout à fait prêt à admettre que les motivations internes des citoyens et des dirigeants d'entreprise sont, dans les conditions actuelles, plutôt faibles. Mais la constatation de la faiblesse actuelle des motivations internes est peu révélatrice, car on ne peut savoir si les motivations externes introduits par les marchés de la nature ont comblé un manque ou ont écrasé les motivations internes. Pour la suite des choses, la question se pose donc avec acuité :

un marché mondial du carbone viendrait-il combler un manque motivationnel ou freiner le développement des motivations internes associées au développement graduel de la conscience écologique? Les motivations internes, graduellement renforcées par le développement de la conscience écologique et débarrassées du frein que représente le marché du carbone et ses incitatifs seraient-elles plus efficaces que ces derniers? Pour tenter de clarifier ces questions, nous devons nous pencher sur la littérature empirique.

L'objection de l'évacuation des motivations internes fait souvent appel aux études menées en psychologie de la motivation. Comme le vulgarise bien Daniel Pink, les incitatifs externes peuvent avoir leur utilité quand une tâche à accomplir est mécanique. Mais dès que la tâche exige une dose de créativité, d'autonomie et fait aussi intervenir un sens du devoir (trois éléments présents dans la lutte aux CC), les incitatifs externes non seulement évacuent les motivations internes, mais vont même jusqu'à pervertir nos motivations et notre inclination à respecter les règles (Pink 2014, chapitre 2). Après avoir passé en revue de nombreuses études sur la psychologie de la motivation interne et externe, Pink décrit la situation ainsi :

Et ce que la science nous enseigne, c'est que la carotte et le bâton peuvent favoriser une mauvaise conduite, faire naître une accoutumance et inciter à raisonner à court terme aux dépens du long terme. [...] Le problème, quand une récompense extrinsèque devient le seul objectif qui compte, est que certains vont choisir le chemin le plus court pour l'atteindre, quitte à s'affranchir de la morale. (Pink 2014, 75; 77)

La dernière chose que nous voulons faire concernant la mitigation des CC, c'est d'amener les acteurs à privilégier le court terme et s'affranchir de la morale.

Toutefois, les défenseurs du SPEDE répondent que les résultats de ces études sont difficilement transposables aux marchés du carbone (Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 67; E. A. Page 2013, 241). Concernant les motivations des agents sous le régime singulier et complexe du SPEDE, nous manquons supposément de données.

Est-il vrai que nous manquons de données pour comprendre les motivations des acteurs d'un marché du carbone? Pas tout à fait. Faisons comme s'il était vrai que les études recensées et vulgarisées par Daniel Pink ne peuvent nous informer adéquatement quant à la motivation des acteurs du SPEDE (ce dont nous doutons). Deux études récentes se révèlent tout à fait pertinentes pour évaluer l'impact d'un marché du carbone sur nos motivations internes. La

première concerne la motivation humaine dans le contexte spécifique du marché; la seconde concerne la motivation dans le contexte spécifique des ventes de services écosystémiques.

En 2013, Armin Falk et Nora Szech ont décidé d'étudier l'impact du marché sur nos motivations internes. Les motivations extrinsèques peuvent prendre plusieurs formes, le marché en étant une. Dans le premier temps de l'étude, des participants avaient la possibilité d'accepter un montant de 10 ou 20\$, sachant que s'ils prenaient l'argent, une souris allait être sacrifiée. Une minorité de participants prenaient l'argent (45%). Ensuite, dans la seconde phase de l'expérimentation, les participants étaient placés dans une situation marchande : ils étaient en compétition les uns avec les autres pour compléter une vente ou un achat qui leur permettait de gagner 10 ou 20\$, en sachant que si la transaction était effectuée, cela entraînait la mort d'une souris. La rémunération (10-20\$) était donc la même, tout comme l'enjeu (vie ou mort d'une souris). Tout ce qui changeait entre les deux phases de l'expérimentation, c'était le contexte marchand, c'est-à-dire compétitif. Or, dans cette seconde étape, la majorité des participants (75%) effectuaient la transaction, conscients que ce faisant, ils condamnaient à mort une souris innocente (Falk and Szech 2013). Cela illustre de façon frappante à quel point le contexte marchand, où nous sommes placés en situation de concurrence les uns avec les autres, pervertit nos motivations.

Puis, en 2015, trois chercheurs ont effectué une revue de littérature pour mieux comprendre l'effet des « paiements pour services écosystémiques » sur nos motivations. Ils ont fait la synthèse de 18 recherches empiriques, et la grande conclusion de cette recension est que l'obtention de paiements pour assurer la sauvegarde d'un site ou d'une ressource naturel semble, la plupart du temps, évacuer nos motivations internes (Rode, Gómez-Baggethun, and Krause 2015).

Voici donc un résumé de la troisième objection morale adressée au SPEDE :

Objection de l'évacuation des motivations internes : si l'on se fie aux résultats bien établis en psychologie de la motivation, à l'étude de Falk et Szech sur la motivation en contexte marchand, et la recension de Rode et al. sur les effets motivationnels des dédommagements pour protection du patrimoine naturel, tout semble indiquer que le SPEDE aura (et a déjà) un effet délétère sur nos motivations intrinsèques.

Bref, à ce stade, nous croyons que les défenseurs du SPEDE ne peuvent plus plaider le manque de données pertinentes.

Il est temps de récapituler l'ensemble de nos objections concernant la motivation et le pouvoir des entreprises régies par un SPE.

1. Le SPEDE s'applique surtout à des géants industriels et énergétiques.
2. Deux asymétries d'information incommodes le politique dans la gestion d'un SPEDE.
3. Le SPEDE est d'une grande complexité et opacité.
4. L'établissement du plafond est un exercice non pas scientifique, mais foncièrement politique, au sens partisan du terme.

Ces quatre premiers éléments montrent que les entreprises auront le pouvoir de manipuler à leur avantage un SPEDE. En auront-ils l'envie?

5. Le droit de polluer l'atmosphère, conféré par un permis de CO₂^{eq}, entraîne une banalisation des dommages causés par les GES.
6. La mise à prix de la nature altère notre perception de sa valeur.
7. Le marché du carbone tend à évacuer nos motivations internes.

Ces trois éléments expliquent que les motivations des participants au marché du carbone seront perverties. L'on pourrait postuler, comme hypothèse de départ, que les dirigeants d'entreprise ont normalement des motivations complexes : quête de profits, soucis pour la réputation, et même une certaine dose de motivations internes. Mais les trois éléments pervertissant les motivations des dirigeants d'entreprises régies par un SPEDE laissent présager que ces dirigeants développeront un « ethos maximisateur » pour reprendre l'expression de G. A. Cohen (voir aussi Aldred 2012, 352). En d'autres termes, ils feront tout ce qui est en leur pouvoir, quitte à s'affranchir de la morale ou même de la loi, pour modeler le SPEDE à leur avantage court-termiste. Les entreprises n'auront pas seulement le pouvoir de plier le marché du carbone à leur avantage économique; elles auront aussi la volonté de le faire. À quoi ressemblera un SPEDE modelé à l'avantage des entreprises privées les plus influentes? Pour le voir, il suffit de regarder la feuille de route peu reluisante des SPEDE existants.

6.5 Le passé, garant du futur : des SPEDE dysfonctionnels

En instaurant un SPEDE, le politique donne à certains acteurs le pouvoir d'être berger, tout en les transformant en loup. Il faut donc s'attendre à ce que les géants industriels régis par un SPEDE interfèrent dans le processus de fixation du prix des permis; dans le mode d'allocation des permis; dans les mesures de flexibilité; et dans l'élaboration des objectifs qualitatifs. Pour examiner ces interférences, tournons-nous vers le SPEDE pour lequel nous avons le plus de données, soit le SPEDE européen¹²².

Concernant le prix des permis : depuis les tout débuts du marché du carbone européen, les permis ont été émis en trop grande quantité. Cette surabondance initiale de permis a même provoqué un crash en 2007 quand la valeur du permis chuta à moins d'un euro (Pearse and Böhm 2014, 329). Depuis, le prix a fluctué entre 5€ et 20€, ce qui demeure très bas¹²³. Le marché du carbone québécois connaît le même problème. En fait, dans les premières années du SPEDE québécois, la quantité de permis alloués gratuitement était supérieure à la quantité de GES émis par les entreprises concernées (Simard 2017, 3).

En ce qui concerne le mode d'allocation des permis, nous pouvons nous attendre à ce que trop de permis donnés gratuitement, et trop peu distribués par voie d'enchères. Il faut bien comprendre que les permis alloués gratuitement constituent une forme de subventions aux entreprises : celles-ci peuvent revendre ces permis ou les « épargner » afin de les revendre ultérieurement, quand les prix auront grimpé. Selon le réseau *Carbon Market Watch*, regroupant plus de 800 ONG et universitaires, la prochaine phase du SPEDE européen (2021-2030) donnera gratuitement une quantité telle de permis que les autorités renonceront à plus de 175 milliards d'euros en fonds publics qui pourraient être récoltés par la mise aux enchères de ces permis (Executive Summary 2017). À préciser que l'Union européenne avait initialement décidé de mettre fin aux permis gratuits en 2020, mais le lobbying corporatif a porté fruit : cette pratique continuera au moins jusqu'en 2030 (Reyes and Belén 2016, 7).

Ces permis gratuits ne sont pas la seule forme de subvention dans le SPEDE européen : les entreprises ont fait du lobbying intensif pour garder les dédommagements pour coûts

¹²² Les inefficiences et iniquités observées dans le marché du carbone européen s'observent aussi, en grande partie, dans le cas du marché du carbone québécois, que nous avons examiné ailleurs (Verret-Hamelin 2019).

¹²³ Ce prix connaissait une hausse depuis 2018, mais a replongé entre 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

indirects liés aux hausses des prix d'électricité. Autrement dit, si une papetière et une centrale électrique au charbon sont toutes deux régies par le marché du carbone, toutes deux subissent un nouveau coût, soit en devant acheter des permis supplémentaires, soit en investissant dans de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. Ces coûts sont, plus souvent qu'autrement, relayés dans le prix des produits vendus, électricité et papier dans ce cas-ci. Or, si la centrale électrique au charbon approvisionne la papetière en électricité, celle-ci subit un autre coût supplémentaire dû au SPEDE, car elle doit déboursier davantage pour son électricité, dont le prix a augmenté. À force de lobbying, les géants industriels européens ont réussi à soutirer plus de 58 milliards d'euros en dédommagements pour ces coûts indirects liés aux hausses des prix de l'électricité (Reyes and Belén 2016, 3).

Bref, les grandes entreprises qui reçoivent gratuitement ces permis et ces dédommagements n'assument, au final, quasiment aucun coût elles-mêmes. Mais ce qui est troublant, c'est que ces non-coûts sont souvent refilés aux consommateurs : les entreprises encadrées par le SPEDE augmentent les prix de leur produit, par exemple de l'électricité ou de l'essence (Aldred 2012, 340; Pearse and Böhm 2014, 331; Spash 2010, 177). Et les personnes les plus défavorisées dépensent davantage – proportionnellement à leur revenu – pour des biens tels que le chauffage et le transport (Grainger and Kolstad 2010). L'effet régressif est donc triple : les citoyens européens paient – via leurs impôts – des subventions aux grandes entreprises par voie de permis gratuits et dédommagements pour coûts indirects; ces grandes entreprises reportent leurs pseudo-coûts aux consommateurs (et pour le consommateur le coût est bien réel); et ces coûts pèsent particulièrement sur les épaules des consommateurs les plus défavorisés.

Ces subventions aux grandes entreprises européennes – sous la forme de permis gratuits et dédommagements pour coûts indirects – sont le résultat direct d'un lobbying insistant, parfois même « menaçant » selon un ancien membre du Parlement européen (Reyes and Belén 2016, 14). Nous examinons principalement le cas du SPEDE européen, car c'est celui pour lequel nous avons le plus de données fiables, mais même dans les pays du Sud, notamment en Inde, en Chine, au Brésil et en Corée du Sud, les entreprises privées exercent une grande influence dans la mise en place et la configuration des SPEDE (Lederer 2015, 140–41; 143).

Le prétexte donné par les entreprises pour exiger autant de permis, autant de permis gratuits, et autant de dédommagements est le risque de « fuite carbonique » (*carbon leakage*) : avec des coûts importants liés au SPEDE, les investissements (et ultimement les usines et les emplois) risquent d'être réorientés là où il n'y a ni SPEDE, ni politique climatique exigeante. Explication imparable en apparence, mais une étude montre qu'aucune fuite carbonique n'a pu être observée jusqu'ici, tandis qu'une autre étude montre que le prix des permis du SPEDE européen pourrait décupler, et cela n'aurait qu'une petite incidence sur la balance commerciale (importation vs exportations) de l'Union européenne (études citées dans Reyes and Belén 2016, 6).

Le problème n'est pas seulement que nous renoncions à des fonds publics et que nous financions les entreprises les plus riches et les plus polluantes : avec des permis émis en trop grandes quantités, le SPEDE ne parvient pas à remplir ses promesses et inciter les entreprises à changer leurs comportements : produire moins, investir dans l'efficacité énergétique, etc. Résultat : on ne voit pas les réductions de GES tant attendues. Prenons à nouveau le cas européen : ce marché du carbone est le plus grand SPEDE au monde, et est en place depuis une quinzaine d'années. A-t-il entraîné une diminution des GES en Europe? Pour répondre à cette question, les difficultés méthodologiques sont multiples : choix du contrefactuel, manque de données, et isolement de la variable (les GES fluctuent pour des raisons indépendantes du SPEDE, telles que les récessions économiques) (Martin, Muûls, and Wagner 2016). Considérant ces difficultés, il n'est pas étonnant que certaines études arrivent à la conclusion que le SPEDE européen a contribué à diminuer les GES, pendant que d'autres arrivent à la conclusion inverse. Retenons cependant que les dirigeants d'entreprise eux-mêmes ne semblent pas accorder beaucoup d'importance au marché du carbone : selon des entreprises belges et polonaises, les réductions de GES observées durant la période couverte par le SPEDE européen ont été causées non par le marché du carbone, mais par les conditions économiques (récession subséquente à la crise de 2008); 94% des entreprises suédoises sondées ont déclaré qu'elles ne seraient pas prêtes à diminuer leur volume de production pour diminuer leurs émissions de GES; enfin, 36 papetières allemandes ont déclaré que le SPEDE n'était qu'un facteur secondaire parmi les facteurs incitant la recherche et le développement, six autres facteurs – comme le prix des matières premières et les réglementations spécifiques à certaines technologies – étaient plus importants (études citées dans Martin, Muûls, and

Wagner 2016, 12; 24). Mais encore une fois, d'autres sondages arrivent à des résultats inverses. Des études supplémentaires seront nécessaires. Comme verdict final, contentons-nous de dire qu'en quinze ans d'existence, il n'est pas clair du tout que le SPEDE européen soit parvenu à réduire les GES des firmes européennes.

Les grandes entreprises sous un marché du carbone militent aussi en faveur de certains assouplissements, à commencer par les mécanismes de compensation (*offset*). Ce sont des mesures dites de « flexibilité » qui permettent à une entreprise de respecter ses quotas d'émissions en finançant des projets de réductions de CO₂^{eq} dans des pays non régis par le SPEDE en question, surtout des pays du Sud pour le SPEDE européen. Une entreprise polluante du Nord peut donc respecter ses quotas (un peu comme si elle obtenait de nouveaux permis) en finançant, par exemple, un projet de reboisement au Brésil. Ces mécanismes de flexibilité ont été décriés par de nombreux acteurs, dont les défenseurs des SPEDE. Le premier problème avec ces mesures de flexibilité est le problème de l'additionnalité : il est difficile d'évaluer si un projet de réductions de GES dans un pays du Sud aurait tout de même eu lieu sans l'intervention financière de l'entreprise du nord. Dans de pareilles situations, il y a augmentation globale des émissions, car l'entreprise du Nord obtient des crédits supplémentaires qui lui permettent d'émettre davantage de GES (Lohmann 2014, 171-2). Un autre problème avec ces mesures de flexibilité est qu'elles mènent souvent à l'accroissement d'inégalités préexistantes entre les géants industriels du Nord et les communautés du Sud. Ces mesures de flexibilité encouragent ce que l'on appelle en anglais les *land grab*, c'est-à-dire l'appropriation à prix modique des terres paysannes par des entreprises du Nord pour installer par exemple des parcs éoliens ou des monocultures d'eucalyptus, toujours de manière à éviter de devoir réduire ses émissions dans ses installations du Nord (Lohmann 2014, 169-70). Une somme d'argent risible pour une entreprise comme BP peut paraître importante aux yeux d'un paysan brésilien, qui ne saura refuser l'offre que lui fera BP. Mais ce faisant, le paysan se voit dépossédé de sa terre, dépossédé de son autonomie, de ses racines et de son mode de vie. Pire encore, les projets financés par les entreprises du Nord sont souvent délétères pour ces communautés du Sud. Le documentaire *The Carbon Connection* met en scène une communauté brésilienne partageant son territoire avec des monocultures d'eucalyptus, dont la plantation fut financée par BP (et d'autres compagnies) pour obtenir un

surplus de crédits carbone¹²⁴. Or, ces monocultures d'eucalyptus font disparaître une partie de la biodiversité locale, et absorbent énormément d'eau, provoquant l'assèchement de puits, l'assèchement de cours d'eau, et la colère des résidents. Qu'a fait BP en réaction à cette grogne populaire? L'entreprise embaucha certains opposants, et donna une compensation financière à d'autres; ceux qui se tinrent debout, notamment en participant au documentaire, furent menacés (on ne sait par qui). BP parvint donc, avec ces monocultures d'eucalyptus, non seulement à assécher un territoire et à réduire la biodiversité locale, mais aussi à retourner les membres de cette communauté les uns contre les autres. Prenons le pouls de cette réalité avec les témoignages de deux participantes au documentaire, duquel est également tirée la citation en exergue de chapitre :

« Ils polluent là-bas au Nord, et nous ici au Sud sommes obligés de nettoyer, parce qu'il y a ici plus d'espaces verts. Alors ils investissent dans des projets et achètent des crédits carbone. [...] Comment peuvent-ils penser que c'est une justification pour les problèmes environnementaux là-bas, quand cela cause un dommage de notre côté? »

« Dans ce jeu d'achat et de revente de crédits carbone, la Banque mondiale ne tient pas compte des problèmes causés par les monocultures d'eucalyptus dans cette région. Nous avons toujours essayé de leur dire, mais ils n'écoutent pas. Pendant ce temps l'entreprise [*Plantar*, faisant affaire avec BP et d'autres entreprises occidentales] continue de gagner de l'argent pour faire ce genre de chose. Détruire nos communautés, détruire nos citoyens, détruire notre faune, détruire notre flore, et personne ne fait rien. » Synara (ci-haut) et Grace (ci-bas), résidentes de São José do Buriti, Brésil, participantes au documentaire *The Carbon Connection*.

Cette entreprise est-elle réprimandée d'une quelconque manière pour ces actions? Au contraire, elle obtient des crédits de CO₂^{eq} supplémentaires! Une autre communauté brésilienne, de son côté, s'est fait proposer de réduire ses feux de forêts pour obtenir des crédits carbone qu'elle aurait pu revendre par la suite. Or, cette communauté avait pour tradition séculaire de faire des feux de forêts contrôlés pour libérer de l'espace pour les cultures de manioc, puis d'y laisser les forêts repousser, tout cela de manière à effectuer une rotation entre espaces de culture et espaces forestiers (Sommer 2010, cité dans Lohmann 2014, 169–70).

Ces exemples tirés du Brésil sont loin de faire exception. De nombreux cas où des projets de compensation ont été accompagnés de violations des droits humains et d'aliénation de

¹²⁴ Documentaire disponible sur <https://vimeo.com/100782021>. Consulté le 15 juillet 2018.

communautés vulnérables sont répertoriés dans l'ouvrage *Upsetting the Offset* (Böhm and Dabhi 2009; voir aussi Pearse and Böhm 2014, 329–30). Pendant ce temps, une compagnie comme ArcelorMittal, l'entreprise sidérurgique la plus importante au monde selon Wikipédia (et ayant fait des profits de US\$1,77 milliards en 2016, toujours selon Wikipédia¹²⁵), reçoit la maigre subvention publique de 2,5 milliards d'euros dans le cadre du SPEDE, gracieuseté d'une Union européenne qui a fini par céder sous la pression des 1,5 millions d'euros dépensés en lobbying par ArcelorMittal (Reyes and Belén 2016, 20). Le SPEDE, perpétuant ce que certains appellent un « colonialisme carbonique », reconduit donc les inégalités de pouvoirs et relations de dominations préexistantes, soit entre les entreprises riches du Nord et les communautés vulnérables du Sud (à ce sujet, voir aussi E. A. Page 2012, 944).

Par ailleurs, avec les ventes de compensations entre le Nord et le Sud, on ne peut même pas prétendre que ces droits humains et ces communautés vulnérables ont été sacrifiés pour le bien de l'environnement : même d'un point de vue écologique, ces compensations sont d'une logique douteuse. Renoncer à brûler des combustibles fossiles, et planter une forêt pour servir de puits de carbone, ce n'est pas du tout la même chose. Les combustibles fossiles ont pris des millions d'années à se former, et si nous avons la sagesse de les laisser dans le sol, ils resteront inoffensifs à long terme pour la stabilité du climat. À l'inverse, le carbone stocké dans une forêt fait toujours partie du « cycle actif » du carbone et risque d'être relâché à court, moyen ou long terme (Dooley 2014; Pearse and Böhm 2014, 332). Ce carbone sera libéré si dans 50 ou 100 ans, cette forêt est rasée pour servir de combustible, ou bien s'assèche par manque d'eau, ou brûle tout simplement (ces deux derniers scénarios sont tout à fait envisageables : les CC augmenteront la fréquence et la gravité des sécheresses).

Malgré la connaissance que nous avons des échecs sociaux et écologiques liés aux mesures de compensation, celles-ci ont augmenté en nombre ces dernières années, et l'on s'attend à ce qu'elles continuent de croître dans les années à venir (Pearse and Böhm 2014, 330). À noter que plusieurs défenseurs du SPEDE critiquent eux aussi les mesures de compensation, et militent pour leur réforme ou leur abolition (e.g. Caney 2010, 216–218). Mais ce que nous avons montré dans ce chapitre, c'est qu'il est hautement probable que ces règles, qui profitent

¹²⁵ Disponible sur <https://en.wikipedia.org/wiki/ArcelorMittal>. Consulté le 15 juillet 2018.

aux grandes entreprises, seront maintenues ou remplacées par d'autres échappatoires quelconques, étant donné le pouvoir et les motivations perverses de ces entreprises.

Enfin, les entreprises du SPEDE européen ont aussi interféré dans la mise en place des objectifs qualitatifs. Initialement, la Commission européenne promouvait, à travers différentes mesures et subventions, trois objectifs : augmentation de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, et réduction des gaz à effet de serre. Mais le lobby du secteur des énergies fossiles, dont les profits sont menacés par les deux premiers objectifs (efficacité énergétique et énergies renouvelables) ont réussi à faire reculer la Commission sur ces objectifs. Ces derniers ont en effet été révisés à la baisse (Reyes and Belén 2016, 10–11).

D'autres difficultés ayant marqué les SPEDE passés et risquant fort bien d'accabler les SPEDE futurs pourraient être approfondies, comme la volatilité du prix des permis (Spash 2010, 182), ou encore les fraudes commises par des vérificateurs et traders sur les marchés du carbone (Pearse and Böhm 2014, 331). Nous laissons à d'autres le soin de cet examen approfondi.

Que ce soit au niveau de la fixation du prix des permis, de leur mode d'allocation, de la fixation des mesures de flexibilité (*offsets*), ou de l'établissement des objectifs, nous pouvons être confiant que tout marché du carbone risque d'être déformé en faveur des géants industriels des pays du Nord. Les grands perdants risqueront toujours d'être les communautés vulnérables du Sud, et les consommateurs vulnérables du Nord. Un SPEDE a donc toutes les chances de reconduire dans une nouvelle aire les inégalités et relations de domination préexistantes, et a peu de chances d'agir efficacement dans la réduction des GES.

6.6 La taxe carbone : une alternative viable?

Dans certaines discussions autour du SPEDE, le choix du point de comparaison est parfois étrange : on oppose le SPEDE à l'absence de tarification du CO₂^{eq} (c'est le cas, notamment, de Caney 2010, 212; Caney and Hepburn 2011, 228; Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 72). Cela est trompeur : il faut plutôt comparer le SPEDE à d'autres modes de tarification des GES (si nous arrivons à la conclusion qu'une forme de tarification est souhaitable). L'alternative la plus évidente est celle de la taxe carbone, taxe pigouvienne visant à internaliser l'ensemble du coût social de notre production et de notre consommation.

Comparons brièvement la taxe carbone et le SPEDE. La taxe carbone évite-t-elle les objections éthiques soulevées contre le SPEDE? Un peu mieux que le SPEDE, mais pas complètement. L'objection de la banalisation des dommages refait surface avec la taxe carbone, car la logique d'une taxe pigouvienne est d'internaliser l'ensemble du coût social de notre consommation et de notre production. Avec une taxe carbone, nous mettons un prix (*fee*) sur notre pollution (Dirix, Peeters, and Sterckx 2016, 68–69). Celui qui paie cette taxe peut donc polluer la conscience tranquille : les conséquences négatives des GES ont été internalisées dans le prix. Le GES est un simple coût qui a été assumé. Nous pouvons donc présumer que la taxe carbone aurait un effet semblable sur notre perception du dommage : nous en viendrions à sous-estimer le dommage causé par les GES.

Idem pour l'objection de la mise à prix : une taxe de 30\$ la tonne de CO₂^{eq}, par exemple, risquerait d'affecter notre perception de la valeur des puits de carbone. Nous serions par exemple amenés à voir une forêt comme un simple puit de carbone, et non comme une partie intégrante d'une culture nationale, un lieu de recueillement et de splendeur, etc.

Par contre, la taxe carbone aurait peut-être moins tendance à évacuer nos motivations internes. Une taxe carbone n'offre pas la possibilité de tirer profit de la lutte aux CC, contrairement au SPEDE. De plus, l'étude de Falk et Szech révèle que c'est le contexte spécifiquement marchand qui aggrave la perversion des motivations. Quand il y avait seulement un incitatif financier sans marché, la plupart des participants refusaient l'argent et sauvaient la souris.

En somme, parce qu'il n'y a ni compétition ni appât du gain avec une taxe carbone, nous pouvons penser que cet outil fiscal est un peu moins vulnérable aux critiques éthiques avancées contre le marché du carbone. Mais surtout, la taxe carbone a l'avantage de réduire notre dépendance envers les acteurs économiques : les possibilités de manipulation du système sont moindres et c'est un mode de tarification moins opaque. Pour ces raisons, une taxe carbone a plus de chances d'être efficace comparativement à un SPEDE : il est plus probable de voir les autorités publiques jouir de l'indépendance nécessaire (face aux acteurs économiques) pour augmenter de façon significative le prix de la taxe carbone. Pour ces raisons, la taxe carbone nous semble préférable au SPEDE. Ce que nous verrons dans la

section suivante est qu'une sous-catégorie des taxes carbone nous semble encore plus prometteuse.

Mais comme avec le SPEDE, la taxe carbone a pour inconvénient d'être régressive (à moins de moduler la taxation en fonction des revenus des ménages). Les foyers à revenus modiques consacrent une plus grande partie de leur budget à des pôles de dépenses intensifs en carbone, comme le chauffage et le transport. Attention : nous ne disons pas que les GES sont la faute des plus défavorisés. Les plus fortunés émettent beaucoup plus de GES en termes absolus. Mais proportionnellement à leur budget respectif, ce sont les plus défavorisés qui ressentent le plus l'effet d'une taxe carbone. Ce type de régressivité s'observe aussi avec un SPEDE, qui fait monter de la même façon le prix des biens de consommation intensifs en carbone (Grainger and Kolstad 2010). Pour mieux tenir compte des considérations d'équité, et pour encore mieux éviter les objections morales menant à la perversion des acteurs, nous souhaitons explorer – et défendre – une sous-catégorie des taxes carbone, celle des produits de luxe polluants.

6.7 La taxation des produits de luxe polluants comme pis-aller

La taxe sur les produits de luxe polluants est l'enfant pauvre du débat, peu discutée dans la littérature, et peu utilisée à travers le monde, comme c'est le cas pour la majorité des taxes environnementales (voir Laurent 2014, 101–2). Pourtant, l'idée est prometteuse : taxer les biens qui sont à la fois intensifs en carbone et considérés comme des biens de luxe, consommés essentiellement par les classes plus fortunées de la société. Nous pourrions donc mettre en place des taxes élevées sur les véhicules utilitaires sport, sur les jets privés, les produits bovins et les billets d'avion¹²⁶. Certains de ces biens, comme les voitures luxueuses et énergivores, font déjà l'objet de surtaxes, mais les montants de ces surtaxes sont trop bas pour modifier les comportements. Le cas des billets d'avion est exploré par Lucas Chancel et Thomas Piketty. Comme ils le soulignent, non seulement les vols d'avion sont des produits de luxe, mais nous pourrions même avoir une taxation progressive de ces billets en ayant une taxe plus élevée pour les billets de première classe (Chancel and Piketty 2015).

¹²⁶ Les revenus de ces taxes pourraient être dédiés à des projets de lutte contre la pauvreté ou de lutte pour la protection de l'environnement. Mais cela est aussi vrai des revenus récoltés par les taxes carbone englobantes et par les SPEDE. Nous laissons donc cette question de côté.

Le cas du bœuf est aussi prometteur : si l'on compte la déforestation requise pour les pâturages et les cultures céréalières qui vont nourrir le bétail, les émissions de méthane produites par les vaches, et le transport, on estime que les élevages sont responsables de près de 20% des GES¹²⁷. Certains estiment que la consommation de viande (pas seulement de bœuf, mais précisons que le bœuf est la viande la plus énergivore) est la plus grande menace pour la biodiversité planétaire (Machovina, Feeley, and Ripple 2015). Taxer le bœuf permettrait aussi de corriger l'effet régressif de la consommation mondiale de viande rouge : beaucoup plus consommée dans les pays riches que dans les pays pauvres, elle provient souvent d'élevages du Sud. Mais ces élevages bovins consomment énormément d'eau, causent indirectement l'érosion des sols (due à la déforestation exigée pour les pâturages), et causent également une sous-production des céréales dont les populations du Sud ont besoin (pour une explication plus détaillée, voir Caron 2013, chapitre 1)

De telles taxes présentent la même simplicité et la même transparence qu'une taxe carbone englobante. Les possibilités de manipulation par des intérêts privés sont donc réduites. Comme avec la taxe carbone, il n'y a ni appât du gain, ni contexte marchand. Surtout, on évite de façon directe l'effet régressif de la taxe carbone, car les biens ciblés, comme le bœuf et les vols d'avion, sont des produits de luxe, principalement consommés par les plus fortunés.

Les critiques auront peut-être l'impression qu'une telle stratégie de taxes plurielles toucherait une part plus modeste des GES, et que c'est une façon quelque peu détournée de s'attaquer aux CC. Mais justement, là où certains voient une faiblesse, nous y voyons une force. L'aspect étroit et oblique des taxes sur des produits de luxe polluants représente un avantage, car en s'attaquant à une poignée d'items seulement, il devient plus facile de leur donner une certaine signification morale, négative en l'occurrence. Ces taxes incarnent plus facilement l'idée de contravention (*fine*) et non celle de prix (*fee*). Nous devons tenter de renforcer le stigmatisme moral rattaché aux activités les plus éco-destructrices, pour les raisons exposées

¹²⁷ Ce 20% n'inclue pas seulement les élevages bovins, mais parmi tous les élevages, l'élevage du bœuf est le plus polluant et le plus énergivore. L'on peut donc présumer que l'élevage bovin est responsable d'une grande partie de ce 20%.

plus haut (pour un raisonnement légèrement différent, mais arrivant à une conclusion semblable, voir Sandel 2005, chapitre 14)¹²⁸.

Le message véhiculé par ces taxes ne sera pas : « vous avez internalisé l'ensemble des coûts de votre pollution, et ainsi payé les frais (*fee*) suffisants pour continuer à consommer selon les mêmes habitudes ». Le message véhiculé par ces taxes sera plutôt : « la société vous impose une amende (*fine*) car vous ne devriez pas (ou le moins possible) consommer ce produit. Ce produit est toxique pour la planète ».

Pourquoi une telle différence de signification? Pour plusieurs raisons. D'abord, une taxe sur un item particulier est simplement plus concrète et tangible qu'une taxe sur les gaz diffus rejetés dans des puits de carbone lointains. Une taxe carbone englobante et un SPEDE servent à « internaliser le coût réel des GES dans leur ensemble ». Il s'agit là d'un leitmotiv louable mais peut-être un peu abstrait et lacunaire d'un point de vue motivationnel.

Ensuite, une taxe sur un item particulier responsabilise directement chaque citoyen, tant le producteur que le consommateur de bœuf par exemple. De telles taxes prennent chair de façon concrète aux yeux du consommateur, qui voit le prix d'item particuliers augmenter de façon significative. À l'inverse, une taxe carbone ou un SPEDE responsabilise directement (quoiqu'imparfaitement) les entreprises, mais responsabilise *indirectement* les consommateurs : ce ne sont pas eux qui sont régis par le SPEDE, et ils risquent de se sentir moins directement interpellés par une taxe carbone globale.

De plus, une taxe sur un item particulier se combine plus facilement à d'autres motivations éthiques qui n'ont rien à voir avec les questions climatiques. Reprenons l'exemple d'une taxe sur le bœuf. Des raisons environnementales autres que climatiques militent en faveur d'une surtaxe sur le bœuf. Une taxe sur les produits bovins attaquerait plus directement les problèmes d'érosion des sols et d'érosion de la biodiversité dus à la déforestation nécessaire pour les pâturages. Et une telle taxe serait justifiée non seulement pour des raisons environnementales, mais aussi pour des raisons d'éthique animale et de santé publique. De tels arguments ne peuvent être détaillés ici, et nous ne pouvons les endosser aveuglément, ce

¹²⁸ Une autre raison de vouloir maintenir le stigmate moral sur les activités éco-destructrices est de forcer les entreprises à agir de manière plus responsable quitte à ce que ce soit pour des motifs purement réputationnels (Aldred 2012, 351–52)

pourquoi nous préférons focaliser sur les arguments écologiques. Mais cette convergence élargie aiderait peut-être à faire contrepoids au lobby des producteurs bovins qui risquerait de s'opposer à l'instauration d'une telle taxe. Bien sûr, on ne peut prédire ce qui découlerait de ces négociations partisans.

Par ailleurs, il est plus facile de concentrer nos efforts de réglementations et nos campagnes de sensibilisation sur des items particuliers, et l'ensemble de ces efforts contribuera fortement à transformer la signification morale d'un bien de consommation (Aldred 2016, 162–64). Prenez l'exemple du tabac au Québec. Dans les vingt dernières années, non seulement les taxes sur le tabac n'ont cessé d'augmenter, mais elles furent combinées à des réglementations interdisant de fumer dans les centres commerciaux, sur les terrasses extérieures et à proximité de la porte d'entrée d'un bâtiment public. De plus, des millions de dollars sont dédiés aux campagnes de sensibilisation anti-tabac. Résultat? En l'espace d'une vingtaine d'années, la quantité de fumeurs au Québec a diminué de moitié (SCC 2013). Et bien que nous n'ayons aucune donnée pour le démontrer, il nous semble incontestable que la perception du tabagisme a changé durant cette période. D'une pratique jadis en vogue, stylisée, « cool », l'usage de la cigarette n'a désormais plus rien de branché et de socialement valorisé. Elle suscite même plus de dégoût qu'auparavant. Avec des taxes sur les biens de luxe intensifs en carbone, de telles stratégies convergentes – usant de réglementations et de campagnes de sensibilisation, et obtenant l'appui d'organisations diverses – contribueront à donner à ces biens de luxe polluants une nouvelle signification sociale et morale, donnant ainsi à ces taxes une signification d'amende (*fine*) et non de prix (*fee*). Par exemple, il serait peut-être trop autoritaire d'interdire carrément l'existence des véhicules utilitaires sports, mais une surtaxe combinée à des campagnes de sensibilisation et peut-être une réglementation interdisant leur accès à des secteurs clés d'un centre-ville pourraient s'avérer fort efficaces. Une taxe carbone pourrait elle aussi se combiner à des réglementations et campagnes de sensibilisation diverses, mais cette convergence serait moins visible puisqu'une taxe carbone est englobante et ne vise pas un item en particulier.

La taxe carbone englobante et le SPEDE mettent sur un pied d'égalité toutes les émissions de CO₂^{eq}. Ils touchent à une multitude d'activités qui n'ont pas toutes la même importance morale. Une papetière émet des GES quand ses dirigeants voyagent en jets privés et quand elle produit du papier pour approvisionner une maison d'édition écologiquement engagée. Si

cette entreprise émet plus de GES que théoriquement permis par ses droits de CO₂^{eq}, ces GES seront tous considérés comme également condamnables. Si ses émissions respectent ses permis de CO₂^{eq}, elles seront considérées comme également acceptables. Cette vision des choses fait fausse route. Pour paraphraser Henry Shue, certaines émissions de CO₂^{eq} doivent être vues comme plus luxueuses que d'autres (Shue 1993). Une taxe carbone est aveugle à ce type de distinction morale, et même le plafond d'un SPEDE ne peut habiller les consommations luxueuses d'une connotation morale négative aussi bien que ne peut le faire une taxation directe de ces biens.

Enfin, la taxation des biens luxueux polluants évite l'excès de confiance dans les outils économiques. Les outils climato-économiques englobants revêtent naturellement une signification pigouvienne, c'est-à-dire qu'ils donnent l'impression que *l'entièreté* du coût des GES a été internalisé et que les émissions restantes ne représentent pas des dommages. Il s'agit là de ce que l'on pourrait appeler « l'illusion pigouvienne ». Pourquoi est-ce une illusion? Rappelons que le plafond d'un SPEDE ne correspond pas à un seuil scientifique précis en-deçà duquel les CC dangereux sont clairement et assurément évités. Les cibles données par la communauté scientifique sont des fourchettes d'estimations caractérisées par des incertitudes importantes. Ces remarques s'appliquent aussi à une taxe carbone englobante : son prix ne doit pas être vu comme internalisant avec précision et exhaustivité tous les coûts des GES. Rappelons aussi que les plafonds des SPEDE existants sont beaucoup trop élevés (le prix de la tonne de CO₂^{eq} est trop bas), et que cela risque de perdurer pour un temps, considérant l'influence qu'ont les entreprises sur l'élaboration des SPEDE.

Il y a « illusion pigouvienne » dans un autre sens : un SPEDE ou une taxe carbone englobante donnent l'impression que l'enjeu est simplement *économique* et peut être laissé à des spécialistes. Si des outils prétendent internaliser *l'entièreté* du coût des GES, cela réduit le besoin d'entamer un débat de société et une réflexion éthique approfondie sur des questions comme « quel doit être notre rapport aux générations futures? »; « que signifie qu'une pratique soit "durable"? »; « comment verdir nos démocraties, c'est-à-dire comment rendre nos modes de prise de décisions collectives plus sensibles aux questions environnementales? »; etc. Ce sont des questions importantes à se poser dans le contexte de la crise environnementale, et c'est pourquoi nous offrons quelques pistes de réflexions dans cette thèse. Autrement dit, il nous semble important d'encadrer les enjeux de réductions des

GES et de lutte aux CC dans un débat *éthique* et *public*. Le SPEDE et la taxe carbone englobante, de par leur caractère pigouvien, laissent entendre que ces débats éthiques et publics sont superflus.

A contrario, une taxe sur le bœuf, une taxe sur les billets d'avion et leurs homologues donnent moins l'impression que l'on tente d'internaliser *l'entièreté* du coût social du changement climatique. Oui, tous les GES doivent être vus comme des dommages, comme nous l'avons défendu plus haut, et la taxation des biens luxueux et polluants laisserait intouchée une quantité importante de GES. Mais justement, parce que ce sont des outils fiscaux plus limités, plus étroits, cela peut encourager une forme d'humilité, en amenant les différents acteurs à admettre qu'une tarification du carbone – quelle qu'elle soit – ne sera pas une réponse suffisante dans la lutte aux CC, et que des transformations sociales plus profondes seront nécessaires. L'insuffisance délibérée de ces taxes ciblées nous forcera à nous poser de sérieuses questions éthiques entourant la lutte aux CC. D'autres facteurs évoqués plus haut vont dans le même sens : puisque des taxes sur des items particuliers sont dans l'ensemble plus simples, plus transparentes, plus concrètes, prennent plus facilement une connotation éthique (*fine*), s'allient plus facilement à d'autres enjeux éthiques (santé, éthique animale, etc.), et responsabilisent plus directement le consommateur, ces taxes pourront plus facilement faire l'objet de débats éthiques et publics. Les citoyens pourront s'approprier un débat sur des taxes ciblées plus facilement qu'un débat sur un SPEDE ou sur une taxe carbone englobante. En somme, la tarification du carbone ne doit pas exciter une forme d'hubris climatique, nous menant à penser qu'un outil (e.g. SPEDE) ou une perspective (e.g. économique) pourrait suffire à résorber la crise environnementale et climatique, sans besoin de débats éthiques et publics.

Pour résumer, l'espoir est de placarder sur les biens de consommation luxueux et polluants une symbolique négative, pour que la consommation de bœuf soit vue comme un caprice excessif, la conduite d'un véhicule utilitaire sport comme une insouciance écologique, et l'usage d'un jet privé comme une faute morale. Cette forme de taxation nous aiderait à entamer un débat de société sur la lutte aux CC, et nous aiderait aussi à nous placer dans une relation éthique vis-à-vis de nos émissions de GES, tout en évitant l'excès de confiance. Nous mettre dans une relation éthique vis-à-vis de nos émissions de GES, cela signifiera pour plusieurs le fait d'éviter de banaliser les dommages causés par les GES; le fait d'apprécier la

valeur multidimensionnelle de la nature; et le fait de nourrir des motivations intrinsèques. La taxation de produits luxueux et intensifs en carbone offre des atouts similaires à la taxe carbone englobante (transparence, simplicité, absence de compétition et d'appât du gain, etc.). Mais ses avantages éthiques – comparativement à la taxe carbone englobante ou au SPEDE – sont considérables. Enfin, la taxation d'items luxueux et polluants a pour avantage d'éviter de façon plus directe la régressivité propre à la taxe carbone englobante et au SPEDE¹²⁹.

6.8 Conclusion

Contrairement à ce que prétendent les partisans du marché du carbone, les problèmes des SPEDE quant aux considérations d'équité et aux considérations morales sont loin d'être mineurs ou contingents. Plusieurs traits caractéristiques des SPEDE laissent présager que les grandes entreprises les plus influentes auront à la fois le pouvoir et la volonté de manipuler tout marché du carbone à leur avantage économique court-termiste, reproduisant ainsi les inégalités dans une nouvelle sphère, et bloquant tout effort réel de réductions substantielles des GES.

À la lumière de ces objections morales et ces considérations d'équité, une stratégie plurielle misant sur des taxes sur les produits de luxe polluants semble plus prometteuse. Chose certaine, il s'agit d'une alternative qui mérite certainement d'être discutée, mais qui est plutôt absente des débats éthiques sur les outils de la justice climatique. Ce chapitre visait notamment à combler ce manque.

Comme nous l'avons expliqué, l'un des attraits de cette stratégie plurielle de taxes sur les biens de luxe polluants est d'éviter l'hubris climatique. La tarification du carbone, quelle que soit sa forme, ne sera pas suffisante. D'autres mesures pourraient jouer un rôle important dans la transition écologique : fin des subventions aux énergies fossiles; subventions publiques aux énergies renouvelables; intégration de l'éthique environnementale dans les cursus scolaires; étiquetage écologique; et plus encore. Un autre des attraits de la solution

¹²⁹ Certaines taxes sur des biens de luxe intensifs en carbone auront peut-être quelques effets régressifs. Par exemple, une taxe sur les produits bovins aurait probablement un effet régressif sur les petits producteurs des pays en développement. Une portion de l'argent récolté par les taxes devrait donc servir à compenser les personnes vulnérables affectées par ces politiques fiscales, par exemple en aidant leur reconversion économique vers des activités plus soutenables.

fiscale défendue était de pouvoir se combiner aisément à des mesures réglementaires et publicitaires variées. Comment accélérer la mise en place de telles mesures variées?

Dans le présent chapitre, nous avons critiqué la solution *marchande* pour faire face aux CC, et avons mis de l'avant une solution *fiscale* dont le rôle serait limité. Dans le prochain chapitre, nous explorerons une avenue proprement *politique* pour faire face aux CC, mais surtout pour accélérer la mise en place de ces mesures pro-environnementales variées.

Chapitre 7 – Le choix judicieux du hasard : une démocratie lottocratique durable et équitable

« [I]l me semble qu'il n'y a pas véritablement d'autre choix, pour reprendre le contrôle du capitalisme, que de faire le pari de la démocratie jusqu'au bout »

- Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, p.944

7.1 Introduction

Nous avons défendu une conception exigeante de la durabilité forte, accordant une priorité lexicale à la protection de l'environnement. La mise en application de cette durabilité doit éviter toute forme d'éco-autoritarisme : hors de question d'imposer par la force, avec une pléthore de mécanismes plus contraignants les uns que les autres, une conception particulière de la frugalité et de la vie durable. Le marché du carbone évitait cet écueil liberticide en étant un mécanisme marchand, flexible et peu contraignant. Nous avons cependant critiqué le SPEDE, en raison de la mise à prix inéquitable et inefficace des puits de carbone qu'il opère. Si nous tenons mordicus à mettre un prix sur le carbone, la taxation des produits de luxe polluants offre une avenue plus prometteuse, l'une des raisons étant qu'elle ne prétend aucunement couvrir exhaustivement l'entièreté de nos activités émettrices de GES. Autrement dit, elle nous ramène humblement les deux pieds sur terre : dans la lutte pour contrer la crise environnementale, la tarification du carbone n'est qu'une petite pièce du puzzle. Une palette de mesures sera nécessaire pour nous approcher d'une société soutenable et équitable.

Dans ce chapitre, nous souhaitons explorer une réforme non pas marchande, mais proprement *politique*. Pourquoi ce focus sur le politique? Car il nous faut justement trouver le meilleur moyen de rendre notre mode de prise de décisions collectives plus sensible aux questions environnementales et plus équitable, pour que ces mesures variées qui pourront nous approcher de la durabilité forte soient plus aisément discutées et mises en application dans nos sociétés. Autrement dit, pour « verdir » plus intelligemment nos comportements et notre

économie, nous devons prioritairement tenter de « verdir » l'appareil par lequel nous traçons collectivement les règles du vivre-ensemble.

Comment nous y prendre? C'est une question parfois escamotée. Par exemple, Michael Löwy insiste sur le besoin d'une démocratie plus directe, de proximité (Löwy 2011, 62), et sur le besoin d'une démocratisation de l'économie...mais dit bien peu de choses concrètes sur les mesures à prendre pour améliorer et verdir nos appareils gouvernementaux.

L'avenue politique que nous explorerons – et défendrons – est celle d'une réformelottocratique du bicaméralisme, redonnant au tirage au sort ses lettres de noblesse. Plus précisément, il s'agirait d'instaurer parallèlement aux chambres élues une chambre tirée au sort (ci-après CTS) à vocation essentiellement délibérative et consultative. Nous soutenons qu'une telle chambre, sans être suffisante pour opérer la transition écologique, permettrait d'accélérer le mouvement sociétal vers la transition écologique, tout en générant une plus grande équité entre les citoyens d'une même génération.

Nous procéderons en six étapes¹³⁰. D'abord, nous expliquerons quelques faits concernant la crise des démocraties contemporaines, et les caractéristiques centrales de la CTS (2). Ensuite, nous analyserons en quoi une telle chambre permettrait de corriger, dans une certaine mesure, les inégalités politiques des démocraties actuelles (3). Puis nous explorerons les quatre promesses écologiques d'une telle CTS (4). Enfin, nous examinerons la principale objection que l'on pourrait adresser à une telle réforme, concernant l'impuissance d'une CTS (5), avant de conclure (6).

7.2 La démocratie aujourd'hui : dans quel état?

Jusqu'ici, nous avons décrit et insisté sur la crise environnementale et climatique. En parallèle, nous assistons aussi à une crise des démocraties représentatives modernes, comme en témoigne la diminution constante des taux de participation aux élections, des taux d'affiliation aux partis politiques, et des niveaux de confiance dans les politiciens élus (Mair 2013). Nous assistons, pour reprendre les mots de David Van Reybrouck, à un « syndrome

¹³⁰ Plusieurs idées de ce chapitre ont fait l'objet de deux publications co-écrites avec Pierre-Etienne Vandamme. Dans un premier article (Vandamme and Verret-Hamelin 2017), nous avons examiné les promesses et les défis d'une CTS. Dans un second article, nous nous sommes concentrés sur ses promesses écologiques (à paraître). Je remercie chaleureusement Pierre-Etienne pour sa participation inestimable à l'élaboration et à l'examen critique de ces thèses.

de fatigue démocratique » (Van Reybrouck 2014, 28). Dans le sillage de cette crise, certains philosophes en viennent à remettre en question les vertus de la démocratie, sous prétexte que les électeurs sont ou bien apathiques, ou bien mal informés (Brennan 2016). C'est dans ce contexte que les électeurs se tournent de plus en plus vers des candidats 'anti-système' qui prétendent être affranchis des institutions démocratiques lourdes et encombrantes.

Une question s'impose : quel est le lien entre ces deux crises? Certains avancent que la démocratie représentative moderne a pris sa forme actuelle en raison des caractéristiques de l'industrie fossile (Mitchell 2013). Sans endosser une thèse aussi forte, nous sommes d'avis que la démocratie électorale contemporaine fait bel et bien obstacle à la transition écologique que nous devons entreprendre collectivement. Ainsi, « l'obsolescence » des institutions démocratiques contemporaines fait partie du problème écologique (Laslett 2003).

La bonne nouvelle, c'est que les théories et expérimentations démocratiques ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment avec l'essor des théories délibératives de la démocratie (pour une excellente anthologie francophone sur la démocratie délibérative, voir Girard and Le Goff 2010). L'une des principales « découvertes » des recherches sur la démocratie délibérative est que la délibération n'est pas toujours bénéfique et peut, dans certaines circonstances, avoir des effets pervers. Pour ne prendre qu'un exemple, certains de nos biais cognitifs peuvent corrompre la délibération et nous mener à renforcer nos préjugés de départ ou à négliger certains points de vue (A. F. Smith 2014). La principale conclusion des recherches empiriques sur la délibération est que la qualité de la délibération dépend toujours du contexte.

C'est la raison pour laquelle plusieurs démocrates délibératifs se sont tournés vers les mini-publics. Au lieu de miser seulement, comme le faisait Jürgen Habermas dans ses écrits pionniers sur la démocratie délibérative (Habermas 1997), sur l'espace public informel non-contrôlé de la société civile avec ses multiples canaux qui servent « d'écluses » entre le citoyen et le gouvernement, on s'est concentré davantage sur les espaces délibératifs miniatures qui sont institués : on peut alors configurer l'espace délibératif de manière à ce que la délibération porte fruit. L'un des facteurs influençant la qualité de la délibération est l'hétérogénéité du groupe délibérant : là où les groupes sont homogènes – quand les participants partagent plusieurs caractéristiques ou ont des positions semblables – nous

assistons souvent au phénomène de la « polarisation des groupes », c'est-à-dire qu'ils auront, au terme de la délibération, simplement radicalisé leur position de départ (Sunstein 2002). Justement, le débat public contemporain se déroule de plus en plus sur internet (médias sociaux, blogs, etc.), et l'inconvénient de la délibération virtuelle est qu'elle se réduit souvent à un biais d'auto-confirmation : les individus peuvent éviter en un clic les points de vue opposés aux leurs, et ainsi n'être exposés qu'à des points de vue confortant leur position de départ. D'où l'intérêt du tirage au sort comme méthode de sélection des participants aux mini-publics. Il s'agit d'une procédure impartiale qui garantit la présence d'une grande diversité de perspectives et qui a été fréquemment utilisée dans les nombreuses expérimentations participatives prenant la forme de mini-publics délibératifs (pour un aperçu de ces expérimentations, voir Sintomer 2011a, chapitre 4).

Cependant, ces expérimentations démocratiques innovantes restent un peu comme des ovnis passagers dans le paysage politique : elles sont ponctuelles, peu fréquentes, ne durent pas très longtemps et dépendent des gouvernements élus. Il est donc important de se pencher sur les promesses et défis d'un mini-public délibératif tiré au sort et *permanent*, inscrit dans la « routine institutionnelle » de nos démocraties (l'expression est de Sintomer 2011). L'intérêt d'une seconde chambre – délibérative et tirée au sort – ne se réduirait pas à la qualité de la délibération en son sein, mais se situerait aussi dans les effets « macro » qu'elle pourrait avoir sur la qualité de la délibération dans l'ensemble de la sphère publique informelle, sur le traitement médiatique des enjeux politiques et sur l'imputabilité (*accountability*) des élus (Goodin and Dryzek 2006; Pourtois 2013). Autrement dit, il ne s'agit pas simplement de *simuler* la délibération citoyenne idéale en miniature, mais aussi (peut-être surtout) de *stimuler* la délibération citoyenne dans son ensemble. De plus, une telle chambre pourrait potentiellement mitiger le court-termisme propre au système électoral. Enfin, elle incarnerait certainement une toute autre conception de l'égalité politique.

Il s'agit là de quelques raisons préliminaires d'examiner la possibilité d'instaurer de façon permanente une CTS dans le paysage démocratique contemporain. Ces raisons seront détaillées au fil du chapitre, mais d'abord, précisons quelques détails sur l'organisation concrète d'une telle CTS (voir aussi à ce sujet Vandamme and Verret-Hamelin 2017).

Une CTS serait composée de citoyens lambda, tirés au sort parmi la population adulte d'une société, et ayant un mandat rémunéré de quelques années. Imaginons, pour simplifier la discussion, que la CTS contienne 105 sièges (nombre de sièges au Sénat canadien actuellement) et qu'un mandat soit d'une durée de trois ans : la moitié de la chambre pourrait être remplacée à chaque 18 mois, pour que des membres plus « expérimentés » puissent guider les nouveaux venus. Les pouvoirs législatifs resteraient entre les mains de la chambre élue; la CTS ferait office de seconde chambre, prenant possiblement la place du Sénat dans les pays où l'utilité et la légitimité de ce dernier sont remises en question, comme c'est le cas au Canada. La CTS aurait essentiellement une valeur délibérative et consultative, avec un pouvoir quasi-législatif : au terme d'audiences publiques, de consultations d'experts et de débats en séances plénières et en sous-groupes, la CTS pourrait émettre des recommandations, proposer des amendements à des projets de loi promulgués par la chambre basse, et proposer elle-même de nouveaux projets de lois. Concernant son champ de compétence, la CTS serait souveraine : elle pourrait se pencher sur des questions d'éducation, de santé publique, de finances publiques et ainsi de suite. L'on pourrait aussi imaginer des CTS de ce genre (avec quelques modifications) aux niveaux infra ou supranational. Le niveau municipal pourrait être un bon laboratoire pour les premières tentatives de tirage au sort, comme le suggère Hugo Bonin (2018, 135–39). À terme, l'on pourrait envisager une CTS au niveau européen par exemple, voire une CTS mondiale parallèle à l'Assemblée générale de l'ONU. Mais nous délimiterons notre discussion au niveau national. Quels seraient les avantages d'une CTS au niveau national?

7.3 La CTS : plus équitable entre concitoyens

Dans une société miniature ou idéalisée, l'égalité politique pourrait se réaliser de façon plus substantielle, dépassant le suffrage universel et la liberté formelle de se porter candidat aux élections. Tout citoyen pourrait jouir du même pouvoir politique, incluant le pouvoir de légiférer. Dans la Grèce antique, le modèle athénien de la démocratie directe incarnée dans l'Ecclésia visait ce type d'égalité : une proportion importante des citoyens s'assemblait fréquemment sur la colline du Pnyx pour promulguer des lois et désigner des magistrats. Dans les démocraties de masse contemporaines, l'on pourrait imaginer une participation démocratique numérique déployée à grande échelle : chaque citoyen devant son ordinateur

pourrait participer au travail législatif. Le premier inconvénient majeur avec une telle procédure cacophonique serait le manque accablant de cohérence dans les politiques publiques. Le second serait son caractère purement agrégatif : aucune délibération publique ne serait suscitée pour amener les citoyens à réviser leurs préférences et préjugés; les citoyens seraient réduits à l'état de consommateur choisissant des options dans un menu de politiques publiques. Bref, une distribution *inéga*le du pouvoir législatif semble inévitable dans les sociétés de masse contemporaines, qui ne sont ni miniatures, ni idéales. Une division du travail politique semble nécessaire.

Comment désigner alors les législateurs? La réponse moderne à cette question prend ses racines dans la théorie du contrat social : bien que nous renoncions à l'égalité législative stricte, ceux qui exercent cette fonction doivent recevoir l'aval des citoyens. Comme mécanisme incarnant le consentement des électeurs, l'élection satisfait un objectif égalitaire crucial : un citoyen, un vote. Ce vote autorise alors un corps législatif à exercer son pouvoir sur l'ensemble de la population. En effet, la désignation par la volonté populaire, via l'élection, apparaît comme le mécanisme le plus à même d'opérer une division du travail politique demeurant le plus près possible de l'idéal de l'égalité politique.

Il s'agit là de l'explication « fonctionnelle » de l'élection. Or, les élections reposaient à l'origine sur des justifications aristocratiques, comme le soutient Bernard Manin (2012). Sa thèse désormais bien connue est que le principe (consentement) et le mécanisme (élection) qui ont prévalu dans les révolutions française et américaine et qui prévalent à ce jour étaient perçus comme *opposés* à la démocratie. Les élections furent instaurées afin de satisfaire un principe aristocratique de différenciation sociale, comme l'explique Manin :

La condition sociale des électeurs était différente dans chacun des trois pays où le régime représentatif fut d'abord établi : le droit de suffrage était beaucoup plus restreint, par exemple, en Angleterre qu'aux États-Unis ou dans la France de la Révolution. Mais à quelque niveau que fût fixé le seuil (ou le cens) donnant accès à l'électorat, on chercha à obtenir que les élus fussent d'un statut plus élevé. Ce n'était pas seulement le niveau social absolu des représentants qui comptait, mais aussi – et peut-être plus encore – leur niveau relatif, par rapport à celui de leurs électeurs. Le gouvernement représentatif a été institué avec la claire conscience que les représentants élus seraient et devaient être des citoyens distingués, socialement distincts de ceux qui les élisaient. C'est ce que l'on appelle ici le principe de distinction. (Manin 2012, 125)

Les élections ont certainement marqué un progrès vers une plus grande égalité, comparé aux régimes monarchiques et à la transmission héréditaire du pouvoir, mais elles n'étaient guère

vouées à réaliser un idéal égalitaire. Elles offraient une manière aristocratique de légitimer le pouvoir des élites. L'on retrouve cette idée noir sur blanc dans l'une des lettres écrites par Thomas Jefferson adressée à John Adams, deux pères fondateurs des États-Unis :

Je suis d'accord avec vous qu'il y a une aristocratie naturelle parmi les hommes. Les fondements à cela sont la vertu et les talents. [...] L'aristocratie naturelle, je la considère comme le cadeau le plus précieux de la nature pour la formation, la confiance et le gouvernement de la société. [...] Il n'est pas la peine de dire que la forme de gouvernement la meilleure est celle qui donne la plus efficacement une sélection pure de ces aristocrates naturels pour les offices du gouvernement. (Jefferson 2006, 215, nous traduisons)

Aujourd'hui, nous observons toujours les prolongements de ces origines aristocratiques (voir Przeworski 2019). Même si nous faisons abstraction des contributions privées aux campagnes électorales et de l'influence démesurée des lobbys durant le mandat d'un gouvernement, nous pourrions toujours déplorer le fait que les gouvernements sont encore souvent sous le contrôle d'hommes blancs éduqués et fortunés. Comme illustration anecdotique de cet élitisme, les gouvernements québécois, canadien et américain ont à leur tête en 2019 un homme blanc et millionnaire, et la parité homme-femme visée par certains cabinets n'est parfois qu'une parité de façade (Richer 2018). À moins que cette élite soit naturellement tournée vers le « bien commun », l'on peut s'attendre à ce que ce caractère aristocratique des élections se transforme en privilège économique. De plus, même si l'imputabilité politique était effective, avec des citoyens bien informés et des politiciens se souciant de leur réélection, l'on pourrait toujours déplorer que les représentants élus s'adressent principalement à la fameuse « classe moyenne », laissant pour compte les plus défavorisés. Pour toutes ces raisons, les plus défavorisés sont plutôt marginalisés du processus démocratique.

En incarnant le consentement populaire, l'élection revêt tout de même une forme de légitimité démocratique, et reste nécessaire. Toutefois, elle est loin d'être suffisante pour réaliser le principe de l'égalité politique. Les élections doivent être complétées – et contrebalancées – par une autre modalité de division du pouvoir politique : le tirage au sort. Reprenons l'exemple athénien. L'Ecclésia n'était pas seulement une illustration de démocratie dite « directe ». Comme nous l'avons mentionné, une fois sur la colline du Pnyx, les citoyens athéniens avaient notamment pour tâche de désigner des magistrats. Or, pour la plupart des magistratures, dont la Boulè qui était l'organe central du gouvernement, la

sélection des magistrats se faisait par tirage au sort (Manin 2012, chapitre 1). Avec l'usage du tirage au sort pour un corps de citoyens peu nombreux, la démocratie athénienne permettait une réelle rotation des gouvernants et des gouvernés. Une telle rotation, où tous les citoyens ont les mêmes chances d'obtenir une charge publique, a un puissant effet « anti-aristocratique ». Ainsi, les fonctions politiques ne sont pas monopolisées par un sous-groupe de citoyens, tels que des politiciens de carrière ou des citoyens d'une religion ou d'une classe sociale particulière. C'est pour ces raisons que de nombreux penseurs de l'Antiquité grecque percevaient le tirage au sort comme le mécanisme démocratique par excellence, à commencer par Aristote : « Je veux dire qu'il est considéré comme démocratique que les magistratures soient attribuées par le sort et comme oligarchiques qu'elles soient électives... » (Politique, IV, 9, 1294 b 7-9, cité dans Manin 2012, 43). Outre Athènes durant l'Antiquité, les cités italiennes de la fin du Moyen âge faisaient elles aussi une place au tirage au sort dans l'attribution des charges publiques. En fait, dans l'histoire de la pensée politique, et ce jusqu'aux révolutions française et américaine, le tirage au sort était souvent perçu comme bien plus démocratique que l'élection. C'est le cas, par exemple, chez Montesquieu : « Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie. Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie. » (Montesquieu 2002, 37) On retrouve une pensée semblable chez Rousseau, qui jugeait que tout être humain avait la compétence nécessaire pour s'occuper des affaires publiques : « Quand le choix [élection] et le sort se trouvent mêlés, le premier doit remplir les places qui demandent des talents propres, telles que les emplois militaires : l'autre convient à celles où suffisent le bon sens, la justice, l'intégrité, telles que les charges de judicature, parce que, dans un État bien constitué, ces qualités sont communes à tous les citoyens. » (Rousseau 2014, 93)

Qu'est-il advenu du tirage au sort après les révolutions française et américaine et après qu'il eut été défendu par Montesquieu et Rousseau? Silence radio. Pendant environ deux siècles, le tirage au sort fut mis au rancart. Le consentement populaire et l'élection s'étaient imposés comme unique fondement de la légitimité démocratique.

Comme mentionné plus tôt, le tirage au sort fait un retour en force depuis quelques années, d'abord timidement dans les travaux de Robert Dahl (1970, 122–25)¹³¹, puis avec plus d'ampleur depuis les travaux d'Habermas et depuis la multiplication des expériences de mini-publics délibératifs.

Mais quelle peut être l'application contemporaine du tirage au sort? Le principal attrait de ce mécanisme dans l'Athènes antique était d'opérer une rotation où la *majorité* des citoyens finissaient tôt ou tard par tenir les rênes du pouvoir. Cela n'est plus envisageable dans les démocraties de masse modernes, avec des populations de plusieurs millions de citoyens. Mais le tirage au sort peut toujours contrebalancer le caractère aristocratique des élections et augmenter l'accès égal au pouvoir politique. Avec une CTS, tout citoyen aurait une chance réelle de décrocher une charge politique. Quelle que soit votre ethnicité, votre religion, votre genre, votre origine sociale et votre orientation sexuelle, vous avez autant de chances de siéger dans la CTS que votre concitoyen qui est un homme d'affaire influent ou le fils d'un ancien ministre. Nous pouvons appeler cela le « rêve athénien », et cet idéal a le potentiel d'approcher nos démocraties modernes de l'égalité d'opportunités réelle quant à la distribution du pouvoir politique. Ce serait certainement un progrès comparé à l'égalité d'opportunité politique purement formelle que nous avons avec le système électoral et le « rêve américain ». Ce rêve « pour insomniaques endurcis » (l'expression est de Robichaud et Turmel 2012, 74) garantit seulement la possibilité d'obtenir richesses et pouvoir politique, possibilité dont la probabilité demeure bien mince pour les plus défavorisés de la société.

En plus d'égaliser concrètement l'accès au pouvoir politique, le tirage au sort et le rêve athénien qui s'y rattache pourraient avoir un impact symbolique important : les citoyens défavorisés et les segments de la population historiquement marginalisées ou dominées se sentiraient probablement autonomisés (*empowered*) par l'entrée en vigueur d'un mécanisme « aveugle », c'est-à-dire non susceptible de reproduire des pratiques et attitudes discriminantes. Pour emprunter le langage rawlsien, une CTS aurait probablement un impact positif sur les « bases sociales du respect de soi » des plus défavorisés, et particulièrement des groupes ethniques historiquement marginalisés.

¹³¹ Robert Dahl a redonné vie au débat sur le tirage au sort, dans une œuvre publiée en 1970, comme Rawls a redonné vie au débat sur la justice distributive dans une œuvre publiée en 1971. D'une certaine manière, Dahl est à la théorie démocratique ce que Rawls est aux théories de la justice.

Pour toutes ces raisons, il nous semble justifier d'avancer qu'une CTS offre un outil précieux pour nous approcher collectivement d'une plus grande égalité politique parmi l'ensemble des citoyens d'aujourd'hui. Une CTS aurait-elle des effets semblables quant à l'équité entre les citoyens d'aujourd'hui et ceux de demain? Dans la prochaine section, nous déployons quatre arguments pour donner une réponse positive à cette question.

7.4 Une CTS pour favoriser la durabilité forte

7.4.1 L'argument éco-épistémique

Nous avons défendu l'idée qu'une CTS égaliserait – dans une certaine mesure – les pouvoirs politiques des vivants. Voyons à présent quels seraient les effets escomptés d'une telle chambre sur la durabilité du politique et de la société.

Puisque la CTS aurait une vocation essentiellement délibérative, nous pouvons la voir comme une incarnation concrète des conceptions délibératives de la démocratie abondamment discutées ces dernières années. Or, les théories délibératives de la démocratie ont rapidement été jaugées à la lumière du défi environnemental et climatique qui accable les générations actuelles (e.g. Jacobs 1997). Mais comme l'a remarqué Robert Goodin tôt dans le débat (1992, 168), il n'y a aucun lien nécessaire entre la *procédure* (démocratie) et le *résultat espéré* (durabilité). Malgré l'absence d'un lien nécessaire, nombreux sont les philosophes politiques et politologues à soutenir que la démocratie délibérative serait plus à même de promouvoir des pratiques éco-responsables et susciter les changements de société requis par les exigences de la durabilité (voir par exemple Dryzek and Pickering 2017; G. Smith 2003). Pour quelles raisons? Pourquoi une CTS, avec son input délibératif, s'en tire mieux que la démocratie purement électorale face à la crise environnementale et aux exigences de la durabilité?

De notre point de vue, la CTS aurait des qualités épistémiques générales supérieures à celles des chambres élues, nonobstant le manque d'expérience politique des citoyens tirés au sort. Grâce au tirage au sort, une plus grande diversité sociale et cognitive serait obtenue parmi les membres de la CTS, et les recherches en « intelligence collective » révèlent que la diversité cognitive tend à être plus efficace que l'expertise dans la résolution de problèmes, d'où le « théorème de l'avantage du nombre sur l'aptitude » (*diversity trumps ability*) (Landemore 2013, 293). Mais l'attrait épistémique de la CTS ne se réduit pas à la plus grande

diversité de ses membres : ceux-ci jouiraient d'un contexte délibératif *informé*. Les délibérants pourraient se donner le temps nécessaire pour discuter d'un enjeu et en comprendre les multiples facettes, car ils ne seraient pas à la remorque d'un agenda politique pressé par le temps. L'une des activités centrales de la CTS serait la consultation d'experts. Surtout, les membres de la CTS n'auraient aucune chaîne partisane, dans la mesure où ils ne seraient pas obligés de suivre une ligne de partie. Leur objectif ne serait pas de « vendre un message », mais bien plutôt de « trouver la vérité ». L'échange rationnel d'arguments serait donc au cœur de la CTS, sans exclure de la délibération les discours centrés sur des intérêts particuliers, ou encore les discours plus émotifs ou les récits plus personnels (sur ce sujet, voir Verret-Hamelin 2012). Sans ligne de parti ni promesses électorales, les membres de la CTS seraient libres de réviser leurs opinions au fil de la délibération et à la lumière des faits nouveaux qui leur seront présentés. Après tout, l'hypothèse de base de la vision délibérative de la démocratie est que les préférences des citoyens doivent être vues comme transformables via la délibération publique, et non pas fixes et apolitiques.

Par ailleurs, il n'est pas déraisonnable d'espérer que la qualité de la délibération de la CTS « déborde » sur les autres acteurs politiques. L'aspect réflexif et posé de la CTS pourrait inciter les membres de la chambre élue à user moins de rhétorique et à défendre leurs positions de façon plus argumentée. La CTS aurait peut-être aussi un effet positif sur la qualité du débat dans les médias et autres canaux informels de la société civile. Voilà brièvement quel serait l'atout épistémique de la CTS. L'argument *éco*-épistémique en faveur de la CTS peut être vu comme une manifestation particulière de cet argument épistémique général.

Une CTS aurait d'importantes vertus épistémiques résultant notamment de la rencontre et de la confrontation d'une large gamme de perspectives. Ce que rajoutent les « éco-démocrates », c'est que cette inclusivité et cette diversité auraient aussi pour effet d'affecter positivement notre compréhension et nos sensibilités face aux enjeux environnementaux et climatiques. D'abord, plusieurs éthiques environnementales et conceptions du monde naturel sont plutôt marginalisées dans le débat public actuel, et auraient plus de chances d'être considérées dans une chambre vouée à la délibération (G. Smith 2003, chapitre 3). Il suffit de prendre en exemple l'écologie profonde, cette éthique environnementale (qui a différentes déclinaisons) attribuant une valeur intrinsèque au monde naturel. Cette vision de la nature n'a pas réussi à

percer dans le débat public, que ce soit parmi nos parlementaires ou dans les médias. Pourtant, elle fait l'objet d'un débat académique foisonnant depuis les années 1970, et il s'avère que nombreux sont ceux qui l'endossent intuitivement sans connaître le débat académique (Butler and Acott 2007). Tandis que les économistes et juristes abondent dans les médias et chambres élues, l'on aurait du mal à trouver dans ces espaces un lecteur d'Arne Naess ou d'Aldo Leopold. Dans une CTS, une plus grande diversité de voix sera entendue, ainsi les voix marginalisées y seront mieux représentées. Nous n'insinuons pas que l'écologie profonde soit préférable aux autres philosophies environnementales ; simplement, il est préférable de considérer et de confronter une variété de perspectives avant de former un jugement et de prendre une décision. La CTS a plus de chances de réunir cette variété de perspectives.

Cela nous amène à une seconde qualité éco-épistémique de la CTS concernant le rôle et la place des experts dans les démocraties modernes. D'abord, le contexte de la crise environnementale et climatique rend le savoir expert plus essentiel que jamais, puisque l'individu seul ne peut percevoir l'ensemble des conséquences écologiques lointaines de son action. Comme l'affirment Dominique Bourg et Kerry Whiteside :

Il n'est plus de conscience immédiate possible des conséquences de mes propres agissements et, tout particulièrement, de leurs effets sur autrui. Je ne peux plus ainsi m'ériger en juge ultime de certaines politiques publiques : tout un pan de la réalité échappe à ma capacité spontanée d'appréciation, alors même que je contribue à façonner cette réalité. Le principe du gouvernement représentatif, le renvoi au jugement ultime du citoyen, se trouve mis à mal. [...] Les dégradations traditionnelles du milieu étaient accessibles à nos sens : égouts urbains en surface, immondices dans les rues, déforestation, destruction des sols, etc. Rarissimes étaient les pollutions non visibles, comme celle due au plomb. Or, cette invisibilité des difficultés écologiques est devenue quasi systématique. Ni la pollution nucléaire, ni la présence de micropolluants dans l'air et l'eau, ni la réduction de la couche d'ozone, ni le changement de la composition chimique de l'atmosphère, ni l'accélération du rythme d'érosion de la biodiversité, ni la perturbation des grands cycles biogéochimiques ne constituent des phénomènes accessibles à nos sens. (Bourg and Whiteside 2010, 12)

Les sciences naturelles ont donc un rôle essentiel, celui de rendre *intelligible* pour la conscience citoyenne des phénomènes *invisibles*. Le savoir expert n'est pas exclu de la démocratie électorale. Mais malheureusement, il semble qu'une minorité d'experts, tels que des juristes, sont souvent prédominants parmi les représentants élus et dans les médias, aux

dépendants par exemples des sciences naturelles¹³². Cette prédominance s'étale même aux ministères de l'environnement, qui sont souvent dirigés par des juristes (Catherine McKenna au Canada de 2015 à 2019; David Heurtel au Québec de 2014 à 2017; etc.). L'on pourrait dresser un constat semblable concernant les économistes : l'économie néoclassique est vue par plusieurs comme un régime de vérité hégémonique (J. Barry 2012, chapitre 4). Bernard Manin rappelle aussi la place prépondérante dans les démocraties actuelles des experts en communication (Manin 2012, 281). Les membres de la CTS seraient plus diversifiés dans leur expertise propre, au sens où il ne faut pas négliger l'expertise citoyenne (à ce sujet, voir Sintomer 2008). Et ils mettraient au-devant de la scène politique une plus grande variété de spécialistes¹³³. La raison en est que les membres de la CTS auraient des ressources et un mandat différent des représentants élus. Comme nous l'avons mentionné, les élus tentent de vendre un message (souvent idéologiquement), alors que les membres de la CTS tenteraient de résoudre un problème de façon intelligente et efficace. Les membres de la CTS seront plus incités à examiner différents aspects des projets de lois et problématiques sociales rencontrées. Par exemple, par manque de temps et pour des raisons de marketing, il peut s'avérer parfaitement rationnel pour un parti vert de faire appel à des experts économiques afin de mettre en lumière les avantages financiers de l'investissement dans les transports collectifs. Pendant ce temps, les membres de la CTS seraient libres de prendre le temps de consulter des urbanistes pour mieux comprendre le phénomène de l'étalement urbain; des leaders de l'industrie des technologies vertes au sujet des promesses et limites du transport collectif électrifié; des éco-toxicologues pour mieux comprendre l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine, etc. De plus, les membres de la CTS manifesteraient probablement une plus grande ouverture et humilité face aux spécialistes, puisqu'ils ne pourraient, contrairement aux représentants élus, prétendre avoir obtenu leur mandat grâce à leurs talents personnels. Cette humilité face au savoir scientifique est d'une grande importance concernant la crise environnementale, car l'empreinte écologique de nos modes de vie n'est pas clairement visible à l'œil nu et au regard néophyte. Nous dépendons grandement des savoirs

¹³² Concernant la prédominance des juristes en politique, voir R. McCormick and Tollison 1981, chapitre 5.

¹³³ L'expression « *au-devant* de la scène politique » est importante, car il est vrai que les chambres élues sollicitent une grande diversité d'expertise dans les divers comités et commissions parlementaires. N'en demeure pas moins que parmi les ministres et dans les médias, certains experts semblent prédominer. De plus, les commissions parlementaires restent des exercices hautement partisans. Nous remercions Frédéric Perreault de nous avoir forcé à clarifier ce point.

experts pour nous informer des contaminations chimiques, des perturbateurs endocriniens, de la couche d'ozone, de la durée de vie des GES dans l'atmosphère, et ainsi de suite (Dryzek and Pickering 2017, 355).

Une autre caractéristique de la CTS serait la plus grande inclusion des minorités ethniques et nationales dans le débat public général. Prenons l'exemple canadien. Le Canada est souvent décrit comme abritant « deux grandes solitudes » entre le Québec et les autres provinces anglophones (le fameux ROC, *rest of Canada*). Ce tableau ignore cependant une troisième solitude nationale, celle des Autochtones, trop souvent négligés dans le débat public et les médias canadiens. Pourtant, concernant les enjeux environnementaux, un dialogue un peu plus soutenu avec les Premières Nations profiterait grandement à l'ensemble du débat public canadien puisque les 40 000 Inuits vivant dans l'Arctique canadien sont parmi les peuples les plus affectés par les changements climatiques (Ford et al. 2008). De plus, ces Nations ont habituellement une conception du monde naturel moins prédatrice. Ainsi, une écoute plus attentive de leurs préférences, préoccupations et revendications permettrait sûrement d'aviver la conscience environnementale de l'ensemble des citoyens canadiens.

Pour clarifier, la probabilité d'avoir un Inuit tiré au sort pour siéger dans la CTS serait plutôt mince. Tout usage du tirage au sort – mais aussi de la représentation électorale – fait face à ce problème de l'exclusion de minorités peu nombreuses (Parkinson 2006, 79). Pour atténuer ce problème, nous aurions de bonnes raisons d'employer un système de quotas pour assurer la représentation de plusieurs franges de la population. Bien sûr, le problème ne serait qu'atténué et non résolu : à preuve, puisque les Inuits ne forment pas même 1% de la population canadienne, l'on peut imaginer que même un système de quotas les laisserait pour compte. En 2004, l'assemblée citoyenne en Colombie-Britannique qui avait pour mandat de réviser le mode de scrutin constata, après le tirage au sort des membres, qu'aucun autochtone n'avait été désigné par le hasard. Les organisateurs ont donc rajouter ad hoc deux sièges pour que l'assemblée accueille au moins deux Autochtones (Warren and Pearse 2008, 10). Une certaine flexibilité dans le nombre de siège n'est donc pas complètement inenvisageable. De plus, l'une des activités centrales de la CTS serait de tenir des audiences publiques, où les citoyens se considérant mal représentés dans la CTS pourraient faire valoir leur point de vue. En somme, il ne fait aucun doute qu'il y aura toujours des groupes de personnes affectés par un enjeu considéré dans la CTS sans y être représentés. Ce problème n'est pas seulement

mitigé par l'usage des quotas, mais aussi par une certaine flexibilité dans le nombre de siège et par les audiences publiques tenues par la CTS.

Bref, une plus grande diversité de *discours*, *d'expertises* et de *groupes sociaux* dans la CTS est porteuse de précieuses vertus éco-épistémiques, celles-ci étant de deux types. Cette diversité est porteuse de vertus éco-épistémiques au sens où elle aidera les membres de la CTS, les élus et les citoyens lambda à réviser leurs jugements et préférences : ils seront dans de meilleures conditions pour corriger leurs préjugés, apprécier les intérêts et préoccupations d'autrui, et développer de nouvelles sensibilités sur des enjeux préalablement ignorés, tout ceci de manière plus compatible avec la durabilité écologique. De plus, cette diversité de perspective est porteuse de vertus éco-épistémiques en un sens plus « factuel » ou « scientifique », en raison de la collection nécessaire des informations pertinentes. Les causes et les effets de la crise environnementale et climatique sont extrêmement divers et diffus : conséquemment, les acteurs ayant un input unique en la matière sont eux aussi extrêmement divers (Dryzek and Pickering 2017, 355). Une pluralité de voix est cruciale pour assembler les morceaux du puzzle et élaborer des politiques environnementales et climatiques bien informées (même si un niveau d'incertitude persistera toujours).

Pour résumer l'argument éco-épistémique, une CTS serait à la fois plus inclusive et plus délibérative que la chambre élue. L'inclusivité augmente la diversité et augmente ainsi la valeur épistémique du système législatif, c'est-à-dire sa capacité à prendre de bonnes décisions, notamment sur les questions environnementales. La délibération est liée à la durabilité écologique de la façon suivante : en donnant l'opportunité de se faire entendre à une plus grande diversité de discours, d'experts et de groupes sociaux, nous augmentons les chances de voir les individus (élus, tirés au sort et citoyens lambda) modifier leurs jugements et préférences de manière plus compatible avec les exigences de la durabilité, et d'avoir des politiques environnementales et climatiques mieux informées.

7.4.2 L'argument de l'horizon temporel ouvert

L'argument « vert » en faveur de la CTS est bien plus qu'une illustration spécifique de ses qualités épistémiques. Un autre argument relève d'un avantage structurel du tirage au sort : en n'étant guère soumis aux élections périodiques, l'horizon temporel des délibérants est plus ouvert. Cette chambre n'est aucunement limitée par le court-termisme des cycles électoraux,

où l'horizon temporel ne dépasse pas les quatre ou cinq ans. Comme le dit Philippe Van Parijs, avec des élections périodiques, « même la meilleure démocratie reste une dictature du présent » (2014, 49). Les élections périodiques ont un rôle à jouer dans tout système démocratique : en soumettant le législatif à des élections régulières, les citoyens gardent un certain niveau de contrôle sur leurs représentants et leur façon d'exercer le pouvoir. Ce que nous soulignons ici est l'un des dommages collatéraux de ce mécanisme électoral : les représentants élus n'ont aucun incitatif à mettre de l'avant des projets et propositions de loi dont les effets ne se feront sentir que dans le long terme, sans effet visible dans l'horizon court d'un cycle électoral, la raison étant qu'au jour de l'élection, un gouvernement est jugé pour ses accomplissements identifiables (Bourg et Whiteside 2010, 70)¹³⁴. Ce court-termisme explique, par exemple, l'obstination du gouvernement albertain à vouloir miser son développement économique sur l'exploitation du pétrole des sables bitumineux et sur la construction de nouveaux oléoducs pour atteindre les marchés internationaux. Non seulement les bénéfices économiques sont visibles à court terme alors que les coûts climatiques sont plus diffus et à plus long terme, mais même d'un point de vue strictement économique, la rentabilité à long terme de cette stratégie est discutable. C'est ce qu'explique Peter Dietsch dans une chronique du *Devoir* : « Les réserves [des sables bitumineux albertains] les plus accessibles ayant déjà été exploitées, leur qualité sera en déclin dans les années à venir et le pétrole ne sera bientôt plus compétitif par rapport aux énergies renouvelables. En partie du moins, on peut imputer aux cycles électoraux de quatre ans l'engagement aveugle de la province envers le pétrole. » (Dietsch 2018)

Et ceci n'est pas exclusif aux représentants qui essaient de s'accrocher au pouvoir le plus longtemps possible en briguant des réélections, car un politicien qui ne serait pas en lice pour une réélection mais qui se soucierait de son héritage politique miserait, selon toute probabilité, sur des projets et accomplissements aux effets visibles dans l'immédiat, pour que le mérite lui revienne. A contrario, un représentant élu qui défierait cette logique court-termiste en préconisant des projets de société et propositions de lois s'inscrivant dans la durée – en promouvant par exemple un plan ambitieux et à long terme de lutte et d'adaptation aux CC – risque toujours de voir ses efforts frustrés par l'un des gouvernements suivants qui

¹³⁴ Ce problème nuit à la capacité d'une société politique à s'inscrire dans la durée, ce qui est pourtant d'une grande valeur pour une « union sociale », comme expliqué au chapitre 2.

abandonnerait un tel projet. Pour ces raisons, la démocratie électorale est profondément *myope*, ce qui représente un obstacle significatif pour les luttes écologiques, puisque ces luttes s'adressent à des problèmes qui s'inscrivent dans le long terme – et qui prennent souvent la forme de bombes à retardement, comme expliqué au chapitre 1 – et qui requièrent des actions politiques elles aussi inscrites dans la durée (Bourg et Whiteside 2010, 70).

Pour préciser, les gouvernements élus peuvent donner l'impression de s'inscrire dans le long terme avec la mise en place d'objectifs lointains, tels que des cibles de réductions de GES à l'horizon de plusieurs années, voire quelques décennies. Mais, dans l'état, la mise en place de telles cibles ne sont que des opportunités de repousser le problème en avant et de justifier l'inaction actuelle. Par exemple, au moment d'écrire ces lignes, les Canadiens apprennent que le gouvernement libéral en place annonce le projet ambitieux de réduire de 45% les émissions de méthane d'ici 2025 – soit dans deux cycles électoraux – mais décide du même souffle de reporter à 2023 la mise en place de mesures majeures visant ces réductions (Shields 2017a). Parviendrons-nous à diminuer réellement nos émissions de méthane de 45% d'ici 2025? L'on peut en douter. Rappelons à nouveau que les émissions de méthane sont largement plus nocives que celles de CO₂. Rappelons aussi que les déclarations d'intentions et promesses – tant des gouvernements élus que des conférences internationales sur le climat – ont été légion depuis quelques décennies, mais que les actions minimalement ambitieuses se font toujours attendre, et que les cibles ont été rarement atteintes. Il est donc important de distinguer les politiques réelles des exercices de communication publique.

De leur côté, les membres de la CTS ne seraient pas enlisés dans le court-termisme des cycles électoraux. Leur horizon temporel serait aussi ouvert que le permettrait leur délibération libre et inclusive, une délibération qui compterait de grands potentiels éco-épistémiques. Les membres de la CTS pourraient en venir à suggérer un projet qui aurait des coûts dans l'immédiat, mais des bénéfices bien plus grands à long terme. Et là aussi, la CTS pourrait avoir un effet macro et mitiger le court-termisme de la démocratie représentative et amener tant les élus que les électeurs à être plus sensibles aux enjeux qui dépassent l'horizon d'un cycle électoral.

De plus, le « tempo médiatique », en quête perpétuelle d'histoires nouvelles, exacerbe cette difficulté d'examiner minutieusement des enjeux complexes qui s'inscrivent dans le long

terme (Sintomer 2011a, 26). Avec le développement des médias d'information continue et du numérique, l'accès à l'information est accéléré, mais cette information est de plus en plus condensée et souvent réduite à de courts clips vidéos; le politicien élu doit jouer ce jeu médiatique pour s'assurer de bien vendre son message ou éviter les scandales inutiles (Heath and Potter 2012, 51–52). Les membres de la CTS seraient moins vulnérables au tempo médiatique effréné : ils ne seraient pas forcés de trouver les meilleurs slogans intuitifs et accrocheurs pour plaire à un électorat. Ils ne tenteraient pas désespérément de faire parler d'eux à la vue d'élections prochaines.

Si l'on souhaite opérer une transition écologique à la hauteur (ou le plus près possible) des exigences de la durabilité forte, il nous faut « reconquérir politiquement le temps long » (l'expression est d'Éloi Laurent (2014, 18)). La citation de Philippe Van Parijs sur la dictature du présent doit donc être réajustée : il est peut-être vrai que la meilleure démocratie *électorale* reste une dictature du présent; or, la démocratie hybride – faisant place au tirage au sort – permet un changement de perspective temporelle qui tient mieux compte des générations de demain.

7.4.3 L'argument générationnel

Une autre source du court-termisme démocratique est due à un fossé générationnel. D'abord, les sociétés occidentales font face à une population vieillissante. Voici comment s'ouvre le rapport des Nations Unies sur les tendances démographiques mondiales : « La population mondiale vieillit : presque tous les pays à travers le monde connaissent une croissance dans le nombre et la proportion de personnes âgées au sein de la population. Le vieillissement de la population – la part croissante de personnes âgées dans la population – est voué à devenir l'une des transformations sociales les plus significatives du 21^e siècle... » (Population Division 2015, 1). Bref, d'un point de vue strictement numérique, les générations plus âgées ont plus de poids politique que les générations cadettes.

Le poids politique considérable des séniors ne s'explique pas seulement par les tendances démographiques. Les personnes âgées ont tendance à être beaucoup plus engagées dans les canaux politiques traditionnels. À travers l'Europe, les séniors sont plus souvent membres de partis politiques; ils font davantage de donations monétaires aux partis politiques; et ils votent

dans des proportions plus importantes lors d'élections parlementaires (Goerres 2009, 7)¹³⁵. Des résultats similaires sont observés au Canada, comme le documente Statistique Canada : « En 2013, la proportion de personnes de 25 à 34 ans ayant déclaré avoir voté aux dernières élections fédérales était de 70 %, par rapport à 92 % des aînés de 75 ans et plus. » (Turcotte 2015, 3) Ainsi, pour paraphraser l'ancien président allemand Roman Herzog, la démocratie électorale est en voie de devenir une « démocratie de retraités » (cité dans Goerres 2009, 1). Pourquoi le poids politique prépondérant des personnes âgées devrait-il nous préoccuper pour les questions de soutenabilité environnementale? Parce que les séniors tendent à avoir des intérêts un peu plus court-termistes, et adopter par conséquent une vision politique elle aussi plus court-termiste. Les générations plus âgées sont peut-être moins enthousiastes à l'idée d'investir dans l'avenir de la société – par exemple en investissant dans l'éducation – puisqu'ils risquent de ne plus être là pour profiter des fruits de ces investissements.

La tendance des séniors à accorder moins d'importance au futur ne doit pas être exagérée – après tout, d'autres études arrivent aux résultats inverses, et concluent que les personnes âgées de 50 ans et plus ont des préoccupations environnementales plus marquées que chez les jeunes (Mainieri et al. 1997, 191). Sans doute serait-il sage d'éviter de concevoir cette classe d'âge comme uniforme. Néanmoins, cette tendance à négliger l'avenir semble généralement corroborée dans la littérature scientifique (Jones and Dunlap 1992; Read and Read 2004). Les personnes âgées tendent moins à modifier leurs habitudes de consommation pour des raisons environnementales (Goerres 2009, 7; Wandel and Bugge 1997), et les sondages confirment que les plus jeunes se sentent davantage préoccupés par les changements climatique et la transition énergétique (Hodges 2016; S. Page and Singer 2016). Cette vision court-termiste des personnes âgées ne s'explique pas seulement par l'incapacité à profiter des fruits des investissements de long terme, mais aussi par des facteurs contingents, propres aux sociétés occidentales contemporaines. Pour des raisons historiques complexes, nous observons une croissance constante des ménages sans enfants, et en raison d'une plus grande mobilité sociale et géographique, nous observons aussi une croissance

¹³⁵ L'expression « canaux politiques *traditionnels* » est à propos. Achim Goerres nuance le tableau en précisant que les séniors sont plus engagés dans les voies formelles de la participation politique, alors que les jeunes sont plus actifs dans les voies nouvelles de l'engagement politique, c'est-à-dire dans les boycotts, les pétitions, les protestations, etc. (Goerres 2009, 2; 6–7).

constante des ménages sans enfants à charge. Pour ces raisons, les séniors sont de moins en moins connectés aux ambitions et préoccupations de la jeunesse, ce qui explique partiellement leur désintéressement face aux projets d'avenir, et le délitement regrettable des liens intergénérationnels (Van Parijs 1998, 298).

Ceci représente certainement un obstacle pour la soutenabilité environnementale, puisque les coûts financiers de la protection de l'environnement et de la lutte aux CC sont subis aujourd'hui et sont bien visibles, tandis que les bénéfices les plus apparents seront récoltés dans le futur et sont plus incertains¹³⁶. Autrement dit, le souci de l'environnement naturel et du bien-être des générations futures est un souci long-termiste. Les effets les plus importants de nos actions – ou inactions – en matière environnementale se feront sentir par les générations de demain et non par les séniors d'aujourd'hui.

Dans une CTS, il est probable que les séniors profiteraient toujours d'une représentativité politique plus importante pour des raisons strictement numériques (dû à leur poids démographique), mais ils ne profiteront pas d'un taux de participation plus élevé aux élections ni de contributions monétaires plus généreuses aux partis politiques. Tous les membres de la CTS auront le même poids politique; le point de vue court-termiste des personnes âgées ne jouira d'aucun piédestal. Et dans l'idéal, les débats de la CTS seront l'occasion d'un dialogue fécond entre les points de vue des générations plus âgées et des générations plus jeunes. Ce dialogue fécond, non seulement avec la jeunesse, mais aussi avec une plus grande diversité de discours, d'experts et de groupes sociaux, risque de mitiger le court-termisme des personnes plus âgées (tout en sensibilisant les plus jeunes aux inquiétudes des séniors). Encore une fois, il s'agit là du cœur des conceptions délibératives de la démocratie : les préférences des individus ne doivent pas être prises comme données, mais comme modifiables via le processus politique.

¹³⁶ L'un des fils rouges de cette thèse est que ce type d'énoncé (endossant le « paradigme du conflit générationnel ») est trompeur, car *tout bien pesé*, les bénéfices *actuels* dépassent largement les coûts actuels. Pour toutes les raisons évoquées dans ce chapitre, une CTS serait un lieu favorable à l'émergence de ce type de point de vue. Mais il est probable qu'une proportion importante des membres de la CTS endossera *au départ* – de façon explicite ou non – une version du paradigme du conflit générationnel.

7.4.4 L'argument de l'indépendance

Une autre source de court-termisme – accentuant la myopie de la démocratie électorale – provient du marché. L'horizon temporel du monde corporatif en est un de court-terme, ce qui est incompatible avec la durabilité forte. Dans les mots de Michael Löwy :

La rationalité bornée du marché capitaliste, avec son calcul immédiatiste des pertes et des profits, est intrinsèquement contradictoire avec une rationalité écologique, qui prend en compte la temporalité longue des cycles naturels. [...] c'est le système lui-même, fondé sur l'impitoyable compétition, les exigences de rentabilité, la course au profit rapide, qui est destructeur des équilibres naturels. (Löwy 2011, 35)

En effet, les actionnaires des entreprises ont tendance à être plutôt capricieux et apeurés face à des performances financières décevantes, cela même dans le laps de temps d'un seul trimestre fiscal. Cela est vrai a fortiori depuis la financiarisation massive de l'économie et la propagation des investisseurs institutionnels « de transition », qui effectuent des achats et reventes d'actions dans des lapses de temps très courts, et qui se moquent donc des investissements et stratégies de long terme que peut avoir une entreprise. Conséquemment, les managers d'entreprise ont de grands incitatifs – pour ne pas dire qu'ils subissent une pression énorme – à générer des gains financiers très rapidement. Ainsi, les stratégies risquées, notamment d'un point de vue environnemental (e.g. hauts risques de déversements de produits toxiques) peuvent sembler tout à fait raisonnables si un gain économique immédiat est attendu. Cette explication est peut-être simpliste¹³⁷, mais la leçon essentielle est que les entreprises privées tendent souvent à sacrifier le long-terme au profit de bénéfices à court-terme.

De plus, les entreprises privées exercent une pression constante sur le politique dans le but d'alléger le fardeau fiscal et réglementaire qu'elles subissent. Comment les démocraties électorales font-elles face à cette pression extérieure? Comme le défend Alexander Guerrero, une gouvernance publique adéquate dépend de plusieurs facteurs. Les gouvernements seront réactifs face aux préférences et valeurs de leurs électeurs seulement dans la mesure où il y a une reddition de comptes significative (*meaningful accountability*) (Guerrero 2014, 139). Mais cette reddition de compte est gênée par des facteurs à la fois contingents et structurels. Parmi les facteurs contingents se trouve le fait que les élections dans plusieurs pays

¹³⁷ Une étude faisant la recension de travaux de recherche en économie, en sociologie de la finance et en sociologie organisationnelle arrive à la conclusion que le court-termisme corporatif est mieux expliqué par une dynamique complexe entre les investisseurs, les chefs d'entreprises et les médias (Aspara et al. 2014, 684).

démocratiques sont souvent entravées par des actions comme le financement privé des campagnes et le découpage stratégique des cartes électorales (*gerrymandering*) (Guerrero 2014, 139–40). Plus important encore, des facteurs structurels comme la complexité des enjeux politiques et l’opacité des activités quotidiennes des élus affaiblissent la reddition de comptes de ceux-ci. Par conséquent, les représentants élus sont comme des électrons libres, en ce sens qu’ils ne sont plus liés à leurs électeurs. Ils deviennent ainsi vulnérables au risque d’être « capturés » par des groupes d’intérêts privés (Guerrero 2014, 139–50).

La capture du politique par le monde corporatif, sans être complète et sans limite, est bien documentée (Bartels 2008; Gilens and Page 2014; George 2015). Cette capture est particulièrement troublante aux États-Unis depuis l’arrêt *Citizens United* en 2010, jugement lors duquel la cour suprême retira tout plafond concernant les contributions privées aux campagnes électorales, cela au nom de la liberté d’expression des entreprises. Sans surprise, l’interférence politique des entreprises s’exerce aussi au niveau des régulations environnementales, tant au niveau national qu’international (Orsini 2010; Verret-Hamelin 2017; Wenar 2016). Le court-termisme du monde corporatif et son lobbying anti-environnemental parviennent, dans une certaine mesure, à envahir le monde politique.

Les membres d’une CTS ne seraient pas aussi vulnérables que leurs homologues élus au risque de capture, pour plusieurs raisons. Premièrement, ils n’ont aucunement besoin de lever des fonds pour une campagne électorale, ce qui les rend libres de toute « dette ». Une fois au pouvoir, ils ne doivent leur position à aucun milliardaire ni à aucun conglomérat industriel. Deuxièmement, ils ne sont pas des politiciens de carrière qui, une fois arrivés au pouvoir, auraient déjà – depuis plusieurs années – tissé des liens avec les personnalités et organisations les plus influentes de la société. Troisièmement, du côté des entreprises privées, l’incitatif à capturer les membres de la CTS est réduit, puisqu’ils ne tiennent pas les rênes du pouvoir effectif, celles-ci restant entre les mains de la chambre élue. Quatrièmement, différents degrés d’anonymat peuvent être employés dans la CTS afin de diminuer les risques de capture ou de toute autre pression extérieure. Par exemple, l’on pourrait y combiner des séances plénières publiques (e.g. télévisées) avec des séances en sous-groupes qui elles seraient semi-privées, c’est-à-dire que les retranscriptions des débats dans ces séances pourraient être rendues publiques, sans que les noms des délibérants apparaissent sur ces retranscriptions (autrement dit, l’on pourrait suivre les débats, sans savoir « qui a dit quoi »). Ainsi, les

groupes d'intérêt privés en dehors des murs de la CTS n'auraient aucune façon de vérifier et de contrôler les positions défendues par les délibérants dans ces séances. De plus, certains prétendent que la délibération en huis clos aurait des bienfaits épistémiques distinctifs (Chambers 2004). Cinquièmement, les membres de la CTS formeront leur jugement au fil de leurs interactions délibératives, contrairement aux représentants élus qui ont des intérêts et préférences fixés avant l'arrivée au pouvoir. Cela incitera le public à accorder une attention un peu plus minutieuse à ce processus délibératif et à ses différentes méthodes, par exemple concernant les consultations d'experts et le besoin de documentation « équilibrée » exposant les différents points de vue d'une problématique. Pour toutes ces raisons, les membres de la CTS semblent mieux protégés que les représentants élus face au risque de capture.

Nous avons examiné quatre raisons structurelles faisant d'une CTS une arène politique favorisant la formation de jugements plus en phase avec les exigences de la durabilité écologique. Il s'agit d'une argumentation probabiliste : les caractéristiques d'une CTS auraient *tendance* à susciter des jugements et décisions plus soutenables d'un point de vue écologique. Ainsi, même si le lien entre démocratie et durabilité n'en est pas un de *nécessité* comme le notait Goodin, le lien entre CTS et durabilité est tout de même *robuste*.

De plus, ces arguments théoriques sont corroborés par les expérimentations passées de mini-publics délibératifs. Au terme du Jury citoyen de Hertfordshire qui focalisait en 1996 sur l'enjeu de la gestion des déchets, les participants ont admis avoir été grandement conscientisés face à l'enjeu des déchets (Kuper 1997, 149). À la fin des délibérations, les participants ont révisé leur façon de prioriser les différentes stratégies de gestion des déchets, en accordant par exemple une plus grande priorité à la réduction des déchets produits, puis en déconsidérant l'option de l'incinération des déchets (Kuper 1997, 149). Le sondage délibératif sur l'avenir énergétique du Vermont produisit des résultats similaires. Au terme de la délibération, les participants proposaient un abandon quasiment complet du pétrole et du charbon (Luskin et al. 2008, 1). La diminution de la pollution de l'air ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables devinrent des priorités aux yeux des participants. Ceux-ci apprirent beaucoup, augmentant de 39,5% leurs résultats moyens dans une série de questionnaires sur la réalité énergétique au Vermont (Luskin et al. 2008, 4). Des résultats semblables furent obtenus au Texas, au Nebraska et en Nouvelle-Écosse (J. S. Fishkin 2009, 152–54). Comme dernier exemple, examinons le cas d'une expérimentation citoyenne locale et récente. Des

« consultations par consensus informé » ont été menées en Abitibi-Témiscamingue et en Estrie au sujet de la désignation de territoires incompatibles avec les activités minières (Lafortune, Leunens, et De Conninck, à paraître). Contrairement à une CTS, ces panels ne réunissaient qu'une dizaine de citoyens portés volontaires et non tirés au sort; mais comme dans une CTS, des citoyens lambda d'horizons divers se sont réunis, se sont familiarisés avec un enjeu politique complexe, ont consulté des experts, mené des consultations citoyennes élargies, délibéré, pour enfin émettre une recommandation. Résultat? Au terme du processus, les membres des deux panels ont privilégié une vision de long terme de la gestion du territoire et ont fait preuve d'une grande sensibilité face aux questions environnementales et animales. Le panel de l'Abitibi-Témiscamingue a même hiérarchisé les trois piliers du développement durable : au lieu d'opter pour une « mise en équilibre » des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, il a plutôt accordé la priorité aux enjeux environnementaux, pour ensuite considérer les enjeux sociaux, et en troisième lieu les enjeux économiques (Lafortune, Leunens, et De Conninck, à paraître). Autrement dit, les membres du panel de l'Abitibi-Témiscamingue sont arrivés dans leurs conclusions à une forme de durabilité écologique *forte* similaire à celle que nous avons défendue plus haut (accordant une *priorité* à la protection du patrimoine naturel).

7.5 La CTS : impuissante?

Avant de conclure, prenons le temps d'examiner une inquiétude tout à fait raisonnable, selon laquelle la CTS serait vouée à l'impuissance¹³⁸. L'on pourrait arguer que, tant et aussi longtemps que les décisions finales reviendront à la chambre élue, les avantages de la CTS en matière d'égalité et de durabilité resteront stériles, sans portée ni incidence sociétale réelle. Considérez par exemple le quatrième argument vert : l'on pourrait se moquer de l'indépendance des membres de la CTS si les représentants élus, qui gardent les pleins pouvoirs du système législatif, sont corrompus. En effet, les représentants élus resteraient vulnérables au risque de capture même en présence d'une CTS plus indépendante : les entreprises privées auront toujours le pouvoir et la volonté d'interférer au niveau des sphères décisionnelles réelles du gouvernement. C'est ce qui s'est produit dans une assemblée citoyenne dans l'état de la Nouvelle-Galles du Sud en Australie concernant une nouvelle

¹³⁸ Pour d'autres objections possibles, voir Vandamme and Verret-Hamelin 2017.

proposition de loi sur le recyclage et la gestion des déchets : des regroupements industriels ont déployé de grands efforts pour faire pression sur les ministres et discréditer l'assemblée citoyenne (Hendriks 2011, 71–73). Malgré cette interférence, l'assemblée suivit son cours et les participants arrivèrent à une conclusion favorable à la réforme réprouvée par les entreprises. Mais la nouvelle législation fut adoptée par le gouvernement élu avant même d'entendre la recommandation de l'assemblée citoyenne (Hendriks 2011, 71–73). Cette étude de cas donne de l'eau au moulin de la critique de l'impuissance : le processus délibératif parvint à rester indépendant de la pression extérieure, mais la recommandation qui en découlait resta lettre morte. Devrions-nous nous féliciter d'avoir une arène délibérative sophistiquée, possédant de grandes qualités éco-épistémiques, libérée de sa myopie, rapprochant les générations, et libre de toute immixtion court-termiste du monde corporatif, si au bout du compte ceux qui prennent les décisions peuvent continuer à surfer le statu quo?

Cette critique n'est pas insensée. Toutefois, elle repose sur une erreur de prédiction : elle considère l'apport délibératif de la CTS comme s'il était équivalent à l'apport délibératif des mini-publics passés, tels que ceux évoqués jusqu'ici (l'assemblée citoyenne en Colombie-Britannique, le jury citoyen de Hertfordshire, le jury citoyen de la Nouvelle-Galles du Sud, etc.). Ces expérimentations participatives doivent assurément informer notre réflexion, mais l'on ne doit pas oublier que la vaste majorité des mini-publics passés (pas seulement ceux pris en exemple ici) ont été brefs, sporadiques, timidement couverts par les médias, et extrêmement limités dans leur mandat et leur autorité. L'assemblée citoyenne de la Colombie-Britannique offre une exception à la règle dans la mesure où elle profitait d'un mandat très conséquent : elle devait proposer une réforme du mode de scrutin pour la province, et le gouvernement élu s'était préalablement engagé à donner suite à la proposition si celle-ci recevait un appui de 60% dans un référendum. La proposition fût appuyée par la majorité de la population, mais l'appui fut tout juste sous la barre des 60% exigés. Pourquoi? Une partie de la réponse se trouve probablement dans la très faible couverture médiatique de l'assemblée délibérative et de la recommandation comme telle, en conséquence de quoi 75% des citoyens votant pour ou contre la proposition de réforme ignoraient que cette proposition découlait d'une assemblée citoyenne délibérative (V. Jacquet 2016; Warren and Pearse 2008, 12). Par contraste, la CTS aurait un rôle permanent et proéminent dans le paysage politique. À défaut d'antécédents historiques – les démocraties de masses contemporaines n'ont jamais

connu une chambre tirée au sort de ce genre –, nous sommes condamnés à une certaine dose de spéculations concernant les effets de la CTS sur la scène politique dans son ensemble. Un facteur décisif sera la relation établie entre les deux chambres, celle élue et celle tirée au sort (à ce sujet, voir Vandamme et al. 2018). Un des facteurs qui affectera grandement la pertinence et l'influence de la CTS sera la couverture médiatique qu'elle recevra. Avec une couverture médiatique honnête et soutenue, l'on peut être confiant que cette nouvelle institution serait influente et verrait ses qualités vertes et égalitaires déborder ses murs. Mais il est difficile de prévoir quelle forme prendra la couverture médiatique d'une CTS. La politique-spectacle carbure aux représentants élus qui s'entrechoquent dans les discours et luttes rhétoriques, recherchant toujours les slogans les plus accrocheurs qui pourront tourner en boucle dans les médias – médias souvent privés qui recherchent, de leur côté, le plus grand nombre de « clics ». La CTS, plus posée et cérébrale, se prête moins à la narration médiatique, comme l'explique David Van Reybrouck, grand défenseur du tirage au sort :

Les processus délibératifs avec des citoyens tirés au sort sont souvent des expériences intenses pour les participants eux-mêmes, mais ils sont mal adaptés au format utilisé actuellement pour couvrir l'actualité : ils sont lents, il n'y a pas de ténors, pas de têtes connues, pas de grands conflits. Ces citoyens se parlent, assis autour de tables rondes, avec à la main des Post-it et des feutres. Pas vraiment de quoi satisfaire un spectateur. La démocratie parlementaire est un théâtre, elle donne de formidables moments de télévision, alors que la démocratie délibérative n'est guère spectaculaire et se transforme difficilement en récit. (Van Reybrouck 2014, 145)

Mais au lieu d'en conclure que le débat public ne s'intéresserait pas suffisamment à la délibération posée d'une CTS, l'on peut aussi en conclure que la CTS pourrait avoir un effet de décélération et de dédramatisation du débat public, afin que la politique dans son ensemble vise un peu moins le spectaculaire, et un peu plus le rationnel. La probabilité de ce dénouement dépendra notamment de la régulation du travail médiatique, fut-elle endogène, sociale ou juridique (Girard 2013).

L'on pourrait aussi vouloir qu'une CTS détienne – éventuellement – un pouvoir d'initiative référendaire semblable à celui confié à l'assemblée citoyenne de la Colombie-Britannique en 2004. Un tel mécanisme pourrait être encadré par une exigence de « double super-majorités » : dans l'éventualité où un projet de loi formé au sein de la CTS recevrait l'aval de la très grande majorité des membres de la CTS (disons 80%), cette chambre aurait le pouvoir d'initier un référendum pour que la population générale se prononce sur ledit projet

de loi. Dans l'éventualité d'un appui général (disons 60% de la population), le gouvernement élu serait tenu de promulguer ce projet de loi. Dans ce scénario, la CTS n'aurait pas qu'un rôle consultatif. Mais une exploration détaillée et une défense complète de ce pouvoir d'initiative référendaire de la CTS dépasse largement le cadre de ce chapitre.

7.6 Conclusion

En somme, une chambre tirée au sort aurait de nombreuses vertus, tant sur le plan inter- que sur le plan intra-générationnel. Elle introduirait une plus grande égalité politique parmi les vivants; elle aurait de grandes vertus éco-épistémiques; elle ouvrirait l'horizon temporel du politique; elle permettrait un rapprochement des générations et un rééquilibrage de leurs points de vue; enfin, elle offrirait une plus grande protection contre les intérêts court-termistes du monde corporatif. Elle n'aurait pas entre les mains les pouvoirs législatifs complets, mais nous pouvons être confiants qu'une telle chambre serait tout de même influente, et ses qualités infuseraient – dans une mesure encore inconnue – l'ensemble de la scène politique.

Cette réforme du système démocratique n'est sûrement pas suffisante pour susciter les changements sociétaux de manière à respecter les exigences de la durabilité forte. Mais à aucun moment devons-nous penser que l'introduction d'une CTS est incompatible avec d'autres réformes gouvernementales propices à la transition écologique. Par exemple, l'on pourrait compléter la mise en place d'une CTS par l'introduction d'ombudsmen pour les générations futures, au sein de la chambre élue ou bien de la CTS. L'on pourrait aussi envisager la constitutionnalisation de la protection du patrimoine naturel. Néanmoins, soulignons que la mise en place d'une CTS faciliterait et favoriserait fort probablement l'introduction de telles mesures. Sans être une panacée, elle pourrait s'avérer un catalyseur de la transition écologique.

Conclusion

« Que feriez-vous sachant qu'il ne vous reste qu'une journée à vivre?
À cette grave question, un sage oriental répondait laconiquement,
comme il se doit : "Je planterais un arbre." »

- Pierre Morency, *L'œil américain*, p.75.

Pour que les générations futures aient des opportunités semblables aux nôtres, et que le monde d'aujourd'hui soit plus équitable et plus écologique, l'on doit repenser la relation complexe entre les sources réelles de notre bien-être psychologique, les inégalités socioéconomiques, la démocratie et l'environnement.

Comment avons-nous lié ensemble ces thématiques? Voici un condensé de la thèse centrale défendue dans ce travail :

THÈSE CENTRALE : L'équité intergénérationnelle – fondé sur la réciprocité multilatérale et requérant des générations actuelles qu'elles accordent une priorité lexicale à la protection du patrimoine naturel – exige l'égalitarisme intra-générationnel, et profite à tous. Aujourd'hui, ces aspirations normatives sont desservies par le marché du carbone, mais potentiellement favorisées par une forme limitée de taxe carbone et par la rénovationlottocratique de nos démocraties.

Voilà ce que nous avons tenté de démontrer. Nous avons tenté de le démontrer en ouvrant humblement le dialogue aux sciences contemporaines. La philosophie ne peut se permettre de rester à l'écart et de réfléchir en vase clos à ces questions urgentes. Elle se doit d'être informée par les sciences naturelles lorsqu'elle touche à des questions environnementales et climatiques, et elle se doit d'entrer en dialogue avec les sciences sociales pour réfléchir réalistement aux questions de justice et de pérennité du monde. Enfin, cette réflexion transdisciplinaire reste une réflexion académique : souhaitons qu'elle trouve un écho dans la sphère publique.

En somme, le « diagnostic conventionnel » suggéré en introduction détenait une part de vérité, mais c'est une vérité que nous obtenons à grand-peine, au terme d'une certaine endurance dans la réflexion normative et multidisciplinaire. Voici donc le diagnostic révisé :

Diagnostic révisé : Oui, les générations futures ont bel et bien des droits, même pour le partisan de la justice comme réciprocité. Oui, ces droits comprennent le droit d'hériter d'un environnement naturel aussi riche que celui dont nous avons nous-même hérité, car la valeur coopérative de l'environnement dépasse en importance la valeur du capital technique. Oui, certaines des méfiances vis-à-vis du capitalisme étaient justifiées, surtout concernant l'accroissement des inégalités et la mise à prix de l'atmosphère. La révolution des consciences, de son côté, ne doit pas être le point de départ de la discussion, mais plutôt le point d'aboutissement espéré d'un design institutionnel intelligent. Des aspects de la pensée économiste doivent bel et bien être remis en question, surtout en ce qui concerne la logique de compensation. Enfin, le paradigme du conflit intergénérationnel s'avère trompeur, et nous avons de bonnes raisons de l'abandonner.

Ce diagnostic révisé a été obtenu grâce à l'élaboration d'une philosophie proprement *politique* de l'environnement et des liens intergénérationnels, aux dépens des visions plus marchandes comme celle de l'économie orthodoxe, aux dépens aussi des éthiques plus individualisantes comme celle de la simplicité volontaire, et aux dépens enfin des éthiques purement environnementales, dépolitisées.

Nous vivons dans un monde qui évolue très rapidement, notamment sur le plan technologique. Cette évolution rapide semble parfois devancer nos intuitions morales, qui restent à la traîne, freinées par une certaine confusion. Espérons que notre travail ait réussi à dissiper quelque peu la confusion morale concernant l'environnement, la justice sociale et les générations futures.

Nous parlons de confusion morale car la justice intergénérationnelle est trop souvent instrumentalisée à des fins partisans, notamment pour faire avancer certains agendas politiques. Par exemple, l'austérité est promue pour réduire supposément le poids la dette publique, cela au nom des générations futures.

Nous parlons de confusion morale aussi car au moment où nous partageons tous l'intuition selon laquelle les générations futures ont des droits, notamment le droit à un environnement riche, en même temps nos comportements individuels, notre économie et nos institutions démocratiques sont excessivement court-termistes. On se fie aux panneaux de signalisation

que nous avons sous le nez, mais ceux-ci nous éloignent de nos intérêts bien pesés (chapitre 2, 4 et 5). Parmi ces panneaux de signalisation trompeurs, il y a notamment la méconnaissance des enjeux distributifs liés à la crise environnementale (chapitre 5). Il y a aussi l'hubris climatique et les réponses factices à la crise climatique (chapitre 6). Il y a aussi le court-termisme de nos démocraties (chapitre 7). Ces panneaux de signalisations trompeurs sont aussi les faux prétextes qui nous permettent trop souvent de rationaliser nos comportements éco-destructeurs : « les générations futures n'ont rien fait pour nous »; « les générations futures seront largement plus riches que nous »; ou encore « mission accomplie : le marché du carbone amènera les niveaux de pollution à un niveau acceptable ». Enfin, le panneau de signalisation le plus trompeur est sans doute celui du conflit intergénérationnel : respecter les générations de demain exigerait de nous que nous sacrifions notre bien-être aujourd'hui, ou que nous sacrifions le bien-être des plus défavorisés d'aujourd'hui. S'attaquer frontalement et ambitieusement à la crise environnementale représenterait un effort trop important. Un coût, une contrainte, un renoncement qui n'en vaut pas la peine. Ce blocage théorique et psychologique, cette vision de la conflictualité intergénérationnelle qui nous enlise dans l'inaction et l'acrasie collective, est aveugle aux conditions sous-jacentes au bien-être d'une génération : nous profitons du bien-être des générations futures; nous profitons d'un patrimoine naturel riche; et nous profitons d'un monde équitable. Une réflexion philosophique minutieuse est la première étape pour réaligner ces panneaux de signalisation de manière à ce qu'ils nous guident vers un bien-être réel, une durabilité forte, et une justice trans-générationnelle.

Bibliographie

- Addison, Joseph. 1714. *The Spectator* (583). <http://www.gutenberg.org/files/12030/12030-h/12030-h/SV3/Spectator3.html#section583> (November 17, 2015).
- Afeissa, Hicham-Stéphane, ed. 2007. *Éthique de l'environnement: Nature, valeur, respect*. Paris: Vrin.
- Agence France-Presse. 2018. "La Chine ferme sa poubelle, panique dans les pays riches." *HuffPost Québec*. https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/01/21/la-chine-ferme-sa-poubelle-panique-dans-les-pays-riches_a_23339217/ (October 25, 2018).
- Alcott, Blake. 2005. "Jevons' Paradox." *Ecological Economics* 54(1): 9–21.
- Aldred, Jonathan. 2012. "The Ethics of Emissions Trading." *New Political Economy* 17(3): 339–60.
- . 2016. "Emissions Trading Schemes in a 'Non-Ideal' World." In *Climate Justice in a Non-Ideal World*, eds. Claire Heyward and Dominic Roser. Oxford: Oxford University Press, 148–68.
- Allen, Myles R. et al. 2009. "Warming Caused by Cumulative Carbon Emissions towards the Trillionth Tonne." *Nature* 458(7242): 1163–1166.
- Arrhenius, Gustaf. 1999. "Mutual Advantage Contractarianism and Future Generations." *Theoria* 65(1): 25–35.
- Aspara, Jaakko, Kalle Pajunen, Henrikki Tikkanen, and Risto Tainio. 2014. "Explaining Corporate Short-Termism: Self-Reinforcing Processes and Biases among Investors, the Media and Corporate Managers." *Socio-Economic Review* 12(4): 667–93.
- Associated Press. 2015. "Texas Man Who Won Hunting Auction to Be Allowed to Import Black Rhino Trophy." *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/us-news/2015/mar/27/texas-man-auction-import-black-rhino-trophy> (December 12, 2012).
- Atkinson, Anthony B. 2015. *Inequality: What Can Be Done?* Cambridge, Mass.; London: Harvard University Press.
- Axelrod, Robert M. 1984. *The Evolution of Cooperation*. New York: Basic Books.
- Baier, Annette C. 1981. "The Rights of Past and Future Persons." In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 171–83.
- Baillargeon, Normand. 2015. *L'assaut contre les retraites*. Saint-Joseph-du-Lac, Québec: M Editeur.

- Ball, Terence. 1985. "The Incoherence of Intergenerational Justice." *Inquiry* 28(1–4): 321–37.
- Banerjee, Abhijit V, and Esther Duflo. 2012. *Repenser la pauvreté*. Paris: Seuil.
- Barbeau-Lavalette, Anaïs. 2015. *La femme qui fuit*. Montréal: Marchand de feuilles.
- Barrett, Scott. 2007. "Who Should Foot the Bill on Climate Change?" *Yale Global*. <http://yaleglobal.yale.edu/content/who-should-foot-bill-climate-change> (March 11, 2016).
- Barry, Brian. 1977. "Justice Between Generations." In *Law, Morality, and Society: Essays in Honour of H.L.A. Hart*, eds. H. L. A Hart, P. M. S Hacker, and Joseph Raz. Oxford: Clarendon Press, 268–84.
- . 1978. "Circumstances of Justice and Future Generations." In *Obligations to Future Generations*, eds. Richard I Sikora and Brian Barry. Philadelphia: Temple University Press, 204–48.
- . 1989. "Rawls on Justice (1): International and Intergenerational Justice." In *A Treatise on Social Justice*, Berkeley; Los Angeles: University of California Press, 179–212.
- . 1991a. "Humanity and Justice in Global Perspective." In *Liberty and Justice: Essays in Political Theory 2*, Oxford: Clarendon Press, 182–210.
- . 1991b. "Justice as Reciprocity." In *Liberty and Justice: Essays in Political Theory 2*, Oxford: Clarendon Press, 211–41.
- . 1991c. *Liberty and Justice: Essays in Political Theory 2*. Oxford: Clarendon.
- . 1991d. "The Ethics of Resource Depletion." In *Liberty and Justice: Essays in Political Theory 2*, Oxford: Clarendon Press, 259–73.
- . 1999. "Sustainability and Intergenerational Justice." In *Fairness and Futurity: Essays on Environmental Sustainability and Social Justice*, ed. Andrew Dobson. Oxford; New York: Oxford University Press, 93–117.
- Barry, John. 2012. *The Politics of Actually Existing Unsustainability: Human Flourishing in a Climate-Changed, Carbon Constrained World*. Oxford, UK; New York, NY: Oxford University Press.
- Bartels, Larry M. 2008. *Unequal Democracy: The Political Economy of the New Gilded Age*. New York; Princeton: Russell Sage Foundation ; Princeton University Press.
- Baudrillard, Jean. 1970. *La société de consommation*, Paris: Éditions Denoël.
- Becker, Lawrence. 2005. "Reciprocity, Justice, and Disability." *Ethics* 116(1): 9–39.

- Beckerman, Wilfred. 1995. "How Would You Like Your 'Sustainability', Sir? Weak or Strong? A Reply to My Critics." *Environmental Values* 4(2): 169–79.
- . 1999. "Sustainable Development and Our Obligations to Future Generations." In *Fairness and Futurity: Essays on Environmental Sustainability and Social Justice*, Oxford ; New York: Oxford University Press, 71–92.
- . 2006. "The Impossibility of a Theory of Intergenerational Justice." In *Handbook of Intergenerational Justice*, Cheltenham, UK; Northampton, USA: Edward Elgar, 53–71.
- Beckerman, Wilfred, and Joanna Pasek. 2001. *Justice, Posterity, and the Environment*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Bert, Didier. 2007. "Les coupes de forêts intactes doivent cesser." *La Presse*. <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-674923-les-coupes-de-forets-intactes-doivent-cesser.php> (August 23, 2017).
- Berten, André, Pablo De Silveira, and Hervé Pourtois, eds. 2002. *Libéraux et communautariens*. Paris: Presses universitaires de France.
- Bhoori, Aisha. 2015. "The Faith Leaders Backing Pope Francis on Climate Change." *Time*. <http://time.com/3924520/pope-francis-climate-change-islam-buddhism-judaism/> (September 30, 2015).
- Blustein, Jeffrey. 2008. *The Moral Demands of Memory*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Böhm, Steffen, and Siddhartha Dabhi, eds. 2009. *Upsetting the Offset: The Political Economy of Carbon Markets*. London: MayFlyBooks.
- Bonin, Hugo. 2018. *La démocratie hasardeuse: élections ou tirage au sort*. Montréal: XYZ.
- Bourg, Dominique, and Kerry H. Whiteside. 2010. *Vers une démocratie écologique*. Paris: Seuil.
- Bourgeois, Léon. 2008. *Solidarité*. Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales.
- Bouton, Christophe. 2014. "Le devoir de mémoire comme responsabilité envers le passé." In *Devoir de mémoire? Les lois mémorielles et l'Histoire*, ed. Myriam Bienenstock. Paris: Éditions de l'éclats, 53–72.
- Bowles, Samuel, and Herbert Gintis. 2013. *Cooperative Species: Human Reciprocity and Its Evolution*. Princeton: Princeton University Press.
- Bradbury, Ray. 1995. *Fahrenheit 451*. Paris: Denoël.
- Brennan, Jason. 2016. *Against Democracy*. Princeton: Princeton University Press.

- Bullard, Robert D. 1990. *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*. Boulder: Westview Press.
- BusinessEurope. 2014. *10 Priorities to Boost Investment, Growth & Employment : What Companies Expect from the New Commission*. Brussels.
<https://www.business-europe.eu/sites/buseur/files/media/imported/2014-00976-E.pdf>
 (October 10, 2019).
- Butler, William F., and Tim G. Acott. 2007. "An Inquiry Concerning the Acceptance of Intrinsic Value Theories of Nature." *Environmental Values*: 149–168.
- Callahan, Daniel. 1981. "What Obligations Do We Have to Future Generations?" In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 73–85.
- Callicott, J. Baird. 1992. "La Nature est morte, vive la nature!" *The Hastings Center Report* 22(5): 16–23.
- Caney, Simon. 2010. "Markets, Morality and Climate Change: What, If Anything, Is Wrong with Emissions Trading?" *New Political Economy* 15(2): 197–224.
- Caney, Simon, and Cameron Hepburn. 2011. "Carbon Trading: Unethical, Unjust and Ineffective?" *Royal Institute of Philosophy Supplement* 69: 201–234.
- Caron, Aymeric. 2013. *No steak*. Paris: Fayard.
- Carrington, Damian. 2018. "'Brutal News': Global Carbon Emissions Jump to All-Time High in 2018." *The Guardian*.
<https://www.theguardian.com/environment/2018/dec/05/brutal-news-global-carbon-emissions-jump-to-all-time-high-in-2018> (January 17, 2019).
- Carson, Rachel. 1962. *Silent Spring*. Boston: Houghton Mifflin.
- Ceballos, Gerardo et al. 2015. "Accelerated Modern Human-Induced Species Losses: Entering the Sixth Mass Extinction." *Science Advances* 1(5): e1400253.
- Ceballos, Gerardo, Paul R. Ehrlich, and Rodolfo Dirzo. 2017. "Biological Annihilation via the Ongoing Sixth Mass Extinction Signaled by Vertebrate Population Losses and Declines." *Proceedings of the National Academy of Sciences*: 1–8.
- Chambers, Simone. 2004. "Behind Closed Doors: Publicity, Secrecy, and the Quality of Deliberation." *Journal of Political Philosophy* 12(4): 389–410.
- Chancel, Lucas, and Thomas Piketty. 2015. *Carbon and Inequality: From Kyoto to Paris. Trends in the Global Inequality of Carbon Emissions (1998-2013) & Prospects for an Equitable Adaptation Fund*. Paris School of Economics.

- Charbonneau, France, and Renaud Lachance. 2015. *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*. Montréal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Chen, Ying. 2014. *La lenteur des montagnes*. Montréal: Boréal.
- Chiesura, Anna, and Rudolf de Groot. 2003. "Critical Natural Capital: A Socio-Cultural Perspective." *Ecological Economics* 44(2–3): 219–31.
- Choné, Maylis. 2017. "États-Unis : des permis de chasse à vendre aux enchères." *consoGlobe*. <https://www.consoglobe.com/etats-unis-des-permis-de-chasse-vendre-aux-encheres-cg> (July 11, 2017).
- Clark, Natalie E. et al. 2014. "Biodiversity, Cultural Pathways, and Human Health: A Framework." *Trends in Ecology & Evolution* 29(4): 198–204.
- Cohen, Daniel. 2006. *Trois leçons sur la société post-industrielle*. Paris: Seuil.
- . 2015. *Le monde est clos et le désir infini*. Paris: Albin Michel.
- Coley, Rebekah Levine, William C. Sullivan, and Frances E. Kuo. 1997. "Where Does Community Grow? The Social Context Created by Nature in Urban Public Housing." *Environment and behavior* 29(4): 468–494.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. *Honorer La Vérité, Réconcilier Pour l'avenir: Sommaire Du Rapport Final de La Commission de Vérité et Réconciliation Du Canada*. Montreal & Kingston • London • Chicago: McGill-Queen's University Press.
- Commoner, Barry. 1972. *L'encerclement: problèmes de survie en milieu terrestre*. Paris: Éditions du seuil.
- Costanza, Robert et al. 1998. "The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital." *Ecological Economics* 25(1): 3–15.
- Costanza, Robert, and Herman Daly. 1987. "Toward an Ecological Economics." *Ecological Modelling* 38(1): 1–7.
- . 1992. "Natural Capital and Sustainable Development." *Conservation biology* 6(1): 37–46.
- Couturier, Eve-Lyne, and Maxime Lefrançois,. 2013. *Avis de l'IRIS sur le Rapport Innover pour pérenniser le système de retraite (Rapport D'Amours)*. Montréal: IRIS. <http://iris-recherche.qc.ca/publications/memoire-retraite> (April 7, 2015).
- Cózar, Andrés et al. 2014. "Plastic Debris in the Open Ocean." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 111(28): 10239–44.
- Crédit Suisse. 2015. *Global Wealth Report 2015*. Research Institute.

- Cronon, William. 1996. "The Trouble with Wilderness: Or, Getting Back to the Wrong Nature." *Environmental history* 1(1): 7–28.
- Dahl, Robert A. 1970. *After the Revolution; Authority in a Good Society*. New Haven: Yale University Press.
- Dallimer, Martin et al. 2012. "Biodiversity and the Feel-Good Factor: Understanding Associations between Self-Reported Human Well-Being and Species Richness." *BioScience* 62(1): 47–55.
- Daly, Herman. 1992. "Allocation, Distribution, and Scale: Towards an Economics That Is Efficient, Just, and Sustainable." *Ecological Economics* 6(3): 185–193.
- . 1995. "On Wilfred Beckerman's Critique of Sustainable Development." *Environmental Values* 4(1): 49–55.
- . 2013. "A Further Critique of Growth Economics." *Ecological Economics* 88: 20–24.
- D'Amours, Alban et al. 2013. *Innovover pour pérenniser le système de retraite - Un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- De Groot, Rudolf S., Matthew A. Wilson, and Roelof MJ Boumans. 2002. "A Typology for the Classification, Description and Valuation of Ecosystem Functions, Goods and Services." *Ecological economics* 41(3): 393–408.
- De Groot, Rudolf, Johan Van der Perk, Anna Chiesura, and Arnold van Vliet. 2003. "Importance and Threat as Determining Factors for Criticality of Natural Capital." *Ecological Economics* 44(2–3): 187–204.
- De Musset, Alfred. 1966. *Premières Poésies - Poésies Nouvelles*. Paris: Gallimard.
- Dean Moore, Kathleen. 2008. "Wilderness as Witness (Cape Perpetua)." In *The Wilderness Debate Rages on: Continuing the Great New Wilderness Debate*, eds. Michael P Nelson and J. Baird Callicott. Athens; London: The University of Georgia Press, 692–95.
- Descartes. 2000. *Discours de La Méthode*. Paris: Flammarion.
- Descola, Philippe. 2011. *L'écologie des autres: l'anthropologie et la question de la nature*. Versailles: Quae.
- De-Shalit, Avner. 1995. *Why Posterity Matters: Environmental Policies and Future Generations*. London; New York: Routledge.

- Dietsch, Peter. 2018. "Un vrai compromis est possible au sujet du pipeline Trans Mountain." *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/529107/un-vrai-compromis-est-possible-au-sujet-du-pipeline-trans-mountain> (June 7, 2018).
- Dinda, Soumyananda. 2004. "Environmental Kuznets Curve Hypothesis: A Survey." *Ecological Economics* 49(4): 431–55.
- Dirix, Jo, Wouter Peeters, and Sigrid Sterckx. 2016. "Emissions Trading Ethics." *Ethics, Policy & Environment* 19(1): 60–75.
- Dobson, Andrew. 1998. *Justice and the Environment: Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Dooley, Kate. 2014. *Misleading Numbers: The Case for Separating Land and Fossil Based Carbon Emissions*. Brussels: FERN.
- Dormer, Aaron, Donal P. Finn, Patrick Ward, and John Cullen. 2013. "Carbon Footprint Analysis in Plastics Manufacturing." *Journal of Cleaner Production* 51: 133–41.
- Dryzek, John S., and Jonathan Pickering. 2017. "Deliberation as a Catalyst for Reflexive Environmental Governance." *Ecological Economics* 131: 353–60.
- Dubois, Pierre. 2015. "Forêt: une histoire d'aliénation." In *Dépossession: une histoire économique du Québec contemporain*, ed. Simon Tremblay-Pepin. Montréal: Lux Éditeur, 69–105.
- Dunn, Alexandra Dapolito. 2010. "Siting Green Infrastructure: Legal and Policy Solutions to Alleviate Urban Poverty and Promote Healthy Communities." *Boston College Environmental Affairs Law Review* 37(1): 41–66.
- Dupuy, Jean-Pierre. 2004. *Pour un catastrophisme éclairé: quand l'impossible est certain*. Paris: Seuil.
- Durand, Monique. 2017. *Saint-Laurent mon amour*. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Dworkin, Ronald. 2000. *Sovereign Virtue: The Theory and Practice of Equality*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- "Earth Overshoot Day." 2016. *Global Footprint Network - Advancing the Science of Sustainability*. http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/earth_overshoot_day/ (September 17, 2016).
- Eckersley, Robyn. 1992. *Environmentalism and political theory: toward an ecocentric approach*. London: UCL Press.

- Ekins, Paul et al. 2003. "A Framework for the Practical Application of the Concepts of Critical Natural Capital and Strong Sustainability." *Ecological Economics* 44(2–3): 165–85.
- . 2003. "Identifying Critical Natural Capital: Conclusions about Critical Natural Capital." *Ecological economics* 44(2): 277–292.
- Emerson, Ralph Waldo. 2015. *La nature*. Paris: Éditions Allia.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2015. "Coopération internationale." *Gouvernement du Canada*. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/breffage/cooperation-internationale.html> (November 1, 2018).
- Executive Summary. 2017. "Policy Brief: A Fair EU ETS Revision." *Carbon Market Watch*. <http://carbonmarketwatch.org/eu-emissions-trading-system/> (July 12, 2017).
- Falk, Armin, and Nora Szech. 2013. "Morals and Markets." *Science* 340(6133): 707–11.
- Fan, Lei et al. 2019. "Satellite-Observed Pantropical Carbon Dynamics." *Nature Plants*: 1–8.
- Fehr, Ernst, and Simon Gächter. 2002. "Altruistic Punishment in Humans." *Nature* 415(6868): 137–140.
- Feinberg, Joel. 1985. "The Mistreatment of Dead Bodies." *Hastings Center Report* 15(1): 31–37.
- . 2008. "Les droits des animaux et des générations à venir (1974)." *Philosophie* 97(2): 64–90.
- Ferraro, Emilia, and Louise Reid. 2013. "On Sustainability and Materiality. Homo Faber, a New Approach." *Ecological Economics* 96: 125–31.
- Figge, Frank. 2005. "Capital Substitutability and Weak Sustainability Revisited: The Conditions for Capital Substitution in the Presence of Risk." *Environmental Values* 14(2): 185–201.
- Fischer, Peter et al. 2011. "The Bystander-Effect: A Meta-Analytic Review on Bystander Intervention in Dangerous and Non-Dangerous Emergencies." *Psychological bulletin* 137(4): 517.
- Fishkin, James S. 2009. *When the People Speak: Deliberative Democracy and Public Consultation*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Ford, James D. et al. 2008. "Climate Change in the Arctic: Current and Future Vulnerability in Two Inuit Communities in Canada." *The Geographical Journal* 174(1): 45–62.

- Fortier, Francis, and Guillaume Hébert. 2015. *Quels seront les impacts du vieillissement de la population ?* Montréal: IRIS. <http://iris-recherche.qc.ca/publications/vieillissement> (April 22, 2015).
- Foster, John Bellamy. 2011. *Marx Écologiste*. Paris: Amsterdam.
- Foster, Liam. 2015. “Young People and Attitudes towards Pension Planning.” *Social Policy and Society*: 1–16.
- Fournier, Daniel. 1989. “Pourquoi la revanche des berceaux? L’hypothèse de la sociabilité.” *Recherches sociographiques* 30(2): 171–98.
- Frank, Robert H. 2011. *The Darwin Economy: Liberty, Competition, and the Common Good*. Princeton [N.J.]: Princeton University Press.
- Freinkel, Susan. 2011. *Plastic: A Toxic Love Story*. Boston: Houghton Mifflin Harcourt.
- Friedman, Benjamin M. 2005. *The Moral Consequences of Economic Growth*. New York: Knopf.
- Gadrey, Jean, and Aurore Lalucq. 2015. *Faut-il donner un prix à la nature ?* Paris: Les Petits matins : Institut Veblen.
- Gajevic Sayegh, Alexandre. 2017. “Climate Justice after Paris: A Normative Framework.” *Journal of Global Ethics* 13(3): 344–65.
- Gardiner, Stephen M. 2006. “A Perfect Moral Storm: Climate Change, Intergenerational Ethics and the Problem of Moral Corruption.” *Environmental Values*: 397–413.
- . 2011. *A Perfect Moral Storm: The Ethical Tragedy of Climate Change*. New York: Oxford University Press.
- Gardiner, Stephen M., and David A Weisbach. 2016. *Debating Climate Ethics*. New York: Oxford University Press.
- Gauthier, David. 2000. *Morale et contrat: recherche sur les fondements de la morale*. Sprimont: Editions Mardaga.
- Gee, Kira, and Benjamin Burkhard. 2010. “Cultural Ecosystem Services in the Context of Offshore Wind Farming: A Case Study from the West Coast of Schleswig-Holstein.” *Ecological Complexity* 7(3): 349–358.
- George, Susan. 2015. *Shadow Sovereigns: How Global Corporations Are Seizing Power*. John Wiley & Sons.
- Germain, Rafaële. 2016. *Un présent infini: notes sur la mémoire et l’oubli*. Montréal: Atelier 10.

- Geyer, Roland, Jenna R. Jambeck, and Kara Lavender Law. 2017. "Production, Use, and Fate of All Plastics Ever Made." *Science Advances* 3(7): 1–5.
- Gibb, Michael. 2016. "Relational Contractualism and Future Persons." *Journal of Moral Philosophy* 13(2): 135-160.
- Gibert, Martin, and Morgane Paris. 2010. "L'imagination et les biais de l'empathie." *Les ateliers de l'éthique* 5(1): 50–65.
- GIEC. 2013a. "Changements climatiques 2013 - L'atténuation du changement climatique - Résumé à l'intention des décideurs."
- . 2013b. "Changements climatiques 2013 - Les éléments scientifiques - Résumé à l'intention des décideurs."
- Gilens, Martin, and Benjamin I. Page. 2014. "Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens." *Perspectives on politics* 12(03): 564–581.
- Girard, Charles. 2013. "Instituer l'espace de la contestation : la compétence du peuple et la régulation des médias." *Philosophiques* 40(2): 399–432.
- Girard, Charles, and Alice Le Goff. 2010. *La démocratie délibérative : Anthologie des textes fondamentaux*. Paris: Hermann.
- Godard, Olivier. 2016. "Une dette climatique?" *Le Débat* (189): 23–38.
- Goerres, Achim. 2009. *The Political Participation of Older People in Europe: The Greying of Our Democracies*. Basingstoke [England]; New York: Palgrave Macmillan.
- Golding, Martin P. 1981. "Obligations to Future Generations." In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 61–72.
- Goodin, Robert E. 1989. "Theories of Compensation." *Oxford Journal of Legal Studies* 9(1): 56-75.
- . 1992. *Green Political Theory*. Cambridge, Uk; Cambridge, USA: Polity Press.
- . 1994. "Selling Environmental Indulgences." *Kyklos* 47(4): 573–596.
- Goodin, Robert E., and John S. Dryzek. 2006. "Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of Mini-Publics." *Politics & society* 34(2): 219–244.
- Gorz, André. 2013. *Bâtir la civilisation du temps libéré*. Paris: les Liens qui libèrent.
- Gosseries, Axel. 2004. *Penser la justice entre les générations : de l'affaire perruche à la réforme des retraites*. Paris: Aubier-Flammarion.
- . 2008. "Constitutions and Future Generations." *The Good Society* 17(2): 32–37.

- . 2009. “La question générationnelle et l’héritage rawlsien.” *Raisons politiques* 34(2).
- . 2010. “Une métaphore de la justice intergénérationnelle.” *Regards croisés sur l’économie* 7(1): 193–202.
- . 2014. “The Intergenerational Case for Constitutional Rigidity.” *Ratio Juris* 27(4): 528–39.
- Gosseries, Axel, and Vincent van Steenberghe. 2004. “Pourquoi des marchés de permis de polluer? Les enjeux économiques et éthiques de Kyoto.” *Regards économiques* 21: 1–13.
- Gosseries, Axel, and Vincent Vandenberghe. 2016. “Augmenter l’âge de la retraite: la seule réponse possible au vieillissement?” *Le soir*.
- Gouvernement du Québec. 2018a. *Système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre du Québec - Description technique*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- . 2018b. *Système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre du Québec - Forces et avantages*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- . 2018c. *Système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre du Québec - Survol historique*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Graeber, David. 2013. *Dettes: 5000 ans d’histoire*. Paris: Éditions les Liens qui libèrent.
- Grainger, Corbett A., and Charles D. Kolstad. 2010. “Who Pays a Price on Carbon?” *Environmental and Resource Economics* 46(3): 359–376.
- Groupe technique intergouvernemental sur les sols. 2016. *État des ressources en sols dans le monde: résumé technique*. Rome: Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture.
- Guéguen, Nicolas, and Jordy Stefan. 2016. “‘Green Altruism’: Short Immersion in Natural Green Environments and Helping Behavior.” *Environment and Behavior* 48(2): 324–42.
- Guerrero, Alexander A. 2014. “Against Elections: The Lottocratic Alternative.” *Philosophy & Public Affairs* 42(2): 135–78.
- Guha, Ramachandra. 1989. “Radical American Environmentalism and Wilderness Perservation.” *Environmental ethics* 11(1): 71–83.
- Habermas, Jürgen. 1997. *Droit et démocratie : entre faits et normes*. Paris: Gallimard.

- Hamilton, Kirk, and John Hartwick. 2014. "Wealth and Sustainability." *Oxford Review of Economic Policy* 30(1): 170–87.
- Han, Feng. 2008. "Cross-Cultural Confusion: Application of World Heritage Concepts in Scenic and Historic Interest Areas in China." In *The Wilderness Debate Rages on: Continuing the Great New Wilderness Debate*, Athens; London: The University of Georgia Press, 252–63.
- Hansen, James et al. 2017. "Young People's Burden: Requirement of Negative CO₂ Emissions." *Earth System Dynamics* 8(3): 577–616.
- Hansmann, Henry. 1996. *The Ownership of Enterprise*. Cambridge, Mass.: The Belknap Press of Harvard University Press.
- Harris, Nancy, Rachael Peterson, and Susan Minnemeyer. 2014. "World Lost 8 Percent of Its Remaining Pristine Forests Since 2000." *Global Forest Watch*. <http://blog.globalforestwatch.org/2014/09/world-lost-8-percent-of-its-remaining-pristine-forests-since-2000/#more-718> (August 26, 2015).
- Hartwick, John M. 1977. "Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources." *The American Economic Review*: 972–974.
- Heath, Joseph. 1997. "Intergenerational Cooperation and Distributive Justice." *Canadian Journal of Philosophy* 27(3): 361–76.
- . 2013. "The Structure of Intergenerational Cooperation." *Philosophy & Public Affairs* 41(1): 31–66.
- Heath, Joseph, and Andrew Potter. 2012. "Retrouver la raison." *Nouveau projet* 1: 49–53.
- Hébert, Yves. 2006. *Une histoire de l'écologie au Québec: les regards sur la nature des origines à nos jours*. Québec: Éditions GID.
- Hendriks, Carolyn M. 2011. *The Politics of Public Deliberation: Citizen Engagement and Interest Advocacy*. Basingstoke [England]; New York: Palgrave Macmillan.
- Hernandez, Morela, Ya-Ru Chen, and Kimberly A. Wade-Benzoni. 2006. "Toward an Understanding of Psychological Distance Reduction between Generations: A Cross-Cultural Perspective." In *National Culture and Groups, Research on Managing Groups and Teams*, Emerald Group Publishing Limited, 3–20.
- Heyd, David. 2009. "A Value or an Obligation? Rawls on Justice to Future Generations." In *Intergenerational Justice*, eds. Axel Gosseries and Lukas H Meyer. Oxford; New York: Oxford University Press, 167–88.
- Hilderman, Jane, Kendall Anderson, and Alison Loat. 2015. *La démocratie à 360° de Samara - Bulletin de rendement sur la façon dont les Canadiens communiquent, participent et dirigent en politique*. Toronto: Samara Canada.

- Hinder, Stephanie L. et al. 2014. “Multi-Decadal Range Changes vs. Thermal Adaptation for North East Atlantic Oceanic Copepods in the Face of Climate Change.” *Global Change Biology* 20(1): 140–46.
- Hobbes, Thomas. 2000. *Léviathan*. Paris: Gallimard.
- . 2010. *Du citoyen*. Paris: Flammarion.
- Hodges, Julianne. 2016. “Poll Finds Millennials More Concerned about Energy and the Environment.” *The Daily Texan*. <http://www.dailytexanonline.com/2016/04/20/poll-finds-millennials-more-concerned-about-energy-and-the-environment> (May 19, 2017).
- Holland, Alan. 1997. “Substitutability: Or, Why Strong Sustainability Is Weak and Absurdly Strong Sustainability Is Not Absurd.” In *Valuing Nature? Ethics, Economics and the Environment*, ed. John Foster. London; New York: Routledge, 119–34.
- Holtan, Meghan T., Susan L. Dieterlen, and William C. Sullivan. 2015. “Social Life Under Cover: Tree Canopy and Social Capital in Baltimore, Maryland.” *Environment and Behavior* 47(5): 502–25.
- Hsiang, Solomon M., Marshall Burke, and Edward Miguel. 2013. “Quantifying the Influence of Climate on Human Conflict.” *Science* 341(6151): 1–14.
- Hubin, D. Clayton. 1976. “Justice and Future Generations.” *Philosophy & Public Affairs* 6(1): 70–83.
- IPCC. 2013. *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge, U.K.: Cambridge University Press.
- Jackson, Tim. 2009. *Prosperity without Growth: Economics for a Finite Planet*. London; New York: Earthscan.
- Jacobs, Michael. 1997. “Environmental Valuation, Deliberative Democracy and Public Decision-Making Institutions.” In *Valuing Nature? Ethics, Economics and the Environment*, London; New York: Routledge, 211–31.
- Jacquet, Vincent. 2016. “Accepter ou refuser de participer à une assemblée tirée au sort.” Presented at the Workshop: représentation et tirage au sort, Université catholique de Louvain.
- Jambeck, Jenna R. et al. 2015. “Plastic Waste Inputs from Land into the Ocean.” *Science* 347(6223): 768–71.
- James, P. D. 1993. *Les fils de l’homme*. Paris: Fayard.

- Jamieson, Dale. 2010a. "Ethics, Public Policy, and Global Warming." In *Climate Ethics: Essential Readings*, eds. Stephen M. Gardiner, Simon Caney, Dale Jamieson, and Henry Shue. Oxford ; New York: Oxford University Press, 77–86.
- . 2010b. "When Utilitarians Should Be Virtue Theorists." In *Climate Ethics: Essential Readings*, eds. Stephen M. Gardiner, Simon Caney, Dale Jamieson, and Henry Shue. Oxford; New York: Oxford University Press, 315–31.
- Jefferson, Thomas. 2006. *The Essential Jefferson*. ed. Jean M Yarbrough. Indianapolis/Cambridge: Hackett Publishing Company, Inc.
- Jérôme, Laurent. 2008. "« Faire (re)vivre l'Indien au coeur de l'enfant » : Rituels de la première fois chez les Atikamekw Nehirowisiwok." *Recherches amérindiennes au Québec* 38(2–3): 45–54.
- Johnson, Cassandra Y., and J. M. Bowker. 2008. "African-American Wildland Memories." In *The Wilderness Debate Rages on: Continuing the Great New Wilderness Debate*, Athens; London: The University of Georgia Press, 325–48.
- Jones, Robert Emmet, and Riley E. Dunlap. 1992. "The Social Bases of Environmental Concern: Have They Changed Over Time?" *Rural Sociology* 57(1).
- Kanapé Fontaine, Natasha. 2014. *Manifeste Assi*. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Kant, Emmanuel. 1990. *Opuscles sur l'histoire*. Paris: Flammarion.
- Kavka, Gregory. 1981. "The Futurity Problem." In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 109–22.
- Kelley, Colin P. et al. 2015. "Climate Change in the Fertile Crescent and Implications of the Recent Syrian Drought." *Proceedings of the National Academy of Sciences* 112(11): 3241–46.
- Kempf, Hervé. 2014. *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*. Paris: Éd. Points.
- Kessler, John. 2014. "Seafloor Methane: Atlantic Bubble Bath." *Nature Geoscience* 7(9): 625–26.
- Kirschbaum, Erik. 2013. *Rocking the Wall: The Berlin Concert That Changed the World*. New York: Berlinica.
- Kumar, Rahul. 2003. "Who Can Be Wronged?" *Philosophy & public affairs* 31(2): 99–118.
- Kuper, Richard. 1997. "Deliberating Waste: The Hertfordshire Citizens' Jury." *Local Environment* 2(2): 139–53.

- Kweon, Byoung-Suk, William C. Sullivan, and Angela R. Wiley. 1998. "Green Common Spaces and the Social Integration of Inner-City Older Adults." *Environment and Behavior* 30(6): 832–58.
- Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle: une théorie libérale du droit des minorités*. Paris; Montréal: Éditions La Découverte ; Éditions du Boréal.
- . 2003. *Les théories de la justice: une introduction*. Paris: La Découverte.
- Lafortune, Ariane, Yoséline Leunens, and Pierre De Conninck. "Délibérations citoyennes et désignation de territoires incompatibles avec l'activité minière." : à paraître.
- Lancet, and University College London Institute for Global Health Commission. 2009. "Managing the Health Effects of Climate Change." *The Lancet* 373: 1693–1733.
- Landemore, Hélène. 2013. "Pourquoi le grand nombre est plus intelligent que le petit nombre, et pourquoi il faut en tenir compte." *Philosophiques* 40(2): 283–99.
- Laslett, Peter. 2003. "Environmental Ethics and the Obsolescence of Existing Political Institutions." In *Debating Deliberative Democracy*, eds. James Fishkin and Peter Laslett. Malden, USA; Oxford, UK; Victoria, Australia: Blackwell Publishing, 212–24.
- Latouche, Serge. 2006. *Le pari de la décroissance*. Paris: Fayard.
- Laurent, Éloi. 2009. "Écologie et inégalités." *Revue de l'OFCE* n° 109(2): 33–57.
- . 2012. "Pour une justice environnementale européenne." *Revue de l'OFCE* n° 120(1): 99–120.
- . 2014. *Le bel avenir de l'État providence*. Paris: les Liens qui libèrent.
- Lázaro-Touza, Lara, and Giles Atkinson. 2013. "Nature, Roads or Hospitals? An Empirical Evaluation of 'Sustainable Development Preferences.'" *Ecological Economics* 95: 63–72.
- Le Grand, Julian. 1990. "Equity Versus Efficiency: The Elusive Trade-Off." *Ethics* 100(3): 554–68.
- Lederer, Markus. 2015. "The Politics of Carbon Markets in the Global South." In *The Politics of Carbon Markets*, eds. Benjamin Stephan and Richard Lane. London; New York: Routledge, 133–49.
- Leopold, Aldo. 2000. *Almanach d'un comté des sables suivi de: Quelques croquis*. Paris: Flammarion.
- . 2013. *La conscience écologique*. Marseille: Wildproject.

- Levis, James W., and Morton A. Barlaz. 2011. "Is Biodegradability a Desirable Attribute for Discarded Solid Waste? Perspectives from a National Landfill Greenhouse Gas Inventory Model." *Environmental Science & Technology* 45(13): 5470–76.
- Lévi-Strauss, Claude. 2008. *Nature, culture et société: Les Structures élémentaires de la parenté, chapitres I et II*. Paris: Flammarion.
- Lipietz, Alain. 2012. *Qu'est-ce que l'écologie politique ? : La grande transformation du XXIe siècle*. Paris: Les Petits Matins.
- Lister, Andrew. 2013. "Reciprocity, Relationships, and Distributive Justice." *Social Theory and Practice: An International and Interdisciplinary Journal of Social Philosophy* 39(1): 70–94.
- Lo, Alex Y., and Clive L. Spash. 2013. "Deliberative Monetary Valuation: In Search of a Democratic and Value Plural Approach to Environmental Policy." *Journal of economic surveys* 27(4): 768–789.
- Lohmann, Larry. 2014. "Performative Equations and Neoliberal Commodification: The Case of Climate." In *Nature Inc. : Environmental Conservation in the Neoliberal Age*, ed. Bram Büscher. Tuscon: University of Arizona Press, 158–80.
- Lomborg, Bjørn. 2007. *Cool It: The Skeptical Environmentalist's Guide to Global Warming*. New York: Alfred A. Knopf.
- Löwy, Michael. 2011. *Écosocialisme: l'alternative radicale à la catastrophe écologique capitaliste*. Paris: Mille et une nuits.
- Luskin, Robert C. et al. 2008. *Report on the Deliberative Poll® on "Vermont's Energy Future"*. University of Texas at Austin: Center for Deliberative Opinion Research.
- Maas, Jolanda, Sonja ME Van Dillen, Robert A. Verheij, and Peter P. Groenewegen. 2009. "Social Contacts as a Possible Mechanism behind the Relation between Green Space and Health." *Health & place* 15(2): 586–595.
- Machovina, Brian, Kenneth J. Feeley, and William J. Ripple. 2015. "Biodiversity Conservation: The Key Is Reducing Meat Consumption." *Science of The Total Environment* 536: 419–31.
- Maclure, Jocelyn. 2007. "La reconnaissance engage-t-elle à l'essentialisme?" *Philosophiques* 34(1): 77.
- . 2013. "La philosophie politique analytique et ses critiques." In *Ceci n'est pas une idée politique*, eds. Dalie Giroux and Dimitrios Karmis. Québec: Presses de l'Université Laval, 261–88.
- Mainieri, Tina et al. 1997. "Green Buying: The Influence of Environmental Concern on Consumer Behavior." *The Journal of Social Psychology* 137(2): 189–204.

- Mair, Peter. 2013. *Ruling the Void: The Hollowing of Western Democracy*. London; New York: Verso.
- Manin, Bernard. 2012. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
- Margalit, Avishai. 2002. *The Ethics of Memory*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Marris, Emma. 2011. *Rambunctious Garden: Saving Nature in a Post-Wild World*. New York: Bloomsbury.
- Martin, Ralf, Mirabelle Muûls, and Ulrich J. Wagner. 2016. “The Impact of the European Union Emissions Trading Scheme on Regulated Firms: What Is the Evidence after Ten Years?” *Review of Environmental Economics and Policy* 10(1): 129–148.
- Martinez-Alier, Juan. 2002. *The Environmentalism of the Poor: A Study of Ecological Conflicts and Valuation*. Northampton, MA: Edward Elgar Pub.
- Martin-Morin, Marjolaine et al. 2015. “L’opinion publique canadienne sur les changements climatiques et les politiques de contrôle des émissions de gaz à effet de serre.” *Notes & analyses sur les États-Unis* (30): 1–13.
- Martins, Nuno Ornelas. 2016. “Ecosystems, Strong Sustainability and the Classical Circular Economy.” *Ecological Economics* 129: 32–39.
- Masson, André. 2009. *Des liens et des transferts entre générations*. Paris: Éditions de l’École des hautes études en sciences sociales.
- Mathesius, Sabine, Matthias Hofmann, Ken Caldeira, and Hans Joachim Schellnhuber. 2015. “Long-Term Response of Oceans to CO2 Removal from the Atmosphere.” *Nature Climate Change*.
- Mauss, Marcel. 2002. *Essai sur le don - Forme et raison de l’échange dans les sociétés archaïques*. Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales.
- Mazor, Joseph. 2010. “Liberal Justice, Future People, and Natural Resource Conservation.” *Philosophy & Public Affairs* 38(4): 380–408.
- McCormick, Hugh. 2009. “Intergenerational Justice and the Non-Reciprocity Problem.” *Political Studies* 57(2): 451–58.
- McCormick, Robert, and Robert D. Tollison. 1981. *Politicians, Legislation, and the Economy*. Boston/The Hague/London: Martinus Nijhoff Publishing.
- McDermott-Levy, Ruth, Nina Kaktins, and Barbara Sattler. 2013. “Fracking, the Environment, and Health.” *AJN The American Journal of Nursing* 113(6): 45–51.
- McKibben, Bill. 1989. *The End of Nature*. New York: Random House.

- . 1990. *La nature assassinée*. Paris: Fixot.
- McKinnon, Catriona. 2012. *Climate Change and Future Justice: Precaution, Compensation, and Triage*, London; New York: Routledge.
- Méda, Dominique. 2014. *La mystique de la croissance: comment s'en libérer*. Paris: Flammarion.
- Mendelsohn, Robert, Ariel Dinar, and Larry Williams. 2006. "The Distributional Impact of Climate Change on Rich and Poor Countries." *Environment and Development Economics* 11(02): 159–178.
- Micklethwait, John, and Adrian Wooldridge. 2003. *The Company: A Short History of a Revolutionary Idea*. New York: The Modern Library.
- Mill, John Stuart. 2013. "De l'état stationnaire." In *Principes d'économie politique: avec quelques-unes de leurs applications à l'économie sociale*, Moscou: Book Vika, 353–59.
- Millennium Ecosystem Assessment. 2005. *Ecosystems and Human Well-Being: Biodiversity Synthesis*. Washington, D.C.: World Resource Institute.
- Mitchell, Timothy. 2013. *Carbon Democracy: Political Power in the Age of Oil*. London: Verso.
- Mongeau, Serge. 2005. *La simplicité volontaire, plus que jamais...* Montréal: Éditions Écosociété.
- Montesquieu. 2002. *De l'esprit des lois*. Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales.
- Morency, Pierre. 1989. *L'oeil américain: histoires naturelles du Nouveau Monde*. Montréal; Paris: Boréal; Seuil.
- Moses, Ted. 2005. "Duty of Memory and Need for Accountability." In *Le Devoir de Mémoire et Les Politiques Du Pardon*, eds. Micheline Labelle, Rachad Antonius, and George Leroux. Québec: Presses de l'Université du Québec, 37–45.
- Muir, John. 2011. *Célébrations de la nature*. Paris: Corti.
- Mulgan, Tim. 1999. "The Place of the Dead in Liberal Political Philosophy." *Journal of Political Philosophy* 7(1): 52–70.
- Muñiz-Fraticelli, Víctor. 2009. "The Problem of a Perpetual Constitution." In *Intergenerational Justice*, eds. Axel Gosseries and Lukas H Meyer. Oxford; New York: Oxford University Press, 377–410.
- Münster, Arno. 2012. *Pour un socialisme vert*. Fécamp: Nouvelles Éditions Lignes.

- National Oceanic and Atmospheric Administration. 2014. "Entanglement - Entanglement of Marine Species in Marine Debris with an Emphasis on Species in the United States."
- Nelligan, Émile. 1992. *Poésies complètes*. Montréal: Bibliothèque québécoise.
- Neumayer, Eric. 2013. *Weak versus Strong Sustainability: Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*. Cheltenham: Edward Elgar Pub.
- Nietzsche, Friedrich. 1874. *Seconde considération inactuelle*. Livres électroniques PhiloSophie.
- Nikiforuk, Andrew. 2008. *Tar Sands: Dirty Oil and the Future of a Continent*. Vancouver: Greystone Books.
- Nordhaus, William D. 2007. "A Review of the 'Stern Review on the Economics of Climate Change.'" *Journal of Economic Literature* 45(3): 686–702.
- Norton, Bryan G. 1987. *Why Preserve Natural Variety?* Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Norton, Bryan G. 1999. "Ecology and Opportunity: Intergenerational Equity and Sustainable Options." In *Fairness and Futurity: Essays on Environmental Sustainability and Social Justice*, Oxford ; New York: Oxford University Press.
- Nowak, Martin A., and Karl Sigmund. 2005. "Evolution of Indirect Reciprocity." *Nature* 437(7063): 1291–98.
- Nussbaum, Martha Craven. 2000. *Women and Human Development: The Capabilities Approach*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Orsini, Amandine. 2010. *La biodiversité sous influence? Les lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Page, Edward A. 2006. *Climate Change, Justice and Future Generations*. Cheltenham, UK; Northampton, MA: Edward Elgar.
- . 2012. "The Hidden Costs of Carbon Commodification: Emissions Trading, Political Legitimacy and Procedural Justice." *Democratization* 19(5): 932–950.
- . 2013. "The Ethics of Emissions Trading." *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change* 4(4): 233–43.
- Page, Susan, and Paul Singer. 2016. "Rock the Vote Poll: Millennials' Agenda for the next President." *USA TODAY*.
<https://www.usatoday.com/story/news/politics/elections/2016/01/11/poll->

millennials-agenda-president-rock-the-vote-republican-trump-sanders-democrat/78556154/ (May 19, 2017).

- Pape François. 2015. *Loué sois-Tu : sur la sauvegarde de la maison commune*. Paris: Salvator.
- Parizeau, Marie-Hélène. 2016. “De l’Apocalypse à l’Anthropocène : parcours éthiques des changements climatiques.” *Revue de métaphysique et de morale* 1(89): 23–38.
- Parkinson, John. 2006. *Deliberating in the Real World: Problems of Legitimacy in Deliberative Democracy*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Partridge, Ernest, ed. 1981a. *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books.
- . 1981b. “Why Care about the Future?” In *Responsibilities to Future Generations*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 203–20.
- Passmore, John Arthur. 1974. *Man’s Responsibility for Nature; Ecological Problems and Western Traditions*. New York: Scribner.
- . 1981. “Conservation.” In *Responsibilities to Future Generations*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 45–59.
- Pearse, Rebecca, and Steffen Böhm. 2014. “Ten Reasons Why Carbon Markets Will Not Bring about Radical Emissions Reduction.” *Carbon Management* 5(4): 325–37.
- Pelenc, Jérôme, and Jérôme Ballet. 2015. “Strong Sustainability, Critical Natural Capital and the Capability Approach.” *Ecological Economics* 112: 36–44.
- Piketty, Thomas. 2013. *Le capital au XXIe siècle*. Paris: Éditions du Seuil.
- Pineault, Éric. 2016. “Non au piège Énergie Est.” *Le Devoir*.
<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/469323/environnement-non-au-piege-energie-est> (March 1, 2017).
- Pink, Daniel H. 2014. *La vérité sur ce qui nous motive*. Paris: Flammarion.
- Pitcher, George. 1984. “The Misfortunes of the Dead.” *American Philosophical Quarterly* 21(2): 183–188.
- Platon. 2001. *Le banquet*. Paris: Flammarion.
- Plumwood, Val. 2015. “La nature, le moi et le genre : féminisme, philosophie environnementale et critique du rationalisme.” *Cahiers du Genre* (59): 21–47.
- Pogge, Thomas. 2012. “The Health Impact Fund: Enhancing Justice and Efficiency in Global Health.” *Journal of Human Development and Capabilities* 13(4): 537–59.

- Polanyi, Karl. 1983. *La Grande Transformation*. Paris: Gallimard.
- Pollack, Harold. 2018. "Better Ways for Jeff Bezos to Spend \$131 Billion." *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2018/05/09/opinion/jeff-bezos-spend-131-billion.html> (December 4, 2018).
- Population Division, Department of Economic and Social Affairs. 2015. *World Population Ageing 2015*. New York: United Nations.
- Posner, Eric A, and David A Weisbach. 2010. *Climate Change Justice*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Pourtois, Hervé. 2013. "Mini-publics et démocratie délibérative." *Politique et Sociétés* 32(1): 21–41.
- Przeworski, Adam. 2019. *À quoi bon voter?* Genève: Éditions Markus Haller.
- Puaschunder, Julia M. 2018. *Intergenerational Responsibility in the 21st Century*. Wilmington, Delaware: Vernon Press.
- Quong, Jonathan. 2007. "Contractualism, Reciprocity, and Egalitarian Justice." *Politics, Philosophy & Economics* 6(1): 75–105.
- Rabkin, Yakov. 2015. "Un monument à la droite canadienne." *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/444400/un-monument-a-la-droite-canadienne> (July 29, 2017).
- Rabson, Mia. 2017. "La pollution de l'air aurait causé 7700 décès prématurés au Canada en 2015." *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201706/01/01-5103450-la-pollution-de-lair-auroit-cause-7700-deces-prematures-au-canada-en-2015.php> (December 12, 2019).
- Rawls, John. 1993. *Political Liberalism*. New York: Columbia University Press.
- . 1997. *Théorie de La Justice*. Paris: Éditions du Seuil.
- . 2001. *Justice as Fairness: A Restatement*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- . 2006. *Paix et démocratie: le droit des peuples et la raison publique*. Paris: La Découverte.
- . 2008. *La justice comme équité: une reformulation de Théorie de la justice*. Paris: La Découverte.
- . 2009. "Unité sociale et biens premiers." *Raisons politiques* 33(1): 9–43.
- Read, Daniel, and Nicoleta Liliana Read. 2004. "Time Discounting over the Lifespan." *Organizational behavior and human decision processes* 94(1): 22–32.

- Reuters. 2015. “Fukushima : des traces radioactivité sur les côtes de la Colombie-Britannique.” *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/714639/traces-radioactivite-cotes-colombie-britannique-ile-vancouver-catastrophe-nucleaire-fukushima> (October 25, 2018).
- Reyes, Oscar, and Balanyá Belén. 2016. *Carbon Welfare: How Big Polluters Plan to Profit from EU Emissions Trading Reform*. Brussels: Corporate Europe Observatory.
- Richer, Jocelyne Richer, La Presse. 2018. “Les hommes aux commandes de l’État: Le «Boys Club» de François Legault.” *L’actualité*. <https://lactualite.com/actualites/les-hommes-aux-commandes-de-letat-le-boys-club-de-francois-legault/> (June 25, 2019).
- Richerson, Peter J, and Robert Boyd. 2005. *Not by Genes Alone: How Culture Transformed Human Evolution*. Chicago: University of Chicago Press.
- Ricoeur, Paul. 2000. *La mémoire, l’histoire et l’oubli*. Paris: Éditions du seuil.
- Rifkin, Jeremy. 1996. *La fin du travail*. Paris: La Découverte.
- Rio, Cédric. 2015. *Justice sociale et générations : Pourquoi et comment transmettre un monde plus juste*. Rennes: PU Rennes.
- Robichaud, David, and Patrick Turmel. 2010. “La transmission intergénérationnelle du patrimoine : un problème de justice.” In *Génération équitables*, eds. Dan Sylvain and Joerg Chet Tremmel. Paris: Connaissances et savoirs, 221–38.
- . 2012. *La juste part : Repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains*. Montréal: Atelier 10.
- . 2014. “Quelle juste part? Normativité, remplaçabilité et portée.” *Philosophiques* 41(1): 177–93.
- Rockström, Johan et al. 2009. “Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity.” *Ecology and Society* 14(2): 32.
- Rode, Julian, Erik Gómez-Baggethun, and Torsten Krause. 2015. “Motivation Crowding by Economic Incentives in Conservation Policy: A Review of the Empirical Evidence.” *Ecological Economics* 117: 270–282.
- Roemer, John E. 1993. “Peut-il y avoir un socialisme après le communisme ?” *Actuel Marx* 14: 25–44.
- Rolston III, Holmes. 1981. “The River of Life: Past, Present, and Future.” In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 123–32.

- Rousseau, Jean-Jacques. 2014. *Du contrat social: ou Principes du droit politique*. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales.
- Sachs, Jeffrey. 2015. *The Age of Sustainable Development*. New York: Columbia University Press.
- Sagoff, Mark. 1974. "On Preserving the Natural Environment." *The Yale Law Journal* 84(2): 205–67.
- Sandel, Michael J. 2002. "La république procédurale et le moi désengagé." Dans *Libéraux et communautariens*, Paris: Presses Universitaires de France, 255–74.
- . 2005. *Public Philosophy: Essays on Morality in Politics*. Cambridge Mass.: Harvard University Press.
- . 2012. *What Money Can't Buy : The Moral Limits of Markets*. London; New York: Allen Lane.
- Sandler, Ronald L. 2007. *Character and Environment: A Virtue-Oriented Approach to Environmental Ethics*. Columbia University Press.
- SCC, Info-Tabac ca-. 2013. "Petite histoire de la lutte contre le tabac au Québec." *Info-tabac.ca*. <http://info-tabac.ca/petite-histoire-de-la-lutte-contre-le-tabac-au-quebec/> (July 12, 2017).
- Schama, Simon. 1999. *Le paysage et la mémoire*. Paris: Seuil.
- Scheffler, Samuel. 2010. *Equality and Tradition: Questions of Value in Moral and Political Theory*. New York: Oxford University Press.
- . 2013. *Death and the Afterlife*. ed. Niko Kolodny. Oxford ; New York, NY: Oxford University Press.
- Schepper, Bertrand. 2018. "Le top 10 des pollueurs et leur évolution." *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-top-10-des-pollueurs-et-leur-evolution> (September 30, 2018).
- Schlosberg, David. 2007. *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Secrétariat de la Convention de Bâle. 2010. "La trafic illicite dans le cadre de la convention de Bâle." <http://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/pub/leaflets/leaflet-illegtraf-2010-fr.pdf> (December 12, 2019).
- Sen, Amartya. 2007. *Identité et violence*. Paris: Odile Jacob.
- . 2013. "The Ends and Means of Sustainability." *Journal of Human Development and Capabilities* 14(1): 6–20.

- Senik, Claudia. 2014. *L'économie du bonheur*. Paris: Seuil : La République des idées.
- Shields, Alexandre. 2015. "Des déchets du Canada enfouis aux Philippines." *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/445051/des-dechets-du-canada-enfouis-aux-philippines> (November 4, 2015).
- . 2017a. "Émissions de méthane: Ottawa fixe une cible ambitieuse - La mise en place du plan complet est cependant reportée à 2023." *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/499619/ottawa-repousse-a-2023-la-mise-en-place-de-son-plan-complet-de-reduction-des-emissions-de-methane> (December 12, 2019).
- . 2017b. "Québec devra payer la décontamination d'un dépotier privé à Bécancour." *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/503649/site-contamine-de-becancour-aucun-plan-de-nettoyage-meme-si-le-probleme-est-connu-depuis-12-ans> (December 12, 2019).
- Shue, Henry. 1993. "Subsistence Emissions and Luxury Emissions." *Law & Policy* 15(1): 39–60.
- Sieger Derr, Thomas. 1981. "The Obligation to the Future." In *Responsibilities to Future Generations: Environmental Ethics*, ed. Ernest Partridge. Buffalo, N.Y.: Prometheus Books, 37–44.
- Simard, Caroline. 2017. "Bilan du marché carbone: de mitigé à encourageant." *Note d'intervention de l'IRÉC* (50): 1–6.
- Simms, Ashley, and Tommy Nichols. 2014. "Social Loafing: A Review of the Literature." *Journal of Management* 15(1): 59.
- Sintomer, Yves. 2008. "Du savoir d'usage au métier de citoyen ?" *Raisons politiques* 3(31): 115–33.
- . 2011a. *Petite histoire de l'expérimentation démocratique: tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. Paris: La Découverte.
- . 2011b. "Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative." *Raisons politiques* n°42(2): 159–86.
- Smith, Andrew F. 2014. "Political Deliberation and the Challenge of Bounded Rationality." *Politics, Philosophy & Economics* 13(3): 269–91.
- Smith, Graham. 2003. *Deliberative Democracy and the Environment*. London; New York: Routledge : Taylor & Francis E-Library.
- Solow, Andrew R. 2013. "Global Warming: A Call for Peace on Climate and Conflict." *Nature* 497(7448): 179–80.

- Solow, Robert M. 1974. "Intergenerational Equity and Exhaustible Resources." *The Review of Economic Studies* 41: 29–45.
- . 1993. "Sustainability: An Economist's Perspective." In *Selected Readings in Environmental Economics*, eds. Robert Dorfman and Nancy S. Dorfman. New York: Norton, 179–87.
- . 2014. "Natural Resources and Sustainability." In *Economics for the Curious*, eds. Robert M. Solow and Janice Murray. Basingstoke, Hampshire ; New York: Palgrave Macmillan, 97–108.
- . 2015. "Thinking about Sustainability à La Façon de Fitoussi." In *Fruitful Economics*, eds. Éloi Laurent and Jacques Le Cacheux. Basingstoke, Hampshire ; New York: Palgrave Macmillan, 73–86.
- Spash, Clive L. 1993. "Economics, Ethics, and Long-Term Environmental Damages." *Environmental Ethics* 15(2): 117–32.
- . 1994. "Double CO2 and beyond: Benefits, Costs and Compensation." *Ecological Economics* 10(1): 27–36.
- . 2010. "The Brave New World of Carbon Trading." *New Political Economy* 15(2): 169–95.
- Standing, Guy. 2011. *The Precariat : The New Dangerous Class*. London; New York, NY: Bloomsbury Academic.
- Sunstein, Cass R. 2002. "The Law of Group Polarization." *Journal of political philosophy* 10(2): 175–195.
- Sunstein, Cass R. 2005. *Laws of Fear: Beyond the Precautionary Principle*. Cambridge, UK; New York: Cambridge University Press.
- Taylor, Charles. 1994. "The Politics of Recognition." In *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, ed. Amy Gutmann. Princeton, N.J.: Princeton University Press, 25–73.
- Teixidó-Figueras, Jordi, and Juan Antonio Duro. 2015. "The Building Blocks of International Ecological Footprint Inequality: A Regression-Based Decomposition." *Ecological Economics* 118: 30–39.
- Themelis, N. J., M. J. Castaldi, J. Bhatti, and L. Arsova. 2011. "Energy and Economic Value of Nonrecycled Plastics (NRP) and Municipal Solid Wastes (MSW) That Are Currently Landfilled in the Fifty States."
- Thompson, Janna. 2009a. "Identity and Obligation in a Transgenerational Polity." In *Intergenerational Justice*, eds. Axel Gosseries and Lukas H Meyer. Oxford; New York: Oxford University Press, 25–49.

- . 2009b. *Intergenerational Justice: Rights and Responsibilities in an Intergenerational Polity*. New York: Routledge.
- Thompson, Paul B. 2015. *From Field to Fork: Food Ethics for Everyone*. Oxford: Oxford University Press.
- Thúy, Kim. 2009. *Ru*. Montréal: Libre expression.
- Titmuss, Richard Morris. 1971. *The Gift Relationship: From Human Blood to Social Policy*. New York: Pantheon Books.
- Tordjman, Hélène, and Valérie Boisvert. 2012. “L’idéologie marchande au service de la biodiversité ?” *Mouvements* (70): 31–42.
- Tremmel, Joerg Chet. 2010. “Le rassemblement de toutes les générations derrière le « voile d’ignorance ».” In *Génération équitables*, eds. Dan Sylvain and Joerg Tremmel. Paris: Connaissances et savoirs, 97–142.
- Trisel, Brooke Alan. 2004. “Human Extinction and the Value of Our Efforts.” *The Philosophical Forum* 35(3): 371–391.
- Turcotte, Martin. 2015. *L’engagement communautaire et la participation politique au Canada*. Ministre de l’Industrie, Canada: Statistique Canada.
- UNESCO. 2010. *Atlas des langues en danger dans le monde*. Paris: Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture.
- UNICEF, and OMS. 2019. *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2017: Special Focus on Inequalities*. New York: United Nations Children’s Fund (UNICEF) and World Health Organization (WHO).
- Van Parijs, Philippe. 1998. “The Disfranchisement of the Elderly, and Other Attempts to Secure Intergenerational Justice.” *Philosophy & Public Affairs* 27(4): 292–333.
- . 2011. *Linguistic Justice for Europe and for the World*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- . 2014. “Electoral Democracy and Its Rivals.” In *The Malaise of Electoral Democracy and What to Do About It, Re-Bel e-Book N°14*, Brussels: The Re-Bel Initiative, 46–61.
- Van Reybrouck, David. 2014. *Contre les élections*. Arles: Actes Sud.
- Vandamme, Pierre-Etienne et al. 2018. “Intercameral Relations in a Bicameral Elected and Sortition Legislature.” *Politics & Society* 46(3): 381–400.
- Vandamme, Pierre-Etienne, and Antoine Verret-Hamelin. 2017. “A Randomly Selected Chamber: Promises and Challenges.” *Journal of Public Deliberation* 13(1).

- Veblen, Thorstein. 1970. *Théorie de la classe de loisir*. Paris: Gallimard.
- Verret-Hamelin, Antoine. 2012. “Les limites de la délibération : implications institutionnelles du remaniement des normes délibératives.” *Phares* 12: 34–53.
- . 2015. “Coopération, patrimoine cognitif et justice mondiale.” *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 17(2): 1–11.
- . 2017. “La lutte aux changements climatiques et l’irresponsabilité sociale des entreprises.” *L’interdisciplinaire* Automne(13): 8.
- . 2018a. “Carbon Markets: Rehabilitating the Egalitarian Objection.” *Ethic@* 17(3): 379–98.
- . 2018b. “Sustainable Development: Substitutability Is Not the Issue, but Compensation Is.” In *Intergenerational Responsibility in the 21st Century*, ed. Julia Puauschunder. Wilmington, Delaware: Vernon Press, 157–78.
- . 2019. “Carbone Inc. : risques et promesses du marché du carbone.” *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 21(2).
- Vigneault, Gilles. 1986. *Le grand cerf-volant: poèmes, contes et chansons*. Paris: Nouvelles Éditions de l’Arc.
- Wade-Benzoni, Kimberly A. 2006. “Legacies, Immortality, and the Future: The Psychology of Intergenerational Altruism.” In *Ethics in Groups*, Emerald Group Publishing Limited, 247–70.
- Wade-Benzoni, Kimberly A., Leigh Plunkett Tost, Morela Hernandez, and Richard P. Larrick. 2012. “It’s Only a Matter of Time: Death, Legacies, and Intergenerational Decisions.” *Psychological Science* 23(7): 704–9.
- Walker, A. 1993. *Les attitudes face au vieillissement - Principaux résultats d’une enquête de rEurobaromètre*. Commission des communautés européennes.
- Walzer, Michael. 1997. *Pluralisme et démocratie*. Paris: Esprit.
- Wandel, Margareta, and Annechen Bugge. 1997. “Environmental Concern in Consumer Evaluation of Food Quality.” *Food Quality and Preference* 8(1): 19–26.
- Waridel, Laure. 2005. *Acheter, c’est voter : le cas du café*. Montréal: Les Éditions Écosociété.
- Warren, Mark, and Hilary Pearse. 2008. *Designing Deliberative Democracy: The British Columbia Citizens’ Assembly*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Weinstock, Daniel. 2013. “La famille comme institution politique.” In *Penser les institutions une introduction aux défis contemporains de la philosophie politique*,

- eds. Dave Anctil, David Robichaud, and Patrick Turmel. Québec: Presses de l'Université Laval, 107–32.
- Weiss, Edith Brown. 1992. "In Fairness to Future Generations and Sustainable Development." *American University International Law Review* 8(1): 19–26.
- . 2009. "Le développement durable, une éthique pour le XXI^e siècle." In *Regards sur la Terre 2009. L'annuel du développement durable. La gouvernance du développement durable*, eds. Pierre Jacquet, Rajendra K. Pachauri, and Laurence Tubiana. Paris: Les Presses de Sciences Po, 223–33.
- Wells, Herbert George. 1997. *La machine à explorer le temps*. Paris: Gallimard.
- Wenar, Leif. 2016. *Blood Oil: Tyrants, Violence, and the Rules That Run the World*. New York: Oxford University Press.
- Wensveen, Louke van. 2000. *Dirty Virtues: The Emergence of Ecological Virtue Ethics*. Amherst, N.Y.: Humanity Books.
- White, Lynn. 1967. "The Historical Roots of Our Ecological Crisis." *Science* 155(3767): 1203–7.
- White, Stuart. 2003. "Fair Reciprocity and Basic Income." In *Real Libertarianism Assessed: Political Theory after Van Parijs*, eds. Andrew Reeve and Andrew Williams. Basingstoke [England]; New York: Palgrave Macmillan, 136–60.
- Widerquist, Karl. 2010. "How the Sufficiency Minimum Becomes a Social Maximum." *Utilitas* 22(04): 474–480.
- Wilkinson, Richard G, and Kate Pickett. 2013. *L'égalité, c'est mieux: pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés*. Montréal: Écosociété.
- Williams, Bob. 2010. *Greening the Economy: Integrating Economics and Ecology to Make Effective Change*. London; New York: Routledge.
- Wilson, Edward O. 2002. *The Future of Life*. New York: Vintage Books.
- Wolff, Jonathan, and Avner De-Shalit. 2007. *Disadvantage*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Wright, William C. C., and Florian V. Eppink. 2016. "Drivers of Heritage Value: A Meta-Analysis of Monetary Valuation Studies of Cultural Heritage." *Ecological Economics* 130: 277–84.
- Zwarthoed, Danielle. 2016. "Should Future Generations Be Content with Plastic Trees and Singing Electronic Birds?" *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 29(2): 1–18.